

**LES KONGO
NORD-OCCIDENTAUX**

DU MÊME AUTEUR

Démographie et problèmes urbains en A. E. F. : Poto-Poto, Bacongo, Dolisie, Brazzaville, I. E. C., 1954, 137 p., 18 fig.

Carte ethnique de l'Afrique Équatoriale française au 1/1 000 000 :

- Feuille n° 1 : Brazzaville en 5 couleurs.
- Feuille n° 2 : Pointe-Noire en 9 couleurs.

Afrique Équatoriale française : Esquisse ethnique générale :

1 carte au 1/5 000 000 en 26 couleurs, Brazzaville, S. G. A. E. F., 1957.

MONOGRAPHIES ETHNOLOGIQUES AFRICAINES
publiées sous le patronage de l'
INSTITUT INTERNATIONAL AFRICAIN

LES KONGO NORD-OCCIDENTAUX

par

Marcel SORET

Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

Avec la collaboration d'ANDRÉ JACQUOT (ORSTOM)
pour les questions de linguistique



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

—
1959

L'Institut International Africain
dont le siège est à Londres, a pour adresse :

INTERNATIONAL AFRICAN INSTITUTE

10/11 Fetter Lane, Fleet Street
LONDON E. C. 4

La présente collection est placée sous la direction du Pr Daryll FORDE, directeur de l'*International African Institute*, à qui toutes demandes concernant les publications et les travaux de l'Institut doivent être adressées.

DÉPOT LÉGAL

1^{re} édition 3^e trimestre 1959

TOUS DROITS

de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

© 1959, *Presses Universitaires de France*

AVANT-PROPOS

Depuis 1945, l'Institut international africain s'occupe de la préparation et de la publication d'une série d'études ethnographiques de l'Afrique, ayant pour but de présenter, sous une forme commode, un résumé des connaissances actuelles sur les divers peuples de l'Afrique, concernant l'environnement naturel, l'économie et les métiers, la structure sociale, l'organisation politique, les croyances et rites religieux. Les documents déjà publiés fournissent la base de ces études, mais nombre de documents inédits provenant de rapports administratifs et des archives de sociétés missionnaires sont utilisés ainsi que des observations faites sur place et des communications spéciales par des ethnologues et autres personnes compétentes. Chacun des volumes de cette collection est consacré à un peuple ou à un groupe de peuples apparentés ; il contient une bibliographie détaillée et une carte géographique.

Le Comité préparatoire de cette collection a été placé sous la présidence du P^r Radcliffe-Brown ; le directeur de l'Institut est chargé d'organiser la rédaction. La généreuse collaboration de nombreux Instituts de Recherche et de fonctionnaires des administrations, en Europe et dans des territoires africains, est assurée, ainsi que les services d'ethnologues expérimentés.

Les travaux ont été instaurés avec l'aide d'une subvention du British Colonial Development and Welfare Fund, sur la recommandation du Social Science Research Council. Cette subvention a été employée principalement, mais non exclusivement, pour le financement d'études se rattachant aux territoires britanniques. Une subvention supplémentaire du Gouvernement du Soudan anglo-égyptien a apporté une aide à la préparation et à la publication des sections intéressant ce territoire.

Le ministère de la France d'Outre-Mer et l'Institut Français d'Afrique Noire et l'Office de la Recherche Scientifique et Technique de la France Outre-Mer se sont intéressés à cette étude et grâce à leurs bons offices des subventions ont été octroyées par les Gouvernements de l'A.O.F., de l'A.E.F. et du Cameroun français pour la préparation et la publication des sections se rapportant à ces régions. Ces sections ont été rédigées par des ethnologues français, avec l'appui et les conseils du regretté M. Griaule, professeur à la Sorbonne ; de Mme Calame-Griaule ; du P^r Th. Monod, directeur de l'Institut Français d'Afrique Noire ; et du gouverneur H. Deschamps, secrétaire général du Conseil Supérieur des Recherches Sociologiques Outre-Mer, directeur des Sciences humaines à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, et directeur consultatif de l'Institut International Africain.

La collaboration des autorités belges pour cette étude a été obtenue

grâce aux bons offices de feu le P^r de Jonghe, qui s'assura l'intérêt de la Commission d'Ethnologie de l'Institut Royal colonial belge. La collaboration de l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale a été aussi accordée. Le travail concernant les territoires belges est effectué sous la direction du P^r Olbrechts, au Centre de Documentation du Musée du Congo belge, à Tervueren, où Mlle Boone, et les membres de son service, s'emploient au rassemblement et au classement d'une documentation considérable concernant les peuples du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Ils travaillent en collaboration étroite avec les ethnologues qui sont sur place, auxquels les projets de communications sont soumis pour vérification.

L'Institut International Africain désire exprimer toute sa reconnaissance aux organisations officielles, dont l'aide financière a permis l'exécution de cette étude, et aux nombreux savants, directeurs d'organisations de recherche, fonctionnaires des administrations, missionnaires et autres, qui ont collaboré à ces travaux, et qui, en accordant des facilités à nos chercheurs, en lisant leurs manuscrits, partagent le mérite qui pourrait être attribué aux auteurs des diverses sections.

Étant donné que la valeur inégale des documents existants, et que la diversité des méthodes employées dans leur recueil ont été parmi les raisons pour lesquelles cette étude a été entreprise, il est évident que ces exposés ne peuvent être considérés comme complets et définitifs. On a l'espoir, cependant, qu'ils donneront une description assez claire de l'état actuel de nos connaissances, qu'ils indiqueront leurs lacunes et les points où des recherches complémentaires sont nécessaires.

CHAPITRE PREMIER

GROUPEMENTS TRIBAUX ET SOUS-TRIBAUX ANTHROPOLOGIE, DÉMOGRAPHIE

I. — NOMENCLATURE

La Côte occidentale d'Afrique, de l'Est de la Nigeria au Sud de l'Angola, c'est-à-dire des Ibo aux Bushmen et Hottentots, est parsemée d'une multitude de tribus! Celles-ci peuvent, toutefois, être regroupées en un certain nombre d'unités dont la moindre n'est pas celle des Kongo, entre le 3^e et le 10^e parallèle Sud, aux confins des « Congos » français, belge et portugais. Mais, dans ce complexe, malgré une relative communauté de caractères ethniques et linguistiques, on peut distinguer trois groupes, dont celui des Kongo nord-occidentaux installés sensiblement au Nord-Ouest du fleuve auquel on a donné leur nom.

Quelle est l'origine de ce nom ? VAN DE VELDE (64) (1) affirme qu'il vient de *ko-ngo* : « Le pays des panthères. » Certes, la panthère joue un rôle important dans la vie sociale des Kongo, mais LAMAN est moins catégorique (57). S'il refuse de le faire dériver de *nkongo* (chasseur), il propose encore, comme autre origine, celle de *kongo* ou *kong* ou *koo*, suivant les dialectes : couteau de jet, lance, pierre utilisée dans les fusils comme balle... Tout ce dont on est certain, c'est que, à l'arrivée de Diego Cão, les habitants des rives du Zaïre informèrent celui-ci que leur chef résidait à Mbanza Kongo (depuis : San Salvador de Congo). Le nom fut conservé pour désigner l'ensemble du royaume. Par ailleurs, un groupe de tribus des Kongo du Centre et une tribu des Kongo nord-occidentaux s'appellent effectivement de ce nom. Enfin les ethnologues et les linguistes l'emploient pour désigner la grande unité linguistique et ethnique dont les Kongo nord-occidentaux ne sont qu'une fraction.

Ce groupe renferme une dizaine de tribus. Mais, souvent, chacune d'elles est appelée, par les tribus voisines, d'un nom différent de celui qu'elle se donne. Aussi, suivant la façon dont les voyageurs ont obtenu leurs renseignements, suivant la méthode d'enquête ou de transcription des ethnologues et des linguistes, les noms varient, et nous arrivons

(1) Les chiffres gras entre parenthèses renvoient aux numéros de la Bibliographie, *infra*, p. 117 sqq.

à une centaine de termes différents pour désigner cette dizaine de tribus. Et si, au Congo français, l'accord est à peu près intervenu sur la classification de ces tribus et sur leur nom, il est loin d'en être de même au Congo belge où, chaque auteur d'une part, l'Administration de l'autre s'en tiennent strictement chacun à sa nomenclature. Toutes les tribus des Kongo nord-occidentaux étant représentées en territoire français, sauf les Woyo, nous nous conformerons à la nomenclature française. Toutefois, il peut être intéressant d'établir une liste, aussi complète que possible des synonymes utilisés.

Dans le nom du groupe lui-même nous ne trouvons que peu de variantes : Kongo devient parfois Congo (3), Bakoongo (73) ou Mba (5).

La parenté très étroite des trois tribus de l'Est : Laadi, Sundi, et Kongo, les a parfois fait réunir en un sous-groupe appelé Ba-Kongo par Balandier (*passim*), Lari par d'autres, déformation dialectale de Laadi, la tribu la plus importante numériquement au Congo français.

Mais pour les tribus elles-mêmes, les synonymes foisonnent :

- LAADI : Ladi, Lali, Lari, Balali, Ballali, Balari. Bwende, Bwendi, Babwende, Babuende, Babouende, Bakouo, Bissimenguengue, Babouendi, Babwenzi...
- FUMBU : Bafoumbou, Bamfumu, Banfoumou, Baoumou, Basibana...
- KONGO : Bacongo, Mushikongo (à tort, car il existe une tribu de ce nom en Angola), Makongo... La tribu Kongo peut être subdivisée en Kongo proprement dits (ou Kongo Nzali) et Kongo Nséké (ou Ntséké).
- SUNDI : Nsundi, Basoundi, Bassoundi, Bazundi, Mansundi, Basundi, Basuundi, Bassundi, Bansundi...
- GANGALA : Bahangala, Bagangala, Bakangala, Bagaangala, Bangangala...
- NYANGA : Minyanga, Manianga, Bamanyanga, Mayangasi, Manyanga...
- BEMBE : Babembe, Babeembe...
- KENGE : Kengue, Mikenge, Mikengue...
- DONDO : Badondo ; et peut-être BaInda (78)...
- KAMBA : Bakamba, Bakemba, Bakaamba, Nsuku...
- KUNYI : Bacougni, Bacoungni, Bakougni, Bakouni, Bakuni, Kougni, Kounyi, Kuni, Bakunyi...
- YOMBE : Bayombe, Bayumbi, Mayombe, Mayomba, Mayumbe, Majombe, Yombi, Majumbe, Mayombo, Mayumba, Bayumbe..., certains de ces noms étant aussi attribués aux Lumbu de Mayoumba.
- WOYO : Bahoyo, Bawoyo, Bayoyo, Bawooyo...
- VILI : Bavili, Bavilion, Villi, Kabinda, Cabinda, Bavididi...

Notons aussi que cette dernière tribu est parfois encore appelée *Fiole* (Fiotte, Fioti, Bafiole...); mais ce terme, utilisé surtout par les anciens auteurs, désigne soit la tribu Vili elle-même, soit un complexe

de tribus mal délimité, soit la langue Kivili, soit cette langue et un nombre variable de langues plus ou moins apparentées. De même *Loango* (Lovanga, Lovango, Baloango...), qui devrait, en principe, être réservé au royaume de ce nom, est appliqué tantôt à celui-ci, tantôt à la tribu Vili, tantôt, enfin, aux porteurs, de quelque tribu qu'ils soient, qui étaient embauchés à Loango à destination du Stanley Pool

II. — SITUATION

1. Situation ethnique

Les grandes classifications des populations bantoues sont surtout linguistiques. Pour VAN BULCK (78), comme pour HULSTAERT (73), le groupe Kongo s'étend très loin à l'Est jusque vers le 22^e méridien. MENDES CORREA (27) en exclut les tribus les plus orientales (ensemble (Ba) Yaka-Tupende des Belges). Pour BAUMANN et WESTERMANN (3), ils font partie du Cercle congolais Sud, mais eux aussi séparent les Yaka et autres tribus orientales. Notons enfin que pour VAN BULCK (78) le groupe des Kongo nord-occidentaux forme le sous-groupe du Nzadi (fleuve Congo).

Les différentes tribus de ce groupe peuvent être réunies en un certain nombre de sous-groupes ou, plus exactement, on peut essayer d'établir une chaîne de parenté entre elles.

L'unité des Laadi-Sundi-Kongo-Fumbu n'est plus à démontrer depuis les travaux de BALANDIER (voir notamment (257)). Nous l'appellerons le sous-groupe oriental. On a tendance, étant donné l'importance de ceux-ci au Congo français, à considérer les Laadi comme la tribu centrale, les Kongo, par l'intermédiaire des Nyanga, les rattachant aux tribus Kongo du Centre, cependant que les Fumbu forment le chaînon reliant l'ensemble Kongo au groupe Téké, de même que les Sundi, grâce à leur sous-tribu des Gangala serviront d'intermédiaire entre ce sous-groupe et celui du Centre. Mais l'étude des migrations (voir entre autres (57)), l'importance numérique des Sundi au Congo belge, leur répartition de Matadi et Kimongo à Pangala, fait que c'est plutôt ceux-ci que nous devons considérer comme la tribu « mère ».

Le sous-groupe central se rattache au sous-groupe oriental par l'intermédiaire des Gangala et des Kenge, ces derniers étant une sous-tribu Bembe. Ces mêmes Bembe forment, par ailleurs, le trait d'union entre les Kongo et la fraction occidentale des Téké : les Téké-Lali et les Yaa. Dans ce même sous-groupe, nous trouverons encore les Dondo et les Kamba.

Nous en arrivons ensuite aux Kunyi et aux Yombe, dont la position reste bâtarde. Les premiers font partie, géographiquement et économiquement, du grand ensemble que forme la vallée du Niari, c'est-à-dire du sous-groupe central. De même, historiquement, leur origine rejoint

celle des Dondo et des Kamba et c'est par eux qu'ils se rattachent à *Kongo dia Ntolila*, aux origines des populations Kongo et c'est bien dans ce sous-groupe que nous les placerons. Mais le fait d'être installés au pied même du Mayombe, aux confins du royaume de Loango pour le commerce duquel ils étaient l'intermédiaire obligatoire, leur a fait subir une influence assez nette des populations de la côte et c'est peut-être à cette position en porte-à-faux, tant au point de vue économique que social, qu'ils doivent leur mauvais état démographique.

La même remarque peut être faite pour les Yombe dont nous avons la certitude de la descendance de *Kongo dia Ntolila* par les Sundi. Mais ils ont longtemps fait partie du royaume de Loango, la montagne qui est leur domaine les oriente plus vers la côte que vers l'intérieur et les contacts directs et incessants qu'ils ont eus avec les tribus côtières, ont tellement influé sur leurs coutumes, leur économie, que nous ne pouvons pas ne pas les classer dans le sous-groupe occidental avec les Vili et les Woyo.

2. Localisation géographique

Le groupe est sensiblement limité au Sud par le fleuve auquel on a donné son nom. Au Nord, sa frontière suit à peu près le 4^e parallèle Sud, avec trois pointes approchant du 3^e; les Vili au bord de la mer, les Kunyi vers Kibangou et les Sundi au Nord-Ouest de Brazzaville. La limite orientale passe très peu à l'Est de Brazzaville et de Léopoldville.

Les différentes tribus Kongo se répartissent sensiblement comme suit en A.E.F. (Voir p. 5).

Si l'on ajoute à ces 340 000 Kongo français installés dans leurs pays d'origine les quelque 10 000 émigrés, dont à peu près 5 000 Vili dans le seul Gabon, nous arrivons au total de 350 000, soit 45 % de la population du Moyen-Congo pour guère plus de 15 % de sa superficie.

Le manque d'accord entre ethnologues, linguistes, etc., des Congo belge et portugais, fait qu'il ne nous est pas possible de donner le nombre d'individus de chacune des tribus Kongo qui y sont installées. En effet, alors que HULSTAERT (73) ne distingue dans la zone qui nous intéresse que des « Yombe » et des « Manyanga », BOONE (72) nous cite des « Vili », des « Woyo », des « Sundi » et des « Bwende », l'Administration (85) décompte des « Bayombe », des « Manianga », des « Bansundi », des « Kabinda », des « Bakangala », des « Balari », des « Bayoyo », des « Baloango », des « Babwenzi », tandis que VAN BULCK (78) trouve des « BaVili », des « BaWoyo », des « BaSundi », des « BaInda » (?), des « BaKamba », et des « BaManyanga », le même nom, chez deux auteurs différents, ne désignant pas toujours la même tribu.

Toutefois, en utilisant le recensement en cours de la province de

Villes ou districts	Laadi	Fumbu	Kongo	Sundi	Gangala	Kengé	Dondo	Kamba	Kunyi	Nyanga	Bembé	Yombe	Vili	Totaux arrondis (1)	% du district ou de la ville
Brazzaville (ville).....	30 000	(2)	10 100	10 300	(3)	100	400	400	300	(4)	2 800	100	900	55 000	60
Brazzaville.....	<i>16 100</i>		500	1 200										18 000	60
Boko.....	<i>8 500</i>		<i>16 500</i>	<i>10 600</i>										36 000	100
Kinkala.....	<i>15 200</i>	<i>9 500</i>	200	<i>10 800</i>							100			36 000	100
Mayama.....	<i>2 100</i>			<i>13 100</i>		400								16 000	75
Mindouli.....	200		500	<i>8 400</i>	<i>6 800</i>	600	<i>3 300</i>	200						20 000	100
Madingou.....	400		200	<i>3 100</i>	400	100	<i>8 700</i>	<i>12 000</i>	<i>1 000</i>	500	2 000		100	29 000	100
Mouyondzi.....						<i>5 300</i>					<i>29 000</i>			34 000	80
Dolisie (ville).....	600	(2)	800	400	(3)	(5)	100	100	1 100	(4)	700	100	400	4 000	50
Dolisie.....									<i>2 900</i>		200	100		3 000	75
Loudima.....	200		100	200	100			<i>1 700</i>	<i>4 400</i>		200			7 000	100
Sibiti.....									<i>200</i>		<i>2 900</i>			3 000	15
Mossendjo.....									<i>2 000</i>					2 000	7
Kimongo.....				<i>6 000</i>				300	300	<i>800</i>		1 600		9 000	100
Kibangou.....									<i>5 600</i>					6 000	50
Pointe-Noire (ville).....	1 700	(2)	800	400	(3)	(5)	200	3 100	3 300	700	2 400	2 500	10 600	26 000	75
Pointe-Noire.....	100												<i>17 000</i>	17 000	100
Madingo-Kayes.....												<i>3 700</i>	<i>6 000</i>	10 000	70
Mvouti.....												<i>6 500</i>		7 000	100 (6)
Mayoumba.....													<i>2 000</i>	2 000	25
TOTAUX ARRONDIS (1)	75 000	10 000	30 000	65 000	7 000	7 000	13 000	18 000	21 000	2 000	40 000	15 000	37 000	340 000	

(1) Etant donné l'approximation des recensements et pour ne pas faire preuve d'une précision qui serait tout illusoire, nous avons arrondi les chiffres aux centaines et les totaux aux milliers.

(2) Ailleurs que dans leur district, les Fumbu se disent Laadi. Aussi pourrions-nous dire qu'il y a à peu près à Brazzaville 27 000 Laadi et 3 000 Fumbu, à Dolisie 550 et 50, à Pointe-Noire 1 500 et 200.

(3) Recensés avec les Sundi.

(4) Recensés avec les Kongo.

(5) Recensés avec les Bembé.

(6) 100 % de la population fixe. Les chantiers emploient, en outre, un nombre presque égal d'« Etrangers » non recensés ethniquement.

Les chiffres sont en italique dans les districts d'origine des tribus ; ailleurs, il s'agit d'émigrés récents.

Ajoutons que les Kongo ont une peau foncée, des cheveux très crépus et très noirs, mais peu de poils sur le reste du corps. Ils sont très platyrhiniens (indice nasal moyen : 95,9). S'ils ont jadis pratiqué la déformation crânienne (voir LAGERCRANTZ (21)), cette coutume a maintenant totalement disparu.

Le D^r CECCALDI et ses collaborateurs (79) en territoire français, LAMBOTTE-LEGRAND (83) au Bas-Congo belge, ont entrepris l'étude des groupes sanguins. Le premier trouve chez les Laadi 3 % d'individus appartenant au groupe AB, 21,2 % au groupe A, 22,3 % au groupe B et 53,5 % au groupe O, l'indice de Hirschfeld étant 0,96. Pour les Bembe, il obtient de même : 4,06 %, 25,67 %, 20,27 % et 50 % avec un indice de Hirschfeld de 1,2. Il nous fait ensuite remarquer que, alors que chez les Laadi, comme chez la plupart des Africains, nous avons O > B > A ; chez les Bembe, nous avons O > A > B.

Quoi qu'il en soit, il faut attendre la publication des travaux du D^r CHABEUF (80), qui a entrepris des mensurations systématiques et sur une grande échelle des populations du Sud de l'A.E.F. (Gabon-Moyen-Congo), pour pouvoir enfin nous faire une idée précise des caractères anthropologiques et de la physiologie de ces populations.

2. État sanitaire

Les rapports des médecins de secteur ne tiennent pas compte des ethnies, mais intéressent toute une région administrative. Toutefois, nous avons vu que, pour 17 districts d'A.E.F., la population est à près de 80 % Kongo. Aussi pouvons-nous considérer les renseignements fournis par ces rapports comme caractéristiques pour le groupe ethnique.

Celui de la région du Niari nous montre que, pour ses 140 000 habitants, le nombre des consultants, de 1951 à 1955, est passé de 182 644 à 219 779, soit une augmentation de 20 % et les consultations de 554 726 à 746 040, en augmentation de près de 35 %. Nous reviendrons (chap. VII, § V, 3, b) sur l'œuvre médicale de la France et l'évolution corollaire des populations.

Pour quelque 280 000 maladies diagnostiquées dans tout le pays Kongo français, nous avons une forte prédominance de maladies respiratoires (17,4 %) et de rhumatismes divers (19,5 %), toutes maladies dues principalement à la très forte humidité qui sévit tout au long de l'année (voir chap. IV, § III). Comme autres maladies numériquement importantes, il faut citer les parasitoses intestinales (13 %), puis, très loin derrière, la gale (5 %) et diverses autres maladies de la peau (9,8 %). Les maladies vénériennes n'amènent que moins de 3 % des consultants. Le pays Kongo est certainement une des régions où ces maladies sont les moins répandues, mais ce faible pourcentage est aussi dû au fait que, en milieu rural, les gonococcies sont très souvent, ou bien non traitées, ou bien soignées suivant les méthodes traditionnelles. En effet, en ville, où la fréquentation des dispensaires est plus grande, elles représentent 8 % des consultations. Le paludisme représente, lui, 5,6 % des consultations et la lutte systématique menée depuis de longues années contre la trypanosomiase

Districts ou villes	Adultes		Enfants		Total	Tribus Kongo dominantes	% de Kongo
	Hommes	Femmes	Garçons	Filles			
<i>Région du Djoué :</i>							
Ville de Brazzaville	35 000	25 700	14 800	14 500	90 000	Laadi-Sundi-Kongo.	60
District de Brazzaville.....	7 800	7 800	6 900	6 400	28 900	Laadi-Sundi.	60
<i>Région du Pool :</i>							
District de Kinkala	8 400	9 900	9 000	8 500	35 800	Laadi-Fumbu-Sundi.	Près de 100
— Boko	7 800	11 300	8 800	8 400	36 300	Kongo-Laadi-Sundi.	
— Mayama	5 300	6 300	5 200	4 700	21 500	Sundi-Laadi.	75
— Mindouli.....	4 500	5 400	5 200	5 300	20 400	Sundi-Gangala-Dondo.	100
<i>Région du Niari-Bouenza :</i>							
District de Madingou.....	6 800	8 100	6 800	7 000	28 700	Sundi-Dondo-Kamba.	100
— Mouyondzi.....	7 600	12 100	11 400	11 000	42 100	Bembe-Kenge.	80
<i>Région du Niari :</i>							
Ville de Dolisie	2 400	2 300	1 600	1 400	7 700	Kunyi.	50
District de Dolisie	1 200	1 500	800	700	4 200	Kunyi.	75
— Kibangou.....	3 000	4 400	2 400	2 300	12 100	Kunyi.	50
— Loudima.....	1 700	2 300	1 600	1 500	7 100	Kunyi-Kamba.	100
— Sibiti.....	5 300	7 400	4 000	3 800	20 500	Bembe.	15
— Kimongo	2 200	2 800	2 100	2 100	9 200	Sundi-Nyanga-Yombe.	100
<i>Région du Kouilou :</i>							
Ville de Pointe-Noire.....	11 400	9 500	7 000	6 800	34 700	Vili.	75
District de Pointe-Noire.....	5 100	4 700	4 100	3 500	17 400	Vili.	100
— Madingo-Kayes.....	4 800	4 100	2 800	2 600	14 300	Vili-Yombe.	70
— Mvouti	4 300	3 500	2 100	2 100	12 000	Yombe.	55 (1)
<i>Région de la Nyanga (Gabon) :</i>							
District de Mayoumba.....	2 100	3 000	1 400	1 300	7 800	Vili.	25
TOTAUX	126 700	132 100	98 000	93 900	450 700		80

(1) 55 % du total, mais 100 % de la population fixe.

a ramené le taux pour cette maladie à 0,05 % (5 pour 10 000), les décès des sommeilleux ne comptant que pour 0,5 % de la mortalité totale.

Les causes de décès les plus fréquentes sont encore les maladies pulmonaires (33 %), auxquelles il convient d'ajouter 4,2 % de tuberculoses (aux 2/3 pulmonaires). Le paludisme est à l'origine de 8,7 % des décès, les infections méningococciques de 3,4 %, les avitaminoses et carences diverses de 2,9 %. Si les parasitoses intestinales ne causent que 1 % des décès, les différentes infections intestinales et les maladies de foie, à l'origine desquelles il faut souvent les chercher, en causent respectivement 6 % et 5 %. Notons enfin que des maladies qui, en Europe, prennent une extension inquiétante comme les tumeurs malignes, passant, en France, de 3,5 % en 1906, à 14 % en 1954, des causes de décès, ne comptent, ici, que pour 1,7 %.

Une étude sur la pathologie et la mortalité infantile (82) a été faite dans le Mayombe belge sur des enfants de 0 à 3 ans, nés, hospitalisés ou venus en consultation à la maternité de Kantu. Elle fait ressortir, en ce qui concerne les causes de décès, une nette prédominance du paludisme, surtout pour les consultants externes (36 % contre 18 %). Les broncho-pneumonies sont, elles aussi, très importantes : 20 % et 22 %. La coqueluche est à l'origine de 11 et 14 % des décès et la rougeole de 6 et 9 %. Il nous faut noter enfin, chez les enfants non soignés à la maternité, 3 % de décès par athrepsie.

IV. — DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

1. Structure de la population

a) RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE. — Les recensements administratifs donnent les chiffres suivants pour les districts qui nous intéressent, la coupure enfants/adultes se faisant à l'âge de 15 ans (voir tableau, p. 8).

Les chiffres de population des districts varient donc du simple (Dolisie) au décuple (Mouyondzi). Les superficies varient encore plus largement de 1 (Dolisie) à 12 (Mayama). Les densités vont de 0,9 à Mayoumba à 17,7 à Kinkala pour le Congo français et 20,4 pour le district du Bas-Congo au Congo belge, soit de 1 à 23 :

Districts	Popu- lation	Super- ficie en km ²	Densité au km ²	Districts	Popu- lation	Super- ficie en km ²	Densité au km ²
Brazzaville (1)..	28 900	12 600	2,3	Sibiti	20 500	8 470	2,4
Boko	36 300	2 600	14	Loudima	7 100	2 520	2,8
Kinkala	35 800	2 060	17,4	Kimongo	9 200	2 070	4,5
Mayama	21 500	14 540	1,5	Pointe-Noire (1)	17 400	2 320	7,5
Mindouli	20 400	2 930	7	Mvouti	12 000	3 780	3,2
Mouyondzi	42 100	5 480	7,7	Madingo-Kayes	14 300	7 950	1,8
Madingou	28 700	3 890	7,4	Mayoumba	7 800	8 310	0,9
Dolisie (1).....	4 200	1 250	3,4	Cataractes (2)..	448 700	40 100	11,2
Kibangou	12 100	6 170	2	Bas-Congo (2)..	407 500	20 000	20,4

(1) Compte non tenu du centre urbain.

(2) District belge.

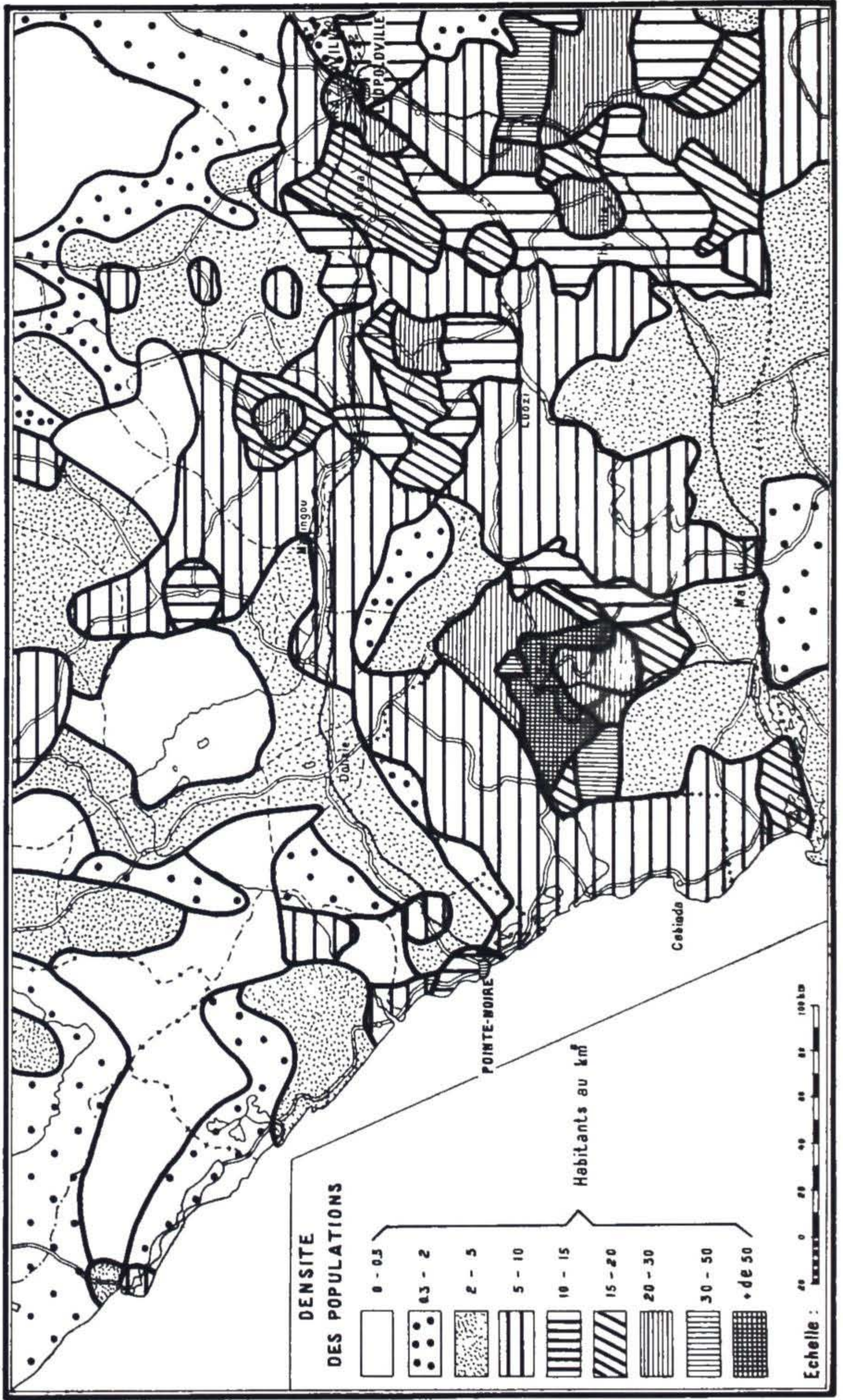


FIG. 1. — Carte de la densité de la population

Mais des densités calculées à l'échelle des districts sont rarement caractéristiques, les populations étant souvent très inégalement réparties. Ainsi le district de Brazzaville qui, avec une zone presque déserte au Nord (pays Téké), possède, par contre, dans le Sud (pays Laadi), une des plus fortes densités de l'A.E.F., ne présente dans son ensemble qu'une densité moyenne de 2,3 habitants au kilomètre carré.

Par contre, une carte tenant compte de plus petites unités territoriales, comme celle établie par le P^r GOUROU pour le Congo belge (88), fait mieux ressortir les zones de fortes densités. En A.E.F., les voisinages immédiats de Brazzaville dépassent 20 habitants au kilomètre carré. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne vers l'Ouest, la densité va en diminuant jusqu'à 2 habitants au kilomètre carré. Une autre zone à population très dense apparaît sur le plateau Bembe, avec diminution progressive, en tache d'huile. Au Congo belge, les plus fortes densités se rencontrent sur le plateau du Mayombe et la partie belge du plateau des Cataractes.

b) AGE ET SEXE. — Il n'existe, pour ces questions, qu'une documentation disséminée et incomplète, ne tenant souvent pas assez compte de la répartition ethnique de la population. Elle comprend, pour les régions rurales :

- les résultats d'une enquête par sondages menée par le Service de Statistique de l'A.E.F., dans la région économique du Niari (87) ;
- les résultats provisoires d'une enquête en cours de l'A.I.M.O. au Congo belge (85) ;
- les chiffres publiés dans l'*Annuaire statistique d'Angola* (1) ;
- une étude du D^r DE VRIESE sur la Chefferie de Kizu au Mayombe (92) ;
- des résultats de sondages personnels.

Les villes sont connues par :

- nos travaux sur Brazzaville et Dolisie (91) ;
- les chiffres publiés par le Service de Statistique de l'A.E.F. sur Brazzaville, en 1956 (89) ;
- une étude J. DENIS sur Pointe-Noire (243) ;
- les études de Sociologie urbaine de BALANDIER, notamment (258) et (259) ;
- divers travaux belges sur les villes.

Rurales ou urbaines, ces études concordent ou se complètent sensiblement et nous permettent d'établir trois types de pyramides pour les campagnes et un pour les centres.

Les trois premières ont toutes un caractère commun : le manque d'hommes de 15 à 45 ans. Le creux existe aussi chez les femmes, mais il est bien moins prononcé : celles-ci partent moins pour les villes. En effet, les hommes qui manquent dans les régions rurales se trouvent en surnombre pour les mêmes âges dans les centres urbains : les pyramides sont complémentaires.

Mais, outre le manque d'hommes, la pyramide des Yombe fait

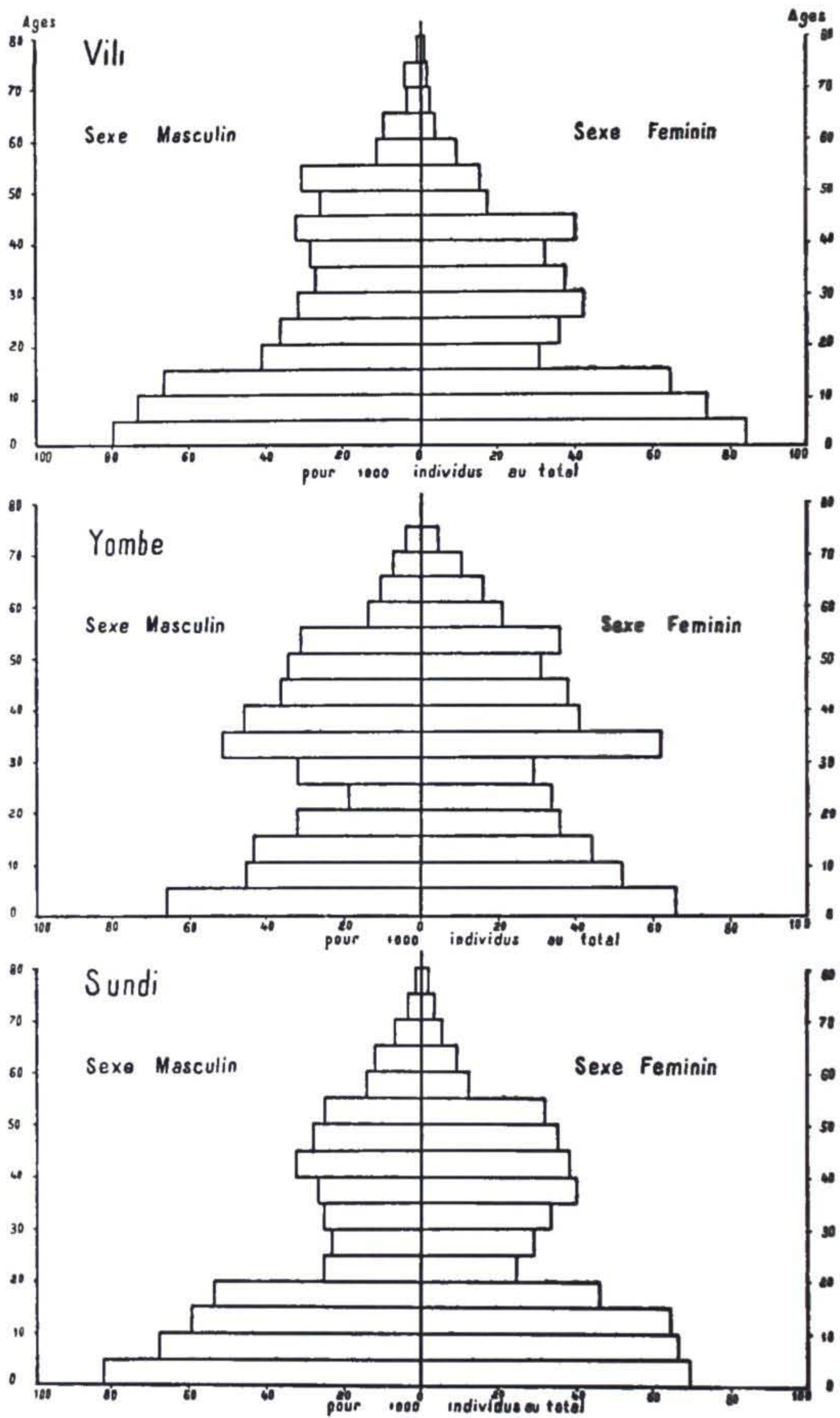


FIG. 2. — *Pyramides des âges dans les régions rurales*

ressortir un manque d'enfants. Nous verrons (ci-dessous § 2, *b*) que les Yombe, comme les Kunyi, sont des populations en régression.

Toutes les autres tribus sont en progression démographiques, mais la répartition des sexes varie :

Chez les Sundi, le creux des femmes de 15 à 45 ans est relativement prononcé alors que, au-dessus, la pyramide est à peu près normale : jusqu'à il y a très peu de temps les femmes n'émigraient pas vers les centres urbains, puis, la population des villes tendant à se stabiliser,

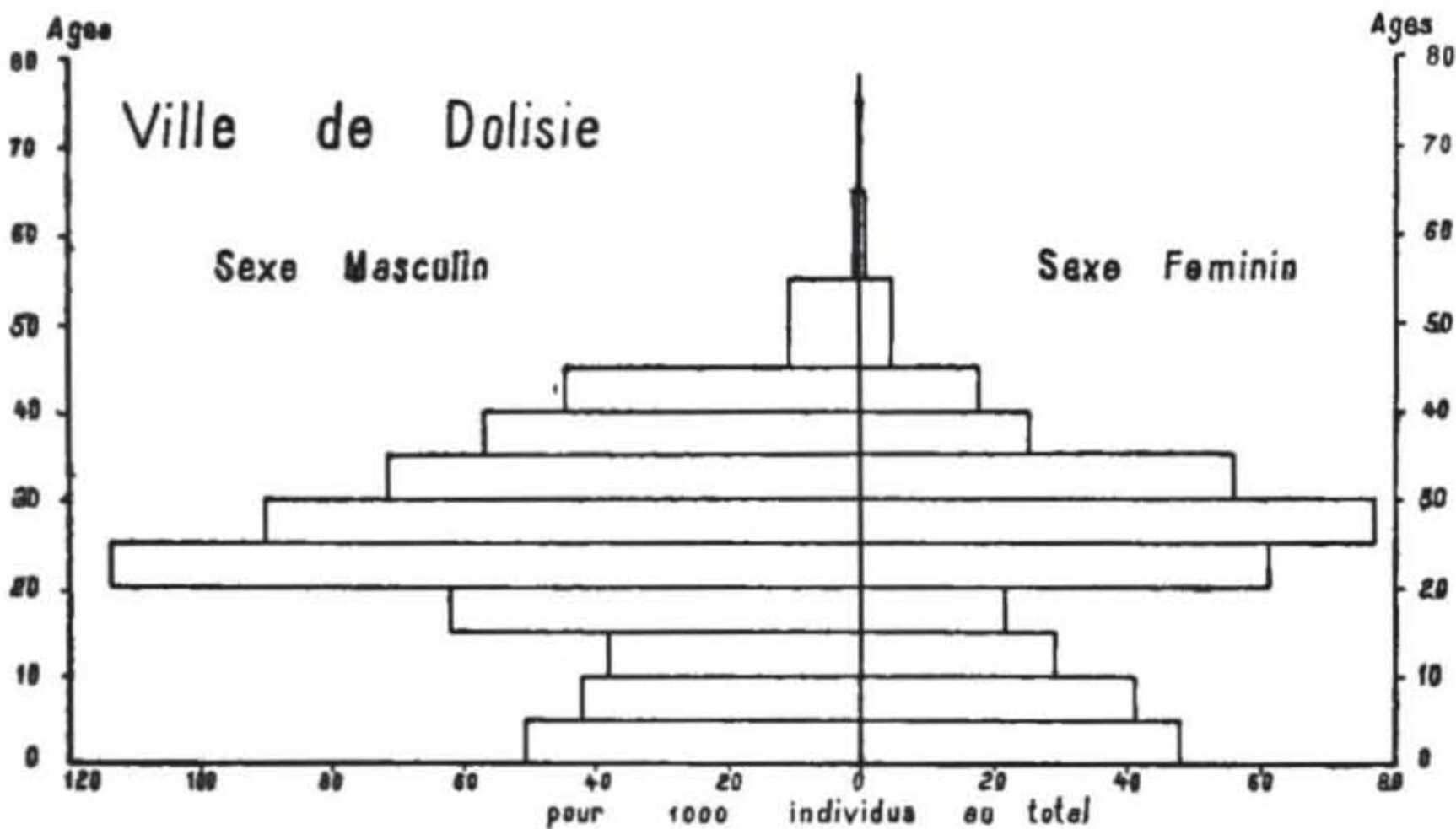


FIG. 3. — Pyramide des âges type des populations urbaines

les émigrés, en majorité des jeunes gens ou des hommes jeunes, font venir, qui leur femme, qui une fiancée.

Par contre, c'est depuis plus longtemps que, à Pointe-Noire, les émigrés et surtout les Vili, font venir leurs épouses. Par ailleurs, ceux-ci comptent une plus forte proportion d'hommes d'âge mûr. Aussi, dans les cantons Vili ruraux, la prédominance moins nette des femmes se fait-elle encore sentir au-dessus de 45 ans.

La répartition des sexes chez les adultes (nombre de femmes pour 1 000 hommes) laisse apparaître les mêmes caractères : A Brazzaville, nous n'avons que 752 femmes pour 1 000 hommes chez les adultes (605 même, à Poto-Poto seulement). A Pointe-Noire, nous arrivons à 833. En contrepartie, le district de Pointe-Noire n'a que 1 085 femmes pour 1 000 hommes (d'après nos sondages qui nous semblent donner des résultats plus vraisemblables que les recensements administratifs qui arrivent seulement à 920), alors que les districts voisins de Brazzaville ont des taux variant entre 1 180 et 1 450 femmes pour 1 000 hommes.

Si l'on considère cette répartition des sexes suivant les âges, nous constatons, dans les régions rurales, deux maximums pour la prédominance des femmes : au-dessus de 50 ou 55 ans, ce qui est normal, la

plus grande longévité des femmes étant universelle et entre 15 et 35 ans. A cet âge les hommes émigrent ou, tout au moins, ont émigré en beaucoup plus grand nombre que les femmes. Le taux peut même alors dépasser 1 500 femmes pour 1 000 hommes. En contrepartie, dans les villes, le nombre de femmes sera beaucoup plus faible et pourra, par exemple, ne pas dépasser 347 pour 1 000 hommes entre 15 et 19 ans.

2. Mouvements naturels de la population

a) NUPTIALITÉ. — Elle est toujours très élevée, d'une part, parce que la coutume ne conçoit pas une femme nubile qui ne soit en puissance de mari, d'autre part, parce que la polygamie établit une véritable course au mariage :

Tribus	1 femme	2 femmes	3 femmes	4 femmes	5 femmes	6 femmes	Moyenne (1)
	%	%	%	%	%	%	
Laadi et Sundi (2)	68	25	6	1			1,4
Yombe (2)	44	25	25	6			1,9
Vili (2)	76	21	2	1			1,3
Bembe (3)	57	28	11	3	0,5	0,5	1,6
Kamba (3)	60	30	7	2	1		1,5
Kunyi (3)	49	34	8	6	0,5	2,5	1,9
Dondo (3)	80	17	1	1	1		1,3

Nous devons surtout remarquer que les deux tribus régressives et seulement celles-ci ont une moyenne de 1,9 femmes par homme marié, soit le maximum.

Au Congo belge (85), nous avons par contre :

- dans le territoire de Luozi (Nyanga, c'est-à-dire en fait Nyanga, Sundi, Dondo, Gangala, Kongo) : 90 % de monogames et 1,2 femme par homme ;
- dans le territoire de Tshela (Yombe) ; 90 % de monogames et 1,2 femme par homme ;
- dans le territoire de Lukula (dominante Yombe) : 88 % de monogames et 1,1 femme par homme.

Les taux du Congo belge sont donc très différents de ceux du Moyen-Congo. Cette différence provient surtout de la lutte menée dans ce pays contre la polygamie.

Dans les villes, où la femme est plus une charge qu'un revenu, mais aussi où l'évolution est plus rapide et la population plus jeune, la polygamie est bien moins fréquente : A Brazzaville et Dolisie (91), les hommes mariés n'ont en moyenne que 1,2 femme, avec un maxi-

(1) Nombre moyen de femmes par homme marié.

(2) Chiffres obtenus par sondages personnels.

(3) Chiffres établis d'après l'Enquête du Service de Statistique de l'A.E.F. (87).

mum de 1,4 (régions rurales : moyenne 1,5 ; maximum 1,9). De même en territoire belge, la moyenne s'établit à 1,22 femme par homme marié dans les régions rurales, et 1,06 pour les centres urbains.

b) FÉCONDITÉ. — L'enquête dans la vallée du Niari (87) donne pour les femmes ménopausées du groupe Kongo une moyenne de 5,47 grossesses par femme, ayant donné lieu à 4,7 naissances vivantes, ceci malgré 14 % de femmes stériles, ce qui porte le taux, pour les autres, à 6,4 grossesses et 5,5 naissances.

Le groupe Kongo est donc nettement progressif malgré quelque 30 % de décès avant 4 ans (25 % avant 1 an), ce qui nous laisse encore, après cet âge, 3,3 enfants par femme.

Il n'existe pas encore d'étude démographique par tribu, mais nous avons déjà vu que la répartition des populations par âge et sexe nous indiquait deux tribus en régression : les Yombe et les Kunyi. Le même fait apparaît si on établit l' « indice démographique » tel que l'a redéfini le médecin-colonel Lotte dans son étude démographique du District de Franceville (*Bull. Inst. Et. Centraf.*, n° 6, pp. 161-181, 1953) : « Nombre d'enfants de moins de 15 ans par rapport au nombre de femmes. Cet indice indique une population en progression quand il est supérieur à 150 et une population en régression s'il est inférieur à 130. » Pour les tribus Kongo, il apparaît comme suit :

Sundi-Gangala.....	194	Dondo	169	Kongo	154
Bembe-Kenge	185	Vili	162	Kunyi	121
Laadi-Fumbu	179	Kamba	162	Yombe	120

Au Congo belge, les indices sont sensiblement les mêmes : Nyanga : 151 et Yombe : 124.

Malgré les Yombe et les Kunyi, nettement régressifs, l'ensemble du groupe reste très progressif avec un indice moyen de 171.

L'AIMO (85) a établi des prévisions de mouvement de population par territoire. Celui de Tshela, peuplé uniquement de Yombe, verra sa population diminuer de 10 % d'ici 25 ans. Par contre, celui de Luozi, à très grosse majorité Nyanga, la verra, dans le même laps de temps, augmenter de 24 %.

Enfin, une enquête du Service de Statistique de l'A.E.F. sur la *sex-ratio* (86) (taux de féminité à la naissance) donne pour les districts intéressant les Kongo français une moyenne de 998 garçons pour 1 000 filles, soit un nombre légèrement plus élevé de filles que de garçons, alors que la moyenne mondiale est de 1 045 garçons pour 1 000 filles. Cette différence de près de 5 % doit, sans doute, s'expliquer par l'importance relativement grande de la mortalité (9 % selon le Service de Statistique (87), 18 % selon nos sondages (91)).

Quoi qu'il en soit, les populations Kongo sont nettement progressives et pour ne pas étouffer dans leur territoire, certaines tribus seront appelées à chercher un exutoire dans la petite ou la grande émigration.

V. — MIGRATIONS

1. Migrations externes

Nous verrons au chapitre « Histoire », les migrations présumées qui ont amené les Kongo aux territoires qu'ils occupent actuellement. Depuis le début de ce que l'on peut appeler l'époque historique, c'est-à-dire depuis l'arrivée des Portugais à l'embouchure du Zaïre, encore que la période qui s'étend de la découverte à la pénétration ne puisse être considérée que comme un très obscur Moyen Age, les tribus Kongo qui avaient déjà franchi le fleuve auquel on a donné leur nom, ont continué de progresser, surtout en direction du Nord-Est, au détriment des tribus Téké. Ceci fut le fait surtout du sous-groupe oriental : les tribus Laadi et Sundi (n'oublions pas que leur indice démographique de 179 et 194 les place parmi les plus prolifiques du Centre Afrique), après avoir occupé la région des mines de Mindouli-Renéville, se sont progressivement étendues sur le plateau des Cataractes avant de lancer le pacifique assaut de leur surpopulation contre les plateaux Téké.

Si l'on peut discuter de l'origine lointaine des populations Kongo, il ne fait de doute pour personne que, au début du xv^e siècle, elles n'occupaient que la rive gauche du Zaïre. Ce n'est qu'aux environs de l'arrivée de Diego Cão qu'elles commencèrent à en envahir la rive droite. Mais, alors que les groupes qui atteignaient la vallée du Niari trouvaient vraisemblablement le pays vide d'habitants et pouvaient s'étendre à leur guise, la fraction orientale se trouvait en butte à la résistance du « royaume d'Anzico », des Téké, qui retarda longtemps leur progression et freine encore leur expansion. C'est là une des raisons de la surpopulation de la limite orientale du pays.

Malgré celle-ci, les Laadi-Sundi-Kongo, de même que la plupart des tribus Kongo, ne cherchent pas un exutoire dans des migrations saisonnières, temporaires ou définitives en pays lointain, au milieu d'autres groupes ethniques. Seuls, de tout l'ensemble Kongo, font exception les Vili.

Les plus gros utilisateurs de main-d'œuvre sont, dans les régions rurales du Sud de l'A.E.F., les chantiers forestiers. C'est là que l'on rencontrera quelque 2 000 Vili expatriés, contre à peine quelques dizaines d'individus originaires des autres tribus du groupe Kongo.

De même, dans les centres urbains extérieurs, la tribu Kongo la plus largement représentée est toujours celle des Vili. Par exemple, au Gabon, Libreville a 580 Vili, Port-Gentil 620, alors que les autres tribus du groupe Kongo, qui représentent pourtant 90 % de celui-ci, ont ensemble moins d'une centaine de représentants dans chacune de ces villes.

Ces dernières tribus, lorsqu'elles doivent émigrer pour compenser leur excédent démographique, le font au détriment des tribus voisines du même groupe, que celles-ci soient progressives ou régressives, et ceci tant que l'équilibre entre les possibilités économiques et le nombre d'habitants n'est pas atteint.

2. Migrations internes

Les principaux centres d'attraction sont : les centres urbains, les gares de chemin de fer et les nœuds routiers, les exploitations agricoles ou forestières, les chantiers miniers. Or les tribus qui sont trop à l'étroit sur leur territoire, étant donné les possibilités économiques de celui-ci, sont, d'une part, les Bembe, d'autre part, les tribus du sous-groupe oriental, notamment les Laadi et les Kongo, enfin, au Congo belge, les Yombe de la frontière franco-portugaise.

Les Laadi viendront nombreux à Brazzaville (30 000), qui est d'ailleurs sur leur terrain depuis qu'ils en ont chassé les Téké, mais ils iront encore à Dolisie (8 % de la population de la ville) et Pointe-Noire (6 %). Enfin, les centres secondaires les verront commerçants, commis, etc.

Brazzaville est excentrique par rapport au domaine de la tribu Kongo, pourtant 10 000 de ses membres y ont trouvé un exutoire (11 % de la ville), comme ils occupent 10 % de Dolisie et 2 % de Pointe-Noire.

43 % des Laadi vivent ainsi en dehors de leurs villages, de même que 48 % des Kongo. Mais ce sont surtout des citadins, des « urbanisants » des centres secondaires. Par contre, si 20 % des Bembe se sont expatriés, près de la moitié de ceux-ci auront émigré dans d'autres régions rurales (exploitations minières, forestières ou agricoles) et ceux qui sont partis à la ville seront, là encore, manœuvres, boys, etc., alors que les Laadi et les Kongo, même dans les régions rurales, occuperont les fonctions de commis, mécaniciens, seront commerçants, etc.

En définitive les villes, les nœuds de communications, les exploitations, tout ce que l'on a l'habitude d'appeler les centres extra-coutumiers, sont formés d'émigrés des régions strictement rurales surpeuplées. Ces flottants au nombre de 150 000, dont 100 000 Kongo nord-occidentaux, se répartissent comme suit dans le Congo français :

Tribus	(1)	(2)	(3)
	%	%	%
Laadi-Fumbu	25	37	43
Kongo	9	14	48
Bembe-Kenge	14	8	20
Vili	11	12	32 (4)
Autres Kongo	41	29	19

Mais si l'on ne tient pas compte des flottants des villes, ceux des régions rurales comportent une majorité de Bembe (33 %), suivis

(1) Importance de la tribu par rapport à l'ensemble des Kongo français.

(2) Importance des flottants de la tribu par rapport à l'ensemble des flottants Kongo.

(3) Pourcentage de la tribu émigré.

(4) Plus 9 % d'émigrés à l'extérieur, soit au total 41 %.

seulement de loin, par les Kongo (15 %) et les Laadi (11 %), les autres tribus ne représentant ensemble que 11 % du total.

Les villes, formées d'émigrants récents, auront donc comme caractéristiques : une population jeune à prédominance masculine provenant, principalement, des districts les plus proches où dominant les ethnies les plus prolifiques et qui ont besoin d'un exutoire. Cette population urbaine sera formée surtout de non spécialisés et aura un niveau de vie assez bas. En raison de sa jeunesse, mais aussi du manque de femmes, elle comptera un grand nombre de célibataires et une proportion assez faible de polygames. Par contre, la ville modifie assez peu les caractéristiques tribales de la fécondité... (91).

3. Immigration

Mis à part les villes où ils n'occupent d'ailleurs qu'une place bien moins importante que les autochtones (Brazzaville et Dolisie 40 %, Pointe-Noire moins de 25 %), les étrangers sont pratiquement inexistantes en pays Kongo : deux ou trois milliers au plus. BALANDIER l'avait déjà remarqué, « les gens du Bas-Congo » sont considérés comme composant un bloc homogène « s'efforçant d'affirmer sa suprématie à l'encontre des étrangers — si bien qu'il s'est établi une sorte de dualisme sommaire donnant lieu à des conflits manifestes de manière toute occasionnelle [et qu'il se forme] un groupe assez fermé vis-à-vis des étrangers, bien que manquant lui-même de cohésion » (257). Ceux-ci sont très difficilement acceptés et si, dans des centres comme Brazzaville, les Kongo ne peuvent les repousser, ils se réservent néanmoins des « villages » entiers où ils dominant à près de 95 % (Bacongo).

De même au Congo belge, l'AIMO (85), dans son étude démographique préliminaire sur les districts des Cataractes et du Bas-Congo (848 000 habitants dont la moitié de Kongo nord-occidentaux, le reste étant formé presque uniquement d'autres tribus du grand ensemble Kongo), note un apport extérieur de 64 000 habitants. Mais de ceux-ci, 3 000 viennent d'A.E.F., des régions immédiatement voisines, ce sont donc aussi des Kongo nord-occidentaux. De même les 44 000 originaires d'Angola font partie, soit du même groupe (émigrés du Cabinda), soit d'un autre groupe Kongo (originaires d'Angola, proprement dite). Les étrangers ne sont donc, en fait que 11 000 (compte non tenu de Léopoldville), ce qui ne représente guère plus de 1 % du total. Leur nombre est donc très faible si l'on pense qu'il existe de gros centres comme Boma, Matadi, voire Thysville, qui attirent les étrangers de très loin.

« L'analyse des statistiques montre que les grands courants de la migration interrégionale ont deux pôles d'attraction : Léopoldville et le complexe Boma-Matadi » (85) pour le Congo belge, tandis que pour le Congo français, ce sera Brazzaville et Pointe-Noire. Ailleurs, nous trouverons des Kongo, et seulement des Kongo.

CHAPITRE II

HISTOIRE ET TRADITIONS D'ORIGINE

I. — PRÉHISTOIRE

La préhistoire du « Bas-Congo » est assez mal connue. Certes, de nombreux gisements ont été retrouvés, tant à Brazzaville que dans la vallée du Niari et à Pointe-Noire. Dès 1894, REGNAULT (118) pouvait déjà décrire un certain nombre d'objets. Des découvertes sporadiques continuèrent jusque vers 1934. Mais, c'est surtout à partir de cette date que, grâce notamment aux travaux de DROUX et de BERGEAUD (101) et (105) à (107), les trouvailles se sont multipliées. C'est par dizaines que les stations se comptent dans le Bas-Congo français. Du côté belge, les recherches furent aussi fructueuses (100) et (114) à (116). C'est d'ailleurs du nom d'une localité du Bas-Congo belge que le nom de Toumbien fut donné à ces industries.

« Toutefois, la détermination de l'âge des gisements est rendue difficile par la contemporanéité d'industries d'allure paléolithique et néolithique, l'emploi de coups de poing paraissant s'être prolongé en Afrique jusqu'à l'âge des métaux. L'absence de tout document ostéologique achève d'accroître la difficulté. A Brazzaville, à Pointe-Noire, comme en surface dans la vallée du Niari, l'outillage est presque toujours typiquement Toumbien (117). »

Mlle ALIMEN a regroupé (97) la documentation la plus récente que l'on puisse avoir sur cette question.

C'est surtout dans la période sèche qui sépare les 3^e et 4^e épisodes fluviaux du Kanjérien et du Gamblien (qui pourraient correspondre aux 3^e et 4^e glaciaires européens (108)) que se situe le « Toumbien inférieur appelé désormais Kalinien » (97), caractérisé par « des bifaces aux formes variées, ciseaux, gouges, pics et outils complexes, paraissant adaptés aux diverses opérations du travail du bois. Ce sont des formes représentatives du faciès forestier. Elles sont associées aux outils bifaces et à des éclats retouchés caractéristiques du Fauresmithien » (97), faciès plus méridional avec lequel il semble y avoir synchronisme et parallélisme.

Le Kalinien se continue pendant le pluvial Gamblien par le Djokocien et le Lupembien, faciès qui intéressent surtout le Kassaï, pour s'achever dans le Tshitolién où le même outillage et les mêmes armes persistent, mais de dimensions plus réduites, de telle sorte que ces dernières peuvent désormais être projetées au loin.

Mlle ALIMEN conclut : « ... cette région conserve une individualité très prononcée jusqu'à la fin des temps préhistoriques, la civilisation néolithique ayant même quelque peine à s'y insinuer. C'est vraiment la région des bifaces et, d'une manière plus générale et plus significative, c'est la région par excellence du type forestier, dont le caractère se marque dès les premiers cailloux façonnés. Ce fut aussi, de tout temps, la zone quasi impénétrable, que sa végétation exubérante défendit contre les apports massifs de l'extérieur, malgré les atténuations que les périodes arides durent apporter à cette difficulté de pénétration.

« La préhistoire a duré de ce fait très longtemps dans le bassin du Congo, la métallurgie n'y pénétrant que tardivement. Des analyses de radio-carbone ont fourni de précieuses indications quant à l'âge absolu des derniers stades du faciès Toumbien. Le Lupembien de l'Angola... a été daté de 7 000 avant notre ère et le Djokocien de — 10 000 (97). »

II. — DE LA DÉCOUVERTE A LA PÉNÉTRATION

Ce chapitre traitera en même temps du peu que nous savons sur l'histoire des Kongo avant la découverte, ce que nous avons pu en apprendre nous ayant été transmis par les découvreurs.

La documentation est de deux sortes : les descriptions, etc., que nous ont laissées ces découvreurs ou leurs interprètes immédiats et les études critiques qui ont été faites ultérieurement de ces sources.

Parmi les premiers, très nombreux, nous devons citer notamment, par ordre chronologique : Duarte LOPEZ (130), les frères DE BRY (120), le R. P. DU JARRIC (128), CHAULMER (124), CARLI (122), SANSON D'ABBEVILLE (132), DAPPER (126), CAVAZZI (123), ZUCHELLI (133), LABAT (129), PROYART (131). Tous ces récits ne sont ordinairement que la reprise du récit du voyage de LOPEZ que publiait PIGAFETTA en 1591 (130), auquel les auteurs ajoutent, soit le fruit de leur expérience personnelle, soit les souvenirs que d'autres voyageurs leur ont rapportés, soit, il faut bien le dire, parfois aussi, les fruits de leur imagination, surtout dans les illustrations. Aussi fantastiques que soient souvent ces récits, même celui que DAMBERGER (125) rapporta de son voyage qu'il fit par terre du cap de Bonne-Espérance au Maroc, entre 1781 et 1797, ce furent pendant longtemps les seules sources de l'histoire de ce pays, de ses origines jusqu'au milieu du XIX^e siècle, date à laquelle commença la pénétration systématique. Ce n'est que tout récemment que l'on s'attaqua au dépouillement des nombreux documents d'archives (Ordres religieux, Vatican, Gouvernements, papiers des négriers, etc.).

C'est à Olivier DE BOUVEIGNES (135) à (138) et surtout à Mgr CUVELIER (140) à (146) que l'on doit le renouvellement complet de l'histoire du Congo. Ce dernier a, non seulement, donné une bibliographie et une liste des sources imprimées ou manuscrites (144)

et (146), mais il a encore remarquablement su exploiter cette documentation.

Sur l'histoire avant l'arrivée de Diego Cão, nous n'avons que fort peu de choses. Le royaume de Congo, tel que nous le dépeignent les découvreurs, ne devait être fondé que depuis fort peu de temps, une fois terminée la marche vers l'Ouest des tribus Kongo : une trentaine d'années seulement sans doute (149). D'où provenaient celles-ci ? LAMAN (57), faisant siennes les idées de TORDAY et JOYCE (61), les fait venir du Kwango où ils auraient séjourné à leur arrivée du Kassaï, leur point de départ étant le sud-ouest de l'actuel territoire du Tchad, l'argument suprême de ces auteurs étant que *Chari* est le même mot que *Niari* et que *Nzadi*, dont le sens est partout « grand fleuve ». TORDAY et JOYCE (61) rapportent une légende selon laquelle à l'origine il y avait Dieu qui créa les animaux et les hommes, parmi lesquels un Blanc, ancêtre des Kongo et dont descendraient tous les chefs. Pour Torday et Joyce, ce Blanc serait un Berbère d'où l'origine « nordique » des Kongo. Ce serait vers 550 de notre ère qu'ils arrivèrent dans le Kassaï. Une migration lente de 3 siècles les amena au Kwango vers 850. Trois autres siècles plus tard (1150), ils repartent vers San Salvador, où ils arrivent peu avant Diego Cão. De tout cela, on peut retenir avec un semblant de certitude que les tribus Kongo, arrivées vers 1450 à San Salvador, paraissent venir du Kassaï, ou tout au moins du Kwilu par le Kwango.

En tout cas, c'est sensiblement à partir de cette date qu'ils rayonnèrent autour de San Salvador, occupant progressivement tout le pays entre le 4^e et le 10^e parallèle sud d'une part, la mer et le 18^e méridien est d'autre part. Le processus de cet éparpillement, LAMAN (57) a essayé de le rétablir pour les populations qu'il appelle *Nsundi* et qui sont, en fait, tous les Kongo nord-occidentaux moins les Woyo et les Vili et peut-être les Bembe. Pour les deux premières tribus, on peut d'ores et déjà dire qu'elles se séparèrent les premières du groupe, pour se diriger vers leur habitat actuel en longeant la mer, si tant est que l'on puisse se fier aux légendes Vili concernant leur origine.

Les clans « Nsundi » remontent le Congo et, les uns après les autres, le franchissent, principalement à Kimbuzi, entre Matadi et Boma, à Manyanga et au Stanley-Pool, qui semblent en même temps être les principaux points de dispersion avec Kingoye à l'est-sud-est de Boko-Songo. La dispersion à partir de Manyanga et du Stanley-Pool n'a, toutefois, pu avoir lieu que très tard puisque, vers le milieu du xvii^e siècle, Jérôme de Montesarchio, qui a atteint le Stanley-Pool ou tout au moins le Congo dans ces parages, fut empêché de franchir le fleuve par les Sundi, l'autre rive étant tenue par le roi d'Anzique (Téké), auquel eux-mêmes payaient tribut.

Depuis près de deux siècles déjà la côte avait été reconnue, un semblant de pénétration entrepris. Dès le début du xv^e siècle, les navigateurs portugais avaient commencé la reconnaissance systématique de la côte occidentale d'Afrique. Le roi Jean II de Portugal (1481-1485) chargea, en 1482, Diego Cão, spécialiste de la chasse aux contre-

bandiers, de poursuivre cette reconnaissance vers le Sud. Celui-ci arriva, en août 1482, à l'embouchure d'un grand fleuve sur les deux rives duquel il fit dresser des colonnes de pierre aux armes du Portugal et surmontées de la croix. Le fleuve est baptisé Rio Padrão (de la colonne), mais le nom de *Zaire*, corruption du Kikongo *Nzadi* (fleuve), allait prévaloir en attendant le terme Congo (155). Diego Cão devait encore faire deux autres voyages : en 1485 et 1488.

A cette époque, le royaume de Congo s'étendait sur quelque 500 km de côtes, des environs actuels de Loanda au Zaïre et vers l'Est jusqu'au haut Kwango. Plus au Nord, les royaumes d'Angoy, de Kakongo et de Loango lui étaient soumis. Le royaume de Kongo était lui-même divisé en six provinces : Mpamba (domaine royal proprement dit autour de la capitale San Salvador, alors appelée Mbanza Kongo), Mbamba (Laadi ?), Mbata, Nsundi (Sundi ?), Sonyo et Mpangu. Au milieu du xv^e siècle, lorsque commença la décadence du royaume, les princes sujets prirent leur indépendance, suivis peu à peu par chacune des provinces en attendant que celles-ci se désagrègent en une multitude de chefferies. Le royaume d'Angoy ou Ngoyo (Woyo), de même que l'histoire des provinces de Mbamba et de Nsundi, qui nous intéressent directement, nous sont très peu connus. Un des événements les plus importants de cette période semble devoir être vers 1570, l'invasion des « féroces Yaga », qui traversèrent les royaumes du Sud au Nord, les mettant à feu et à sang, brûlant notamment toutes les églises de San Salvador avant de disparaître vers le Nord où, peut-être, ils sont devenus les paisibles Yaa. Nous sommes seulement mieux renseignés sur le royaume de Loango par divers récits de voyageurs, mais surtout par la description qu'en firent ultérieurement les missionnaires (131).

Le royaume de Loango s'étendait sensiblement (149) de la lagune Ngove au Gabon, à la frontière du Cabinda. A l'Est, il couvrait vraisemblablement de son autorité le Mayombe français et une partie du Mayombe portugais. Plus à l'Est encore, s'étendaient des pays très mal connus, mais avec lesquels les rois de Loango entretenaient des relations commerciales : les royaumes d'Anzicho et du Makoko, que de nombreux auteurs affirment être un seul et même état, mais qui, selon d'autres, formaient deux royaumes distincts, le premier étant toutefois tributaire du second. Ce dont on est certain, c'est que les Vili du royaume de Loango vendaient aux premiers trafiquants du cuivre venu du royaume d'Anzicho. Or, les mines de cuivre du Moyen-Congo sont toutes actuellement en pays Dondo et Sundi. Il semble donc bien que, au xvii^e siècle, les Téké aient été voisins du royaume de Loango ou, tout au plus, séparés d'eux par un *no man's land*, où viendront s'infiltrer les tribus Kunyi et Kamba. Par ailleurs, les Dondo ont conservé le souvenir de l'époque où ils extrayaient le cuivre pour le compte des Téké et le capitaine BARATIER (160), en 1896, trouvait encore de nombreux Téké mêlés aux Sundi de Mindouli.

Ce royaume de Loango était divisé en 4 (6 selon quelques-uns) provinces gouvernées par les fils de la sœur du roi, qui était la première

« dame » du royaume et contre laquelle celui-ci, le Maloango, ne pouvait rien (voir, entre autres (54)). De 1645, date de l'arrivée des premiers missionnaires, à la fin du XVIII^e siècle, divers groupes de religieux firent à Loango des séjours plus ou moins longs, plus ou moins fructueux.

Les seuls autres contacts des Kongo avec le monde occidental, pendant cette période, eurent lieu par l'intermédiaire des négriers.

Le R. P. RINCHON (153) et (154) avec passion, GASTON-MARTIN (147) et (148) en historien et économiste, entre autres, ont étudié cette question. On peut considérer la date de 1502 comme marquant le début de la traite par les Espagnols. Mais c'est seulement à partir de 1511 qu'elle se développa sur une grande échelle. Le R. P. RINCHON (154) estime à 40 ou 50 000 000, le nombre de Noirs déportés de la Côte occidentale d'Afrique, entre cette date et 1789, dont le sixième de la côte des royaumes de Loango et de Ngoyo, soit 6 à 8 000 000. Les ports d'embarquement étaient Mayoumba, Loango, Malembe et Cabinda. Les archives des négriers parlent des esclaves embarqués ici comme étant de « race » « Batéké », « Mayombe », « Quibengue » (Kamba ?).

A partir de 1818-1824, la traite est mise hors la loi, mais ceci ne fera que rendre les conditions de transport des esclaves plus dures, en augmentant les risques des négriers. C'est au cours de ses expéditions de chasse aux négriers que Bouet-Willaumez prenait contact avec les chefs de la côte gabonaise, puis fondait Libreville en 1848, ouvrant ainsi la nouvelle ère de la pénétration du continent par les Européens.

III. — LA PÉNÉTRATION

Chronologiquement les expéditions de BASTIAN (1874-1875) (41) et de GUSSELD (1873-1876) (54), se situent après les explorations sur l'Ogooué, après le début de la pénétration. Mais elles ont leur place ici : elles marquent, sur la côte de Loango, les dernières tentatives européennes d'études strictement côtières. Toutefois, ces expéditions allemandes sont en avance sur leur temps, en ce sens qu'elles préfigurent les futures missions scientifiques qui s'efforceront de connaître à fond le pays sous tous ses aspects, dans toutes ses possibilités, à l'encontre des « explorateurs » qui cherchaient, avant tout, à « découvrir » du pays. Elles nous ont laissé une masse de documentation.

Les premiers contacts des explorateurs proprement dits avec les Kongo des régions orientales n'ont pas eu lieu en partant de la côte du pays Kongo, mais par l'intérieur. En effet, à partir de 1857, du Chaillu, Aymes, Marche, Compiègne, etc., avaient préparé la voie de l'Ogooué pour de Brazza. A son premier voyage, en 1875, celui-ci fut arrêté par l'hostilité des « Bafourou » (Kwala). Tout semblait remis *sine die*. Mais l'avance, sur la rive gauche du Congo, de STANLEY, patronné par Léopold II de Belgique, qui eut alors « ce que ses historographes ont appelé le coup d'œil du génie » (170), de Stanley qui,

parti début 1879, prendre possession des deux rives de ce qui allait devenir le Stanley-Pool, avait forcé la main au Gouvernement français : de Brazza était chargé d'une nouvelle mission au Congo. Remontant l'Ogooué, puis descendant la Léfini, enfin le Congo, il signait le 10 septembre 1880, un traité d'alliance avec le Makoko, avant de prendre possession le 1^{er} octobre 1880, de « Ncouna » (le Stanley-Pool) que, sur l'ordre de Makoko, devaient lui remettre les chefs d' « entre la rivière d'Iné et Impila » (acte de prise de possession de de Brazza). Stanley arrivait trop tard. De Brazza devait même le rencontrer sur le chemin du retour, alors que l'hostilité des Sundi de Mindouli l'obligeait, pour regagner la mer, à longer le Congo. Il rejoignait Libreville, mais pour repartir presque immédiatement : remontant à nouveau l'Ogooué jusqu'à Franceville, il partait de là pour le Niari, puis pour Loango en passant par Loudima. Le 7 juin 1882, il était de retour en France.

La suite fait autant partie de l'Histoire de France que de celle des pays Kongo : les démêlés du sergent Malamine avec Stanley, qui dut se retirer devant l'hostilité des indigènes, la troisième mission de de Brazza (soumission de Pointe-Noire par le lieutenant de vaisseau Cordier et première organisation de la colonie), cependant que le Dr Ballay, de Chavannes, Mizon, Rigail de Lastours pacifiaient les populations voisines, le règlement du contesté franco-belge du « Niari-Quillou », d'où les Belges retiraient leurs prétentions, en échange de nos droits (acquis au Makoko) sur la rive gauche du Stanley-Pool...

L'histoire a conservé les noms de DE CHAVANNES, d'Albert DOLISIE, et de quelques autres, mais de BEAUGUILLAUME à WEISTROFFER, ils sont bien une centaine qui, lentement, patiemment, ont œuvré pour la pacification et l'organisation du pays Kongo et de ses marches septentrionales et orientales. « Et, sans doute, bien des noms manquent à cette liste des précurseurs déjà trop oubliés et qui marchaient derrière le chef pour une solde de 150 francs par mois, sans pain, sans vin, sans médecin et le plus souvent avec le ciel pour toit. Ce sont les fondateurs du Congo français (170). »

La pacification proprement dite fut assez rapide, la seule tribu ayant offert une résistance effective étant celle des Sundi à l'Ouest de Mindouli. Mais le capitaine BARATIER, en avant-garde de la mission Marchand en route pour Fachoda, occupait Balimoéké, où il infligeait une dure leçon aux Sundi et tuait leur féticheur Mabilia-Manianga dans la grotte où il s'était réfugié (160) et (166). La « conquête » était terminée.

Parallèlement les Belges menaient l'occupation du Bas-Congo. C'est aussi par l'intérieur que STANLEY avait pris son premier contact avec le pays Kongo, vers la fin d'une mission qui, partie de Zanzibar en 1874, l'avait, après des études en Uganda et au Tanganyika, fait descendre le Congo jusqu'à Boma (1877) (169). Le « Comité d'Études pour le Haut-Congo », filiale de l'Association Internationale Africaine et ancêtre de l'Association Internationale du Congo le chargeait de poursuivre la pénétration du pays. C'est au cours de son voyage

de 1879-1884 qu'il devait se rencontrer avec de Brazza. Des traités d'alliance étaient signés avec les chefs locaux.

Mais ces régions acquises par Stanley et de Brazza à la Belgique et à la France avaient été, depuis des siècles, reconnues sinon pénétrées par les Portugais qui voulurent faire valoir leurs droits. Par ailleurs, de nombreux points litigieux opposaient la France et la Belgique. La Conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885) commençait par délimiter le « bassin conventionnel du Congo », ouvert commercialement à toutes les nations, puis le neutralisait, cependant que l'Association Internationale du Congo devenait l'État Indépendant du Congo, placé sous la souveraineté personnelle du Roi des Belges, en attendant le traité du 28 novembre 1907, par lequel le roi Léopold II le cédait à la Belgique. Le 5 février 1885, un traité avait définitivement réglé la question des frontières franco-belges, le 14 un autre fixait celles séparant les possessions belges et portugaises. Le 12 mai 1886, un dernier traité délimitait les territoires français et portugais par lequel « se trouva constitué ce qu'on appelle l'enclave portugaise du Cabinda..., comme souvenir du temps où le Portugal découvrait l'Afrique occidentale et dominait la côte du Gabon et l'embouchure du Zaïre » (170).

Pendant tout ce temps d'intense activité européenne, l'histoire des Kongo eux-mêmes se déroulait au ralenti. Depuis longtemps, l'ère des grands royaumes était close, ceux-ci s'étant désagrégés en une multitude de chefferies indépendantes. On devine, plutôt qu'on ne suit, l'expansion du groupe Kongo au détriment notamment des Téké. Boko-Songho ne fait plus, depuis longtemps, partie de leur domaine. Ceux-ci ont progressivement reculé jusqu'à la Foulakari (50 km au Sud-Ouest de Brazzaville), puis jusqu'au Djoué (Brazzaville). A l'heure actuelle, les Laadi les ont pratiquement repoussés jusqu'au Djilli (20 km au Nord-Est de Brazzaville) et leur nombre plus important à chaque recensement, dans les villages de la rive gauche de cette rivière nous assure que leur expansion n'est pas encore terminée. Les petits îlots que les Téké ont pu laisser derrière eux disparaissent ou s'assimilent. Brazzaville même, au centre du territoire que le Makoko concédait à de Brazza ne renferme plus que 10 % de Téké contre 60 % de Kongo.

CHAPITRE III

DONNÉES LINGUISTIQUES

I. — LES LANGUES

1. Classification

Les langues des Kongo appartiennent à la famille bantoue et leurs affinités permettent de les classer en un groupe unique dont l'aire recouvre le Nord de l'Angola (San Salvador), le Bas-Congo au Congo Belge, le Territoire de Cabinda et le sud du Moyen-Congo.

LAMAN (185), qui a consacré d'importants travaux à l'ensemble de ce domaine linguistique, y distingue treize zones dialectales en s'appuyant sur des considérations d'ordre phonétique relatives au traitement que reçoivent les phénomènes de l'Ur-Bantu posés par MEINHOF. Ces zones sont cependant assez mal définies quant à leur contenu, l'intérêt de l'auteur ayant porté principalement sur la langue parlée aux environs de Mukimbungu (Bas-Congo), la langue Kongo proprement dite, dont les autres idiomes de l'aire ne seraient que des variantes dialectales. GUTHRIE (167) propose un groupe Kongo qui comprend les langues Vili, Kunyi, Bembe, Ndingi, Mboka et Kongo de l'Est, Yombe, Sundi, Bwende, Kongo du Nord-Est, Kongo, Kongo du Sud, Zombo, ces dernières constituant un « dialect cluster ». Des renseignements plus détaillés sur la nomenclature des langues Kongo sont fournis par les études ethno-linguistiques de VAN BULCK (74) (168) qui distingue dans le « groupe de Koongo » un substrat ancien, le « sous-groupe du Nzadi », sur lequel s'est étendue l'influence de la « caste des gens de Koongo » parlant « KiKoongo » (« sous-groupe du Koongo »).

Dans sa classification générale des langues bantoues, GUTHRIE (167) qui partage l'ensemble du domaine en seize grandes zones, place le groupe Kongo dans la Zone H qui comprend en outre trois autres groupes contigus. Parmi les langues entrant dans la composition de ces groupes figurent Ndongo, Yaka et Hungana. VAN BULCK (168) classe le groupe Kongo dans les langues des Bantous Occidentaux, « Section de la Côte Occidentale sous influence de la Conquista portugaise ».

A la suite d'enquêtes récemment effectuées dans le Sud du Moyen-Congo (1), des précisions peuvent être apportées sur la situation linguistique chez les Kongo nord-occidentaux. Les langues de cette partie

(1) Août-décembre 1956.

de l'aire ne forment pas un ensemble homogène susceptible d'être différencié au sein du groupe Kongo mais les affinités particulières qui existent entre certaines permettent cependant d'établir une classification locale dans laquelle quelques groupements peuvent être déterminés. C'est ainsi que dans l'Est (1), les langues Laadi (commune aux Laadi et Fumbu), Kongo, Kongo Nseke, Sundi, Gangala constituent un complexe dont on peut rapprocher, sans toutefois les y intégrer, Kamba et Dondo du Centre. A l'Ouest, Nyanga, Sundi du District de Kimongo, Kunyi et Yombe ont des caractéristiques phonétiques, morphologiques et lexicales communes qui les distinguent nettement de cet ensemble sans que leur unité soit cependant comparable. Certaines de ces caractéristiques se retrouvent en Vili mais des particularités propres à cette langue font qu'une place à part doit lui être attribuée. Les langues Bembe et Kenge du Centre-Nord ne présentent pas entre elles de grandes différences mais n'ont d'affinités spéciales avec aucune langue du groupe Kongo.

2. Caractères linguistiques

Les caractéristiques principales des langues Kongo sont les suivantes :

a) PHONÉTIQUE. — Le système vocalique est équilibré ; il comporte cinq voyelles réparties en trois degrés d'aperture (*i, e, a, o, u*). Les voyelles sont orales. Elles peuvent être brèves ou longues ; la quantité vocalique est soit phonétique (par exemple allongement de la voyelle radicale devant un groupe consonantique à nasale initiale), soit étymologique. Les phénomènes associés au vocalisme sont la coalescence, l'élision et l'assimilation. L'assimilation est progressive et ne concerne généralement que le degré d'aperture ; en Bembe, la voyelle radicale a une action assimilatrice totale (degré d'aperture et point d'articulation).

Le consonantisme se caractérise par une base articulaire antérieure. La majorité des consonnes, orales et nasales, occlusives, affriquées et constrictives, sont en effet bilabiales, labio-dentales, dentales, alvéolaires ou palatales. En Vili, l'occlusive bilabiale sonore présente la particularité d'être implorée. Dans le domaine des articulations postérieures, il existe deux occlusives vélares, une sourde et une sonore, et selon les langues, une constrictive vélaire sonore (Laadi, Kongo, Sundi, Gangala) et une constrictive laryngale sourde, « *h aspiré* » (Kamba, Dondo, Nyanga, Kunyi, Sundi de Kimongo, Bembe). L'opposition entre les occlusives vélares sourde et sonore n'est significative que dans les groupes à nasale initiale (*nk/ng*) ; dans les autres positions, l'occlusive sourde seule est rencontrée. Les principaux changements phonétiques affectant les consonnes sont la palatalisation, l'aspiration et l'affrication qui se produisent dans des conditions nettement déterminées.

(1) Pour la localisation, se reporter à la carte ethnique *in fine*.

b) TON. — Le ton dans les langues Kongo est significatif ; étymologique, il fait partie intégrante du mot et peut servir à différencier des formes par ailleurs homophones, et syntagmatique, il caractérise des rapports. LAMAN (185) (187) distingue quatre tons sur la voyelle radicale : un ton bas, un ton haut fort accentué, un ton haut et un ton moyen. Les mots appartiennent à des classes tonales définies par des schémas propres qui peuvent subir des modifications selon la fonction du mot et l'entourage. D'après cet auteur, le schéma tonal étymologique d'un mot semble rester le même dans toutes les langues du groupe.

c) MORPHOLOGIE. — Le nom est formé d'un radical simple (mono- ou dissyllabique) ou dérivé (1) (polysyllabique) et d'un préfixe de classe nominale. L'initiale du radical est généralement une consonne mais il n'est pas rare de trouver une voyelle en cette position (sauf dans les monosyllabes). Le préfixe ayant disparu, il arrive que le nom se présente comme un radical à marque zéro. Les noms appartenant à une même classe n'ont le plus souvent entre eux qu'un lien morphologique mais il est possible dans quelques cas d'attribuer une valeur sémantique à un préfixe (Cl. 6, liquides ; cl. 19, diminutifs) (2).

Les préfixes s'opposent généralement par paires, l'un étant caractéristique du singulier et l'autre du pluriel. Des noms existent cependant qui ne possèdent qu'une forme dont le préfixe peut correspondre à une marque du singulier ou du pluriel apparaissant dans une opposition (3). Dans une même langue, certains préfixes peuvent participer à plusieurs oppositions.

Les classes sont nombreuses dans le groupe Kongo et le système le plus complet et le plus répandu est celui qui en comporte dix-huit. La réduction du nombre des classes qui s'observe dans quelques langues est limitée et ne paraît pas porter sur plus d'une ou deux unités. La série complète des classes se trouve illustrée dans la liste suivante qui est celle des oppositions rencontrées dans la langue Gangala :

1/2. *mu-/ba-* ; 3/4. *mu-/mi-* ; 5/6. *zéro-C, di-V/ma-* ; 7/8. *ki-/bi-* ; 9/2. *N-C/ba-N-C* (4) ; 9/6. *N-C/ma-N-C* ; 9/10. *N-C/N-C* ; 11/6. *lu-/ma-* ; 11/10. *lu-/N-* ; 11/12. *lu-/lu-* ; 12/6. *zéro-/ma-* ; 14/6. *bu-/ma-* ; 15/6. *ku-/ma-* ; 19/8. *fi-/bi-* (5) ; 16. *ga-* (6) ; 17. *ku-* ; 18. *mu-* (7).

Dans l'ensemble du groupe, la série des préfixes d'accord grammatical de chaque classe ne comporte qu'un nombre très restreint de formes différentes.

Le radical du verbe est simple ou dérivé. Simple, il est ordinairement dissyllabique, mais les monosyllabes ne sont pas rares ; dérivé, il est le plus souvent polysyllabique. En règle générale, l'ini-

(1) Déverbatif le plus souvent.

(2) Les classes sont numérotées selon la méthode couramment utilisée en linguistique bantoue.

(3) Cl. 6 : noms de liquides ; cl. 14 : noms abstraits ; cl. 15 : infinitifs.

(4) *N-* représente une nasale variable selon la consonne radicale initiale.

(5) Cette opposition se rencontre dans les accords correspondant à un nom d'une classe quelconque lorsqu'une idée de petitesse est impliquée.

(6) *g* non précédé d'une nasale note la constrictive vélaire sonore.

(7) Les préfixes des classes 16, 17, 18 sont des locatifs.

tiale du radical est une consonne et la finale, à l'Infinitif, la voyelle *-a*.

La dérivation s'opère surtout à l'aide de suffixes dont les principaux sont *-am-* (statif), *-an-* (réciproque), *-ik-* (actif), *-il-* (applicatif ou directif), *-is-* (causatif), *-ul-* (réversif), *-w-* (passif). Certains suffixes peuvent se combiner (*-ikil-*). Des dérivés sont également formés par redoublement du radical.

Les formes verbales conjuguées, à l'exception de l'Impératif, se composent au moins d'un radical et d'un élément d'accord ou d'un pronom subjectif préfixé. Les temps principaux sont le Passé, le Présent et le Futur. Le Passé et le Futur comportent généralement deux formes correspondant respectivement à une époque proche et à une époque éloignée. L'action exprimée par le verbe, considérée dans son déroulement, revêt divers aspects (perfectif, imperfectif, progressif). Une certaine variété se manifeste dans quelques langues concernant les marques utilisées dans la conjugaison, mais les exemples suivants, fournis par la langue Laadi, montrent des formes très répandues :

- Passé (imperfectif) : *nalima* : j'ai creusé
- Passé éloigné (perfectif) : *nalimini* : j'ai creusé (hier)
- Passé récent (perfectif) : *ntimini* : j'ai creusé (aujourd'hui)
- Présent (progressif) : *nitatima* : je suis en train de creuser
- Futur proche : *nitima* : je creuserai

La négation se construit sur la forme positive correspondante. Le signe négatif le plus fréquent est *ka...ko* (Laadi : *kanilima bulu ko mbasi*, je ne creuserai pas de trou demain). Dans les langues de l'Ouest et en Bembe, la particule *ko* est employée seule.

II. — LANGUES VÉHICULAIRES

Deux langues véhiculaires sont utilisées dans la partie nord-ouest du domaine Kongo. Ce sont le Monokutuba au Moyen-Congo et le Kikongo (Kikongo de l'Etat) au Congo Belge. La multiplicité des langues vernaculaires, le fait que l'usage de chacune s'étend rarement au delà des limites de son aire (Laadi et Kunyi remplissent localement le rôle de langues principales) créent des conditions favorables à l'usage de langues véhiculaires dont la simplicité permet en outre un apprentissage rapide de la part d'étrangers au groupe Kongo.

Le Kikongo est parlé de Léopoldville à Boma, le Monokutuba de Brazzaville à Pointe-Noire. Ces régions correspondent aux deux grands axes de communications qui traversent le pays Kongo et un brassage important s'y effectue entre Kongo divers d'une part et entre Kongo et étrangers d'autre part. Le Monokutuba voit son usage se répandre hors des limites du pays Kongo le long des axes routiers desservant le nord-ouest du Moyen-Congo.

Le Kikongo a un statut officiel (langue de l'Administration) que le Monokutuba ne possède pas. Ces deux langues sont utilisées pour certaines émissions radiophoniques de vulgarisation destinées aux auditeurs africains.

N'appartenant en propre à aucune tribu déterminée, les deux langues possèdent un fond d'éléments phonétiques, morphologiques et lexicaux dont l'origine Kongo est très nette, sans qu'il soit cependant possible de préciser les divers idiomes de ce groupe qui les ont fournis. Elles subissent des modifications notables selon le lieu où elles sont parlées et l'identité des sujets.

Le Monokutuba ne présente pas avec le Kikongo de différences très grandes. Ses caractéristiques essentielles, d'après la documentation existante (182) et celle que nous avons pu recueillir personnellement, se résument ainsi :

— Le système tonal est inexistant.

— La morphologie du nom se trouve très simplifiée par rapport aux langues Kongo. Le système des classes nominales se réduit à quelques oppositions (1/2, 3/4, 5/6, 7/8). La majorité des noms sont invariables (cl. 9/10) ou forment un pluriel par préfixation de *ba-*. Ce pluriel se rencontre dans les emprunts au Français et dans les noms à marque zéro. Le préfixe *ba-* donne également un pluriel générique.

— Il n'y a pas d'accords grammaticaux réguliers correspondant aux classes. Une particule *ya* invariable (vestige de cl. 9) précède le qualificatif (*mwana ya fyoti* : le petit enfant), le nom en rapport d'annexion (*mfumu ya bwala* : le chef du village). Les démonstratifs proche *yai*, lointain *yina*, sont également invariables.

— Le système verbal comporte des temps assez nombreux et des aspects. Les marques sont des préfixes et des suffixes. Il est fait usage de verbes auxiliaires et d'adverbes. Les formes rencontrées sont étrangères aux langues Kongo du nord-ouest.

— Les pronoms personnels subjectifs et objectifs correspondent aux formes absolues des langues Kongo.

— Le vocabulaire est à base de mots d'origine Kongo. On trouve des emprunts au Lingala et au Français.

III. — LITTÉRATURE

La littérature orale traditionnelle comprend essentiellement des récits, des proverbes et des devinettes.

STRUYF (199), tout en reconnaissant la part d'arbitraire que revêt une telle classification, distingue parmi les récits et selon leur contenu des fables, des contes populaires, des histoires de nigauds, des histoires concernant la morale et les croyances, des histoires de revenants et des récits locaux. Les thèmes sont répandus dans tout le groupe et certains sont également connus ailleurs que chez les Kongo. Il existe généralement de nombreuses variantes. Ces récits divers où réalités de la vie quotidienne matérielle et croyances religieuses, naturel et surnaturel se trouvent étroitement liés, ont une valeur éducative. Une morale, des règles de conduite peuvent en être dégagées.

Les proverbes, expressions de la sagesse et de l'observation, sont de deux sortes. Les uns énoncent un principe général, les autres des

situations particulières dont le principe général doit être induit. Ces derniers sont les plus nombreux.

Le premier cas peut être illustré par un proverbe recueilli au Bas-Congo par MASUKA (198), qui dit « *Nnsadi indye*, celui qui travaille en retire le bénéfice », et le second par la formule suivante en Laadi : « *Wakuma ngangā, mabeela mawidi e?* Tu as chassé le féticheur, les maladies sont-elles finies ? »

Les devinettes, à la différence des récits et proverbes, sont des jeux d'enfants. Elles sont très rarement inventées et la plupart font partie d'un répertoire traditionnel qui se retransmet de génération en génération. La devinette est formulée de façon à suggérer une ressemblance avec un objet, une personne, un animal, etc. Celui qui ne trouve pas la réponse correcte doit donner un gage au questionneur. Chez les Laadi de Brazzaville, l'enfant qui n'avait pu répondre proposait en gage une femme. Cette pratique, pour des raisons de moralité, a été suspendue : ce sont maintenant des hommes politiques qui sont attribués au vainqueur. La devinette suivante, en Laadi, représente le type le plus général :

Q. — *Funda dyakanga Nzambi* (un paquet attaché par Dieu).

R. — *Nkandi* (le palmiste).

Certaines devinettes ne sont plus comprises et la découverte de la réponse n'est qu'une affaire de mémoire.

CHAPITRE IV

LE MILIEU PHYSIQUE

I. — LES RÉGIONS NATURELLES — PAYS ET VÉGÉTATION

On peut, dans le pays Kongo, distinguer trois grandes régions géographiques, soit, d'Ouest en Est : la façade maritime, les pays du Niari et le Pool.

1. La façade maritime

SAUTTER (213) réunit, sous cette dénomination, deux régions dont l'unité est beaucoup plus historique et économique que physique et ethnique. C'est, en fait, l'ancien royaume de Loango qui comprend :

a) LA PLAINE CÔTIÈRE. — Géologiquement, elle date du pliocène (série des cirques) (208) et (210) avec, dans les vallées (Congo, Chiloango, Loémé, Kouilou, Noumbi), des bandes d'alluvions récentes. Sur plus de 150 km, au Nord du 3° 50', le Tertiaire cède même complètement la place au Quaternaire. La largeur de cette plaine varie de 50 km à une dizaine. Très vallonnée, les flancs de ses collines se creusent de cirques d'érosion, cependant que des galeries, des boqueteaux témoignent d'une ancienne couverture forestière.

b) LE MAYOMBE. — La plaine fait insensiblement place à la « montagne » du Mayombe, « succession de crêtes appalachiennes serrées les unes contre les autres » (213), mais ne dépassant pas 700 à 800 m. Par contre, le Tertiaire est brusquement remplacé par le précambrien inférieur schisteux et quartziteux. Les lentilles de crétacé inférieur, très rares dans le Nord du Massif, s'élargissent nettement sur le vaste plateau secondaire du Mayombe belge et portugais. Les derniers contreforts orientaux du massif, comme tout le pourtour de la vallée du Niari sont déjà du précambrien supérieur.

Autant que le relief, peu élevé mais aux pentes raides, la forêt définit le Mayombe. Forêt et relief se liguent pour faire de celui-ci, malgré son étroitesse (quelque 50 km), un obstacle sérieux, et l'orientation de ses pentes le fait s'ouvrir d'abord vers la côte.

2. Les pays du Niari

Ce grand ensemble économique présente, en même temps, une certaine unité physique et surtout géologique : la série schisto-calcaire avec les lacunes d'érosion dites de la série de la Louvila et de la Bouenza.

a) LA VALLÉE DU NIARI. — Elle « occupe une position monoclinale dans le schisto-calcaire, sur le flanc Nord du vaste synclinal sédimentaire, qui sépare les formations métamorphiques du Mayombe des granits et des gneiss du Massif Central gabonais » (213). En amont de Loudima, la plaine, d'une largeur moyenne de 50 km, domine le fleuve de 40 à 50 m. En aval, cette plaine s'élargit sous le nom de « Boucle du Niari », mais devient marécageuse. L'épaisseur et la structure physique des terres arables, parfois très humifères, ont permis le développement de la culture extensive.

b) LES MASSIFS GRÉSEUX ET LES VALLÉES DU SUD. — Ils correspondent à l'axe du synclinal. En territoire français, quelques collines à socle calcaire et à couronnement gréseux restent les seuls témoins d'un plateau schisto-gréseux, qui s'étend encore largement au Congo belge. Le moutonnement boisé de cette région contraste avec la savane presque dénudée de la vallée. Notons enfin, à la limite du schisto-calcaire et du schisto-gréseux, la présence d'importantes minéralisations qui approvisionnaient jadis le pays Kongo en cuivre et en plomb.

c) LES PLATEAUX DU NORD DU NIARI. — Ils forment la bordure Sud et Sud-Est de l'immense socle granitique qu'est le Massif Central gabonais.

De la vallée, on atteint le rebord des plateaux à travers des collines calcaires à peu près désertes. Ceux-ci, boisés très tôt à l'Ouest, sont, à l'Est, encore dénudés « avec des peuplements résiduels de Limba (*Terminalia superba*)..., qui donnent au paysage végétal l'allure classique de parc » (213).

3. Le Pool

L'importance, à tous points de vue, qu'ont pris les abords de l'expansion lacustre du Congo, a fait donner le nom de « Pool » à toute la région de Brazzaville et de Léopoldville qui nous intéresse et qui est occupée par un des principaux complexes ethniques de notre groupe : les Laadi-Sundi-Kongo.

Nous quittons ici les formations schisto-calcaires et schisto-gréseuses, que nous ne trouvons plus qu'en étroites bandes dans les vallées où elles cèdent d'ailleurs rapidement la place aux arkoses et conglomérats de la série de l'Inkisi, bientôt remplacés, eux aussi, par les grès, marnes... du Secondaire, tandis que les plateaux se couvrent des grès silicifiés, limons sableux du Tertiaire, formations caractéristiques des plateaux dits « Batéké ».

a) LE PAYS BACONGO. — Il forme, à lui seul, une unité originale où les aspects physiques, pourtant variés, ont marqué les habitants de telle sorte que l'unité Laadi-Sundi-Kongo est un fait tellement plus sensible dans cette région que partout ailleurs que, par exemple, les Sundi du « pays Bacongo » s'identifient plus à leurs voisins Laadi et Kongo qu'aux autres Sundi du reste du pays Kongo.

La forêt ne subsiste plus qu'en taches, en taillis, en fourrés et couvre moins de la moitié de la superficie. La savane forme un tapis herbacé discontinu piqueté d'arbres d'espèces banales. « Au voisinage

du Congo des érosions menaçantes ouvrent des entonnoirs digités... au flanc des collines... (213). »

b) LES CONTREFORTS DES PLATEAUX « BATÉKÉ ». — Entre le « pays Bacongo » et les « plateaux Batéké », proprement dits « rigoureusement plats ou parcourus d'amples mouvements de terrain, ... couverts à perte de vue d'une savane monotone » (213), s'étend une zone intermédiaire entaillée de profondes vallées où les galeries forestières sont de plus en plus étroites et de plus en plus courtes, tandis que sur les plateaux la savane devient de moins en moins arbustive.

c) LE STANLEY-POOL. — Cette vaste expansion lacustre d'une trentaine de kilomètres de longueur sur 25 de largeur est coupée dans son axe par la grande île de Mbamou, en partie boisée. Aux basses eaux, la superficie émergée est décuplée et des centaines d'îles et de bancs de sable surgissent. A part l'extrême pointe Sud-Ouest qui fait encore partie de la série des grès tendres, l'ensemble de l'île est entièrement formé d'alluvions récentes.

La vie du Stanley-Pool est maintenant confondue avec celle de ses deux cités riveraines : Brazzaville et Léopoldville

II. — HYDROGRAPHIE

Le Congo, malgré son nom, n'est pas le fleuve type du pays Kongo. En effet, avec son débit moyen de 40 000 m³/s (mais variant de 23 000

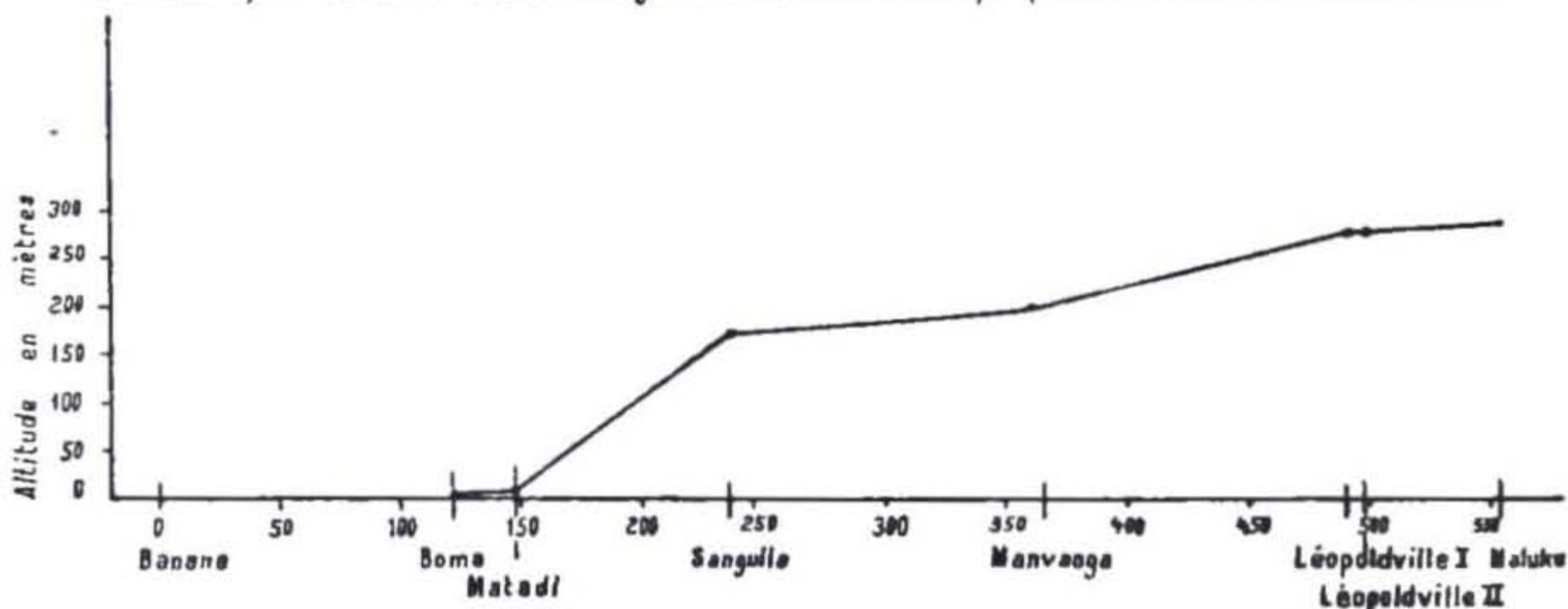


FIG. 4. — Profil en long du Congo, de son entrée dans le Stanley-Pool à la mer

à 75 000 m³/s), son bassin de 3 650 000 km² et ses 4 375 km de longueur, il est plus panafricain que régional. Si, sur ses 400 derniers kilomètres, il traverse ou longe tout le pays Kongo, les 281 m (dont 265 sur les 255 km de la « percée héroïque » de Léopoldville à Matadi) de différence d'altitude qu'il subit le rendent non seulement la plupart du temps inutilisable, mais en font plus un obstacle qu'un lien. Aussi marquera-t-il fort peu les habitants, pas plus qu'il ne sera marqué par le climat local, gardant trop le souvenir des lointains pays équatoriaux traversés.

Par contre, le Kouilou-Niari coule presque entièrement en pays Kongo : ses 700 km de longueur, son bassin de 60 000 km², son débit

moyen annuel de 1 000 m³/s (390 m³/s à 2 087 m³/s) en font déjà un cours d'eau important. Son régime est le type des « régimes équatoriaux de transition avec l'hémisphère Sud ». Il n'est malheureusement navigable que par tronçons. Il est surtout coupé, à 80 km de son embouchure, par les portes de Ngotou, lesquelles permettront d'ailleurs la prochaine construction d'un important barrage.

Quelques fleuves côtiers complètent ce réseau hydrographique. Nous devons citer, entre autres : le Chiloango en territoire portugais, la Loémé en territoire français.

Les grands affluents, tant belges que français du Congo sont maintenant dépassés. Nous pouvons encore citer, sur la rive gauche : l'Inkisi et le Kwilu, sur la rive droite : le Djoué et la Foulakari.

Une mention particulière doit être faite du Djoué (longueur 200 km, bassin de 6 000 km², débit moyen de 125 m³/s, variant à peine de 105 à 150 m³/s), dont la régularité, due à la grande perméabilité des sables des contreforts des « plateaux Batéké » traversés, l'a fait choisir pour alimenter l'usine hydro-électrique de Brazzaville, régularité qui assure un écoulement constant sans grand bassin de réserve.

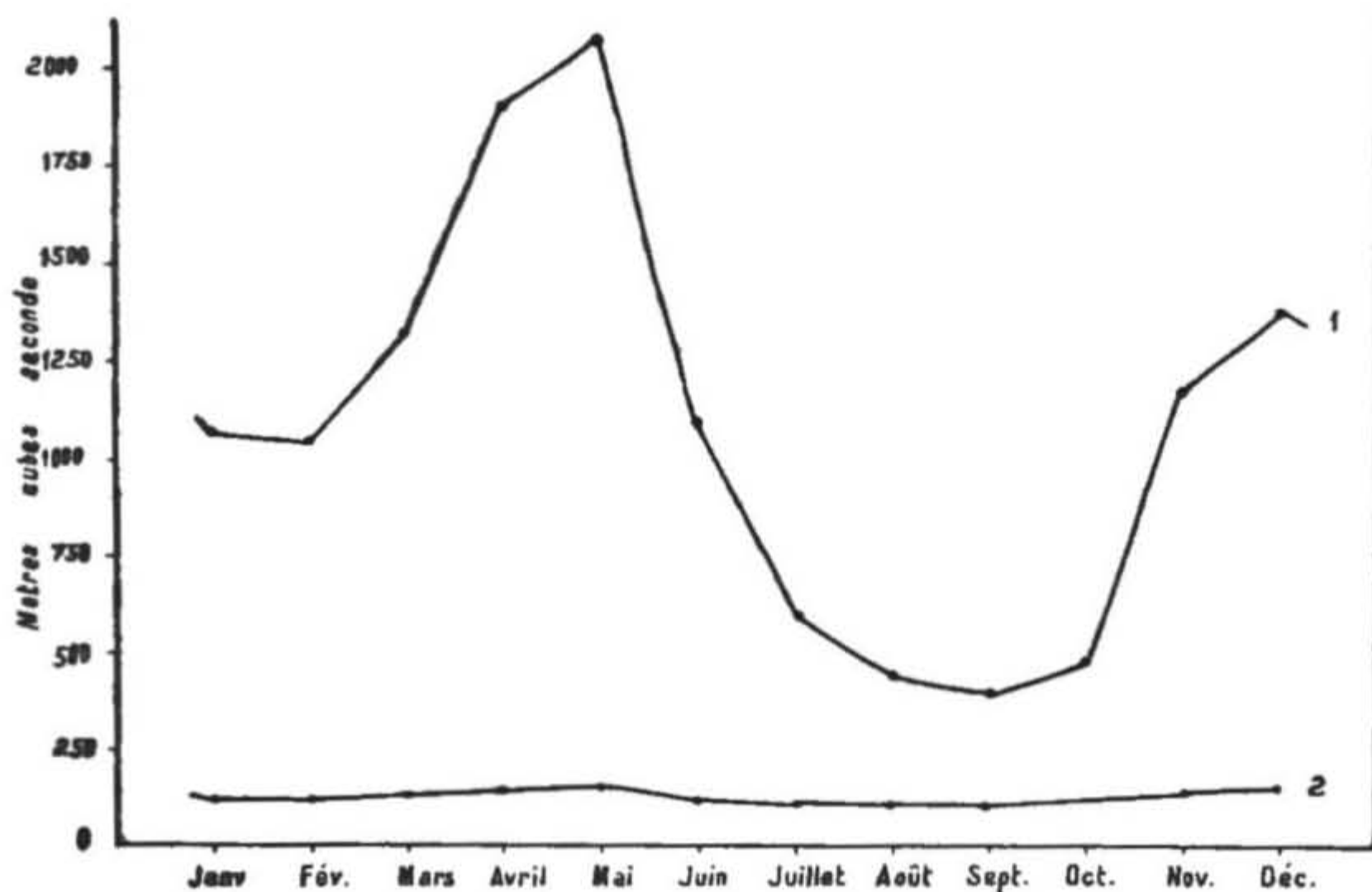


FIG. 5. — Courbes des débits moyens mensuels
1, Le Kouilou à Kakamoéka ; 2, Le Djoué à Kibossi

Comme affluents du Kouilou-Niari, nous pouvons citer : sur la rive droite, la Bouenza, la Louessé, sur la rive gauche, la Loudima et la Louvakou.

III. — CLIMAT ET MÉTÉOROLOGIE

Nous sommes ici dans la zone subéquatoriale marquée notamment par de faibles variations diurnes de température. Les caractéristiques principales du climat sont : une grande saison des pluies de février à

mai, une grande saison sèche de juin à septembre, une petite saison des pluies d'octobre à décembre et une petite saison sèche en janvier, le maximum de température et de luminosité ayant lieu en saison des pluies, la saison sèche étant à la fois fraîche et nébuleuse.

Le pays des Kongo nord-occidentaux s'étalant surtout d'Est en Ouest, les variations climatiques seront dues à des différences d'altitude et surtout à des différences dans la distance à la mer. Nous pouvons ainsi distinguer deux nuances : le « sous-climat » maritime et le « sous-climat » continental séparés par la ligne culminante du Mayombe. Les exemples choisis seront Brazzaville et Pointe-Noire, surtout parce que c'est pour ces villes que nous avons les renseignements les plus complets. Notons toutefois que le maximum de pluviosité se rencontre dans le Mayombe, mais le peu d'ancienneté des stations installées dans le Massif fait que celles-ci ne peuvent pas encore nous fournir des renseignements suffisamment précis.

1. Températures

Les maximums moyens mensuels varient entre 31°5 et 26°5 pour Brazzaville et 31° et 25° pour Pointe-Noire, les minimums se tenant entre 22° et 16° pour Brazzaville et 24° et 18° pour Pointe-Noire, les minimums se trouvant en juillet et les maximums en mars-avril. Un second maximum en novembre-décembre est suivi d'un autre minimum en décembre-janvier, les minimums correspondant aux saisons sèches et les maximums aux saisons des pluies. Mais l'influence de la mer fait que les minimums moyens mensuels sont toujours plus élevés à Pointe-Noire qu'à Brazzaville et les maximums plus bas.

Par contre, toujours sous l'influence de la mer, l'humidité sera plus élevée à Pointe-Noire qu'à Brazzaville, sauf pendant la saison des pluies où, dans les deux stations, les maximums plafonnent aux approches de 100 %.

Les maximums moyens (nocturnes) s'étalent, à Brazzaville entre 87 % (fin de la grande saison sèche) et 97 % (fin de la petite saison sèche) et, à Pointe-Noire, entre 90 et 95 %. Les minimums moyens (midi) ne sont jamais inférieurs à 55 % à Brazzaville et 68 % à Pointe-Noire (saison sèche) et atteignent souvent 70 et 78 % (saison des pluies).

2. Les vents

Nous sommes ici dans la zone des alizés, à peine corrigés, à Brazzaville, par la vallée du Congo. La provenance dominante est le quart Sud-Ouest qui totalise 87 % des vents de l'année, mais 93 % de ceux de saison sèche.

Par ailleurs les vents sont plus fréquents en saison sèche (65 % des observations), mais assez faibles et plus rares (36 % des observations), mais plus violents en saison des pluies. Si les vents dominants

proviennent du quart Sud-Ouest, les tornades ont, elles, une direction exactement contraire.

A Pointe-Noire, la même direction domine encore, mais nous devons toutefois noter une nette glissade des vents vers le Sud.

3. Précipitations

Plus que toute autre observation, le relevé des précipitations marque la division en quatre saisons :

Brazzaville reçoit 1 369,5 mm d'eau en 100,5 jours, Pointe-Noire 1 305,8 mm en 117,8 jours. Mais, alors que juin-juillet-août n'en reçoivent pratiquement pas, février et mars à Pointe-Noire, mars et avril à Brazzaville reçoivent chacun 210 à 220 mm d'eau. C'est le gros de la saison des pluies. La petite saison des pluies culmine en novembre avec 205 mm à Brazzaville et 160 à Pointe-Noire. Les deux stations n'en reçoivent par contre que 140 et 130 en janvier, pendant la petite saison sèche.

CHAPITRE V

PRINCIPAUX TRAITS ÉCONOMIQUES

I. — L'AGRICULTURE

Les Kongo nord-occidentaux peuvent, sans contredit, être classés parmi les populations agricoles, mais certaines tribus ont, encore plus que les autres, perfectionné les techniques culturales.

1. Plantes cultivées (voir notamment (57), (218), (214))

a) VIVRIÈRES. — La culture de base est le manioc dont on plante de nombreuses variétés de l'espèce amère : *Manihot utilissima*. Le manioc doux (*Manihot dulcis*) existe, mais en bien moins grande quantité.

La patate douce (*Ipomea batatas*), quoique moins fréquente, se rencontre encore couramment. Appréciée pour ses nombreux tubercules, elle n'a toutefois pas l'avantage, comme le manioc, de durer plusieurs années.

L'arachide (*Arachis hypogea*) n'a ici qu'une valeur de culture d'appoint, la plante oléifère de base étant le palmier à huile.

Le maïs (*Zea mays*) est cultivé surtout dans le voisinage des cases.

Comme cultures vivrières, nous pouvons encore citer les différentes espèces de haricots (*Phaseolus spp.* et *Vigna spp.* surtout), le pois souterrain (*Voandzia subterranea*), le pois d'Angole (*Cajanus indica*), différents *Hibiscus* (oseille, gombo...), de nombreuses espèces de Cucurbitacées, la canne à sucre (*Saccharum officinarum*), les tomates (*Lycopersicon esculentum* et surtout *L. cerasiforme*), l'aubergine (*Solanum melongena*), le taro (*Colocasia esculentum*), les piments doux (*Capsicum annuum*) et « enragé » (*C. frutescens*).

D'introduction plus récente, nous avons le riz (*Oryza sativa* et *O. glaberrima*) et la pomme de terre (*Solanum tuberosum*), cultivés, surtout la seconde, dans un but commercial.

Enfin, dans les centres, ont été implantés à peu près tous les légumes jusqu'alors considérés comme spécifiquement européens.

Intermédiaire entre les cultures « légumières » et « fruitières »,

nous avons le bananier (*Musa sapientium*). La sous-espèce *paradisiaca*, sans atteindre le nombre de variétés qu'elle connaît au Gabon (Walker en cite 26) où, en zone forestière, elle forme l'aliment de base, est néanmoins très répandue, surtout dans le Mayombe. Les variétés de *M. sapientium nana* seront aussi très cultivées pour la consommation locale, mais surtout pour le commerce.

Comme agrumes, nous avons surtout l'oranger (*Citrus aurantium*), et le citronnier (*C. medica*). Le pamplemoussier (*C. decumana*) et le mandarinier (*C. nobilis*) sont plus rares.

Le papayer (*Carica papaya*), l'ananas (*Ananas saliva*), l'avocatier (*Persea gratissima*), le goyavier (*Psidium gojava*) sont cultivés de-ci, de-là, tant pour la consommation que pour le commerce local. Par contre, le manguier (*Mangifera indica*) est assez fréquent près des villages et des emplacements d'anciens villages et le safoutier (*Canarium saphu*), quoique la plupart du temps croissant à l'état naturel, fait l'objet de véritables partages de propriété.

b) INDUSTRIELLES. — Le palmier à huile (*Elaeis guineensis*), comme le manguier et le safoutier, est à la limite de la culture et de la cueillette. Le fruit est utilisé directement (huile extraite de la pulpe) pour la consommation et la vente locales, mais on exporte aussi les amandes.

Le caféier (*Coffea spp.*) et le cacaoyer (*Theobroma cacao*) sont cultivés uniquement (surtout le second) pour l'exportation. Mais la plus importante des cultures industrielles pratiquées par les autochtones de la zone française, surtout sur le plateau Bembe et au Sud-Ouest de Mindouli, est celle du tabac (*Nicotianum spp.*). Enfin, on peut tomber, dans des endroits très retirés, sur de petits champs de chanvre indien (*Cannabis indica*) et, dans la zone belge, nous devons signaler de très importantes cultures d'*Urena lobata*.

2. Modes de culture

Le premier point à établir est que, en fait, il n'y a pas de système agricole unique et homogène, non seulement pour l'ensemble du pays Kongo, mais simplement à l'intérieur d'une même tribu. Les techniques de culture et le choix des plantes varient d'un point à un autre, en fonction du milieu naturel, mais aussi pour des raisons ethniques, voire familiales, qui apportent un élément d'arbitraire. Il n'y a toutefois pas d'opposition brusque, et les transitions insensibles nous laissent malgré tout la possibilité de tirer des règles générales.

SAUTTER (217) a étudié en détail le système de culture des Kamba de la vallée du Niari, qu'il considère comme les meilleurs parmi les agriculteurs Kongo. Il a, d'autre part (218), tenté un essai analogue pour le district de Boko. Différentes enquêtes personnelles nous ont permis de compléter cette documentation pour l'ensemble des Kongo.

a) PRÉPARATION DU SOL. — Pour les cultures de savane, on attend que soit passé le feu de brousse ou bien les femmes coupent

les herbes qui sont ensuite brûlées une fois sèches. Ce qui ne brûle pas est ordinairement entassé dans un coin du champ. On y met alors à nouveau le feu et c'est à cette place que l'on pourra semer ou planter des plantes avides comme l'igname, les oignons, les courges, le tabac.

Pour les cultures en forêt, dès avant même la fin de la saison des pluies, les hommes débroussent les arbustes, puis abattent les arbres. Seuls sont respectés les palmiers, les safoutiers et, éventuellement, les manguiers. En fin de saison sèche, on brûle le tout.

La rotation des cultures est d'amplitude très variable. Les jachères durent de 2 à 10 ans et plus, suivant l'importance des terrains dont on dispose. Leur durée moyenne semble toutefois être de 3 à 5 ans.

SAUTTER (217) a, par ailleurs, cru découvrir de véritables assolements chez les Kamba, le plus simple étant la succession : arachides-manioc, les arachides étant d'ailleurs le plus souvent associées au manioc lors des semailles, mais récoltées bien avant lui.

Mais on peut aussi rencontrer de véritables rotations comme : pois d'Angole, arachides, manioc. Toutefois, quelles que soient les plantes cultivées, le manioc, culture épuisante s'il en fut, vient toujours en dernier lieu et, de toutes façons, il sera suivi de la jachère. On ne peut donc pas parler d'assolement régénérateur, mais seulement d'une succession de cultures telle qu'elle épuise plus sûrement le sol.

Un autre problème est celui de la fumure. La faible importance du bétail fait que le seul « engrais » reste l'emploi plus ou moins rationnel des cendres. Nous avons vu que les plantes gourmandes étaient cultivées aux endroits où avaient été brûlés de gros tas d'herbes ou de bois. Le reste du champ est plus ou moins fumé par le brûlis général.

Une évolution de cette technique est l'écobuage. Nous ne nous étendrons pas sur son principe, universellement connu. Mais nous précisons qu'il existe, en pays Kongo, deux méthodes : l'une consistant à faire des buttes sous forme de rectangles allongés de 2 à 3 m, l'autre les buttes classiques de 1 m de diamètre.

Il arrive aussi parfois que, au début de la saison des pluies on dresse des buttes contenant des herbes que l'on laisse pourrir jusqu'au début de la saison sèche suivante.

Tous ces travaux de préparation sont effectués par les femmes, les outils maîtres restant le coupe-coupe et la houe.

b) ENSEMENCEMENT ET PLANTAGE. — Les semailles ont habituellement lieu en octobre, lorsque la première saison des pluies est bien établie, sauf lorsqu'il s'agit de cultures dérobées que l'on sème ou plante au début de la grosse saison des pluies.

Le riz, les tomates, les piments, les aubergines, les « épinards » sont semés à la volée ; les pois souterrains, grain par grain ; les arachides, le maïs, les haricots, les pois d'Angole à raison de deux ou trois grains par poquet. Le manioc, les ignames, la canne à sucre, les bananiers sont bouturés, le tabac est semé sur une petite planche, puis repiqué.

Quand il s'agit de cultures en butte, on plante sur chacune d'elles 4 ou 5 boutures pour le manioc et 3 boutures pour la canne à sucre et les ignames. Mais comme, en général, nous avons affaire à des cultures associées, on rencontre beaucoup plus souvent, sur une même butte, un exemplaire de trois ou quatre plantes différentes.

Tous ces travaux sont aussi effectués par les femmes, sauf les plantations de bananiers, de canne à sucre et de tabac qui sont, le plus souvent, le travail de l'homme comme l'est, toujours, celle du chanvre indien.

c) SOINS A LA PLANTE. — Le principal est le désherbage effectué, soit à la main, soit à l'aide d'une houe ou d'une machette. En même temps que l'herbe est arrachée (et non coupée), on remonte la terre entre les buttes pour reformer, renforcer celles-ci et procurer ainsi un peu plus d'humidité à la plante.

Dans les champs proches des cases, lorsque les plantes condimentaires que l'on y cultive sont jeunes, on construit parfois des abris temporaires en feuilles de palmier pour les protéger du soleil, toujours brûlant en début de saison des pluies.

Plus fréquentes sont les barrières pour défendre les cultures contre les animaux sauvages, notamment les antilopes et les phacochères. Parfois même ces barrières sont complétées par des pièges.

Enfin, souvent, lorsque les céréales arrivent à maturité, on fait garder les champs par les enfants dont la mission est de chasser les oiseaux.

d) RÉCOLTE. — Elle est faite par les femmes, sauf pour les cultures plantées par les hommes. Notons que, alors que les autres récoltes se font pour chaque plante, en une seule fois, parfois avec l'aide des voisins, le manioc se ramasse au fur et à mesure des besoins. Comme, dans la plantation, on a pris la précaution de mêler les variétés hâtives et tardives, un champ de manioc peut commencer à être exploité six mois après le bouturage et ceci pendant parfois trois ou quatre ans : on gratte autour du pied en séparant de la tige les tubercules formés et en les sectionnant au collet, puis on referme la butte pour que les autres continuent à se développer normalement.

3. Statistiques de production

Il est pratiquement impossible de connaître les chiffres totaux de la production autochtone. Toutefois, les tableaux de la production commercialisée (localement ou pour l'exportation), établis mensuellement par les chefs de districts, permettent de se faire une idée de celle-ci. Les chiffres du tableau ci-après concernent la production européenne et autochtone pour 1955 et sont exprimés en tonnes. Ils intéressent les régions administratives du Kouilou, du Niari et du Pool (cette dernière ayant depuis été divisée en trois : Niari-Bouenza, Pool et Djoué), régions peuplées à plus des deux tiers de Kongo.



Produits	Pool	Niari	Kouilou	Ensemble
Agrumes.....	480	1 350		1 830
Bananes.....	450		2 100	2 550
Haricots.....	170	5		175
Maïs.....	1 370	214	13	1 597
Manioc.....	2 500	420	1 440	4 360
Oignons.....	3,6			3,6
Riz (1).....	1 220	1 170	1	2 391
Patates.....	90			90
Pommes de terre.....	7	1		8
Taros.....	140		330	470
Ananas.....	30	0,7		30,7
Tomates.....	33			33
Aubergines.....	15			15
Arachides.....	1 350	3 130 (1)	5	4 485
Piment.....	20			20
Café.....	20	50		70
Tabac.....	197	34		231

Les chiffres de production au Congo belge sont fournis par provinces (31). Celle de Léopoldville qui nous intéresse, car elle est la seule à avoir des Kongo nord-occidentaux (1/6 de sa population), a produit principalement en 1956 :

Produits	Superficie cultivée (en ha)	Production totale (en t)	Production commercialisée (en t)
Maïs.....	4 822	26 974	1 364
Riz.....	3 742	3 003	1 610
Manioc.....	158 070	1 830 311	222 796
Arachides.....	64 309	30 724	12 291
<i>Urena Lobala</i>	8 631	9 488	9 488
Bananes (2).....	11 888	85 074	17 532
Café.....	7 078 (3)	847	847
Cacao.....	8 007 (4)	1 188	1 188
Hévéa.....	6 298 (5)	3 053	3 053

II. — L'ÉLEVAGE

1. Animaux élevés

Nous sommes ici dans une zone qui fut longtemps considérée comme impropre à l'élevage bovin. Cependant, le Bas-Congo belge (territoires du Bas-Congo et des Cataractes) en possède déjà quelque 80 000 têtes dans des ranchs européens et 5 000 d'élevage autochtone. Par ailleurs, des essais plus qu'encourageants ont été faits dans le Bas-Congo français avec la race dite *des Lagunes*.

(1) Très importantes plantations européennes.

(2) Entièrement dans le Mayombe.

(3) Dont 4 713 ha jeunes, non encore productifs.

(4) Dont 2 995 ha jeunes, non encore productifs.

(5) Dont 1 185 ha jeunes, non encore productifs.

Jusqu'à l'heure actuelle, il n'existait que du tout petit bétail : moutons, chèvres, porcs, et de la volaille : poules, canards, pigeons et, assez rarement, pintades.

La pisciculture vient, d'autre part, d'être introduite, non sans succès dans le pays Kongo.

L'apiculture n'existe pas dans le sous-groupe oriental où l'on se contente de recueillir le miel des abeilles sauvages. Par contre, elle est assez courante plus à l'Ouest, notamment chez les Bembe.

Notons enfin que, de l'opinion des Kongo, seul le chien est un animal utile, car il est employé pour la chasse, comme gardien, etc. L'élevage des autres animaux n'est vu que sous l'angle du « signe extérieur de richesse ».

2. Modes d'élevage

Les animaux domestiques quels qu'ils soient, vivent ordinairement en complète liberté, surtout si la « panthère » n'existe pas dans le pays, laquelle apprécie particulièrement le porc. La seule peine que l'on prenne parfois est de faire « migrer » ovins et caprins au bord des marigots pendant le gros de la saison sèche. Lorsque la savane a brûlé, ils reviennent brouter les jeunes pousses dès que celles-ci verdissent.

La nuit les animaux sont ordinairement enfermés dans un parc de pieux serrés (20 cm), où s'entrelacent des baguettes. Dans un coin du parc, un toit pour les abriter en cas de pluie.

Le porc et, plus rarement, le bouc et le mouton sont castrés pour faciliter l'engraissement. Par contre, la fécondation des mères est libre (pas de sélection) ; la mise bas elle-même n'est pas surveillée. C'est à peine si les nouveau-nés sont suivis un peu plus attentivement pendant les premières semaines.

Seul, le chien est un peu mieux soigné : sa part lui est réservée par le maître, surtout s'il s'agit d'un chien de chasse, ou, tout au moins, il a droit aux reliefs de la table.

3. Utilisation des animaux

Un seul animal fournit du travail : le chien (chasse, garde), les autres seront surtout utilisés comme monnaie (dots, etc.), ou égorgés dans les grandes occasions : visite d'un parent important, cérémonie solennelle. Les œufs peuvent être consommés, mais ils sont ordinairement gardés pour la reproduction ou vendus aux Européens.

Lorsqu'un animal est abattu, la viande est entièrement consommée, ainsi que les abats. La peau elle-même est parfois mangée après avoir été débarrassée de ses poils et mise à fermenter. Elle peut aussi être employée dans le travail du cuir (voir ci-après, § IV-3-f). Les cornes sont souvent travaillées (voir ci-après, § IV-3-a).

4. Art vétérinaire

Étant donné l'état de liberté à peu près complète dans lequel vivent les animaux, l'art vétérinaire ne saurait être que rudimentaire. Toutefois, la pelade des ovins et caprins est soignée avec un mélange

d'huile de palme et de feuilles de Mbaka (*Tephrosia sp.* ou *Strychnos sp. ?*) pilées, le coryza gangreneux avec un mélange de piment et de cendres que l'on fait dissoudre dans de l'eau et boire à l'animal.

Mais les cérémonies religieuses tiennent encore une place importante dans les soins aux animaux.

5. Statistiques

Le dénombrement du bétail, mis à part les bovins qui sont élevés sous le contrôle direct du Service de l'Élevage, ne peut être, en fait, qu'une estimation très approchée. Nous avons ainsi :

a) BOVINS. — 99,9 % des bovins élevés dans le Moyen-Congo le sont en pays Kongo, et, plus particulièrement, par les sous-groupes centraux et orientaux (la région du Kouilou, qui renferme la quasi-totalité du sous-groupe occidental en territoire français, n'en a que 8). On peut distinguer :

— *Les fermes administratives* qui élèvent 150 bovins dans les environs de Brazzaville et 2 200 à Mindouli.

— *Les éleveurs européens* qui en ont 5 250, dont près des 2/3 dans la seule ferme de la S.A.F.E.L., à Mouyondzi.

— *Les élevages africains*, soit en toute propriété, soit en métayage, en attendant que l'éleveur ait remboursé par le *croît* les bêtes mises à sa disposition, en possèdent environ 850.

Ce total de près de 8 500 têtes (chiffres au 1^{er} janvier 1957, fournis par le Service de l'Élevage), marque un net progrès, puisque, en 1953, il n'y en avait guère que 3 400.

Installé depuis plus longtemps au Congo belge, l'élevage y est florissant avec ses 630 000 têtes, plus 930 000 au Ruanda-Urundi. Dans l'Ouest de la colonie, l'élevage se concentre, d'une part, le long du chemin de fer Léopoldville-Matadi, donc un peu en dehors du pays des Kongo nord-occidentaux, d'autre part, dans le Mayombe et sur la petite zone côtière. En 1950, il y avait dans la région qui nous intéresse directement, 12 000 têtes d'élevage européen et 3 000 d'élevage autochtone (215). Mais l'accroissement rapide de l'élevage au Congo belge, puisque les chiffres pour toute la province de Léopoldville ont, depuis cette date, augmenté de près de 75 % pour l'élevage européen et 150 % pour l'élevage autochtone (31), peut nous permettre d'estimer maintenant à 20 000 têtes les bovins élevés dans les ranchs et à 5 000 l'élevage autochtone pour la région des Kongo nord-occidentaux en territoire belge.

b) OVINS ET CAPRINS. — Nous sommes ici dans le domaine de la pure estimation : 25 000 chèvres et 15 000 moutons en zone française et 50 000 chèvres et 15 000 moutons en zone belge.

c) SUIDÉS. — L'élevage en a été entrepris en grand par les Européens qui ont, du côté français, quelque 3 000 porcs et à peu près autant du côté belge. L'élevage autochtone s'élève peut-être à 8 000 du côté français et 15 ou 20 000 du côté belge.

L'*Annuaire statistique d'Angola* (1) dénombre, pour la province du Cabinda : 636 bovins, 1 977 ovins, 2 843 caprins et 1 237 suidés.

III. — TECHNIQUES D'ACQUISITION

1. Cueillette

Elle fournit d'abord un notable appoint à l'alimentation : toutes les tribus récoltent des champignons, au moins une vingtaine d'espèces ou de variétés. De même de nombreuses herbes sauvages sont utilisées comme « épinards » et la longue énumération des fruits cueillis ne saurait être que fastidieuse. Enfin, on recherche les tubercules de diverses variétés sauvages d'ignames, etc.

Mais la cueillette n'a pas qu'un intérêt alimentaire. Elle fournit aussi une grosse part des produits médicaux et vétérinaires. KOEHLIN (221) en donne une importante liste pour la région de Brazzaville et du côté belge la question a aussi été longuement étudiée par DE WILDEMAN (236), (237) et (333) à (335), STANNER (329), et l'ouvrage de DALZIEL (219) sur les plantes utiles de l'Ouest africain n'est pas sans intérêt pour nos régions, tant pour les végétaux employés dans l'alimentation, la médecine que pour ceux utilisés par l'artisanat. En effet, la cueillette fournit encore quelques produits industriels utilisés localement ou dont la vente apporte un appréciable complément au budget des villageois : les fibres d'*Urena lobata* (*Pounga*), dont les essais de culture industrielle ont échoué au Congo français, sont récoltées en grand ; le latex n'a d'intérêt commercial que durant les guerres, autrement il n'est utilisé que dans la préparation de la glu pour les pièges. On récolte encore les fibres d'une autre plante textile : *Cephalonema polyandrum*, utilisée localement. Notons enfin des essais d'exportation des graines de cueillette d'un oléagineux : *Pantaclethra macrophylla*.

La cueillette alimentaire est surtout le fait des femmes et des enfants.

2. Chasse

Sans prendre dans la vie des Kongo la place qu'elle tient dans celle de nombreuses tribus africaines, la chasse n'en est pas moins la base presque unique de leur alimentation carnée.

Il n'existe pas de terrains de chasse réservés, sous condition, toutefois, que le chasseur remette au chef de la famille, propriétaire du terrain, la part à laquelle il a droit. Seuls sont interdits les « bois sacrés » où ont lieu des réunions des sociétés dites secrètes. Il n'y a pas non plus, à proprement parler, de caste de chasseurs, mais la nécessité pour ceux-ci d'avoir une arme aussi perfectionnée que possible, de savoir dresser les chiens, de connaître au mieux la vie des animaux, fait que cette activité est réservée à un petit nombre ou tout au moins qu'il existe des capitaines de chasse dont le rôle, outre celui d'organiser les battues collectives, de veiller à leur bon déroulement, est de fournir le village en viande. A l'issue de la battue, c'est lui qui assure le partage du gibier. C'est lui, enfin, qui est considéré par la communauté comme le spécialiste de l'entretien des armes et des pièges.

Avant le début de la chasse, on consulte la corbeille des ancêtres chez les Orientaux, les fétiches familiaux chez les Occidentaux. On leur offre du vin de palme en les priant de multiplier le gibier ou, plutôt, de le faire converger vers les chasseurs. Certains d'entre eux-ci pratiquent même divers rites pour se rendre invisibles aux animaux. Comme interdit préparatoire à la chasse, il faut surtout citer celui des relations sexuelles. Si le chasseur l'enfreint, non seulement il risque de revenir bredouille, mais il amènera, dans les chasses collectives, la malchance sur tous les autres chasseurs. Il peut, en outre, être cause d'accidents. On neutralise la menace en renvoyant le coupable chez lui. Il devra se frotter le front, de même que celui des membres de l'expédition qui ont déjà manqué une pièce de gibier, avec un fil du pagne de la femme (ailleurs, on se le noue au poignet). Enfin, pour assurer sa chance, le chasseur doit partir très tôt, ne pas adresser la parole à qui que ce soit, n'être salué par personne. Les gens restés au village doivent s'abstenir de parler de lui, tout cela par crainte d'un mauvais sort.

Tout animal vivant est chassé, sauf, dans la plupart des tribus Kongo, la panthère, qui peut être considérée comme le totem du groupe. En cas de « meurtre » involontaire — ou nécessaire si elle commet trop de dégâts — un sacrifice expiatoire est obligatoire. Par ailleurs, personne ne tue ses totems : individuel, familial, etc.

La chasse au poison est inconnue. Par contre, le chien est largement utilisé. Un animal bien dressé possède une très grande valeur. Son rôle consiste principalement à poursuivre le gibier blessé. Notons que les capitaines de chasse sont pratiquement les seuls à posséder des chiens convenablement dressés et qui reviennent au son de la trompe. Toutefois, par mesure de précaution, un grelot de bois est attaché autour du ventre de l'animal pour permettre à son maître de le suivre.

Les armes les plus diverses sont utilisées par les enfants et les amateurs. Dans les chasses en groupe, chacun est armé qui d'un coupe-coupe, qui d'un bâton, qui d'une sagaie. Les enfants chassent les oiseaux avec des frondes ou de petits arcs. Mais le vrai chasseur possèdera un fusil à piston ou, si possible, une arme plus perfectionnée. Pour la chasse au très gros gibier, on place parfois dans le fusil à piston une sagaie à manche très court, considérée comme plus efficace qu'une balle.

Les systèmes les plus divers sont utilisés dans les pièges (57) : lacets pour les oiseaux, les petits mammifères et les reptiles, nasses pour les rats, les porcs-épics, les reptiles, le *Sibissi* (*Tryonomis swinderianus*). Les pièges à ressort traditionnels (branchette ou arbuste replié, suivant la taille de l'animal à capturer) ou d'importation sont très largement employés pour tous les animaux. Les pièges à masse (220) avec ou sans couloir pour y diriger le gibier, sont plus fréquents que les fosses armées de pils. La glu est utilisée pour la capture des oiseaux.

En fin de saison sèche, la chasse par encerclement avec filets est pratiquée par tout le village. Les filets sont parfois remplacés par un feu de brousse.

A la fin de la chasse le partage a lieu, ordinairement sur le terrain même, le découpage dans le village risquant de porter préjudice aux femmes enceintes. Après distribution des parts spéciales aux propriétaires des terrains, à ceux des chiens, aux chasseurs qui ont effectivement tué des pièces de gibier, une répartition générale et équitable est faite entre tous les membres de l'expédition.

3. Pêche

La pêche individuelle est entièrement libre, sous réserve de la remise de sa part au propriétaire de la rivière, part qui, dans la tribu Kongo, peut parfois atteindre la moitié du produit (298). La pêche en groupe se fait ordinairement dans les cours d'eau ou les mares de la propriété familiale. Elle est toutefois interdite dans certains endroits réputés demeure des *nkizi*, des mauvais génies ou des *Bakuyu*, des âmes des morts.

Elle a lieu en toute saison, mais, de préférence en saison sèche, lorsque les eaux sont basses. La pêche étant généralement moins répandue que la chasse, seules certaines tribus ou certains clans plus spécialement pêcheurs auront des capitaines de pêche dont le rôle est sensiblement le même, dans sa spécialité, que celui du capitaine de chasse dans la sienne.

La pêche collective au poison est des plus courantes : feuilles de *Tephrosia Vangeli*, rameaux d'*Euphorbia Kamerunica*, tubercules de *Dioscorea bulbifera*, etc., sont pilés puis versés dans l'eau en amont d'un barrage construit à cette occasion ou laissé à demeure.

De nombreux types de filets, de nasses, de paniers avec ou sans fond, sont aussi largement utilisés (voir (57)). Notons aussi sur le Congo la pêche à la torche qui hypnotise le poisson lequel est ensuite, tué au harpon ou au couteau.

Les rites religieux, les interdits sont sensiblement les mêmes que ceux qui préparent ou accompagnent la chasse. Notons cependant encore l'interdiction absolue à tous les pêcheurs de polluer l'eau en y crachant ou en y urinant et la défense faite aux femmes enceintes de plus de six mois et à celles ayant leurs règles de participer, non seulement à la pêche, mais au travail qui la précède (récolte des plantes vénéneuses, préparation du poison, etc.) (224). De même, la capture du poisson *Nzumbu* porte malheur et la suite de la pêche sera infructueuse ; marcher sur son attirail jette un mauvais sort, etc.

Le fruit de la pêche sert à la communauté familiale. Ce n'est que dans les grands centres comme Brazzaville, Léopoldville, Pointe-Noire, etc., que celle-ci deviendra une industrie. Mais cette étude sort de notre cadre, le pourcentage de Kongo étant relativement faible chez les « Pêcheurs du Stanley-Pool » (223), qui viennent en majorité du Nord du pays et sur la côte où elle est aussi en grande partie aux mains d'étrangers.

IV. — TECHNOLOGIE

1. Le feu

L'emploi est maintenant généralisé des allumettes ou du briquet d'importation, mais, il y a relativement peu de temps, l'usage du briquet à silex était encore fréquent. TORDAY et JOYCE (61) rapportent une légende sur l'origine du feu, reprise par LAMAN (57) : Le tonnerre était à l'origine un « animal ressemblant au léopard, mais de couleur noire ». Très irascible, il frappa un jour un palmier raphia dont les fibres prirent feu... MAES (235) reprenant EVEN (228), nous cite la légende Dondo, attribuant à un certain Moanda l'invention du briquet à silex. Moins connue est la légende Vili rapportée par FRAZER (229) : Une araignée tissa un long fil que le vent emporta jusqu'au ciel ; le pivert y grimpa, fit des trous qui devinrent des étoiles et en rapporta le feu. Nous avons nous-mêmes été informé que chez les Bembe un bon génie apprit l'usage du silex à Ntsakala Kombo, le premier Bembe et que, chez les Laadi-Kongo un homme, pourchassant un porc-épic dans son terrier, arriva, en creusant, à une zone rocheuse qu'il ne put franchir, mais dont il rapporta quelques fragments qui se révélèrent donner des étincelles. Celles-ci enflammèrent par hasard de l'étoupe de palmier, « et il trouva que cela était bon »...

Le feu est transporté dans une écorce sèche placée sur une écorce verte ou dans une vieille marmite trouée.

2. Transports

a) PORTAGE. — Le traînage, le roulage, pas plus que le portage animal, ne sont connus. Tous les transports terrestres se font à dos d'homme ou, plus exactement, à « tête de femme ». Les Laadi-Sundi-Kongo portent les charges dans des paniers (*mulete*) très allongés, en liane, placés sur la tête. Plus à l'Est, à partir des Gangala, le *mulete* est progressivement remplacé par la hotte (*mpu* de grande taille, *muloti* de petite taille), prenant appui sur le dos et surtout sur le front à l'aide d'une courroie. Le panier à fond étroit (en forme de carène de navire de guerre) est alors réservé aux enfants, le *mulete* aux hommes, les femmes portant la hotte.

L'enfant se place à califourchon sur le dos (ensellure lombaire) soutenu par une large bande d'étoffe qui l'enveloppe complètement à partir des aisselles et passe au-dessus des seins de la femme. Au Centre et à l'Ouest du pays Kongo, il arrive que l'enfant soit aussi porté sur la hanche droite. Il n'est plus alors soutenu que par une assez large courroie qui lui passe sous les bras et prend appui sur l'épaule gauche du porteur.

b) NAVIGATION. — Nous sommes ici dans la zone des pirogues monoxyles, creusées au feu et à l'herminette. LAMAN (57) donne une description détaillée de leur fabrication longue et coûteuse. Sur l'eau, on les déplace à l'aide de pagaies longues et étroites.

Il arrive aussi que, sur les cours d'eau à très faible courant, on construisait de petits radeaux en bois de parasolier (*Musanga Smithii*).

c) VOIES DE COMMUNICATION. — Tracées par le pied du voyageur, les pistes sinuent pour éviter le moindre obstacle. Mais leur tracé général est absolument rectiligne, quelles que soient les barrières (montagnes, etc.).

Les rivières étaient franchies à l'aide de pirogues. Aux principaux points de traversée étaient installés des passeurs, payés ordinairement en vivres (en marchandises par les commerçants). Les ponts de lianes n'étaient construits que lorsque le passage s'avérait trop difficile pour les pirogues.

3. Techniques de fabrication

a) SOLIDES STABLES. — Le travail de la pierre est pratiquement inconnu des Kongo nord-occidentaux (voir, toutefois, chap. VII, § V-1-c).

Comme solides stables de densité moyenne ou faible qui soient utilisés, on peut citer les cornes (caprins, antilopes, buffles, etc.), qui servent à faire des poires à poudre, des ventouses, des instruments de musique. L'ivoire n'est plus employé dans la fabrication des instruments de musique, des objets traditionnels du culte.

b) SOLIDES FIBREUX. — Le travail du bois est très développé (voir (57)). Les artisans locaux fabriquent des meubles, du matériel de cuisine (louches, mortiers, bols, pétrins, pilons, etc.), des huisseries, puis des tambours, différents instruments de musique (sanza, etc.), des statuette fétiches encore que ce dernier aspect de l'artisanat ait pratiquement disparu. L'outillage traditionnel a, lui aussi, laissé presque complètement la place aux outils de menuisier et d'ébéniste importés. Seules l'herminette et, parfois, la machette, sont de fabrication locale. Les bois les plus couramment employés sont, en allant du plus tendre au plus dur : le nlongwa (*Mitragyna stipulosa*), le mutsongi (*Symphonia globulifera*), le limba (*Terminalia superba*), le kambala (*Chlorophora excelsa*), le « bois de fer » (*Millelia laurentii*). Celui-ci, en raison de sa dureté, n'est utilisé que par les sculpteurs, alors que les deux premiers ne sont employés qu'en menuiserie.

Le prestige du menuisier n'est que celui auquel peut prétendre un ouvrier. Par contre le sculpteur, en particulier celui spécialisé dans la fabrication des fétiches et autres objets du culte, sans être honoré spécialement, est cependant considéré avec la nuance d'inquiétude réservée à celui que l'on soupçonne d'être en relation avec le surnaturel.

c) MÉTAUX. — Le travail des métaux est toujours effectué par des hommes hors classe : ou bien ils sont méprisés comme dans toute la bande bordant l'Afrique noire au Nord et à l'Est, ou bien ils sont honorés comme dans toute la forêt occidentale (226). Le forgeron est, en effet, plus ou moins considéré comme un « alchimiste » (227) et la réaction du « vulgaire » est modifiée en conséquence. Ici, il jouissait du même prestige que les prêtres. Il s'appelle *ngangula*, de *ngangu*,

intelligence surnaturelle, dont la racine est à rapprocher de celle de *nganga*, prêtre, magicien.

Mais si la forge proprement dite s'est transmise de génération en génération, la technique de la fonte s'est perdue depuis un certain temps déjà, « car les générations actuelles ne savent même pas à quoi ont servi les restes de four » (39), dont on trouve de nombreuses traces avec, parfois, d'épaisses couches de scories. Mais par l'étude de ces restes, à l'aide des documents que nous ont laissés les premiers voyageurs (voir (120) à (134)), nous pouvons nous faire une idée de ce qu'était la préparation des métaux par le « forgeron-alchimiste ».

La fonte devait être connue des Kongo longtemps avant qu'ils ne passent sur la rive droite du Zaïre : le fer était extrait de la latérite ferrugineuse. Pour cela, on creusait dans le sol un grand trou où l'on mettait des couches alternées de minerai et de charbon de bois. L'arrivée de l'air était réglée par de grands soufflets placés sur le pourtour du trou. Telle était, du moins, la technique Vili. Il semble que les Laadi aient fondu le fer à partir de la latérite, non seulement dans des trous, mais dans de véritables fours.

On sait aussi que les Sundi, les Laadi, les Yombe fondaient le minerai de cuivre et de plomb suivant les mêmes principes, mais sur une bien moins grande échelle. LAMAN (57) donne une description détaillée, tant de la fonte que de la forge (outils, soufflets en bois à outre de peau et tuyères d'argile). Notons aussi que les Kongo avaient déjà reconnu la toxicité des vapeurs de plomb et, pour prévenir le mal, le forgeron mangeait énormément de papaye et d'huile de palme dans le but de libérer les intestins. Les accidents du saturnisme n'étaient pas considérés comme dus au mauvais œil et soignés comme tels, mais faisaient l'objet d'un traitement spécial : le malade était étendu sur le dos et des pierres lui étaient entassées sur le ventre jusqu'à ce qu'il émette trois gros morceaux d'excréments (57), moyen peut-être violent, mais qui pouvait être efficace comme traitement de la constipation absolue, qui est une des caractéristiques majeures du saturnisme.

Les forgerons fabriquaient tous les objets en métal : houes, haches, herminettes, couteaux, poignards, machettes, outils de menuisiers, de forgerons, pointes de lances, aiguilles, lampes, etc. De plus, ils façonnaient, en cuivre ou en fer, des bijoux : chevillières, bracelets, etc.

C'était seulement la fabrication des marteaux de forgeron d'une part, des grands gongs simples d'autre part, qui était accompagnée d'offrandes aux génies et aux ancêtres (57).

d) POTERIE. — C'est habituellement un travail féminin. Les potières ne font pas partie d'une caste spéciale, même si les secrets du métier sont transmis de mère en fille.

La potière choisit elle-même la « carrière » d'argile, le plus souvent au fond d'un marigot, mais ce sont ses aides, des jeunes filles, qui l'extraient, la lui apportent et la malaxent. Celles-ci sont payées en nourriture. L'argile est pétrie pendant au moins deux heures au pilon et aux pieds, puis abondamment mouillée. La potière place le bloc d'argile sur un fond dealebasse et avec ses doigts forme le fond qui

est ensuite martelé avec une latte de bois ou de nervure de palmier. La poterie proprement dite est alors dressée avec des anneaux de glaise posés les uns sur les autres et fixés et polis avec soin (57). Dans le Nord-Est (232), on opère uniquement par modelage en creusant le bloc d'argile avec les doigts. Un seul anneau : celui qui servira à faire le bord du vase.

Après un séchage de 24 heures, les poteries sont mises à cuire, à feu d'abord doux, puis plus ardent (utilisation de bois vert).

Notons que la cuisson est habituellement aussi l'œuvre de la potière, mais la préparation du feu et son entretien sont souvent celle d'un homme. Chez les Bembe, c'est l'aide du forgeron qui s'en occupera. Dans cette tribu, le séchage est d'ailleurs beaucoup plus long et peut atteindre plusieurs mois, dont un à l'air libre et le reste du temps sur le grenier de la case où les poteries s'imprègnent de fumée, ce qui les consolide et leur donne une teinte noire.

Dans les régions où le séchage ne dure qu'une journée, les pots peuvent être plongés dans un bain où l'on a laissé macérer une écorce, la teinte noire étant obtenue par un bain prolongé, voire accompagné de friction, la teinte « flammée » par un bain rapide ou un simple badigeonnage.

Les potières qui fournissaient jadis tous les récipients ménagers autres que lesalebasses, ont vu leur métier condamné par la concurrence facile des produits d'importation. Un semblant de renaissance actuelle provient d'un subit engouement des Européens pour ces poteries très fragiles.

En annexe des solides plastiques nous pouvons dire que, pour la teinture, les graines de Rocu (*Bixa Orellana*) tendent à remplacer l'écorce pilée de *Tukula* (*Pterocarpus spp.* et surtout *P. Soyauxii*) pour la couleur rouge, que les teintures noires sont fournies par les feuilles et les fruits pilés ensemble de *mbundzila* (*Alchornea cordifolia*), ces deux couleurs étant les plus utilisées. Toutefois, les rhizomes pilés de *Curcuma longa* sont parfois employés pour obtenir des couleurs jaunes.

Ces teintures sont préparées par les utilisateurs (vanniers, tisserands, etc.), car il n'existe pas de teinturiers professionnels.

e) SOLIDES SOUPLES. — L'écorce est rarement employée en dehors de la zone forestière du Mayombe, où l'abondance du parasolier (*Musanga Smithii*) fournit une matière première facile. Citons toutefois quelques boîtes, coffrets en écorce et, dans la fraction orientale, la *Nkobi alubaku*, la corbeille des ancêtres qui, elle aussi, est souvent en écorce.

Un solide souple plus fréquemment employé est la peau. Son usage principal reste la fabrication des tambours de toutes tailles, mais elle est aussi utilisée pour faire des sandales, des sacs à poudre, des housses de fusil, des bandes pour porter l'enfant sur la hanche, des gaines de couteaux, etc. Une des peaux plus fréquemment utilisée est celle du guib (*Tragelaphus scriptus*), mais la peau du tambour *Ndungu* est faite du cuir de l'antilope naine *Cephalophus Nyasae congicus* ou de *C. melanorheus*, la courroie servant à porter ce tambour est en cuir

de *C. nigrifrons*, qui sert aussi à fabriquer la peau des tambours *Ngoma*. Pour la poire à poudre, on préfère *C. castaneus* et *C. nigrifrons*. Les soufflets de forge sont en peau de petits singes et la peau de léopard est réservée comme siège aux chefs couronnés, aux *Mpfumu mpu* (57).

f) FILATURE, VANNERIES, TISSAGE. — En vannerie, on utilise surtout diverses lianes qui sont écorcées, fendues en 3 ou 4 et dont on a enlevé la moelle. A l'origine, il semble bien que ce travail ait été l'apanage des femmes, mais à l'heure actuelle la vannerie, et surtout les objets fabriqués pour la vente sont œuvre masculine. Comme vannerie à usage local, citons les différents modèles de paniers de portage ou de réserve, les hottes, les nasses, les paniers de pêche, etc.

A la limite de la vannerie et du tissage se situent les nattes, de travail très serré, en feuilles de pandanus, voire en fibre d'ananas : vannerie droite ou diagonale, ordinairement à armure toile, mais parfois aussi croisée ou sergée.

Il n'existe pas ici de tissage au sens ordinaire du mot, c'est-à-dire de fabrication de tissus à l'aide des textiles classiques : coton, laine soie, etc. Mais de nombreuses fibres végétales sont utilisées, tant dans la fabrication des cordages que dans celle des « tissus indigènes ». Citons notamment celles de pounga (*Urena lobata*), de *Triumfetta cordifolia*, de *Mannyophilon africanum*. Les deux premières plantes sont mises à rouir quelques jours, tandis que pour la troisième les fibres sont arrachées directement après raclage de la partie extérieure de l'écorce et ramollissement au soleil. Les fibres sont « filées » en les roulant sur la cuisse. Par tordage de plusieurs fils, on obtient des cordes de différentes grosseurs. Les fils et cordes obtenus sont employés dans la fabrication de sachets (*nkulu*), de filets de chasse ou de pêche. Ces fils peuvent aussi être utilisés pour le tissage, quoique celui-ci emploie presque uniquement des fibres de raphia non filées. L'appareil est un simple métier droit. Les pièces obtenues ont, au maximum, les dimensions des fibres de raphia utilisées, c'est-à-dire forment des carrés de 50 à 60 cm de côté.

En teignant les fils à l'avance, on peut obtenir des jeux de couleur d'un effet assez agréable. Nous verrons les « carrés de raphia » servir de monnaie (ci-après, § VI-2-c).

On tisse encore des bandes pour porter les enfants, des courroies de tête pour les hottes, etc.

g) VÊTEMENTS. — Alors que les populations du groupe Téké ont conservé longtemps le vêtement ancestral en raphia, fait de ces carrés cousus ensemble, porté en « toge » par les hommes, en pagne par les hommes et les femmes, très tôt les Kongo l'ont délaissé au profit des tissus d'importation.

Les plus anciens textes, qui s'appuient surtout sur le récit de Duarte LOPEZ (130), qui a effectué son voyage vers la fin du xvi^e siècle, parlent déjà de vêtements de coton. C'est que la traite durait depuis près d'un siècle et que la monnaie principale était, avec la poudre et le rhum, les coupes de tissu. Néanmoins DAPPER (126), PROYART (131) nous décrivent des « pièces d'étoffes fabriquées avec une herbe, longue

de deux pieds, tissée à la façon de nos toiles, sans navette ni métier, à la manière dont les vanniers font leur claie » (245) ou des carrés d'étoffe végétale mesurant $3/4$ d'aune et qui « tenaient lieu d'habit pour les gens du commun » (126). Mais très vite les tissus d'importation ont pris de l'importance. Tous les inventaires de négriers font une grande place aux tissus bleus, puis bleus et blancs, enfin blancs. Les autres couleurs étaient bien moins prisées (245).

La femme portait, et porte encore, le pagne dont la longueur égale sensiblement la largeur des anciennes pièces de tissus. Elle y superpose, à l'heure actuelle, un autre pagne allant presque jusqu'à terre, qui correspond à l'ancien pagne des hommes, d'une longueur double de celui des femmes. Par contre, les hommes ne portent plus guère le pagne non plus que la longue pièce d'étoffe drapée en « toge ». Pour eux, les vêtements de type européen ont conquis le pays.

4. Alimentation

a) PRODUITS ALIMENTAIRES. — Ils sont nombreux et variés. Il est exceptionnel que l'on consomme les produits de l'élevage, mais cela arrive dans les grandes occasions : cérémonies, etc. Tous les animaux sont chassés et consommés, sauf évidemment le totem. Il en est de même de la majorité des espèces de poissons. Mais la base de l'alimentation reste végétale et l'aliment principal, le manioc, même dans le Mayombe où, comme dans toutes les zones forestières, la banane tend à prendre une place importante. Tous les autres produits végétaux, fournis par l'agriculture et la cueillette alimentaires (ci-dessus § I-1 et § III-1-a), sont plutôt considérés comme des accessoires.

Les matières grasses nécessaires sont fournies par l'huile de palme, accessoirement les arachides et occasionnellement les graines de courge.

Comme condiments nous avons : les oignons (surtout l'échalote : *Allium ascalonium*), les différents piments (surtout *Capsicum frutescens*), le sel, les graines de concombre. Les rhizomes de *Curcuma longa* sont parfois utilisés en guise de safran.

Les boissons traditionnelles sont l'eau et le vin de palme, les différents alcools devant plutôt être considérés comme des excitants.

Les Kongo ne reconnaissent pas avoir été cannibales, mais LAMAN (57) croit retrouver des traces d'anthropophagie dans leurs traditions.

Par ailleurs, il est conseillé aux femmes enceintes de manger de la terre (53). Les hommes font de même pour « chasser le goût de gras », ou lors de grandes famines : il s'agit de la terre avec laquelle les termites ont construit leurs tunnels sur les troncs des arbres (57).

b) CONSERVATION DES ALIMENTS. — Pour être conservés, les poissons, la viande sont mis à fumer sur des claies de bois au-dessous desquelles on entretient un feu donnant une fumée abondante.

Les céréales, les graines diverses sont mises à sécher au soleil sur des nattes avant d'être emmagasinées, ordinairement dans de grands paniers. Le manioc doux est parfois séché tel quel ; le manioc amer est

roui, pilé en farine qui, une fois encore séchée, est enfermée dans des Calebasses, poteries, etc.

Alors que les graines, farines, etc., sont emmagasinées dans des paniers, des Calebasses, des poteries, les viandes sont conservées sur des claies au-dessus du foyer.

c) PRÉPARATION DES ALIMENTS. — 1) *Manioc*. — Sa préparation classique n'est pas la farine (voir paragraphe précédent), mais la « Chikwangue » : les racines tubérisées sont mises à rouir pendant plusieurs jours pour en chasser l'acide cyanhydrique, puis lavées, broyées, nettoyées de leurs fibres. La pâte obtenue est ensuite cuite à l'eau dans une marmite en terre dont le fond est garni de feuilles de bananier, pétrie à chaud, mise en forme de boules allongées que l'on enveloppe de feuilles (bananier ou « matétété » : *Haumania Liebrechtiana*), puis remises une nouvelle fois à cuire. Notons que les boules, qui pèsent 1 à 2 kg quand elles sont préparées pour la vente, en font jusqu'à 10 et 12 quand elles le sont pour être offertes, par exemple aux beaux-parents, ou présentées dans les *malanga* ou les *malaki* (voir chap. VII, § III-5).

2) *Sel*. — On le fabriquait jadis à partir des inflorescences mâles du palmier à huile que l'on faisait brûler et dont les cendres étaient utilisées telles quelles, ou mélangées de petit piment. Parfois aussi un paquet de cendres de moelle de palmier était mis à macérer dans l'eau durant une journée. Le liquide obtenu était, lui aussi, ordinairement employé mêlé de piment.

Selon LAMAN (57), les Vili extrayaient le sel en faisant bouillir et évaporer de l'eau de mer dans de très grandes poteries.

3) *L'huile de palme* était obtenue en faisant bouillir les noix dans l'eau, puis en les pressant avec les mains ou avec un pilon. On jette les noyaux et les fibres et on recueille l'huile qui surnage.

4) *Le vin de palme* est recueilli après abattage de l'arbre, lequel est ensuite percé jusqu'au cœur, ou bien sur l'arbre vivant par un trou creusé à la base de l'inflorescence non encore épanouie, trou auquel on adapte un récipient. On laisse ordinairement le vin fermenter quelques jours. Pour activer cette fermentation, on ajoute parfois certaines écorces pilées. On prépare aussi du « vin de canne à sucre » à partir des tiges écrasées et pressées, du « vin d'ananas » à partir du jus de ce fruit. La fermentation est aussi activée à l'aide de lie de vin de palme ou d'écorces.

5) *Cuisine*. — La plupart des plats sont préparés à l'huile de palme ou, à défaut, à l'eau. Le principe majeur réside dans la cuisson de la viande ou du poisson dans une sauce à base d'huile de palme, dans laquelle on a écrasé les différents légumes et condiments. La « chikwangue » est consommée comme « pain ».

d) ABSORPTION DES ALIMENTS. — On mange avec les trois premiers doigts de la main droite, le manioc étant tenu de la main gauche. La cuillère, d'importation très récente, ne sert que pour la sauce qui est d'ailleurs encore souvent bue avec un cornet fait d'un morceau de la feuille qui enveloppe le manioc.

On fait trois repas par jour. Mais le plus important reste celui du soir. Tous les hommes et les garçons de la même famille mangent dans le *mbongi*, le hangar familial, servis par les femmes. Celles-ci mangent autour du foyer avec les filles et les petits garçons. Les étrangers de passage seront aussi servis au *mbongi*, mais dans un plat à part.

Pendant le repas, on ne boit que de l'eau, à la grandealebasse qui reste à la disposition de tous dans le *mbongi*.

5. Les excitants

Ce sont le tabac, la kola, les divers alcools, le chanvre indien et la racine *mundyondyo* (*Alchornea floribunda*). Cette dernière, consommée telle quelle, est surtout considérée comme un aphrodisiaque. Toutefois, selon DE WILDEMAN (335), elle serait aussi employée après macération dans le vin de palme, pour créer des hystéries collectives (cérémonies rituelles, guerre, etc.).

La noix de kola est employée comme calmant de la faim et comme excitant général. *Mundyondyo* et kola, consommées ensemble, sont considérées comme accroissant leurs propriétés respectives.

Le tabac est fumé en cigare ou dans la pipe, ou prisé. Le tabac destiné à être fumé est simplement mis à sécher au soleil après la récolte. Le tabac à priser est séché au feu, écrasé, mélangé d'un peu de cendre de bois et, parfois, d'une très petite quantité de piment (*Capsicum frutescens*).

Les alcools sont obtenus par distillation dans des alambics primitifs, de grains de maïs mis à malter pendant quelques jours, de tubercules de manioc ou de tiges de cannes à sucre écrasées que l'on laisse fermenter, etc.

De tous les excitants, seul le chanvre indien (*Cannabis indica*) est considéré avec un respect quasi religieux et sa culture aussi bien que sa consommation sont entourées de véritables rites.

Celui qui sème le chanvre doit, aux semailles, se mettre nu et invoquer les génies de la plante pour qu'ils rendent celle-ci puissante et capable de donner un esprit lucide. Cette cérémonie, obligatoire, doit se renouveler à la récolte des feuilles, car ici on ne consomme pratiquement que ces dernières, la majorité des inflorescences étant conservées pour la reproduction. A maturité les feuilles sont mises à sécher au soleil. Pour les consommer, on les enroule sur des morceaux de feuilles de bananier. Lorsque l'on fume pour la première fois du chanvre, il faut aussi procéder à une cérémonie spéciale. Le « candidat-fumeur » dispose à une certaine distance un couteau, un coupe-coupe, une natte, de la nourriture et, s'il est « lettré », un livre. Il fume une forte dose : deux ou trois cigares et, dans son ivresse, saisit un objet. Si c'est le couteau, le chanvre développera en lui les instincts de meurtre, la nourriture, des instincts de glotonnerie, la natte, de paresse, le coupe-coupe, la force et la bravoure, le livre, l'intelligence, les bonnes manières. L'homme prudent, en qui le chanvre développe les trois premiers instincts, s'abstiendra de fumer. En effet le fumeur

doit, en principe, rechercher dans le chanvre la lucidité d'esprit, la force dans le travail et surtout la communication permanente avec le monde des esprits car, sous l'effet de l'excitant l'homme voit des mondes inconnus, entend les voix des ancêtres. C'est là la raison majeure pour laquelle la culture, la préparation, la consommation du chanvre sont toujours accompagnées de cérémonies rituelles.

6. Habitation

a) TYPES. — On distingue habituellement deux types d'habitations : la case semi-cylindrique et la case carrée.

Dans la première, les parois latérales et le toit sont en prolongement pour former un espèce de tunnel dont les deux extrémités sont fermées par des parois en plein cintre. L'ensemble est en paille fine (*nunga*).

Ce modèle de case a pratiquement disparu (quelques habitations provisoires) pour laisser la place à la case quadrangulaire avec toit séparé à double pente.

L'emplacement est choisi plat ou très légèrement en pente, parfois après invocation aux esprits des ancêtres pour qu'ils assurent la solidité de la construction. Celle-ci a lieu en saison sèche seulement. Des fondations d'une vingtaine de centimètres sont creusées lorsque la case doit être en briques, comme c'est le cas pour les cases de type moderne. Elles sont inutiles pour celles qui seront en torchis d'argile (un peu partout), en lamés de bois éclaté (Mayombe), en paille tressée (Kamba), en papyrus (Vili). Dans le cas de parois en briques, on élève d'abord les murs, puis on construit le toit. Pour les autres types, on construit d'abord la charpente des murs et du toit, on couvre entièrement celui-ci, puis on achève les parois.

Pour les cases en paille tressée, papyrus, bois éclaté, on plante les piquets d'angle de la case, ceux qui soutiendront les huisseries, puis, la place des portes et des fenêtres étant réservée, on fixe sur cette charpente, soit des panneaux de paille ou de papyrus préparés à l'avance, soit les planches placées horizontalement, chacune d'elles débordant légèrement sur l'inférieure.

Pour les cases en torchis d'argile on plante, tous les 30 cm environ, des piquets un peu plus petits que les piliers d'angle. De part et d'autre de ces piquets et tous les 15 cm, on attache face à face, à l'aide de lianes, des baguettes horizontales. Nous avons ainsi un double clayonnage distant de l'épaisseur des piquets, soit une dizaine de centimètres.

Cet espace sera ensuite rempli avec un mélange d'argile et de sable longtemps malaxé au pied. Un enduit d'argile fait ensuite disparaître les clayonnages intérieurs et extérieurs.

Pour les cases en briques d'argile crue, les murs sont élevés par des rangées successives de ces briques fabriquées au moule et séchées au soleil. Les briques d'une même rangée et les rangées entre elles sont liées par un mortier fait d'un mélange d'argile et de sable. Un enduit extérieur et intérieur d'argile fait ensuite disparaître toutes les irrégularités.

Les cases en torchis d'argile ou en briques sont parfois crépies extérieurement à la chaux.

Notons aussi, surtout dans les régions plus riches, des cases en briques cuites avec, parfois, toiture en tôle. Le mode de construction est le même que pour les cases en briques d'argile crue. Le mortier employé est fait soit de sable et de ciment, soit d'argile et de sable. Parfois aussi, seules les parois extérieures sont en briques cuites, les murs intérieurs restant en briques crues.

Le sol de la case est en terre battue et damée, souvent mêlée de terre de termitière, de fibres de noix de palme qui donnent un sol très dur, imperméable et lisse.

Avant l'érection des murs, on offre parfois du vin de palme aux mauvais génies pour se les concilier, mais on sacrifie toujours un poulet aux mânes des morts ou aux génies protecteurs, lorsque la construction est terminée.

Le toit est toujours à double pente. Il déborde assez largement les murs de façon à les protéger et à former véranda. Les arbalétriers et l'entrait reposent non sur les murs, mais sur les piquets fourchus qui soutiennent aussi les bords du toit. Les uns et les autres, comme le faitage, sont fait de grosses branches. Des branches plus légères serviront de pannes. Les chevrons fixés par-dessus seront distants d'une trentaine de centimètres. Enfin de petites gaulettes tiendront lieu de lattes pour fixer la couverture proprement dite.

Celle-ci est faite soit d'herbes (*Imperata cylindrica* ordinairement), soit de « tuiles de bambou », en fait « tuiles » de feuilles de palmier tressées. Les « tuiles » ou la paille sont fixées aux lattes par des lianes, comme le sont d'ailleurs tous les éléments de la charpente entre eux. On commence par la rangée de paille ou de « tuiles » du bas et on va en remontant, chaque rangée débordant très largement sur la précédente. Le faite est fermé par une double couche de paille.

Le nombre de cases d'une concession varie avec l'importance de la famille. Tout homme adulte doit se construire une case et, éventuellement en construire une pour chacune de ses femmes. Chaque case contient de une à trois pièces. La plus grande maison d'une concession est ordinairement celle du mari avec une pièce de réception et une ou deux chambres. C'est dans sa chambre que chacun conserve ses effets personnels, les plus précieux étant cachés dans les murs intérieurs (57). Les cases des femmes sont établies sur le même plan, mais avec parfois seulement une pièce à tout faire.

La cuisson des aliments a lieu soit dans la case de la femme, soit, souvent chez les Orientaux, dans un hangar à part. Dans ce dernier cas, pendant la saison sèche et froide, la cuisine sera malgré tout faite sur le feu que l'on est obligé d'entretenir dans la case.

Comme autres bâtiments, nous avons : la *nzo bansita* (case des ancêtres) ou la case des fétiches, case miniature ou véritable « temple » près de la demeure du chef de famille.

La *nzo kitsundi*, case où les femmes sont enfermées pendant la durée de leurs règles a pratiquement disparu, comme à l'Ouest, la

nzo kikumbi, la case des jeunes fiancées. Notons aussi les étables, les poulaillers (*mpaka*), sur pilotis lorsqu'il y a des panthères dans la région, les pigeonniers. Toutefois les canards dorment toujours dans la case (57). Les Kamba ont aussi souvent des greniers en paille tressée, sur pilotis. Enfin et surtout, nous avons le *mbongi*, la « salle commune » des hommes de la famille large où ceux-ci se réunissent pour bavarder, et surtout pour manger. C'est là aussi que l'on reçoit les visiteurs, que l'on règle les palabres.

La concession de la famille conjugale ou de la famille large est assez rarement close par les palissades de gaulettes entrelacées et fixées à des piquets distants de 30 à 40 cm, et cela seulement dans les très gros villages.

Les cases semi-cylindriques avaient une porte à une extrémité et pas de fenêtre. Les cases quadrangulaires ont une ou deux portes et autant de fenêtres. Les deux premières sont face à face dans la pièce principale qui n'est éclairée que par elles. Il y a une fenêtre de 50 à 60 cm de côté par pièce secondaire.

b) MOBILIER. — Il est de plus en plus du type européen : armoires, tables, chaises, lits en bois, chaises-longues, etc., ont remplacé les meubles traditionnels : paniers,alebasses et poteries pour le rangement, tabourets taillés dans des troncs d'arbres. Lits faits de quatre piquets fourchus enfoncés dans le sol et sur lesquels sont fixés, dans le sens longitudinal, puis transversal, des branches, une couche de feuilles de bananier et, enfin, une natte où l'occupant couche sous une ou plusieurs couvertures.

L'éclairage de la case est ordinairement assuré par le foyer dont, quand on a besoin d'un peu plus de lumière, on peut activer la flamme avec des brindilles sèches. On peut aussi améliorer cet éclairage à l'aide de torches de « *nsafu sauvage* » (*Canarium Schweinfurthii*), mais elles donnent beaucoup de fumée. On leur préfère ordinairement celles en résine d'*okoumé* (*Aucoumea Klaineana*) ou d'autres végétaux. Pour préparer celles-ci, on pratique une scarification dans l'écorce de l'arbre. La sève qui exsude est pétrie, puis soit enveloppée dans des feuilles, soit fixée sur des écorces résineuses, avant d'être enveloppée de façon à former une torche. Le sous-groupe oriental les achetait toutes prêtes aux Dondo et Bembe. Enfin la lampe à huile était ordinairement faite d'une petite poterie ou d'un petit récipient en métal contenant de l'huile de palme avec une mèche de chiffon.

c) LES AGGLOMÉRATIONS. — Elles étaient installées sur une hauteur pour que ses habitants puissent mieux voir arriver étrangers ou ennemis (mots d'ailleurs souvent synonymes) ou se propager les feux de brousse, ce qui leur donnait plus de loisir pour prendre les dispositions nécessaires (résistance ou fuite dans les bois), mais aussi parce que les termites qui s'attaquent aux armatures des cases y sont moins fréquentes. Cette position était surtout celles des villages des *m/jumu mpu*, des chefs de clan. Le voisinage, ou tout au moins le faible éloignement d'un cours d'eau ou d'une mare, était aussi très souhaitable : approvisionnement en eau, rouissage du manioc, bain, barbottage des

canards et des porcs. De même, la proximité de la forêt, intéressante comme protection de la chaleur, mais aussi comme cachette en cas de fuite nécessaire devant un ennemi très supérieur, est aussi recherchée. Enfin, il convient que les villages soient le moins loin possible des terrains de culture.

La création d'un important réseau routier a bouleversé cette répartition des villages au gré des conditions naturelles : l'Administration, pour un contrôle plus facile, en a regroupé le plus grand nombre possible le long des voies de communications. L'évolution aidant, les Kongo se sont rendu compte de l'importance de la Route, tant du point de vue économique que du point de vue social et nous verrons (ci-après § VI-1-a), dans des régions à forte densité, où il n'y a pas place pour tout le monde au bord de celles construites par l'Administration, de nombreux villages se tracer une piste carrossable les reliant aux routes principales.

Une carte des villages en pays Kongo ferait donc apparaître une double répartition :

Dans les zones à forte densité. — Une poussière de villages installés non seulement au bord des grandes routes, mais aussi dans tout l'arrière-pays, comme jadis, au gré des collines, des bosquets et des points d'eau. C'est le cas notamment du pays Laadi-Sundi-Kongo.

Dans les zones de densité faible ou moyenne, les villages, regroupés le long des voies de communication, laissent derrière eux un vaste hinterland où les cultures, de plus en plus rares au fur et à mesure qu'on s'éloigne des lieux habités, cèdent finalement la place à la « brousse » parcourue seulement par les chasseurs...

L'importance numérique des villages en pays Kongo varie de 7 habitants à 1 100, la moyenne étant sensiblement 160. Mais la sériation fait apparaître une prédominance (85 % des villages) entre 40 et 300 habitants, le maximum se tenant entre 70 et 120 (1/4 des villages).

Nous devons toutefois noter quelques différences :

— Les tribus en régression démographique (Yombe-Kunyi) ont un nombre beaucoup plus élevé de petits villages (77 % ayant entre 10 et 130 habitants), la moyenne générale atteignant seulement 94 habitants.

— Les villages Bembe et Kenge, par contre, sont beaucoup plus importants (moyenne 265 habitants), un grand nombre (55 %) ayant de 100 à 300 habitants et 15 % de 450 à 550.

— Le reste du groupe suit sensiblement la répartition moyenne.

Le plan des villages eux-mêmes varie, suivant qu'ils sont installés au bord d'une route ou plus ou moins isolés.

Dans le premier cas, les cases sont ordinairement alignées de part et d'autre de la route.

Si les villages de brousse n'ont pas de plan systématique, ils affectent du moins, généralement, une allure circulaire. Selon LAMAN (57), ils devaient avoir autrefois une disposition régulière, les cases étant construites suivant deux, trois ou quatre rangées alignées tout droit sur le sommet des coteaux. S'il en a jadis été ainsi, l'évolu-

tion, la transformation sont maintenant complètes : une vue aérienne du pays montre toujours les villages isolés formant un cercle plus ou moins régulier avec une « place » au centre.

A l'Est, les cases ne sont jamais séparées les unes des autres par des haies ou des palissades. Un peu moins rares à l'Ouest celles-ci tendent toutefois à disparaître. Cependant, un peu partout, il arrive que la concession du chef soit enclose de *mpese-mpese* (*Newbouldia laevis*), insigne de sa dignité, mais aussi plante protectrice de ses femmes notamment contre les entreprises des jeunes gens du village (57).

Ont complètement disparu aussi, les barrières destinées à protéger le village des attaques, barrières qui, chez les Bembe, avaient presque l'allure de fortifications. A l'abri de celles-ci, les villageois dormaient sans garde, confiants dans la protection des *Nkisi*.

Les noms des villages sont celui du clan (e.g. : *Kindamba*, mais notons aussi *Sanga Vila* = plusieurs clans), celui d'un cours d'eau voisin (e.g. *Vula*), d'une montagne. Nous avons aussi *Yala-Vunga* = village d'étape (littéralement : étendre sa couverture), *Bumbi* = la poterie (village de potières), *Muléké* (nombreux oiseaux de ce nom), etc.

Les villages se déplacent parfois pour suivre les cultures, mais beaucoup le font aussi pour d'autres raisons : maladies, morts fréquentes, palabres incessants entre les habitants, etc. Lorsqu'une telle épidémie sévit dans un village, un *nganga* l'attribue généralement au mécontentement des *bakuyu*, aux âmes des morts ou aux *bakisi*, aux génies, ces puissances surnaturelles souhaitant le déplacement du village. Le *nganga* décide alors du choix du nouvel emplacement ou tout au moins si le choix des notables est conforme aux désirs des puissances de l'autre monde. Dans l'affirmative, après un sacrifice, le village est déplacé.

d) LES CIMETIÈRES. — Les morts sont enterrés non loin des cases de la famille, parfois dans un bosquet. Seuls, les jumeaux seront toujours ensevelis à un carrefour de routes. Les tombes sont groupées par clan et par famille et chaque année, le chef de clan ou de famille préside à une cérémonie aux mânes des ancêtres (66). Chaque famille large a le soin d'entretenir ses tombes. Celles-ci sont ornées d'objets ayant appartenu au mort, surtout si celui-ci était un notable : vaisselle, matériel de cuisine, vêtement, etc. Notons même, lorsque, comme il arrive fréquemment à l'heure actuelle, la tombe est en ciment, un trou à la place présumée de la bouche du mort pour les offrandes de vin de palme. Parfois même celle-ci est ornée de peintures correspondant à la cause de la mort (58).

V. — ORGANISATION ET DIVISION DU TRAVAIL

Il n'existe pas de caste chez les Kongo, mais seulement des « spécialistes ». Si les potières exercent leur métier de mère en fille, les forgerons de père en fils (ou d'oncle en neveu), cela tient au fait qu'un artisan a plus tendance à enseigner ses connaissances, à dévoiler ses secrets

à ses héritiers qu'à des étrangers. Il ne s'agit nullement de caste, puisque tout un chacun, potière, forgeron, prêtre, etc., peut se marier où et quand il lui plaît, pourvu qu'il respecte les règles traditionnelles qui sont les mêmes pour lui que pour tout autre membre de la tribu (voir chap. VI).

La répartition du travail aura donc lieu par âge et surtout par sexe, car, très vite, les jeunes garçons, qui, dans leur prime enfance, aident leur mère, passent à des travaux dits « d'homme ». Aussi dans la répartition qui va suivre et sauf indication contraire, « travaux d'hommes » signifiera travaux effectués par tous les individus du sexe masculin de plus d'une dizaine d'années, les « travaux féminins » étant ceux réservés aux femmes, aux filles et aux tout jeunes garçons.

1) *Agriculture*. — Seul le début de la préparation du sol, et encore à condition que ce soit en forêt, est fait par les hommes qui abattent et brûlent les arbres... En savane, lorsqu'il s'agit seulement de piocher les herbes, il arrive fréquemment que les femmes soient les seules à travailler. Tout le reste, jusqu'à la récolte incluse, est fait par les femmes. Un rapport politique du district de Boko signalait que 97,5 % du travail agricole était l'œuvre de celles-ci. Toutefois, les bananiers, les cannes à sucre tendent de plus en plus à devenir des cultures masculines. Le tabac et surtout le chanvre indien sont cultivés uniquement par les hommes.

2) *Élevage*. — Celui-ci est presque inexistant et de toute façon les animaux vivent en liberté quasi totale. On peut toutefois dire que l'homme s'occupe des chiens et du bétail (le rentrer le soir, etc.) et les femmes de la volaille.

3) *Cueillette*. — Chacun cueille d'abord ce qu'il consomme directement. En cas de récolte systématique, les femmes ramasseront les produits alimentaires, le *nganga* les plantes médicinales et autres, le tisserand ses fibres, etc.

4) *Chasse*. — C'est peut-être l'activité la plus sexuellement délimitée. Tous les actes sont le fait de l'homme. Et non seulement lui seul a le droit de toucher aux armes et autres engins de chasse, mais il ne doit pas avoir de relations avec une femme la nuit précédant l'expédition, ne doit pas, en tout temps, entrer dans la case des femmes menstruées et, pendant la chasse, les gens restés au village, surtout les femmes, ne doivent pas parler de lui. Le dépeçage même a lieu hors de la présence des femmes. Si, parfois, elles participent aux chasses collectives, c'est en temps que « rabatteurs », mais la partie active de la chasse, le long du filet, est toujours réservée aux hommes.

5) *Pêche*. — La pêche en pirogue, au filet, à la ligne, avec des nasses, etc., est une activité masculine. La pêche au poison est collective, le poison étant préparé par les femmes, et l'épuisement des mares en saison sèche est un travail féminin.

6) *Transports*. — Certes, il arrive aux hommes de porter des charges, voire un enfant, mais chaque fois qu'ils le pourront, ils confieront ceux-ci à une femme. La « navigation » est, en principe, une activité masculine, mais il n'est pas rare de voir des femmes utiliser une pirogue.

- 7) *Travail du bois.* — Activité masculine exclusivement.
- 8) *Travail des métaux.* — Activité masculine, enfants au soufflet.
- 9) *Poterie.* — C'est actuellement une activité essentiellement féminine avec l'aide des hommes (232), ou tout au moins des garçons pour l'entretien du feu. Mais il semble, à travers les légendes, que l'on puisse percevoir un temps où la poterie était faite par les hommes (57), ce qui pourrait expliquer la facilité avec laquelle, dans tout le pays Kongo, les hommes se sont mis à la poterie dite « d'art ».
- 10) *Travail de la peau.* — Activité essentiellement masculine.
- 11) *Vannerie.* — Il semble bien (57) que ce fut jadis une activité féminine. Mais à l'heure actuelle, elle est essentiellement masculine de la cueillette des lianes à, s'il y a lieu, la vente des produits.
- 12) *Filage.* — Le fil destiné à faire les filets est tordu par les hommes qui en fabriquent aussi divers autres engins de pêche, de chasse...
- 13) *Tissage.* — Les carrés de raphia, etc., sont tissés par les hommes.
- 14) *Alimentation.* — Les repas sont préparés par les femmes. Seul, l'égorgeage des animaux, qui peut d'ailleurs être considéré comme se rapprochant de la chasse, est un travail masculin.
- 15) *Excitants.* — Comme leur culture et leur consommation, la préparation des excitants est essentiellement masculine, mais ils peuvent être vendus par les femmes.
- 16) *Construction de la case.* — C'est une activité que la coutume même prévoit comme masculine, l'homme devant abriter sa famille. Il est aidé en cela par les enfants qui apportent les matériaux, mais il fait l'essentiel du travail, y compris le damage du sol.
- 17) *Commerce.* — Il faut distinguer la vente des produits du cru de celle des produits importés. Pour les premiers, chacun vend le fruit de son travail : la femme les produits vivriers, la potière ses « poteries », le forgeron les armes et les outils, etc. La vente des produits d'importation, quels qu'ils soient, est, en principe, réservée aux hommes.
- 18) *Organisation politique et sociale.* — Encore que l'on ait parlé de femme-chef et que le pouvoir soit transmis en ligne utérine, celui-ci, qu'il soit politique ou juridique est entre les mains de l'homme, de celui qui est désigné par les règles d'hérédité.
- 19) *Religion.* — La prêtrise est réservée aux hommes.
- 20) *Accouchement.* — Il s'effectue avec l'aide des femmes les plus âgées du voisinage, avec interdiction, même au « médecin », d'approcher.
- 21) *Coiffure.* — Les hommes se coiffent et se rasent entre eux ; les femmes se coiffent et s'épilent entre elles.
- 22) *Peinture et sculpture.* — Activité essentiellement masculine.
- 23) *Musique.* — Les musiciens sont toujours des hommes.
- 24) *Danse.* — Il existe des danses masculines, féminines et mixtes.
- 25) *Activités diverses auprès des Européens.* — Elles ont, pendant longtemps, été réservées exclusivement aux hommes. On assiste cependant à une évolution. Le premier pas a été la garde des enfants qui, dans les villes, fut confiée à des femmes, les gens de maison proprement

aits restant masculins. De leur côté, les établissements d'enseignement spécialisé formaient petit à petit des infirmières, des monitrices, etc. On commence enfin à rencontrer quelques dactylos, vendeuses de magasin, etc.

VI. — LE COMMERCE

Le pays Kongo, de par sa position, a toujours été une importante voie commerciale. A l'heure actuelle, c'est encore à travers cette région que passe une grosse partie du commerce extérieur de l'A.E.F. et la presque totalité de celui du Congo belge...

1. Commerce extérieur

a) VOIES DE COMMUNICATION. — L'unité du Bas-Congo, qu'il soit belge ou français, tient au fait qu'il est un trait d'union entre la mer, c'est-à-dire Pointe-Noire, Banana, Boma et Matadi, d'une part, et le Stanley-Pool, d'autre part, à la limite extrême orientale du pays Kongo, mais limite occidentale de la navigation fluviale en provenance et à destination de l'intérieur du pays. Le Pool sera donc le point de transbordement obligatoire et le pays Kongo devra être parcouru d'importantes voies de communications terrestres et aériennes.

En 1886, Savorgnan de Brazza préconisait la construction d'une voie ferrée unissant la mer au point de départ possible de la navigation fluviale et, dès 1887, l'ingénieur Jacob entreprenait une mission d'études. Mais il fallut attendre 1922 pour qu'un projet définitif ait été mis sur pied et le 13 avril 1934 pour que le gouverneur général Antonetti serrât le dernier boulon des 512 km de rails, auxquels il convient d'ajouter les quelque 20 km de voie étroite unissant ceux-ci aux mines de Mfouati.

Les Belges, eux, s'étaient mis à l'œuvre immédiatement. Les travaux commencés en 1890 furent terminés huit ans plus tard, mais avec seulement 398 km de voies, l'estuaire du Congo étant navigable jusqu'à Matadi, à 120 km de la côte. Dès 1898, cette ligne était complétée par 150 km de voie étroite Nord-Sud, unissant le port de Boma à la région riche et très peuplée du Mayombe belge.

Les quelque 75 000 km² du pays Kongo sont donc desservis par 1 100 km de voies ferrées, soit plus de 1 km par 70 km², densité énorme pour l'Afrique. Le Congo belge, dans son ensemble, qui est un des pays intertropicaux les mieux desservis à ce point de vue, n'en a que 1 km pour 500 km² et l'A.E.F., 1 pour 5 000 km².

Il s'agit, pour les lignes principales, de voies dites de 1 m (42 pouces anglais, soit 1,067 m), ou de « standard africain ». Les rails sont du type français (30 kg au mètre linéaire), avec traverses métalliques de 40 kg au nombre de 15 par section de 10 m sur plate-forme de 4,50 m de largeur. Quoi qu'on en ait pu dire, une telle conception du chemin de fer offre, pour un prix de revient relativement faible, une grande solidité et, par une disposition rationnelle des gares et des haltes, un

débit maximum, malgré l'unicité de la voie. Le débit et la sécurité ont encore été accrus par la modernisation des postes de régulation qui assurent « le contrôle permanent de la circulation, grâce au circuit *dispatching* à appels sélectifs mis en place » (241).

Le trafic marchandises et voyageurs du C.F.C.O. (Chemin de fer du Congo-Océan), en progression constante, passe de 24 000 voyageurs en 1935 à 880 000 en 1957 (maximum 1 310 000 en 1952) et de 56 000 t de marchandises en 1935 à 590 000 en 1958. De même, le C.F.M.L. (Chemin de fer Matadi-Léopoldville), qui limite sensiblement le pays Kongo au Sud-Est, a transporté en 1955 : 2 571 000 t de marchandises et effectué 79,4 millions de kilomètres-voyageur, et le C.F.M. (Chemin de fer du Mayombe : Boma-Tshela) a transporté 163 103 t et fait 1,5 million de kilomètres-voyageur.

Un très gros effort a aussi été mené sur les routes du Congo français. Pour la région qui nous intéresse où un réseau de première catégorie d'environ 1 millier de kilomètres offre, mise à part la jadis très dure, mais actuellement très carrossable route du Mayombe, une sécurité presque comparable à celle des routes de France, nous avons surtout plusieurs milliers de kilomètres de routes secondaires desservant la majorité des villages. Ceux-ci ont parfois été regroupés le long des routes, mais il arrive aussi que, comme dans le district de Boko à population très dense, chaque village se construise « sa » route ou sa portion de route.

Enfin, le réseau aérien se développe de plus en plus. Léopoldville et surtout Brazzaville sont parmi les aéroports les plus importants d'Afrique. Le dernier a vu passer, en 1947, 5 500 passagers et 300 t de fret, qui sont devenus 48 000 passagers et 6 100 t en 1958. Les lignes intérieures se multiplient. Dans le Bas-Congo français, nous avons la ligne Brazzaville-Pointe-Noire (19 700 passagers, 1 725 t de fret) avec escale à Dolisie (4 800 passagers, 60 t de fret), et au Congo belge : Léopoldville, Matadi, Banana. Le Cabinda est, lui aussi, relié à l'Angola par une ligne aérienne. Son aéroport a vu passer en 1953 : 323 avions, 1 800 passagers et près de 100 t de fret (1).

Il ne nous faut, pour autant, pas oublier les grandes portes du commerce vers l'extérieur, les ports de la façade Atlantique d'une part, ceux de la grande voie du Congo-Oubangui d'autre part.

Les ports maritimes sont, pour l'A.E.F. : Pointe-Noire, pour le Congo belge le complexe Boma-Matadi. Le Cabinda a, lui-même, deux petits ports : Landana et Cabinda pour lesquels l'*Annuaire statistique d'Angola* (1) donne comme trafic, en 1953 :

Ports	Nombre de navires entrés et sortis	Tonnage brut des navires	Tonnage déchargé	Tonnage chargé
Landana	81	155 262	1 734	18 759
Cabinda	113	245 318	6 784	40 415
ENSEMBLE	194	400 580	8 518	59 174

L'emplacement du port du Moyen-Congo ne fut définitivement choisi, une fois éliminées les possibilités de son installation à Loango et à Mayoumba (Gabon), que le 11 mai 1922, lorsqu'un décret retenait définitivement le tracé actuel du C.F.C.O. Le 11 juillet 1934, une fois le chemin de fer terminé, le gouverneur général Antonetti posait la première pierre de ce port qui, 5 ans plus tard, allait être ouvert au trafic, lequel, entre temps, dut se faire par un long wharf en bois. Depuis cette date, les tonneaux de jauge brute sont passés, pour l'entrée et la sortie, de 1 450 000 à plus de 3 200 000 en 1958. En même temps, le tonnage des marchandises transitées passait de 48 446 pour l'entrée et 48 653 pour la sortie à 247 400 pour l'entrée et 314 300 pour la sortie. Son installation est absolument moderne. Le plus gros travail, à l'heure actuelle, est la résistance à l'ensablement (243) et (249).

Au Congo belge, nous avons Boma, avec 215 m de quai en eau profonde et 228 de quai de batelage, mais surtout Matadi, qui, malgré les 150 km de difficile navigation sur le Congo, reste le premier port du Congo belge. Leur trafic n'a cessé d'augmenter (246) et (31).

Ports	Importations (en t)		Exportations (en t)	
	1945	1956	1945	1956
Boma	12 745	39 823	61 764	131 551
Matadi	138 572	768 467	339 113	685 480
ENSEMBLE	151 317	808 280	400 877	817 031

Brazzaville et Léopoldville, à l'extrémité orientale du pays Kongo, sont l'étape obligatoire entre la mer et le haut pays, le point de transbordement du chemin de fer doublant le fleuve jusqu'ici inutilisable, sur ce même fleuve maintenant la seule voie (avec l'avion, encore trop onéreux), qui permette de franchir les forêts inondées de l'Équateur. Leur port fluvial sera donc très important.

Celui de Léopoldville (246) avec ses 660 m de quai, complétés vers l'aval de 152 m de perré, ses 17 160 m² de magasins fermés, 540 m² de magasins ouverts, 2 792 m² d'aires bétonnées et 2 869 m² d'aires pavées, a manipulé en 1956 : 1 573 377 t dont près de 75 000 de et pour Brazzaville (35).

Le nouveau port de Brazzaville (32), construit depuis peu pour remplacer l'ancien devenu trop petit, possède 750 m de quai, auquel il convient d'ajouter le port du « Beach », qui ne sert plus pratiquement qu'au trafic des voyageurs entre Brazzaville et Léopoldville. Le port commercial dispose, en outre, de 5 300 m² de terre-plein (dont 1 200 réservés au transit du cuivre du Katanga), 9 000 m² couverts, 2 200 m de voies ferrées et 1 300 m de chaussée. Il convient d'y ajouter le parc des hydrocarbures : 2 000 m² d'entrepôts de fûts et 7 000 m² de réservoirs et de cuves.

Son trafic s'est élevé en 1958 :

- Importations du Congo belge : 65 800 t (transit de 30 000 t de cuivre du Katanga et importation de 25 000 t de carburant) ;
- Exportations vers le Congo belge : 4 500 t ;
- Trafic vers le haut-fleuve : 90 000 t, y compris 33 000 t de carburant Léopoldville-Bangui ;
- Trafic en provenance du haut-fleuve : 54 000 t ;
- Soit un total de 215 000 t.

b) RÉGLEMENTATION COMMERCIALE. — « Considérant que la Métropole ne pouvait faire de gros sacrifices pour doter le Congo de l'outillage réclamé par Brazza et par Ballay » (5), le ministère français des Colonies, par une série de décrets promulgués à partir de 1893, accordait de vastes étendues de terrain en toute souveraineté à différentes sociétés, notamment, pour la région qui nous intéresse, à la Société du Kouilou-Niari, au capital de 3 000 000 de francs (or). Toutefois, pour concilier le régime des concessions avec l'Acte général de Berlin, des territoires furent réservés aux autochtones et on créa un certain nombre de zones où le commerce était ouvert à tous.

Chaque société doit payer des redevances fixes. A la fin du régime des concessions, chacune d'elle acquiert en toute propriété une superficie égale, suivant les plantations faites, à 10 ou 20 fois celle effectivement exploitée.

A part les 25 000 km² accordés à la société du Kouilou-Niari, le pays Kongo, du côté français, était entièrement réservé, d'une part aux autochtones, la population étant déjà dense, d'autre part au chemin de fer dont la construction était prévue.

Si l'on a pu reprocher aux sociétés concessionnaires une exploitation irrationnelle du pays, leurs redevances de 1899 à 1927 ont rapporté quelque 20 000 000 de francs (or) au budget des territoires. Elles ont aussi assuré au pays un début d'évolution, alors que la France était incapable de le faire. Ce régime prenait fin vers 1930.

Par ailleurs, l'Acte général de Berlin avait créé le bassin conventionnel du Congo, de la limite Nord du bassin du Niari (2° 30' Sud) à la limite Sud du bassin de la Logé (sensiblement 8° Sud). Il couvre donc, entre autres, tout le pays Kongo. La liberté de navigation fluviale ou maritime y est accordée à tous ainsi que la liberté commerciale, les marchandises ne devant y supporter « d'autres taxes que celles qui pourraient être perçues comme une équitable compensation de dépenses utiles pour le commerce », selon les termes mêmes de l'Acte de Berlin qui prévoit aussi « la conservation des populations indigènes et l'amélioration de leurs conditions matérielles et morales », la protection de tous les cultes, de tous les savants et explorateurs et interdit formellement la traite des esclaves.

c) ORGANISATION COMMERCIALE. — Pour protéger le producteur contre le commerçant qui a trop tendance à jouer sur le manque continu de numéraire de l'Africain et son manque de notion de la valeur de l'argent et des produits, l'Administration avait établi un double système commercial : les marchés et les coopératives.

L'emplacement des premiers était choisi par l'Administration, ordinairement un gros village desservi par une route carrossable. Les prix du jour, pour les produits du cru, étaient fixés par l'Administration, suivant les cours mondiaux, compte tenu des frais de transport du commerçant jusqu'au port et de sa marge légale.

Les coopératives : S.I.P. (Société indigène de Prévoyance), devenues S.A.P. (Société africaine de Prévoyance), puis S.P., avaient « pour objet de faciliter à leurs membres une meilleure exploitation des ressources du sol cultivé, de l'élevage, de la forêt, de la pêche, éventuellement de l'artisanat, et aussi de leur venir en aide en cas de nécessité » (254), en développant le petit équipement rural, la production, en améliorant les conditions de vie. Formée de tous les hommes adultes du district, elles ont un Conseil d'Administration qui comprend : le chef de district, président, un notable africain, un ou deux Européens du district choisis en raison de leur compétence, les fonctionnaires techniques (agriculture, élevage, etc.) du district et 6 à 12 membres élus lors de l'Assemblée générale. La présence de l'Administration assurait une gestion quelque peu autoritaire, mais nécessaire pour que la coopérative soit efficace.

A ces S.I.P. vont être substituées des Sociétés mutuelles de Développement rural, qui marquent un net progrès vers la forme coopérative : l'Administration contrôle ces sociétés, mais n'en assure plus la gestion. Leur existence juridique résulte d'un décret du 13 novembre 1956. Leur mise en place est en cours.

d) IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. — Les statistiques douanières établies par territoire font ressortir que, pour le Moyen-Congo, dont les Kongo nord-occidentaux forment près de la moitié de la population, un des principaux produits d'exportation reste le bois, même s'il n'atteint que le 1/5 du volume exporté par le Gabon. Viennent ensuite les amandes de palme, le minerai de plomb, les arachides, l'huile de palme, les fibres, ces divers produits représentant 95 % des exportations.

En tête des produits d'importation viennent les vins et spiritueux, suivis de près par les carburants. Nous avons ensuite les ciments, les farines, puis, en provenance principalement des territoires portugais, les poissons salés. Il faut évidemment ajouter à cela, la multitude des produits manufacturés (6).

Les statistiques douanières belges sont établies pour l'ensemble de la colonie. Parmi les produits exportés dont une certaine partie au moins provient du pays Kongo, nous pouvons signaler : fruits, café, graines et huiles végétales et minérales, caoutchouc..., produits qui ne représentent que le tiers en poids et le quart en valeur des exportations totales en raison de la place importante tenue au Congo belge par les minerais du Katanga (plus du 1/5 en poids et de la moitié en valeur) et le coton.

Les produits importés par le Congo belge sont sensiblement les mêmes que pour le Congo français. Nous devons toutefois noter une moins grande proportion de boissons alcoolisées et alcool (1,5 % des

valeurs, contre 5,4 %), ce qui fait que l'A.E.F. importe en moyenne 5,7 litres de boisson alcoolisée (vin, bière, etc.) par individu et par an, et le Congo belge, moins de 2 litres...

2. Commerce intérieur

a) **SYSTÈME ACTUEL.** — Nous avons vu le rôle de l'Administration dans l'organisation des marchés, c'est-à-dire de l'exportation. La diffusion à l'intérieur du pays des produits importés se fait par l'intermédiaire des sociétés commerciales, qui ont des succursales dans la plupart des centres. Les gros villages sont fournis par des commerçants autochtones fixés, cependant que les écarts sont visités par les colporteurs.

Jusqu'à la dernière guerre, le privilège d'émission était confié à la Banque de l'Afrique occidentale. Le ralliement de l'A.E.F. à la France libre obligea le Comité national français à créer un nouvel Institut d'Émission pour l'A.E.F. et le Cameroun : la Caisse centrale de la France d'outre-mer. Par ailleurs, les banques ne pouvant « se hasarder qu'avec beaucoup de réserve dans le domaine des prêts à moyen terme... », la Caisse centrale a dû organiser elle-même, en A.E.F., un système bancaire destiné à favoriser les investissements publics et privés » (251). D'autre part, pour assurer les concours financiers nécessaires à l'augmentation et à l'amélioration de l'équipement des petites et moyennes entreprises, des producteurs autochtones, le Gouvernement général créait « une Société d'État dénommée le Crédit de l'A.E.F. » (251). Comme banques, nous avons, du côté français : la Banque de l'Afrique occidentale (Brazzaville, Pointe-Noire), la Banque nationale pour le Commerce et l'Industrie (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie), le Crédit lyonnais (Brazzaville, Pointe-Noire, avec des bureaux à Madingou et Loudima), la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie (Brazzaville, Pointe-Noire), la Banque commerciale d'Afrique (Brazzaville, Pointe-Noire), la Banque belge d'Afrique (Brazzaville, Pointe-Noire).

Au Congo belge, à côté de nombreuses banques privées, « la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi a pour mission de favoriser au Congo belge et au Ruanda-Urundi, le développement économique et le plein emploi des ressources et des hommes, sans distinction de personnes ni de race, ainsi que la stabilité de la monnaie congolaise à la mesure de l'étalon fixé par les dispositions légales. Elle émet des monnaies fiduciaires métalliques et des billets » (256).

b) **SYSTÈME TRADITIONNEL.** — Les voies traditionnelles du commerce étaient au Sud, celle qui longeait le Congo, au Nord, celle que suivit plus tard la « Route des Caravanes » : vallée du Kouilou-Niari jusque vers Kimbédi, puis sensiblement le tracé actuel de la route de Brazzaville.

Les deux voies se rejoignaient vers le Stanley-Pool ; mais un des principaux marchés étant celui de Manyanga, à 125 km au Sud-Ouest de Brazzaville sur le Congo, un embranchement quittait la route nord et se dirigeait vers ce centre.

C'est, en effet, à Manyanga que se rencontraient les commerçants venus de tous les points cardinaux. Par ailleurs, chaque tribu avait ses quatre grands marchés, correspondant aux quatre jours de la semaine et donnant leur nom à ceux-ci, par exemple, chez les Kongo : Nkoyi, Bukondzo, Ntsila, Mpika.

On ne saurait surestimer l'importance du marché chez les Kongo : « L'emplacement, situé hors des villages, devait être, sommet d'une montagne, vaste plaine ou plateau, garanti de tout risque d'embuscade. Lieu de paix, on y enterrait symboliquement un vieux fusil de traite, il était aussi lieu de refuge et d'asile... Les lois du marché... promulguées solennellement, prescrivent la liberté d'accès, de vendre et acheter, refusent l'entrée du marché à quiconque y vient armé et énonce les plus graves sanctions (jusqu'à la peine de mort) à quiconque y provoque le scandale, y répand le sang ou y vole. Une police extrêmement stricte, agissant sous le contrôle des chefs du marché exerçait une surveillance continuelle (257). » Un arbre sacré (*nsanda*) marquait l'ancienneté du marché, mais aussi son caractère religieux. Cet arbre était souvent planté sur la tombe d'un criminel endurci, qui y était enterré vivant (302). Enfin, la dernière partie des séances d'initiation, certaines Cours de justice solennelles se tenaient sur le marché.

Pour les transactions, les hommes et les femmes (vendeurs et vendeuses) ne sont pas mélangés. Les animaux vivants et les esclaves ne se payaient jamais comptant, mais seulement au marché suivant (4 jours plus tard) ou trois marchés (12 jours) plus tard, comme garantie de vie.

Correspondant à notre système de banque et de Caisse d'épargne existait (et existe encore), dans le sous-groupe oriental au moins, un système de coopération, d'épargne et de crédit connu sous le nom de *Kitémo*. Il a déjà été abondamment décrit, entre autres par GALLAND (247), GAMARD (248), BERNARD (240). POUR DE JONGHE (316), ce serait un reste de société secrète, probablement celle des porteurs ou des commerçants, dont ne demeurerait que les rites d'entraide, le religieux et le secret ayant disparu. Il s'agit d'une association dont le nombre des membres est fixé à l'avance. Chacun d'eux verse à une date fixe (actuellement, en ville, le premier du mois, quand chacun a touché sa paye, jadis à chaque marché ou tous les deux ou trois, etc., marchés) une somme, elle aussi, déterminée. Le total est remis entre les mains du président qui le transmet, à tour de rôle, à l'un des membres dont le nom a été fixé à la précédente réunion. On commence ordinairement par les plus riches qui auront moins la tentation de se retirer du *kitémo* une fois leur part perçue. Ainsi, pour un *kitémo* de 1 000 F à dix personnes, chacun recevra successivement 10 000 F moins une petite commission (4 à 5 %) au président comme « assurance » contre les risques : celui-ci est, en effet, responsable des versements complets, jusqu'à la fin du tour, même s'il y a des défections.

c) PRIX ET MONNAIES. — Le commerce était, jadis, à base de troc. « Dans l'intérieur », c'est-à-dire dans la fraction orientale et centrale des Kongo nord-occidentaux, un esclave valait 150 *bongo* (et jus-

qu'à 400 s'il s'agissait d'une jeune et jolie femme) et cet esclave était vendu à la côte 2 tonneaux plus 2 « mesures » de poudre, 2 machettes et 1 ou 2 aunes de tissus européen. Petit à petit, un certain nombre de ces produits européens ont été considérés comme possédant une valeur fixe et utilisés comme monnaie dans le commerce : le tonneau de poudre, la mesure de poudre, la charge de sel, le *kimbinda* (12 mouchoirs de couleur en une seule coupe), le *mbaku* (coupe de 25 m de tissu de coton grossier). Par ailleurs, des monnaies locales étaient utilisées dans le commerce, mais surtout comme « monnaies de mariage » : les *ngéla*, fils de laiton de 15 à 18 cm valant 1 centime (or, c'est-à-dire environ 1,50 F actuel) et des barres de cuivre de 15 cm chez les Sundi et les Laadi. Les Dondo utilisaient soit le cuivre, soit le plomb en petits lingots, qui correspondaient d'une façon générale à 12 *bongo*, petits carrés de tissus de raphia de 15 cm environ de côté, lesquels semblent avoir été une monnaie beaucoup plus ancienne et qui avait ses multiples : paquets de 5, 10, 100, etc., qui, avec le cadeau d'un *bongo* supplémentaire, étaient très vite devenus des paquets de 6, 12, 60, 120, etc. Par ailleurs s'était établie une échelle des valeurs de ces différentes monnaies :

- 1 botte de perles d'importation (1 000 bleues, 100 blanches ou 4 rouges) valait 12 *bongo* ;
- 1 couteau : 60 *bongo* ou 5 bottes de perles ;
- 12 mouchoirs de couleur : 300 *bongo* ou 5 couteaux, etc. ;
- 25 m de mauvaise étoffe ou } 1 500 *bongo* ou 5 coupes de mou-
- 12 m de bonne étoffe } choirs, etc. ;
- 1 tonneau de poudre ou } 3 000 *bongo* ou 5 coupes de tissus, etc. ;
- 1 chèvre ou }
- 10 poules }
- 1 porc : 15 000 *bongo* ou 5 tonneaux de poudre, etc. ;
- 1 femme ou } 30 000 *bongo* ou 2 porcs, etc., soit 25 francs-or
- 1 esclave } ou 3 500 de notre monnaie (C.F.A.).

Ces chiffres, cités par ANDERSON (39) et LAMAN (57), sont vraisemblablement entachés d'erreur, d'autant plus qu'ils sont en contradiction par exemple, pour le prix d'un esclave avec les valeurs indiquées par eux-mêmes quelques pages auparavant, mais ils ont au moins le mérite de montrer qu'un véritable système monétaire existait déjà.

Par ailleurs, FOURNEAU et KRAVETZ (245) nous donnent comme prix des esclaves au XVIII^e siècle : 375 livres en marchandises, ce qui fait théoriquement 40 000 F de notre monnaie (C.F.A.), si l'on s'en tient à l'évolution officielle du cours de l'or, mais plus de 60 000 F si l'on se réfère à celle du prix des marchandises. De toute façon, il s'agit de prix à la côte. Un esclave devait coûter infiniment moins cher et les marchandises beaucoup plus sur les marchés de l'intérieur.

DARTERVELLE (242) étudie longuement l'emploi des « cauris » appelés ici les *Nzimbu*. Mais ceux-ci semblent beaucoup plus avoir été utilisés comme bijoux et vendus comme tels en assez grande quantité sur les marchés.

CHAPITRE VI

ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE

I. — STRUCTURES TRADITIONNELLES

On a beaucoup écrit sur les structures en pays Kongo (voir (257) à (294)). Mais les auteurs traitent plutôt d'une tribu ou d'une fraction de tribu, voire même, dans celle-ci, d'un point particulier : « les chefs », « la famille » et arrivent parfois à des conclusions contradictoires. Par ailleurs, il est certaines tribus dont on parle si peu qu'on arrive, par exemple, à douter de l'existence des 146 342 Nyanga belges (85), même si ceux-ci ne sont pas tous des Nyanga et comprennent encore des Gangala, des Dondo, etc., dont ne parle d'ailleurs aucun auteur belge.

Il manque donc une bonne étude d'ensemble qui exposerait ce que fut et ce qu'est l'organisation sociale et politique chez les Kongo en faisant ressortir les nuances particulières à chaque tribu, nuances auxquelles chacune d'elle tient énormément pour affirmer son particularisme.

De toute façon, il est certains principes qu'on ne doit pas oublier : « On ne saurait comprendre la structure d'une société..., l'intrication de ses composantes, si on n'a pas conscience de l'importance de l'élément religieux. En fait, la religion n'occupe pas telle ou telle place dans l'organisation sociale, politique ou économique traditionnelle, mais cette organisation *est* religion (266). » Nous verrons, en effet, la religion jouer un rôle important dans la conception aussi bien de la vie sociale que du droit, comme nous l'avons vu tenir une place de premier plan dans les divers aspects de la vie économique des Kongo.

1. Du groupe ethnique au clan

Si le terme de « groupe ethnique » reste un échelon mal défini de la hiérarchie des subdivisions ethniques et sociales, au point de contact du racial et du social, il n'en est pas moins certain que les Kongo, et surtout les Kongo nord-occidentaux, forment un groupe bien déterminé. Son unité linguistique ne fait pas de doute ; sa communauté d'origine (voir chap. II, § II) est presque certaine et l'ensemble de ses coutumes, en dépit de légères différences entre l'Est et l'Ouest, n'en confirme pas moins cette unité. Si leur particularisme les fait tenir à la distinction des tribus dans leur pays d'origine, la communauté sensible du groupe est, par contre, évidente lorsqu'un petit nombre

d'individus se trouve loin de son pays natal : « Je suis Kongo », disent-ils et non pas : « Je suis Laadi » ou « Vili »...

Nous employons le terme tribu pour désigner une unité ethno-sociale bien délimitée, ordinairement à base territoriale, dont les membres ont conscience de leur différence d'avec les autres tribus qu'ils affirment être d'un autre sang. Cette unité est marquée par un même dialecte, de mêmes pratiques religieuses (mêmes rites d'un même culte, sans qu'il y ait culte tribal), mêmes coutumes matérielles et sociales, même origine mythique, base de l'unité de sang et de l'endogamie tribale. De la douzaine de tribus Kongo, aucune ne forme une unité politique, mais, à l'intérieur de chacune d'elles, tous les membres se sentent néanmoins parents (266).

2. Le clan et la famille

a) STRUCTURE. — A. I. RICHARDS classe les « systèmes familiaux et matrimoniaux » des Bantous du Centre en quatre grands groupes. Le premier, celui des « Mayombe-Congo », correspond aux Kongo nord-occidentaux (265).

La notion de « clan primaire » (25) est assez floue. L'ancêtre de la tribu, mythique fils ou fille, neveu ou nièce du Dieu originel, eut un certain nombre d'enfants qui furent à l'origine des *mvila* des « clans primaires ». La tribu Yombe en comprend 9, descendant des neuf fils de Mbangala, la femme aux neuf seins ; les Dondo en ont 7 et BALANDIER (257) en a relevé 12 dans l'ensemble Laadi-Sundi-Kongo. Un si petit nombre de clans n'était pas viable étant donné l'unité sociale, religieuse, économique que chacun voulait être. Il leur fallait se subdiviser, bourgeonner, s'articuler en donnant des sous-clans, d'autant plus nombreux que le chiffre de population s'accroissait. L'importance, l'existence même du *mvila* devenait plus théorique, l'exogamie n'était même plus respectée. Parallèlement, les prérogatives du chef de clan glissaient entre les mains de celles du chef de sous-clan, le terme *mvila* lui-même, surtout dans le sous-groupe oriental, finissait par n'avoir plus qu'un sens si mal défini « qu'on ne sait plus exactement où trouver la « parenté » (257) ». Étant donné la fécondité des Kongo, ces *mvila* se sont subdivisés tant et tant de fois qu'on ne s'arrête plus qu'à la *kanda diadinéné* (257), à ce qui, morphologiquement, est un sous-clan, mais dont l'autonomie qu'il s'est arrogée en fait un véritable clan. Celui-ci se subdivisera encore en *kanda fiote*, en lignages et si la dispersion en familles conjugales est loin d'être faite, on en sent, sous l'influence des milieux extra-coutumiers, poindre les prémises.

Dans le seul district de Boko (36 000 habitants, 1/5 du sous-groupe oriental), BALANDIER (257) a relevé près de 400 *kanda diadinéné* pour 12 *mvila*. C'est surtout grâce aux tribus plus occidentales que nous pouvons nous y retrouver dans cette hiérarchie des formes sociales.

C'est donc la *kanda*, le petit clan, qui est, ou plutôt qui fut naguère à la base de l'organisation sociale chez les Kongo nord-occidentaux. Ses ancêtres remontent en principe à l'ancêtre fondateur du groupe.

Une généalogie s'est formée, mais un hiatus se produit inévitablement entre le dernier descendant nommable de l'ancêtre mythique et les derniers ascendants du patriarche actuel, dont on ait gardé le souvenir. C'est à la limite inférieure de ce hiatus, à ce dernier ascendant connu que commence ordinairement la lignée de la *kanda*. Selon A. I. RICHARDS (265), il faut remonter sensiblement à la sixième génération. En fait, cette limite varie avec les *kanda* elles-mêmes. Plus celles-ci seront importantes (socialement plutôt qu'en nombre), plus elles s'efforceront de la faire remonter haut.

Théoriquement, à l'origine, la *kanda* a une base territoriale, village ou groupe de villages sous l'autorité du patriarche. Mais la mobilité innée de la race, les palabres entre familles et des causes extérieures sur lesquelles nous reviendront ont fait s'effriter les groupes. En conséquence, on ne peut plus dire que les *kanda* s'identifient avec un groupement local : appartiennent maintenant à l'une d'elles, toutes les familles apparentées par les femmes, quelle que soit la distance qui les sépare les unes des autres et quel que soit leur nombre.

« Le savoir concernant leur origine [des *kanda*] est pauvre et confus. La tête du clan est toujours liée au séjour à Kongo dia Ntotila (San Salvador), lieu devenu mythique (257). » Le clan se marque aujourd'hui par un nom particulier (avec préfixe *ki*), par la possession d'une devise rappelée dans les circonstances solennelles, par sa liaison devenue maintenant inexplicable avec un animal (surtout la panthère) et par l'imposition de certains interdits.

Une des règles les plus importantes est celle de l'exogamie clanique, toujours strictement respectée.

Le chef de la *kanda* est le *mpfumumpu*, le chef « couronné », selon l'expression de MERTENS (286), en fait chef ayant droit au port d'une coiffure spéciale : espèce de bonnet avec, du sommet à la nuque, un assemblage de plumes de coq et de perroquet, de griffes et de becs d'oiseaux de proie, de dents de panthère, de cornes d'antilope, ceci chez les Laadi. L'ornementation peut varier avec les tribus, mais, partout, chez les Kongo, le chef se reconnaissait à sa coiffure (voir (272)).

Ce chef, en accord avec la règle de parenté matrilineaire qui est à la base du droit Kongo, est le représentant de la femme la plus âgée dans la génération la plus ancienne, c'est-à-dire de la femme la plus proche parente de l'ancêtre, origine du clan. Ainsi, en admettant que la femme survive à plusieurs générations masculines, le pouvoir passera de ses oncles utérins (de l'aîné au cadet), à ses frères, etc.

La *kanda* reste théoriquement le cadre de la vie religieuse. Là où le culte des ancêtres est le seul qui soit « socialement obligatoire » (66), on s'adresse aux morts de la *kanda* et à eux seulement. Là où il est fortement teinté de fétichisme, en même temps que ses ancêtres, chaque groupe honore son ou ses génies claniques ou familiaux.

C'est le *mpfumumpu*, chez les Laadi-Sundi-Kongo, qui a la garde du *nkobi alubaku*, de la corbeille des ancêtres, conservée dans la *nzo bansita*, la case des ancêtres. Seul, le *mpfumumpu* a le droit d'adresser

des prières aux mânes des morts, de leur offrir des sacrifices. Étant, sinon le plus âgé des membres de la *kanda*, du moins l'aîné des représentants de la branche la plus ancienne, « en lui les vivants rejoignent les morts, et il est le trait d'union obligatoire. Les ancêtres reconnaissent en lui le représentant autorisé. Ce titre est de loin le plus fondamental... » (286).

Le chef de *kanda* est aussi le chef de la terre parce que celle-ci a été acquise par les ancêtres qui continuent à y dominer et dont il est le représentant (66), ce qui donne à la propriété son caractère sacré (voir ci-après, § II-2-a).

Enfin la *kanda* était le « rouage fondamental dans l'administration de la justice » (273). Le *mpfumu mpu* avait, sur elle, l'autorité la plus complète. Étant donné l'émiettement actuel des groupes, les chefs locaux, ordinairement le plus éminent des chefs de lignage du village, s'il y en a plusieurs (« la hiérarchie des lignages s'effectue en fonction de la séniorité » (257)), l'exercent souvent, mais ne sont en fait que les dépositaires de ce droit de haute et basse justice, qui reste la propriété indiscutée du chef de clan devant lequel il y a toujours possibilité de faire appel.

En un mot, au point de vue social, la *kanda* « se présente comme une entité dans laquelle l'individu pratiquement s'efface devant la « collectivité » (273), et sur cette collectivité, l'autorité du *mpfumu mpu* était incontestée.

Telle, pendant longtemps, devait se présenter la *kanda*, mais on a progressivement assisté à son émiettement dû à la dispersion géographique des lignages donc à un émiettement des pouvoirs du chef de *kanda*. Les causes dans les tribus les plus orientales, en ont été remarquablement étudiées par BALANDIER (257) : l'occupation progressive de nouveaux terrains acquis au cours de l'expansion continue du groupe, terrains qu'il fallait exploiter sans que, toutefois, la *kanda* abandonnât complètement les domaines ancestraux où continuaient de vivre les morts, obligeait une partie de celle-ci à se déplacer et le chef de ce lignage mineur « trouve une relative autonomie » (257). Si les raisons de ces déplacements ne sont pas toujours et partout identiques, l'émiettement n'en reste pas moins essentiellement causé par la mobilité même des populations : ici ils sont dus à l'expansion, là ils sont activés par l'Administration qui veut regrouper les villages sur les routes, ailleurs c'est l'esprit chicanier de la « race » qui est en cause. Mais ils ont partout la même conséquence, la dispersion des pouvoirs du *mpfumu mpu* ou du *mpfumu tsi* entre les mains des *nkazi*, des chefs de lignage.

Celui-ci ultime concentration du clan qui groupe des consanguins socialement reconnus, vivant ensemble sous l'autorité du plus ancien et constituant une unité économique, tend ainsi à devenir la cellule sociale, économique, juridique unique sous l'autorité du *nkazi*, du représentant de la femme la plus âgée de la génération la plus ancienne du groupe.

Le *nkazi* s'est progressivement arrogé de nombreuses prérogatives

du *mpfumu mpu*. Il honore les mânes ou les fétiches familiaux. De nombreuses cérémonies religieuses sont ainsi descendues de l'échelon clan à celui du lignage. Le patriarche règle les palabres entre les membres de son lignage, et, éventuellement, défend les intérêts de celui-ci devant le tribunal du *mpfumu mpu*. Mais c'est surtout au point de vue économique que son importance s'est accrue. Il perçoit les dots, gère les biens immobiliers, fraction de la propriété de la *kanda* et une partie des biens meubles. Il capitalisera l'avoir de la communauté, distribuera à chacun ce dont il a besoin pour vivre, répartira les terres à cultiver, etc., toutes fonctions qui appartenaient jadis au chef de clan.

b) LA PARENTÉ. — En tant que membre de la *kanda*, « l'Ego entretient des relations capitales avec quatre classes de parents définies en fonction de deux coordonnées fondamentales : le « sang » et la « séniorité » (257) ». La société est ici à parenté matrilineaire : le sang « siège de l'âme » (257) et surtout la seule voie que peuvent emprunter les « forces vitales », n'est transmis que par les femmes.

« La relation capitale est celle de génitrice à « engendré », de *ngudi* (mère) à *mwana* (enfant) (257). » Nous aurons donc la classe des mères, c'est-à-dire la mère d'Ego, ses tantes maternelles et par extension, les autres femmes de son père. Pour la parenté masculine, nous allons aussi de la génération des géniteurs à celle des « engendrés », de l'oncle maternel au neveu. Sur un même palier, nous avons l'ensemble des frères, sœurs, cousins et cousines (maternels). La distinction se fait uniquement entre aînés (*yaya*) et cadets (*mpangi*), chaque fille étant la *busi* de ses frères. Entre elles, les filles s'appellent *mpangi*.

Par ailleurs la séniorité joue un rôle important : « Dans chaque lignée, il y a la *ndonga i bayaya*, la classe des aînés » (257), qui a préséance sur toutes les autres.

« D'une manière verticale, les rapports qui dominent sont ceux existant entre grands-parents (*nkaka*) et petit-fils (*ntekolo*) » (257), chacune des classes embrassant les frères et sœurs du *ntekolo* d'une part, du *nkaka*, d'autre part.

Selon VAN WING, le « Kongo n'a aucune parenté réelle avec les enfants de ses oncles paternels et de ses tantes paternelles ; cependant, entre eux, ils se disent souvent *mpangi* » (66). Balandier attribue ceci au souvenir du mariage préférentiel entre cousins croisés, mais le fait est peut-être accentué par l'évolution de la conception de la parenté qui donne une place de plus en plus grande à la branche paternelle, donc reconnaît, de plus en plus de force au lien de parenté qui unit Ego à celle-ci.

Du côté paternel, « la relation fondamentale est celle que l'Ego entretient avec son père (*sé*) » (257), qui lui transmet une infime partie de son sang et dont il est le *mwana*, ainsi que des frères et sœurs de celui-ci, comme il l'est des maris des tantes maternelles dont l'ensemble forme la classe des pères. Les conjoints des oncles et tantes paternels peuvent appartenir à la famille maternelle « si le mariage préférentiel (avec les cousins croisés paternels) est pratiqué » (257).

Ajoutons que « le mâle n'étant sensé transmettre le sang qu'à ses descendants au premier degré, le mariage est permis entre le grand-père paternel et sa petite-fille » (66).

Enfin les esclaves ne font pas partie de la famille, mais seulement de la communauté et « en toute circonstance, la supériorité de l'individu libre se trouve affirmée quelle que soit la situation de l'esclave » (257).

Nous retrouvons ici aussi la parenté par échange de sang (blood-brotherhood) (291). Selon VAN WING (332), elle aurait existé chez les Kongo comme corollaire de la circoncision (fraternité de sang des cocirconcis), mais nous verrons (chap. VII, § III-3) que, du moins chez les Kongo nord-occidentaux, la circoncision n'a, probablement, jamais été considérée comme un rite. Plus certaine est la parenté née de l'échange de sang (bu) entre deux chefs lors du traité d'alliance qui suivait une guerre et que l'on voulait de longue durée (70). L'échange de sang par contact de deux entailles, ordinairement à la main, permettait aussi à deux chefs de devenir « frères » (66). Enfin TEGNAEUS (291) parle de « pacte de sang » chez les Yombe, au cours duquel les contractants se sucent à tour de rôle le sang d'une entaille sur le front. Des malédictions étaient lancées contre celui qui romprait un tel pacte.

c) LE MARIAGE. — « Le mariage, tout en alliant deux clans, crée un nouvel ensemble de parenté : le groupe des « alliés » : *bankwési*. » En commençant ainsi son chapitre sur le mariage, BALANDIER (257) veut nettement faire ressortir que l'importance de celui-ci n'est pas tellement économique, sexuelle, etc., mais que, avant toutes choses, il crée de nouvelles alliances.

« L'homme et la femme sont, l'un par rapport à l'autre, « mâle » (*yakala*) et « femelle » (*nkento*) », mari (*munkazi...*) et femme (*lumyani...*). Les femmes de polygames se traitent comme *yaya* et *mpangi* en fonction de l'ancienneté du mariage ; elles sont pour ce dernier : *bakento-bani* (mes femmes). Les enfants considèrent toutes les co-épouses comme « mères », *mama* — et se considèrent entre eux comme *mpangi* (257). »

Entre un époux et ses beaux-parents « s'établissent les rapports réciproques de *buko* » (257). Ces rapports s'étendent à tous les *bampangi* (« frères ») de chacun des *buko*. Dans une même classe d'âge, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs sont *nzadi*. Notons que Ego est *nzadi* avec ses beaux-frères et belles-sœurs, *buko* avec ses beaux-parents, mais redevient *nzadi* avec la génération qui précède ceux-ci. On doit, selon Balandier, relier ceci au fait que le mariage est possible entre grand-père paternel et petite-fille, comme il l'est entre beau-frère et belle-sœur.

Un tel emploi des termes de même que les nombreux souvenirs de mariage préférentiel laisse supposer que le « mariage entre parents » croisés a lieu pour « continuer l'alliance » (270), mais surtout pour « essayer de concilier le principe de la descendance par les femmes avec l'obligation du mariage exogamique..., car ainsi ... l'homme récupère (...) en tant que *nkaka* les éléments de sa descendance qu'il

a perdus lors du départ de ses propres enfants — il y a là une compensation qui joue alternativement d'un clan à l'autre » (257). Une autre conséquence de ce désir des hommes chez les Kongo de ne pas éparpiller leur descendance est la fréquence des unions avec les femmes non libres : un enfant de femme esclave appartient au maître de celle-ci. Enfin, il aboutit à la formation de clans alliés « groupe de deux clans étroitement unis et se donnant la possibilité d'échanger mutuellement leurs femmes » (257).

La notion de mariage, confondue en fait avec celle d'alliance, implique au départ un certain nombre de tabous, dont le majeur est l'interdiction aux mêmes sangs de s'épouser. Cette interdiction s'étend évidemment, pour Ego, à toutes les femmes de la *kanda*, mais le mariage est encore impossible entre la classe des « pères » et celle des *mwana* et entre cousins parallèles. Par ailleurs, l'alliance impose, elle aussi, un certain nombre d'interdits dont le « tabou d'approche » (270) entre gendre et belle-mère. De toute façon, le mariage est impossible entre « alliés ayant entre eux la relation de *buko* ». Cette interdiction continue même lorsque « l'élément ayant fondé l'alliance disparaît par décès ou divorce » (257), car « le mariage meurt, mais la parenté ne meurt pas » (275).

Par ailleurs « le mariage est dépeint comme un système par lequel un homme acquiert le droit d'approcher de la femme sexuellement et certains droits clairement définis à ses services » (265). En conséquence, la dot pourra apparaître comme une compensation donnée au groupe de la jeune fille par le groupe du jeune homme, mais il est en fait surtout un gage de bonne foi dans le contrat d'alliance des deux clans, la femme étant le gage de l'autre partie. D'ailleurs, ce qui serait le cas s'il y avait achat de la femme, celle-ci ne passe pas dans le clan du mari comme lorsqu'il s'agit de l'acquisition d'une esclave. Elle reste même si bien attachée au sien que les enfants nés de l'union appartiennent à son propre *nkazi*.

Mais la dot ayant, en fait, été prélevée sur les biens de la communauté de l'homme, celle-ci acquiert par là même certains droits : à la mort du mari, la veuve passe à l'aîné des frères de celui-ci ; parfois, lorsqu'une union est stérile du fait probable du mari, un de ses frères peut-il être sollicité pour « suppléer aux défaillances de celui-ci », car la *kanda* du mari tient à faire honneur à ses engagements et une des obligations du mariage est la procréation d'enfants... Enfin, le clan veille à ce que tout se passe suivant les règles, que le mari ne dépense pas en cadeaux non prévus par la coutume au profit de cette « étrangère », ce qu'il gagne et qui appartient à son groupe. La femme « n'est d'ailleurs qu'en service chez son mari » (275) et tout travail qu'elle effectue pour la *kanda* de celui-ci et qui n'est pas prévu par la coutume doit lui être rétribué.

Le mariage est généralement viri-local. La femme vit donc éloignée de sa *kanda*. Mais elle n'en conserve pas moins des liens très serrés avec celle-ci. Ni l'une ni l'autre ne perdront de vue une des conséquences nécessaires du mariage : donner de nouveaux membres au groupe maternel : procréer des enfants.

Et ceux-ci, étant donné qu'ils appartiennent à la *kanda* de leur mère se verront très vite enlevés à l'autorité paternelle pour passer sous celle du *nkazi* de sa mère, son oncle maternel ou son frère.

Il est difficile de se faire une idée, à l'heure actuelle, de la limite des autorités paternelles et avunculaires. En effet, l'évolution qui tend à transformer la parenté matrilineaire en parenté patrilinéaire tend, par là même, à retirer au profit du père, l'autorité que l'oncle maternel avait sur les enfants de sa sœur. VAN WING (66) donne 8 ou 10 ans comme âge à partir duquel l'enfant passe sous l'autorité directe de l'oncle maternel. Pour VAN REETH (293), c'est la puberté ou le mariage. Van Wing écrivait vers 1920 et Van Reeth en 1935. Le partage de la dot est, à ce point de vue très significatif. A l'origine, il semble bien que rien de celle-ci n'allait à la famille paternelle de la jeune fille et, encore en 1919, MERTENS (288) cite un tel exemple. Dans la même tribu, en 1948, la moitié de la dot allait à la branche paternelle. A l'heure actuelle, celle-ci a droit à plus des deux tiers. Voici un exemple de répartition dans les environs de Brazzaville :

Branche paternelle	}	au père de la jeune fille : 10 000 F, 1 cuvette, 1 couverture, du vin, 1 pardessus, 1 costume ;
		à la tante paternelle : 2 pièces d'étoffe, 1 foulard ;
Branche maternelle	}	à l'oncle maternel : 5 000 F, 1 fer à repasser, 1 antilope bouzanée, 1 filet de chasse, 1 sac de sel ;
		à la mère : 2 pièces d'étoffe, 1 machette.

Cette évolution n'est pas le fait seulement du voisinage de la capitale, mais reste caractéristique de tout le groupe Kongo.

La position respective des époux vis-à-vis l'un de l'autre peut se résumer :

Le mari prend la femme en charge. Il est d'abord responsable de tout ce qui peut lui arriver de fâcheux : maladies, etc. C'est dire que « l'accusation de sorcellerie est une menace perpétuellement suspendue sur la tête du mari » (303), car nous verrons (chap. VII, § III-5) que la maladie n'est pratiquement jamais considérée comme ayant une cause naturelle.

Comme autres devoirs, il faut citer celui des rapports sexuels qui doivent, en cas de polygamie, être répartis équitablement entre chacune des épouses : « Tantôt il [le mari] honore chacune d'elle de sa compagnie plusieurs nuits de suite, d'autres fois il change tous les soirs (8). » Il doit loger ses femmes et entretenir (toiture, crépissage, etc.) leur case, les vêtir et leur fournir les outils de culture, particulièrement ceux servant au défrichage. Quoique la coutume soit, à ce point de vue, assez libérale pour le mari, celui-ci a aussi un relatif devoir de fidélité.

Par ailleurs, en temps que gendre il a, en toutes circonstances, un devoir d'aide et d'assistance à sa belle-famille. Enfin, il doit laisser à sa femme le loisir de rendre à sa famille les longues visites prévues par la coutume.

La femme a, elle aussi, évidemment, les devoirs sexuels. Toutefois, les rapports sont strictement interdits pendant la période des règles

et durant l'allaitement. Nous avons vu par ailleurs (chap. V, § V) la part que lui laisse la répartition sexuelle des travaux.

Si le devoir de fidélité est maintenant bien moins strict pour la femme, l'adultère de celle-ci n'étant souvent, pour le mari, qu'un motif pour réclamer au complice une substantielle indemnité, il était jadis exigé, non seulement par le mari, mais surtout par la famille de la femme pour que soit maintenue la lignée, que les enfants soient bien de l'homme avec le clan duquel on avait contracté alliance.

Nous avons vu (chap. I^{er}, § IV-2-a) que la polygamie était relativement fréquente. Elle s'explique par plusieurs raisons : le mariage étant avant tout un symbole d'alliance, plus un homme avait de femmes, plus il avait de l'importance. Aussi, jadis, la polygamie était-elle surtout le fait des notables, notamment des *Mpfumu mpu*. Par ailleurs, le désir des Kongo de conserver au moins une partie de leur descendance les poussait à adjoindre à leurs épouses « d'alliance » un certain nombre de femmes serves. A cela, il faut ajouter l'interdiction des relations sexuelles pendant l'allaitement, soit parfois deux ans et plus, le fait que la majorité des travaux agricoles étaient effectués par les femmes, etc.

Le mariage peut être dissout par le divorce, mais il ne l'est pas légalement par la mort de l'un des conjoints. En effet, dans le cas du décès du mari, la loi du lévirat fait que la femme est presque automatiquement épousée par l'héritier de celui-ci, avec seulement remise d'un léger complément de dot. En cas de décès de la femme, sa famille est en principe tenue de fournir une autre épouse, contre, aussi, un très faible complément de dot, surtout si la durée du mariage a été très brève.

Les causes du divorce peuvent être :

- l'infidélité répétée de l'un ou l'autre des époux ;
- le « non-respect des devoirs et obligations envers la famille du conjoint » (303) ;
- « le refus d'accomplir le devoir conjugal » (303), ou l'impossibilité physique de le faire ;
- le refus d'accomplir les différents travaux attribués par la coutume à chacun des époux ;
- la sorcellerie, qui peut être notamment invoquée lors de décès répétés d'enfants.

En ce cas, il y a remboursement de la dot et reprises des biens appartenant à chacun des époux. L'alliance est rompue entre les deux familles, sauf en ce qui concerne le lien qui a été créé par « la relation de *buko* (type gendre/belle-mère) », de tels alliés n'ayant plus « jamais la possibilité de contracter mariage, même lorsque l'élément ayant fondé l'alliance disparaît par décès ou divorce » (257).

d) LE NOM. — « Un nouveau-né n'est pas un *mwana*, un enfant : il n'est encore qu'un *kimpiatu*. Il lui manque un nom pour être un *mwana* complet (66). » Le R. P. VAN WING affirme ensuite que les matrones pallient à cette déficience en donnant au nouveau-né un nom

provisoire « en rapport avec certains signes qu'elles observent à la naissance même » (66). Une fille qui éternue en voyant le jour sera *Tsona*. Un placenta uniformément strié de sang la fera appeler *Yala*. Né en brousse, l'enfant sera appelé *Matiti*. Certains de ces noms seront conservés par la famille du nouveau-né, lors de l'imposition du nom définitif. Ce dernier rappelle d'ailleurs, souvent lui aussi, une caractéristique de l'enfant, de sa famille, de l'époque, etc. : *Bakekolo* correspondrait au prénom français Désiré ; *Mpasi* signifie : souffrance (de la mère) ; *Milandu*, à l'Est est réservé à l'enfant né après des jumeaux ; chez les Vili, ce sera *Futi*, *Fulu* chez les Kunyi.

« Personne ne peut se prévaloir de la coutume pour s'approprier le droit de nommer un enfant (260). » Il est fréquent, cependant, que ce soit l'oncle maternel qui choisisse celui des garçons, la mère ou ses sœurs, celui des filles, et il semble bien que telle doive être la coutume originelle.

D'autre part, des noms sont réservés aux enfants nés « des œuvres d'un fétiche ». Une femme Sundi, jusqu'alors stérile, mais ayant engendré après avoir consulté un fétiche, se verra imposer des noms variables avec le sexe de l'enfant et le fétiche consulté :

Nom du fétiche consulté	Nom imposé à l'enfant	
	Fille	Garçon
Nzumba	Nzumba.	Kunku.
Wumba	Wumba.	Samba.
	Vuala.	
Ndundu	Ndundu.	Massamba.
Mbumba.....	Luwandu.	Bemba.

Les jumeaux eux-mêmes s'appellent *Mpika* et *Mbusi* pour les garçons et *Nzuzi* et *Tsimba* pour les filles (Bembe et la plupart des tribus). Les Kamba donneront les mêmes noms aux filles, mais appelleront les garçons *Ngo* et *Nimi* (260). Souvent aussi les deux premiers sont donnés indifféremment aux garçons et aux filles, notamment quand les deux jumeaux ne sont pas du même sexe.

3. Le village

L'unité résidentielle semble avoir été jadis la *kanda* (66), le clan au terme de son évolution. Mais la rapide progression démographique, l'occupation continue de nouveaux terrains acquis, plus ou moins pacifiquement, la pression administrative tendant à faire installer la plus grande partie possible de la population au bord des routes, les palabres entre lignages ont très vite abouti à la création de villages formés de plusieurs lignages provenant de *kanda* différentes. Chaque chef de lignage reste maître des intérêts de sa famille, mais l'autorité supérieure du village passe entre les mains du chef du plus important lignage ou du chef de lignage faisant partie de la plus illustre *kanda*.

Prenons d'abord le cas d'un village formé d'un seul lignage : étant

donné le phénomène des alliances, l'unité résidentielle ne comprendra pas uniquement des membres du lignage, de même que tous les membres de celui-ci ne résideront pas forcément ici.

Les éléments de base seront : le chef de lignage, ses frères et ses sœurs non mariées. Éventuellement nous aurons la *Ngudi-nkazi*, la mère de famille dont le chef n'est que le représentant. Ce cas est assez fréquent lorsque, veuve et âgée, celle-ci ne s'est pas remariée avec l'héritier de son mari, mais a préféré revenir dans le village de son frère, de son fils, où elle sait devoir être honorée de par sa position d'ancêtre. Toujours faisant partie du village, nous avons naguère les jeunes enfants du chef et de ses frères, éventuellement les aînés de ceux de ses sœurs et de ses nièces (utérines), mariées au loin (nous rappelons que le mariage est virilocal). Mais la montée de la puissance paternelle a, de plus en plus, retardé l'âge auquel l'oncle pouvait récupérer ses neveux. A l'heure actuelle même, de nombreux enfants ne quittent pas la famille paternelle jusqu'au mariage.

Autour de ce noyau de consanguins, viennent s'agréger des éléments hétérogènes. L'ensemble formera la famille large. Nous avons d'abord les épouses des membres mâles du lignage, puis leurs enfants, jadis seulement ceux en bas âge, maintenant de plus en plus âgés, enfin les esclaves et leurs enfants...

Si le village est formé de plusieurs lignages, chacun de ceux-ci aura la même composition. Lorsque tous ces lignages font partie de la même *kanda*, le chef du village est évidemment le chef de *kanda*. Sa stabilité sera beaucoup plus grande que si nous avons affaire à des lignages d'origines diverses.

Le *mbongi* « hangar » où les hommes du lignage se réunissent pour discuter ou pour manger, sera donc unique dans les villages simples, mais les villages composites en compteront autant que de familles larges.

4. Esclavage

Nous avons vu, au chapitre « Histoire » (§ II), l'importance de la traite sur les côtes des royaumes de Loango et de Ngoyo : 1/6 des esclaves américains proviennent de celles-ci, alors qu'elles ne représentent que le 1/10 des côtes où elle se pratiquait. C'est que, avant notre arrivée, l'esclavage était déjà profondément ancré dans la coutume et que point ne fut besoin d'expédition de rafle dans l'intérieur du pays, comme ce fut le cas ailleurs. Il suffisait d'acheter dans les ports...

Les guerres, la « contrainte par corps », le gage d'emprunt, le droit strict pour tout individu de disposer de la liberté de ceux qui lui étaient soumis, faisaient qu'une grosse partie de la population n'avait pas un statut d'homme libre.

Mais il ne faut pas se faire d'illusion, imaginer chaînes et ergastules. La situation de l'esclave africain était loin d'être mauvaise. C'était plus une situation juridique qu'une différence avec les autres classes de la société.

DE JONGHE a établi une classification des « formes d'asservissement » (280) au Congo belge. Nous ne citerons que pour mémoire l'état de dépendance relatif des Pygmées et les tribus asservies collectivement, les uns et les autres étant ignorés en pays Kongo. On peut seulement distinguer :

Les prisonniers de guerre, mais ceux-ci sont souvent rendus contre rançon ;

Les esclaves achetés dans les tribus voisines. On vendait les mauvais sujets, ou même, en cas de famine, n'importe quel membre de la famille. DE JONGHE (280) donne même comme prix au Mayombe : 1 000 à 1 500 francs pour un homme, 2 000 à 3 000 francs pour une femme jeune. Il s'agit là de francs belges, mais l'auteur ne dit pas vers quelle année ;

Esclaves pour dette. — Au Mayombe, un débiteur insolvable se livre à un autre membre du clan qui lui paie sa dette. Il devient esclave à cette différence près qu'il ne peut être vendu. Chez les Nyanga, un chef de lignage peut solliciter un emprunt en donnant un enfant comme gage. Celui-ci ne peut non plus être vendu par le créancier ;

Esclaves pour meurtre. — L'esclavage pour meurtre peut être rapproché de l'esclavage pour dettes. Un meurtrier insolvable qui ne peut compenser l'individu qu'il a tué par le prix du sang devait être livré à la famille du mort. S'il est en fuite, c'est un membre de sa famille qui sera livré à sa place ;

Esclaves volontaires. — On rencontrerait (280) chez les Yombe des individus, seuls survivants de leur kanda qui viendraient se mettre à la disposition d'un homme riche lequel, contre le travail de ce « client », subviendrait à ses besoins ;

Chasseurs d'esclaves. — Un peu partout des individus vivaient de la chasse aux esclaves qu'ils capturaient ici pour aller revendre plus loin.

Toujours selon le même auteur, la nomenclature des esclaves peut se résumer comme suit :

Nomenclature	Sous-groupe oriental	Yombe
Esclave homme	<i>Mvika muntu</i> (idée d'achat).	<i>Mvika bakala</i> .
— femme	<i>Mvika nkento</i> (idée d'achat).	<i>Mvika nkento</i> .
— enfant	<i>Mvika mwana</i> (idée d'achat).	<i>Mwana mbongo</i> .
— étranger [?]	Pas de nom spécial.	
Enfant de deux esclaves.....	<i>Mwana bongo</i> (= enfant-marchandise).	
— d'homme libre et de femme esclave	<i>Mwana makungi</i> (= secondaire) si le père est le maître de la femme, sinon <i>Mwana bongo</i> .	
— d'homme esclave et de femme libre	Enfant libre.	

La condition des esclaves était loin d'être mauvaise. Si le maître avait théoriquement le droit de vie et de mort sur eux, il était souvent, en fait, toute mansuétude, ne serait-ce que parce que l'esclave représente un capital dont les mauvais traitements ne peuvent que diminuer la valeur.

Logés comme leurs maîtres, ils effectuent sensiblement les mêmes travaux qu'eux, suivant la même répartition par sexe (voir chap. V, § V.) Vêtements, parures, nourriture sont les mêmes pour les asservis que pour les hommes libres.

Le maître fournit ordinairement un conjoint à ses esclaves : il paie la dot ou la reçoit, jouant ainsi le rôle de l'oncle maternel. Toutefois, lorsque les deux conjoints n'appartiennent pas au même maître, les enfants reviendront à celui de la femme. Le fait sera donc rare. Par contre, un patron essaiera souvent de donner une serve en épouse à son fils, pour conserver dans son clan ses petits-enfants qu'il lui sera possible d'affranchir.

Selon BITTRÉMIEUX (174), chez les Yombe, un esclave pouvait même devenir chef de lignage, s'il n'y avait pas d'héritier libre possible. Il semble qu'il y ait ici confusion : s'il n'y a pas d'héritier libre, c'est que le lignage est éteint, et s'il n'y a plus que des femmes, le premier mâle à naître évincera automatiquement l'esclave. Il semble plutôt qu'il s'agisse d'un autre fait assez commun chez les Kongo et que l'on rencontre d'ailleurs dans d'autres groupes (Téké, etc.) : un chef de lignage, à l'article de la mort, n'ayant que des héritiers mineurs, préfère donner la tutelle de ceux-ci à un esclave de confiance, plutôt que de faire appel à un parent d'une branche cadette qui pourrait forcer la main à la destinée et faire en sorte que la branche aînée disparaisse définitivement au profit de la sienne.

Juridiquement, le maître est responsable pécuniairement pour son esclave, celui-ci ne l'étant que pénalement. C'est-à-dire que le maître devra rembourser les vols, payer le prix du sang des crimes commis par son esclave, et n'aura en retour que le droit ou plutôt la possibilité de lui appliquer des châtiments corporels. En effet, l'esclave ne possède rien en propre, sa case, ses vêtements, ses outils, tout lui étant fourni par son maître.

En général, l'esclave est content de son sort au point de préférer rester en esclavage plutôt que d'être affranchi et rejoindre son milieu « d'origine où, le plus souvent, il n'a plus de parenté proche [et dont, s'il en a], il n'a pas eu, en général, à se louer. En effet, son maître pourvoit à ses besoins matériels ; il a fondé une famille et s'est naturellement attaché au sol qui a vu naître ses enfants » (280), alors que c'est souvent parce que sa famille naturelle l'a vendu ou mis en gage qu'il se trouve esclave.

Cessation de l'esclavage. — L'esclave pour dettes était libéré à extinction de celles-ci. Mais la très difficile estimation de la valeur du travail dont il fallait déduire les frais d'entretien, rendait souvent cet affranchissement très problématique. La libération des autres esclaves était encore plus rare. Il pouvait toutefois arriver qu'une famille ayant un de ses membres en esclavage, subitement enrichie, ou pour toute autre

raison, se mette à la recherche de celui-ci et offre de le racheter : une grande cérémonie : *nkingu* (286), en présence de nombreux témoins, consacrait la libération de l'esclave contre la remise d'une somme, déterminée auparavant après de longues discussions, à l'ancien propriétaire.

5. La guerre

Les grands royaumes (chap. II, § II) n'ont pu s'organiser sans combat et des invasions comme celle des Yaga ont donné lieu à des luttes sanglantes. Mais ce ne furent là que des exceptions sur lesquelles nous n'avons qu'une documentation restreinte, du moins en ce qui concerne la technique militaire. Par contre, la guerre ou plutôt les guerillas étaient incessantes entre familles, entre clans, etc. « On connaît de ces rancunes qui se perpétuent depuis plusieurs générations : vendettas dont l'histoire est faite de vols, d'enlèvements, de rapt, de meurtres. Et au point de départ, que trouve-t-on ? Des parents qui n'ont pas remboursé à leur ex-gendre le prix de leur fille morte prématurément ; la fuite d'une jeune épouse avec son amoureux pour échapper à quelque Bartholo décrépît et impuissant ; un Georges Dandin point imaginaire, qui n'a pas été dédommagé des infidélités d'une de ses moitiés... Les agressions isolées sont toute la guerre dans ces pays. Pas de batailles rangées ; pas d'attaques à découvert. Les hostilités les plus meurtrières se bornent à quelques assassinats et un ou deux enlèvements de femmes dans le cours de plusieurs années (8)... »

L'expansion plus ou moins pacifique des tribus peut aussi amener des conflits armés, comme celle des Laadi sur le terrain des Téké ou celle des Mbama en pays Kunyi. Ceux-ci entouraient discrètement les villages de filets de chasse, puis se lançaient brusquement à l'assaut, les habitants endormis n'ayant même plus la ressource de la fuite.

Si beaucoup de villages restent installés sur des hauteurs d'où ils pouvaient jadis plus aisément découvrir et prévenir l'arrivée des ennemis, ils ont maintenant perdu leurs fortifications : épaisses barrières de bois qui devaient les protéger contre les attaques par surprise.

II. — PROCÉDURE JURIDIQUE

Nous ne nous étendrons pas sur le système juridique introduit par les Européens et qui calque sensiblement celui de la métropole pour le droit criminel (300). Nous avons vu, par contre, que le droit civil, en ce qui concernait les personnes, respecte la coutume, comme nous le verrons la respecter pour les biens. Aussi notre résumé du droit pénal se contentera-t-il d'exposer ce que fut la coutume, que celle-ci soit encore ou non appliquée.

1. Droit pénal

a) BASES. — Cette coutume, jamais écrite, était transmise oralement de génération de notables en génération de notables. Toutefois, ceux-ci n'assistaient aux procès qu'à titre consultatif, la décision

appartenant toujours, en dernier ressort, au *mpfumu mpu* ou au *mpfumu lsi*.

Le chef était jadis essentiellement un juge (66) et (286). Il décidait de toute affaire ne touchant que ses administrés. Si celle-ci mettait en cause des individus appartenant à deux ou plusieurs *kanda*, les chefs intéressés essayaient d'arriver à un accord. Si cela ne s'avérait pas possible, l'affaire était portée devant un autre chef qui n'avait malheureusement que sa persuasion pour faire exécuter sa sentence. D'où de nombreuses et sanglantes vendettes.

MERTENS a longuement étudié la *Juridiction indigène chez les Bakongo orientaux* (301). Parmi la foule d'observations qu'il a faites, certaines ont une portée bien plus large et peuvent aussi s'appliquer, entre autres, aux Kongo nord-occidentaux.

L'infraction « crée une situation dangereuse pour l'ensemble du groupe auquel appartient le coupable » (257), car « la lésion du droit expose celui qui commet l'infraction et en sa personne, tout son groupe à l'action nocive des êtres de l'au-delà du groupe préjudicié, action qui, si elle n'est pas arrêtée, finira par aboutir à la destruction de l'être contaminé : ... la sentence exécutée sauve » (301). Le dommage causé ne blesse pas un individu, un aspect de la vie du groupe, mais il est ontologique. Dans toute société Kongo, le religieux se mêle si intimement au matériel et au social qu'offenser le religieux ne peut que porter préjudice à tout le groupe et seule l'exécution de la sanction, véritable purification des voies matérielles et divines, sauvera le coupable.

La justice était gratuite, en ce sens qu'il ne fallait pas payer pour être jugé. Mais le coupable, outre l'indemnité qu'il devait verser à la personne ou au groupe préjudicié, payait toujours une forte amende, qui servait de rémunération aux juges. Les audiences avaient ordinairement lieu dans la « hutte-conseil » construite près de la case du *mpfumu*, sinon dans son *mbongi*.

b) PREUVES. — Celles-ci pouvaient être fournies par l'accusé, l'accusateur ou le « prêtre ».

— *Les preuves par l'accusé* sont l'aveu ou la flagrance du délit.

— *Les preuves de l'accusateur* consistent en témoignages irréfutables. Au cas où l'accusé oppose ses dénégations, on a recours aux ordales dont les principales sont l'huile bouillante et le poison. Dans le premier cas, il s'agit d'enfiler au bras un anneau de fer que l'on prend au fond d'une casserole d'huile bouillante et de le remettre en place sans se brûler. Dans le second cas, il faut boire une potion préparée avec des écorces de *nkasa* (*Erythrophleum guineense*) et de *mbundu* (*Memecylon sp.*).

— *Preuves fournies par le féliciteur.* — Le *Nganga Ngombo* recherche le coupable par différents rites dont celui de la danse autour du feu.

c) PEINES. — Elles vont de la mort à l'amende en passant par l'esclavage et le fouet.

— *La peine de mort* restait assez rare, le prix du sang suffisant ordinairement : confiscation des biens du coupable ou remise de

celui-ci au lignage du mort. Il n'y avait donc ordinairement pas de bourreau, sauf chez les Vili du temps du royaume de Loango et peut-être chez les Yombe. Selon MERTENS (301), ce serait à l'accusateur que serait dévolu ce rôle, à moins qu'il ne trouve quelqu'un qui veuille le remplir à sa place.

Notons une peine particulière, citée par TREZENEM (302), chez les Laadi et appliquée aux récidivistes de crimes ou de délits, moindres à nos yeux, mais qui, aux leurs, troublaient au moins autant l'ordre socio-religieux du monde (adultères, etc.) : l'homme était enterré vivant sur le marché après avoir fixé la mercuriale du jour. Sur la fosse, on plantait un *nsanda* (*Ficus Thonningii*). Cette condamnation était d'ailleurs plus le fait de la famille du coupable que celui des groupes lésés.

Les amendes. — Étant donné l'unité socio-économique que représente un groupe, les amendes et dommages et intérêts étaient dus conjointement par toute la *kanda* ou tout le lignage, ce qui rendait la sentence exécutoire, même si le coupable était en fuite.

La vente en esclavage. — Si la famille est insolvable, ou si elle n'estime pas assez le coupable pour s'appauvrir pour lui ou si ce dernier n'a plus de famille, il peut être vendu comme esclave, le prix étant réparti en dommages et intérêts à l'accusateur et en amendes-honoraires aux juges.

Les peines corporelles (fouet, etc.), étaient ordinairement réservées aux enfants et aux esclaves. Certes, les délits que ceux-ci pouvaient commettre entraînaient condamnation à dommages et intérêts et amendes, mais ces derniers étaient payés par le tuteur ou le patron, les coupables ne disposant pas de biens propres. Toutefois, la sanction salvatrice devant, malgré tout, toucher le coupable, seules restaient les peines corporelles.

d) RESPONSABILITÉ. — De tout ce qui précède, il ressort que la responsabilité est collective. Lorsque le coupable ne peut être saisi, c'est tout son groupe qui est rendu responsable. Si celui-ci refuse de payer, la vendetta (meurtre, mais plus ordinairement capture d'un de ses membres qui sera vendu comme esclave) est toujours légale.

2. Droit civil : les biens (1)

a) PROPRIÉTÉ. — D'une façon générale, les biens meubles sont propriété individuelle, les immeubles, propriété individuelle ou collective, les biens fonciers, propriété collective (290). Nous avons vu que le mari et la femme sont économiquement indépendants l'un de l'autre. Ils auront donc chacun leurs biens : la femme possédera ses instruments de culture et de ménage, les cadeaux de son mari qui, lui, a ses armes, ses instruments de chasse ou de pêche. Chacun a ses vêtements, son bétail (ordinairement la volaille à la femme, le bétail proprement dit à l'homme, sans que ceci soit une règle). Les biens meubles peuvent

(1) Le titre du Code civil « Les personnes » correspond sensiblement à notre § I : « Structures traditionnelles ».

encore être le fruit du travail personnel (par exemple : panier fabriqué avec des lianes cueillies en brousse, laquelle est à tout le monde) ou du travail d'autrui : le père (ou l'oncle) est propriétaire du travail des enfants ; enfin, outre le fait que sa femme doit le nourrir, l'homme a un autre droit sur le produit du travail de celle-ci : c'est que les terres qu'elle cultive appartiennent au clan de son mari.

Théoriquement « la propriété des biens meubles comporte pour l'individu le droit d'en disposer » (296), mais l'emprise du groupe sur l'individu est telle que celui-ci ne peut généralement le faire sans l'autorisation de la *kanda*. Si, à l'heure actuelle, l'évolution fait que chacun tend à devenir effectivement propriétaire de ses biens meubles, qu'une propriété foncière individuelle essaie même de se créer en certains endroits, le droit traditionnel n'en était pas moins strictement communautaire.

Les immeubles sont en principe communautaires, mais peuvent être susceptibles d'appropriation individuelle : chacun a un droit exclusif sur ce qui, dans les biens publics, n'existe que par son travail : celui qui a cultivé un champ peut consommer sa récolte à sa guise. Si, à l'heure actuelle, il peut facilement la vendre, il semble bien qu'à l'origine la *kanda* ait, dans ce cas, fait ressortir son droit éminent. Autre immeuble susceptible d'appropriation : les ressources naturelles (produits de la brousse, etc.) (296). De même la case appartient à celui qui l'a construite. Étant donné que son érection est relativement rapide, que les matériaux ne coûtent rien (nous parlons des cases traditionnelles dans les régions rurales), celle-ci est « considérée comme sans valeur » (304), ou, tout au moins, il ne serait pas venu, jadis, à l'idée de quiconque, de construire une case pour la vendre.

DE CLEENE (296) a très bien mis en vedette les caractéristiques de la propriété foncière chez les « Peuplades matrilineales du Congo belge », surtout chez les Kongo installés entre Léopoldville et la mer.

« Le clan possède les terres à titre d'occupation et d'usage, c'est-à-dire pour y vivre et en vivre. Le droit d'occupation et le droit d'usage appartiennent, non au chef de clan en personne, mais bien à la collectivité tout entière. En ce sens, on peut dire que le clan et les terres forment un tout indivis (296). » De Cleene pourrait même préciser : le clan, ses morts et ses vivants, car, la terre où sont ensevelis les morts, les vivants, héritiers des morts et les morts eux-mêmes dont les mânes sont encore présents dans la *nzo bansila* forment un tout indivisible.

Aussi, jusqu'à ces dernières années, la question de la vente des terres ne se posait même pas. On pouvait céder la jouissance des terres claniques à des étrangers, soit gratuitement, soit contre rémunération, le sol proprement dit n'en reste pas moins inaliéné et inaliénable...

Le chef de clan n'est donc nullement propriétaire, mais seulement l'usufruitier universel. Il possède le *jus utendi*, mais jamais le *jus abutendi*.

b) HÉRITAGE. — Le R. P. VAN WING résume ainsi les règles régissant la dévolution des biens meubles, la gérance des biens fonciers : « Seule, la filiation utérine fait hériter le sang, et le droit d'ainesse

prime toujours (66). » Quel que soit l'objet d'une succession : des biens matériels, un titre, une fonction, le même ordre est toujours suivi. En fait, même, il n'y a toujours qu'un seul héritier et l'ordre en question n'est qu'un ordre de préséance.

Cet héritier est toujours l'aîné des frères utérins. S'il n'y en a pas, ce sera l'aîné des neveux utérins ou plus exactement l'aîné des fils de l'aînée des sœurs, le droit de séniorité n'étant pas tellement une question d'âge qu'une question d'ancienneté de la branche : tous les fils de l'aînée des sœurs ont priorité sur tous ceux de la suivante, etc., même si la cadette a eu ses enfants la première. Après les neveux utérins viennent les frères utérins d'un second lit, puis d'un troisième lit. Suivent les neveux utérins d'un deuxième lit, pour chacune des sœurs, puis d'un troisième lit. Sur un troisième plan, on trouve les petits-fils par les femmes de ses sœurs, dans le même ordre que pour les fils, etc.

Théoriquement, la femme a les mêmes droits que l'homme à l'héritage, mais elle est toujours évincée par les héritiers mâles, même d'un rang inférieur. Et si une branche se trouve provisoirement sans héritier mâle, la femme hérite, mais sera évincée dès qu'elle aura un fils, et jusqu'à la majorité de celui-ci, elle n'a qu'un droit de gérance strictement surveillé.

L'héritier d'un chef de lignage sera son *mwana nkazi*, l'aîné de ses plus proches parents utérins : « Il se trouve investi de l'universalité de la succession ; tout le patrimoine, actif et passif, passe entre ses mains (304). » Mais tout nouveau chef se sent tenu de faire bénéficier les siens d'une partie des biens dont il hérite, de même que lorsqu'une grosse somme arrive dans la communauté, une distribution générale est faite à tous ses membres mâles adultes. Mais ce partage ne se fait pas à parts égales. Celles-ci iront en diminuant du *Mwana nkazi* du futur héritier du nouveau chef de lignage au cadet des petits-fils par les femmes de sa plus jeune sœur et plus loin s'il en est encore... Mais la première servie est toujours la *Ngudi Nkazi*, la mère de famille dont le chef n'est que le représentant, laquelle touche une grosse part, qui peut atteindre la moitié de la somme distribuée (298).

Pour tout autre décès, l'héritage allait en principe au chef de lignage. Même lorsqu'il s'agit d'une femme qui meurt au loin dans le village de son mari, sa parentèle pourra exercer son droit de reprise.

En conclusion « à la mort d'une personne, tous les droits et obligations qui composent son patrimoine sont transmis à l'héritier » (304), lequel est, en principe, unique et l'aîné de ses parents utérins, et qui, en fait, doit plutôt être considéré comme le continuateur du mort dont il hérite des usufruits, des biens, mais aussi des femmes, des créances et des dettes. Plus que partout ailleurs est vrai ici l'adage : « Le mort saisit le vif... »

CHAPITRE VII

ASPECTS CULTURELS

I. — CARACTÉRISTIQUES MENTALES

Dans sa *Sociologie actuelle de l'Afrique noire* (257), après avoir exposé le « dynamisme des changements sociaux » chez les populations Fang, puis « Ba-Kongo », BALANDIER commence ainsi sa conclusion : « Il est incontestable que ces deux sociétés n'ont pu réagir de la même manière, avec la même intensité à la situation coloniale. » C'est qu'il avait choisi pour illustrer sa thèse, deux groupes que l'on peut considérer comme présentant les types extrêmes des caractéristiques mentales, etc., des populations bantoues.

Déjà, dès la fin du siècle dernier, VAN DEN PLASS (63) présentait les Yombe comme farouches, défiants, indépendants. Cette caractéristique est assez générale chez les Kongo et particulièrement chez les Sundi (160). Le même Van den Plass insiste aussi sur la verbosité des Yombe : tout chez eux est prétexte à palabres. Mais ce caractère n'est pas spécifique des Yombe, pas même des Kongo, il semble beaucoup plus général en Afrique noire. Notons toutefois que BALANDIER, utilisant les fiches d'intelligence de Mme Pierron, trouve chez les évolués de Brazzaville, 64 % d'intelligence verbale, contre 16 % seulement d'intelligence logique (359).

Tous les auteurs s'entendent pour parler de la solidarité chez les Kongo. Mais cette solidarité varie en raison inverse de la concentration du groupe. En milieu uniquement Laadi, par exemple, la solidarité jouera entre individus du même lignage ou, au plus de la même *kanda*. Cette solidarité s'étendra à tous les Laadi isolés par petits groupes au milieu d'autres tribus Kongo et à tous les Kongo seuls en pays lointain. D'autre part les Kongo, comme toutes les populations qui ont conservé beaucoup de leurs traditions communautaires, ont plus besoin de se « sentir les coudes » que les membres des tribus où l'individualisme est plus grand. Ils sont aussi souvent considérés comme « réfractaires à toute innovation et ennemis de tout ce qui peut amener un changement » (53) et (65). En fait, leur traditionnalisme les rend méfiants devant la nouveauté qu'ils ne se décident que lentement à accepter : quand ils se sont rendu compte, par eux-mêmes, qu'elle était effectivement intéressante, utile... et qu'elle était assimilable à leur génie propre. Ils ne veulent prendre de notre civilisation que ce qui n'est pas en contraction absolue avec leur culture.

Le Kongo a toujours été renommé pour son esprit mercantile. En fait, ce caractère n'est pas développé pareillement chez tous. Certaines tribus, comme les Vili, les Kunyi, les Laadi, admirablement placés sur les voies commerciales, ont su en profiter et laissé se développer en eux cet amour inné à bien des Africains : acheter, vendre.

Enfin, notons un esprit d'imitation très poussé, une imagination fertile qui se traduisent souvent dans la « littérature théâtrale ou musicale » par de véritables « revues », « études » de vie au village, des relations entre Blancs et Noirs, etc., qui portent, en outre, la marque d'un grand esprit d'observation, d'un sens critique et d'un don de la satire au-dessus de la moyenne.

On a dit d'eux, comme de bien des Noirs, qu'ils étaient superstitieux. Cette opinion vient de la place que tient chez eux l'élément religieux : la religion n'occupe pas telle ou telle place dans leur vie, mais tous les aspects de cette vie *sont* religion (266).

II. — RELIGION

Nous avons déjà plusieurs fois insisté sur l'importance de la religion dans tous les aspects de la vie des Kongo. Ce sont les caractères mêmes de cette religion que nous allons essayer de mettre en valeur, les raisons de cette interpénétration qui font que « toute atteinte portée à celle-ci retentira dans la vie de l'Africain, sous l'aspect d'un bouleversement dans sa vie sociale et économique et, de même, tout apport de coutume nouvelle, qu'elle soit sociale ou économique lui posera un problème religieux » (266).

1. Cosmogonie

« Au commencement était la nuit et sur terre n'étaient que des eaux. Dans ce chaos, *Bumba Chembe (Nzambi)* régnait seul. Il avait une forme humaine, était colossalement grand et blanc de couleur. Un jour, il ressentit de violentes douleurs d'estomac et commença à vomir. Bumba vomit le soleil, la lune et les étoiles, et sous la chaleur du soleil, l'eau commença à s'évaporer et des bancs de sable apparurent çà et là. Il n'y avait, cependant, pas encore d'animaux ni de plantes. Bumba vomit encore et cette fois furent créés le léopard (*Koy Bumba*), l'aigle huppé (*Pongo Bumba*), le crocodile (*Ganda Bumba*), un petit poisson (*Yo Bumba*), la tortue (*Kono Bumba*), la foudre (un animal ressemblant au léopard, mais de couleur noire : *Tsétsé Bumba*), un héron blanc (*Nyami Bumba*), un bousier noir et un bouc (*Budi Bumba*), et enfin il vomit un grand nombre d'êtres humains... » Nous n'avons pu trouver trace de cette légende Kongo sur l'origine du monde rapportée par LAMAN (57), d'après TORDAY et JOYCE (61). Peut-être est-elle toute locale et il semble bien qu'elle soit d'origine assez récente et née sous l'influence des religions chrétiennes qui, dès la fin du xv^e siècle, ont essayé de s'imposer au Congo (chaos originel, création des astres, puis des animaux, enfin de l'homme...).

Ce qui est certain, c'est que, pour toutes les tribus, *Nzambi* est à l'origine de tout, des hommes et des choses : l'ensemble des Kongo descend d'un ancêtre, mythique évidemment, une femme, le plus souvent, étant donné que nous sommes chez des populations à parenté matrilineaire. Ses enfants furent les ancêtres des tribus, ses petits-enfants ceux des *mvila*, des clans primaires. Mais quel est le père ? On en parle très peu, et si on en parle, c'est *Nzambi*, ce « Dieu vague, indifférent, immobile » (8), qui est plus un principe qu'une divinité proprement dite. C'est pourtant à lui que les hommes doivent une grosse part de leur savoir. C'est la plupart du temps par *Nzambi*, ou par un envoyé de *Nzambi*, ou sous l'inspiration de *Nzambi*, que tout a été organisé, *Nzambi* la source et l'origine à qui l'on doit tout, mais à qui on ne demande jamais rien, qu'on n'explique jamais, car « c'est *Nzambi* » (66).

Il semble par contre bien, selon TEMPELS, que les forces vitales soient la « valeur suprême... Les forces vitales ont pour but de renforcer la vie, d'assurer sa pérennité en mettant en œuvre les forces naturelles. Le bonheur n'est autre chose que la plus grande puissance vitale et le malheur son amoindrissement. La maladie, la souffrance, l'échec sont des signes de diminution de force... » (312). Ces forces ne sont pas particulières aux êtres vivants, mais circulent de ceux-ci aux morts et même à la nature. Cette circulation des forces est conçue, chez les Kongo, de deux façons légèrement différentes. Dans les tribus orientales, sans négliger complètement le monde de la nature, elles suivent de préférence la voie qui va de *Nzambi* au cadet des membres du groupe en passant par tous les ancêtres morts, puis par tous les membres vivants du groupe, par ordre de séniorité. Le patriarche, l'« ancêtre vivant » est donc celui qui est le plus près de la source des forces vitales, celui pour qui il sera plus facile d'entrer en communication avec les âmes des morts, interprètes de l'au-delà et véritables chefs ici-bas.

Dans les tribus occidentales, les forces vitales, de *Nzambi* aux humains, s'égarer de-ci de-là avant de passer dans les âmes des morts récents et d'arriver aux vivants. Ceux-ci, en effet, « meurent deux fois » (58), une première fois de leur mort terrestre, après laquelle leur âme, comme dans toutes les tribus Kongo au moins, s'en va dans un assez vague au-delà où, le plus souvent, un fleuve tient le rôle de la prairie d'asphodèles. Mais plus ou moins vite, selon l'importance que les êtres avaient sur terre, ces âmes meurent à nouveau, cette fois définitivement. Les fils de Mbangala, la femme aux neufs seins ancêtre de tous les Yombe, sont toujours vivants. De même les âmes de quelques surhommes qui furent de grands chefs (ou de grands bandits, car les âmes des morts ne sont malheureusement pas toutes bonnes), survivent encore. L'âme d'un chef résistera quelques décades, celle d'un notable quelques lustres, celle d'un homme du commun quelques années. La femme et l'enfant, comme d'ailleurs le chien favori du grand chasseur, voient la leur s'anéantir au bout de quelques mois... Aussi les génies, dans la substance desquels les âmes des défunts se

fondent lors de leur deuxième mort, seront-ils les intermédiaires nécessaires de la transmission des forces, auprès desquels les mânes des ancêtres incomplètement morts ne sont parfois considérés que comme pouvant être des intercesseurs.

Ces génies sont multiples et c'est à eux que l'on s'adresse lorsqu'on a une faveur à demander ou lorsqu'on veut les apitoyer sur son sort. Chaque force de la nature a le sien, comme chaque *kanda*, chaque famille.

Si la *nzo bansita* des Orientaux peut (on pourrait presque dire « doit ») être assimilée au *lararium* des Romains, la case des fétiches Yombe est presque comparable à ces acropoles grecques où, au milieu d'une multitude de dieux symbolisant telle force ou protégeant telle ville, s'élevait le temple de la déité protectrice de la cité. De même que telle cité pouvait emprunter à telle autre un dieu qui avait su montrer l'efficiace de sa protection, de même un clan pouvait, outre le sien, honorer particulièrement tel fétiche d'un autre clan ou telle force de la nature dont on avait pu se rendre compte de la puissance.

Ces fétiches ne sont pas complètement ignorés des tribus orientales, mais celles-ci leur attribuent une place bien moins importante. On ne leur adresse aucun culte, mais seulement, dans certaines occasions des offrandes ou des sacrifices. Ces fétiches sont plutôt considérés comme des esprits malfaisants que des génies protecteurs. Il faut, soit les apitoyer, soit les chasser. Ce peuvent être des âmes des morts, mais alors ce sont celles qui n'ont pas été reçues dans la théorie des *bakuyu* des âmes des bons ancêtres, ce sont celles « des vauriens, des sorciers, des sorcières » (66), les *malébo* qui errent à l'affût de méfaits à perpétrer dans les villages au lieu de reposer dans le cours d'un fleuve, ou bien ce peuvent être les *bankila*, âmes en peine d'individus morts de mort violente, ou, enfin, les *kizimbi*, les esprits des *nkizi*, les puissances maléfiques de la nature.

2. Cultes et rites

Pour se rendre favorables ces forces occultes : âmes des ancêtres, génies familiaux ou claniques, puissances de la nature, ou se protéger contre leurs maléfices, les Kongo ont recours à la prière, à l'offrande ou au sacrifice.

Les formes du culte, les rites varient suivant que l'on s'adresse aux âmes des ancêtres proprement dits, c'est-à-dire aux mânes des bons morts ou aux génies protecteurs, ou bien alors que l'on essaie de toucher les *nkizi*, les mauvais génies, etc.

Dans le premier cas, la *kanda* formera le cadre même du culte et le prêtre sera le *mpfumu mpu* ou, dans le cas quasi général où les *kanda* sont éparpillées, le chef du lignage. « En effet, le Noir n'invoque pas la faveur de n'importe quels mânes. Il s'adresse uniquement... aux mânes de ses ancêtres » et même quand ces mânes semblent être « relégués à l'arrière-plan..., le clan forme encore les cadres d'une vie

religieuse bien déterminée se polarisant ... autour d'un fétiche ou d'un esprit protecteur du clan » (273).

Chez les Orientaux « mâmolâtres », le chef « a la garde de la corbeille des ancêtres et cette corbeille est la pièce maîtresse du seul culte socialement obligatoire des Bakongo » (66). Cette corbeille, la *nkobi alubaku* contient notamment des reliques (cheveux, ongles, phalanges) des anciens chefs et des albinos du groupe, ceux-ci étant considérés comme de grands chefs réincarnés. Cette corbeille, conservée dans la *nzo bansila* la case des ancêtres, est honorée par des rites « ordinaires », « solennels » ou « extraordinaires ». Les rites ordinaires sont ceux qui doivent être pratiqués une fois la semaine (c'est-à-dire tous les quatre jours suivant le calendrier traditionnel). Ils consistent notamment en l'aspersion de la *nkobi alubaku*, avec quelques gouttes de vin de palme.

Les cérémonies solennelles se déroulent au cimetière du groupe : « Chaque année, au début de la saison sèche, a lieu au cimetière même une cérémonie en l'honneur des ancêtres » (66), présidée par le chef, et qui consiste, après une remise en état du cimetière, en une offrande générale de vin de palme et une longue prière...

Lorsqu'il y a en même temps de nombreux malades ou de nombreux palabres, avant une expédition de guerre, etc., des cérémonies « extraordinaires » se déroulent avec offrande importante de vin de palme, longues prières à la corbeille des ancêtres et, souvent, un sacrifice.

Dans les tribus occidentales où le culte des ancêtres s'est plus ou moins fondu dans celui des forces de la nature dont les fétiches ne sont que les représentations, le chef, qui tient d'eux sa puissance par l'intermédiaire des forces vitales, les honore suivant des rites similaires et dans des occasions analogues à ceux des Orientaux.

Mais dans ce sous-groupe oriental il n'est, avons-nous dit, pas que des *Bakuyu*, il y a aussi de mauvais ancêtres, des génies dont on ne sait pas très bien s'ils sont ex-humains ou nature, s'ils sont bons ou mauvais.

Le R. P. BONNEFOND (270) les divise, chez les Laadi, en fétiches de famille et « petits fétiches », chaque lignage (ou mieux, à notre avis, chaque *kanda*) ayant son prêtre pour chacun des premiers, les prêtres des autres n'étant plus claniques.

Parmi les fétiches familiaux, il cite le *Malompa* et décrit les cérémonies par lesquelles on s'efforce de l'apitoyer quand il y a beaucoup de morts ou de maladies et que les prières aux ancêtres n'ont pas suffi. Ailleurs, il semble que son pouvoir soit considéré comme particulièrement efficace contre la maladie du sommeil.

Parmi les seconds, il cite notamment le *Ngombo* consulté lors de grandes calamités, mais aussi génie des « enquêtes judiciaires », le *Mpiatu* auquel on a recours pour les petits incidents, le *Mpori*, fétiche de « médecine générale ». EVEN (261) cite encore, chez les Dondo, le fétiche *Kito* consulté lors des morts anormales, *Mulinu Bemba* pour les grossesses difficiles, *Kondi* pour les vengeances (voir ci-après § IV-1-c, le fétiche *Konde* des Yombe), et, chez les Sundi de Madingou, *Bunzi* pour la chasse, etc.

Par ailleurs des féticheurs peuvent, par leurs invocations et des rites spéciaux, faire venir la pluie, provoquer des orages qui détruiront un village ennemi ou ses cultures, etc.

Nous reviendrons, au paragraphe des associations à base religieuse, sur le *Mudzidi*, à la fois fétiche guérisseur et association (les femmes guéries par ce fétiche forment une société) traitant, suivant les endroits, la stérilité (257), ou les migraines, ou n'importe quelle maladie, ou facilitant les accouchements.

Outre les offrandes de vin de palme aux âmes des ancêtres ou aux génies, dans leurs temples ou au cimetière, il faut citer aussi celles de bananes, de vin de palme, etc., jetées dans les rivières que les âmes des morts sont censées habiter.

Les sacrifices, beaucoup plus rares que les offrandes, n'en existent pas moins (poulets, chèvres égorgés). Ils sont pratiqués pour des occasions très importantes sur le simulacre du génie ou au-dessus du trou creusé dans la case des ancêtres, pour apaiser mânes ou génie.

3. Associations à base religieuse

Cette dénomination nous semble devoir mieux convenir que celle devenue classique de « sociétés secrètes », l'hermétisme de ces associations n'étant souvent que très relatif.

Dans le sous-groupe oriental elles sont peu fréquentes. Le *Kimpassi* du R. P. Van Wing ne franchit pas la limite des Kongo nord-occidentaux. On ne peut guère, pour les hommes, que citer le *Lemba*, lequel a d'ailleurs pratiquement disparu à l'heure actuelle : « Groupement exclusivement masculin dont l'accès implique initiation et protection du savoir à l'encontre des étrangers, qui impose la participation aux réunions périodiques et aux repas à caractère communiel... et l'accomplissement de certaines obligations... » La maladie d'un membre ne peut être soignée que par un prêtre de l'association... (257) (voir aussi (39)). Cette association existait aussi chez les Vili avec sensiblement les mêmes rites et les mêmes obligations (41) et (50).

Le *Mudzidi* « est, lui, essentiellement féminin et compose un groupement féminin stable dont les membres se reconnaissent par une dénomination particulière et sont tenus à des obligations précises en même temps qu'à un traitement spécial, reçu exclusivement dans l'association en cas de maladie » (257). Il est donc surtout le contre-pied féminin du *Lemba*...

ANDERSSON (39) cite chez les Bembe et les Kunyi l'association de *Tsemi*, association de chefs à base, surtout, de commandements moraux. Mais les cérémonies d'initiation étant publiques avec participation de tous aux danses, etc., c'est « donc à peine une société secrète au vrai sens du mot, mais plutôt un club exclusif sans contenu ésotérique » (39). D'autre part, si on peut la rencontrer dans ces tribus, il semble plutôt qu'elle soit d'abord Yaa et Téké-Lali, c'est-à-dire d'origine Téké occidentale.

Le R. P. BITTRÉMIEUX a étudié dans les détails *La société secrète*

des Bakhimba au Mayombe (310), mais sa bibliographie peut être utilement complétée par celle que donne ANDERSSON dans sa thèse sur les Kuta (39).

On peut y entrer de 7 à 40 ans, mais, en fait, l'initiation a presque uniquement lieu entre 10 et 18 ans (316). Les cérémonies se déroulent dans une case spéciale. Cette initiation, actuellement de 3 à 6 mois, semble avoir duré jadis jusqu'à deux ans. Le néophyte y apprend les rites du culte au *nkisi khimba*, subit des épreuves physiques, apprend un langage secret, puis, après une mort et une résurrection solennelle, prend un nouveau nom et promet de respecter certains interdits. Il a droit au port d'amulettes spéciales qui le protègent contre les animaux sauvages, les dangers de la route, le mauvais œil. De retour au milieu des siens, il doit se comporter comme revenant d'un autre monde, ne reconnaissant pas ses proches, etc.

Le *Khimba* était-il réservé aux Yombe comme paraîtrait l'affirmer BITTRÉMIEUX (310) ? Toutefois, l'étude des textes anciens semblerait prouver qu'il aurait existé, à un moment ou un autre, dans tout le groupe des Kongo nord-occidentaux, des Vili aux Laadi.

4. Religions nouvelles

Nous ne citerons que pour mémoire l'islamisme, dont la pénétration est nulle dans le milieu Kongo rural ; les quelque 1 % (91) de musulmans dans les milieux urbains comprennent uniquement des commerçants venus trafiquer et qui n'essaient pratiquement pas de faire du prosélytisme.

Il n'en est pas de même des religions chrétiennes : catholique, évangélique ou Armée du Salut. De nombreuses missions se sont installées : au moins une soixantaine pour tout le pays des Kongo nord-occidentaux.

Une enquête dans les centres urbains (91) donne moins de 15 % de fétichistes. Mais outre que la ville est l'endroit où l'action des Missions se fait le plus sentir, ce chiffre indique en fait ceux qui ne considèrent pas comme honteux d'avouer adorer encore les ancêtres. Les pratiquants des religions chrétiennes sont certainement bien moins nombreux et les vrais chrétiens, ceux qui ont renoncé absolument à toute pratique fétichiste et à la polygamie, qui ont oublié toute crainte des vieux *nkizi*, pour qui « les dieux sont vraiment morts », sont encore plus rares.

Ce n'est pourtant pas que l'évangélisation du pays Kongo n'ait pas commencé très tôt puisque, dès son deuxième voyage (1484), Diego Cão laissait quatre missionnaires auprès du roi de Kongo et que « le 5 mars 1518 », donc moins de 36 ans après la découverte de l'embouchure du Zaïre, « Dom Henrique, fils du roi de Congo..., est revêtu par le pape Léon X de l'ancien titre d'évêque d'Utique. Ce premier évêque noir de l'Afrique centrale, s'installe à Mbanza Kongo en 1521... » (155). Nous avons la certitude qu'il y eut au moins « un curé qui exerça son ministère au Nsundi » (142), c'est-à-dire dans les

régions orientales du pays Kongo, au début du xvii^e siècle. Malgré cette avance rapide (il semble bien que les missionnaires aient atteint le Stanley Pool vers le milieu du xvii^e siècle), deux siècles d'abandon suffirent pour que cette œuvre soit oubliée. Il faudra attendre la fin du xix^e siècle (1873 à Loango, 1884 à Brazzaville) pour que soit reprise à zéro l'évangélisation systématique du pays Kongo.

L'action chrétienne, qu'elle soit catholique ou protestante, s'appuie sensiblement sur les mêmes bases matérielles.

Une mission, moins fréquemment deux, de chaque culte, sont installées dans chaque district (la densité par territoire, au Congo belge, est légèrement plus élevée). Chaque mission catholique comprend, en principe, deux prêtres (prosélytisme), deux religieuses (infirmières, directrices d'écoles) et un religieux (artisan). Une mission protestante comprend sensiblement le même nombre de personnes, mais la place donnée au prosélytisme est bien moins élevée, pasteurs et leurs épouses consacrant beaucoup de temps à la médecine et à l'enseignement.

A l'échelle du village nous avons un catéchiste et dans les gros villages, une école confessionnelle tenue par un moniteur autochtone.

C'est à ce christianisme, reçu de catéchistes et de moniteurs dont la ferveur est souvent très faible pour une religion qu'ils n'ont pas assimilée, qu'il faut attribuer le petit nombre de vrais chrétiens et aussi une des principales causes de l'évolution de ces pseudo-chrétiens vers les synchrétismes.

5. Synchrétismes politico-religieux

La mauvaise assimilation du christianisme par les « Ba-Kongo », leur « messianisme » inné qui leur faisait jadis accepter de nombreux nouveaux fétiches, leur « complexe de supériorité » qui les pousse au nationalisme, tout ceci faisait des tribus orientales une clientèle facile pour les nouveaux prophètes, pour les synchrétismes qui les classaient comme le « peuple élu ».

Ces « Mouvements politico-religieux » (309), comme les appelle BALANDIER, ont fait l'objet de plusieurs études de celui-ci (257), (308), (360), des RR. PP. JAFFRE (314), THIEL (324), etc., ainsi que de nombreux rapports administratifs.

Ces mouvements autour desquels on se polarise habituellement sont loin d'être uniques en Afrique : en 1950, l'Afrique du Sud en comptait un millier à elle seule. Ils sont nombreux sur toute la côte de Guinée et on rencontre aussi des synchrétismes chez les musulmans (voir (312)). Chez nos Kongo, si la *Watch Tower*, assez connue ailleurs en A.E.F., n'a que peu de ramifications, nous pouvons encore citer, en pays Vili, le « Nzambi-bougie »...

Pour le sous-groupe oriental « le mouvement naît au Congo belge en 1921, sous l'action du prophète Simon KIMBANGOU, qui fut touché par la grâce de Dieu le 18 mars 1921. La nouvelle passe le fleuve et s'implante dans la Subdivision de Boko » (309). Il s'étend rapidement dans tout le pays Laadi-Sundi-Kongo, où il fut répandu surtout par

les protestants. Essentiellement religieux à l'origine, il devient ensuite politique, chacun de ces aspects l'emportant à tour de rôle, suivant les conditions extérieures, notamment économiques...

BALANDIER a noté l'importance du « vernis de christianisme », reste « de l'action catholique à l'intérieur du royaume de San Salvador » (309). L'exaltation des adeptes de la nouvelle église donne naissance à des troubles réprimés par l'Administration qui, par là même, « crée des martyrs et des persécutés et fournit ainsi l'élément essentiel à la fondation d'une Église... et provoque un développement clandestin qui renforce la solidité des liens entre adeptes » (309), repoussant ceux-ci dans une opposition accrue par la crise économique. Il ne reste qu'un pas à faire pour en arriver à la xénophobie. « En territoire français, le mouvement semble s'étendre à partir de mai 1924 (309). » C'est vers cette époque qu'André Matswa tente un vaste regroupement des Laadi sur la base « association » et non plus « religion », avec cadre d'évolués. Pour attirer les masses, ceux-ci jouent des tendances xénophobes mises à jour par le Kimbanguisme. Mais une vaste escroquerie ayant été une des conséquences de l'« Amicalisme », l'Administration arrête les dirigeants (avril 1930). Matswa est déporté. La nouvelle Église avait ses martyrs. « Jusqu'en 1940, les deux mouvements se développent côte à côte d'une façon plus ou moins clandestine, plus ou moins violente (309). » Après 1940, en raison surtout de l'effort demandé pour la guerre, l'agitation reprend. Matswa meurt en 1942. Le Matswanisme peut devenir définitivement une religion, se fondre dans le Kimbanguisme.

Cependant, « en 1941, apparaît au Congo belge, puis passant le fleuve, prend pied dans la région de Boko, un rameau vif du Kimbanguisme », le kakisme « œuvre de Simon MPADI » (309) qui, le premier, se présente comme une église noire indépendante avec son martyr fondateur et prophète (Simon Kimbangou), son dogme, ses pratiques religieuses, sa morale, sa hiérarchie, son cérémonial minutieusement codifié, son organisation en provinces...

L'opposition de l'Administration lui assure de même cohésion et vitalité.

Puis, après la guerre, la fusion des trois groupes tend à s'accomplir.

Les fondateurs auraient voulu une pratique religieuse épurée « jusqu'à se trouver réduite à l'enseignement des « apôtres » et aux séances de chants liturgiques » (257). Mais ils n'ont pu complètement éliminer les accessoires traditionnels des cultes (tambours, danses, etc.). Il y a encore une véritable « retraite d'initiation » ; le temple copie l'église catholique avec son autel et sa chaire.

Au-dessus de l'autel, le V avec la croix de Lorraine, symbole de puissance et de victoire « sur la souffrance et la misère », donc sur le colonisateur. La couleur rouge de la nappe d'autel est là pour rappeler « le martyr subi par le Sauveur et ses premiers disciples ». Une étoile rappelle l'omniprésence et l'« omni-protection » de Dieu. Le coq « évoque les deux Simon-Pierre (Kimbangou et Mpadi) et rappelle aux adeptes l'obligation de ne pas trahir leur Sauveur » (257). Les rites proprement dits, et le dogme, sont un double démarquage de la religion

traditionnelle et du christianisme. Outre les traits communs aux deux religions le synchrétisme a retenu du christianisme la notion de salut dans l'autre monde et l'organisation matérielle de l'église qui n'existaient pas dans la tradition ; du culte traditionnel fut conservé « la possibilité de forcer dans un sens favorable l'intervention » des puissances surnaturelles par un « bâton consacré sur les tombeaux » et l'« assimilation de l'origine de l'Église à l'origine des clans » (257). Aux fêtes chrétiennes est ajoutée la plus grande de toutes : l'anniversaire de la mort d'André Matswa. « La cérémonie religieuse comporte essentiellement des chants, des prières et le sermon du prêtre » (257). En dehors de cela, « le fidèle doit avoir la certitude que sa foi lui est, non seulement une protection, mais encore un recours efficace » (257), qu'il assurera en plantant devant sa porte « le bâton sur lequel il place une bougie qui marque le lieu de ses prières » (257).

Mais la rapide évolution politique ne devait pas tarder à retirer de ces mouvements tous ceux qui voyaient dans les synchrétismes surtout un moyen d'action sur les masses. Par ailleurs la supériorité, le nationalisme laadi ne sont plus des articles de foi religieuse, mais politique. Seuls sont restés « Matswanistes » ceux qui l'étaient d'âme et non d'esprit, les vrais croyants. On les estimait à moins de 500 pour Brazzaville en 1956.

Ce furent certainement là les mouvements politico-religieux les plus importants du pays Kongo. Mais nous devons cependant encore citer le synchrétisme Vili qu'il est coutume d'appeler *Nzambi-bougie*.

Son fondateur Lassy Zéphirin est né vers 1911, à Pointe-Noire. Après avoir beaucoup voyagé (France, Belgique, marine des F.F.L., etc.), le 5 juillet 1948, il eut la vision « d'un homme fort » qui lui donne une soutane et l'ordre de prêcher. Il prétend que la base de sa doctrine est la lutte contre la sorcellerie et les fétiches qu'il brûle.

On retrouve chez lui le symbolisme du feu (prières devant la bougie), de la purification par l'eau lustrale (communion des fidèles avec un verre d'eau « bénite »), du sang et du rouge : dans le temple une croix rouge orne le mur, la « nappe d'autel » est blanche à croix rouge et l'officiant porte une soutane à rayures blanches et rouges ou blanche avec une croix rouge dans le dos.

Les cérémonies ont lieu devant les fidèles déchaussés et les poches vides pour éviter toute souillure. Sur l'autel, une Bible, une bougie allumée. Elles comprennent, outre la « communion lustrale », des chants de cantiques, une méditation (3/4 d'heure), puis, de nouveau, des cantiques, enfin des danses de femmes. Une cotisation de 15 francs (1953) est demandée à chaque assistant en fin de cérémonie.

Lassy a été poursuivi par l'Administration parce qu'il prêchait que les consolations de sa religion valaient mieux que les soins du médecin. Il ne semble toutefois pas qu'il puisse réussir parce qu'il a, contre lui, les évolués.

Signalons enfin la secte « Mavonda Ntangu », de très faible importance numérique. Mavonda se réclame de Simon Kimbangu et fait surtout de la xénophobie.

III. — COUTUMES SOCIALES

1. Conception et grossesse

Sans méconnaître le rôle des époux dans la conception, les Kongo ne pensent toutefois pas que celle-ci soit possible sans l'intervention, surtout dans les tribus occidentales, de *nkizi*, de génies particuliers : par exemple *Bunzi* crée les premiers nés, alors que *Finza* est à l'origine de tout ce qui est difforme. A l'Est, la fécondation a lieu aussi sous l'influence des mânes ancestraux et la difformité d'un nouveau-né est, là aussi, causée par les puissances supranaturelles : la mère aura reçu un sort pendant sa grossesse. De même la stérilité est souvent considérée comme ayant son origine dans la sorcellerie ou dans la vengeance des ancêtres dont on a violé la loi. Elle est par là passible d'un traitement religieux. Nous avons déjà vu le pouvoir à ce point de vue des fétiches *Mudzidi* (ci-dessus § II-2 et 3), *Nzumba*, *Wumba*, *Ndundu*, *Mbumba*, etc. (chap. VI, § I-2-d). Pour tous, le traitement est sensiblement le même : la femme doit absorber un certain « médicament », variable avec les fétiches, et elle devient enceinte dans les deux mois. Elle devra alors observer toute une série d'interdits alimentaires qui peuvent changer avec les fétiches et donner des noms appropriés aux enfants.

On peut aussi, pour guérir la stérilité, faire venir les parents de la femme, leur offrir du vin de palme dont ils crachent chacun une gorgée sur celle-ci. On badigeonne ensuite le corps de la patiente avec de la terre prise à la tombe d'un ancêtre à qui l'on vient d'offrir du vin de palme.

Une femme annonce ordinairement sa grossesse probable aux femmes de sa famille lorsqu'elle est restée deux lunaisons sans voir ses règles. A partir de ce moment, le dernier enfant cesse de coucher avec sa mère, sinon il risquerait d'avoir la fièvre, de dépérir.

Les relations entre époux sont, non seulement autorisées, mais conseillées, parce que, sans cela, « le ventre devient froid, et les couches sont pénibles » (270), ou que « le fœtus ne deviendrait pas ferme et solide » (57).

La grossesse est protégée par de nombreux interdits alimentaires, variant avec les tribus ou les clans, mais nous devons noter l'interdiction presque générale de manger tout ce qui frétille, grimace, est nerveux (anguille, singe, certaines antilopes, etc.) et qui prédisposerait à l'avortement. Celui-ci pourra aussi avoir d'autres causes : mauvais sort jeté par certains membres de la famille de la femme ayant reçu une part insuffisante de la dot, relations de la femme avec d'autres hommes que son époux, relations du mari avec d'autres femmes que les siennes, etc.

2. Naissance

Avant la naissance et pour que l'accouchement se déroule dans de bonnes conditions, le père doit se « purifier » en avouant à sa femme, et devant témoins, si, pendant la grossesse de celle-ci, il a eu d'autres relations et avec quelles femmes.

L'accouchement a ordinairement lieu dans la case de la femme avec l'assistance de sa mère ou, sinon, d'une ou plusieurs matrones du village. Dans tous les cas, il est interdit aux hommes d'y assister et même, lorsque, l'opération s'avérant difficile, on fait appel au *nganga*, celui-ci reste dehors, simulant les différentes étapes de la parturition, mais sans voir sa patiente. Celle-ci est soit accroupie devant un trou qui reçoit l'enfant (53), soit agenouillée sur une natte, le dos appuyé à la cloison (49), soit étendue sur le dos, les deux jambes repliées le plus haut possible, les reins reposant sur une autre femme couchée en travers.

Pour hâter la sortie de l'enfant, on frotte le ventre de la mère avec des feuilles de *nsudia* (Cucurbitacée), on lui fait boire diverses infusions... Si l'enfant ne pleure pas à la naissance, le fait est attribué au mauvais œil et le nouveau-né est aspergé d'eau jusqu'à ce que l'exorcisme fasse effet. Pour activer la sortie du placenta, la parturiente boira, si nécessaire, diverses infusions dont celle d'un morceau du pagne du frère de son mari... Le placenta est toujours enterré derrière la case, près d'un gros arbre, en secret, pour éviter que des sorciers s'en emparent afin de préparer des mauvais sorts qu'ils jetteraient à l'enfant.

Le nouveau-né est lavé immédiatement à l'eau tiède, cependant que la mère est soignée avec des décoctions d'herbes. Pour celle-ci, les lavages ont lieu plusieurs fois par jour au début, puis une fois par jour, puis tous les deux ou trois jours, ceci pendant une lune.

Selon DELPRAT (49), ni la mère, ni l'enfant ne sortent de la case avant deux mois. En fait, très peu de jours après l'accouchement, moins d'une semaine en tout cas, la femme se lève et reprend ses activités ménagères, ses champs étant soignés par les autres épouses de son mari ou par des parentes. Ce qui a lieu au bout de deux ou trois mois, c'est la première sortie officielle de l'enfant, véritable fête à la fois religieuse et familiale. Après qu'un *nganga* a chassé les mauvais esprits, à l'aube, la mère, son enfant soigneusement habillé, fixé dans le dos et suivie d'autres femmes, fait le tour de sa concession en portant dans un panier, sur sa tête : une hache, une houe, une machette, de la « chikwangue ». Cette marche dure environ dix minutes pendant lesquelles les femmes chantent des invocations appelant la protection des ancêtres, des génies sur l'enfant. Dorénavant, la femme peut, sans aucun souci, vaquer à ses travaux extérieurs...

L'enfant, jusqu'à ce qu'il marche, passera maintenant une bonne partie de sa journée au dos de sa mère. Il ne sera sevré, au plus tôt, que dans un an et demi. Pendant tout l'allaitement, le père ne doit pas avoir de relations avec la mère, non plus qu'avec d'autres femmes que les siennes, sinon il risque d'appeler le malheur sur son enfant. Toutefois, pour prévenir tout accident, l'enfant portera une amulette au cou et, ainsi, son père ne pourra pas lui « manger son âme » (49).

Les jumeaux. — WEEKS (70) est le seul à prétendre que les jumeaux sont très mal venus chez les Kongo. Il donne d'ailleurs de ceci une raison curieuse : le travail supplémentaire donné à la mère. L'un d'eux serait

tué. Il semble bien qu'il n'en soit rien. Très souvent les jumeaux sont même mieux soignés que les autres enfants parce que considérés comme plus fragiles. Chez les Laadi-Sundi, il semble en outre que ceux-ci soient considérés comme protégés du génie *Finza* qui, selon LAMAN (57), est le génie des eaux car, à la naissance, ils sont exorcisés par le *Nganga Finza*. Selon BITTRÉMIEUX (310), les jumeaux, chez les Yombe, sont donnés et protégés par le génie *Tsimba*, qui vit dans une termitière. De même, BASTIAN (41) affirme que les Vili appellent les jumeaux « fils du *Nkisi* », dans lequel ANDERSSON (39) voit aussi un génie des eaux. Nous avons vu (chap. VI, § I-2-d) que les jumeaux ont droit à des noms spéciaux de même, souvent, que l'enfant qui les suit.

3. Enfance. Adolescence

Il y a peu de choses à dire à ce sujet. L'éducation des enfants se fait surtout par l'exemple des aînés : classe des *yaya*, des *nkazi*, des *ngudi*, des *se*. Notons simplement que le garçon est beaucoup plus libre que la fille. En principe, celle-ci ne doit pas quitter sa mère, de jour ni de nuit...

Le seul événement marquant de la vie du garçon est la circoncision. Certes, elle existe partout et est pratiquement exigée par les femmes pour le mariage, mais elle n'apparaît pas comme un rite. Il semble, d'ailleurs, que la forme sous laquelle la décrit le R. P. VAN WING n'ait pas franchi la limite des Kongo nord-occidentaux (332). Il est possible d'ailleurs que la circoncision ne soit pas autochtone, mais qu'elle ait été empruntée aux populations des rives de l'Oubangui, selon l'affirmation de certains informateurs. Quoi qu'il en soit, DAPPER (126), qui parle du *Ichikumbi* des filles, ne la signale pas.

Il n'y a pas de rapport de date entre les « sociétés secrètes » et la circoncision, quoique celle-ci soit nécessaire pour être admis dans ces associations. L'âge auquel elle est pratiquée varie avec les tribus, avec les familles. Elle peut avoir lieu en bas âge, la mère la pratiquant parfois dès que le cordon ombilical est tombé. La cicatrisation est alors terminée lors de la cérémonie de sortie de la case (271). Mais elle peut aussi être effectuée à n'importe quel âge jusqu'au mariage. Toutefois, la fréquence est plus grande aux environs de la puberté où, sans qu'il s'agisse vraiment d'une épreuve de courage, comme c'est le cas pour le *Labi* des Gbaya, le circoncis doit faire bonne figure pour ne pas être méprisé.

L'opération a ordinairement lieu en saison chaude à cause du bain quotidien que doit prendre le circoncis : la température est plus clémente et, surtout, l'eau plus abondante. La blessure est lavée à l'eau froide, puis placée au-dessus d'un petit feu donnant beaucoup de fumée, pour qu'elle se cicatrise très vite (57). Le prépuce est ordinairement conservé comme amulette (332).

Pour les filles, le *Ichikumbi*, que l'on peut considérer comme un rite d'initiation, peut aussi apparaître comme une des cérémonies accompagnant les fiançailles : chez les Yombe, elle n'a lieu qu'après

la demande en mariage et peut pratiquement être considérée comme un mariage à l'essai. Cette coutume ne se rencontre, en fait, que dans le sous-groupe occidental (Woyo, Vili, Yombe). Un peu plus à l'Est, chez les Kunyi, ne reste que le « vernissage » en rouge de la fiancée, mais sans séjour dans la case du *Kumbi*. Plus à l'Est encore, on n'en trouve plus trace, le mot *Kumbi* ne signifiant même plus « fiancée », mais « épouse préférée ».

Dès les premières règles ou, au plus tard, deux ou trois mois après, les jeunes filles sont enfermées ensemble dans la *Nzo kumbi*, le corps entièrement peint de *lukula* et portant de nombreux colliers et ceintures en verroterie, des bracelets et des chevillières en métal. Chaque soir, des danses ont lieu pour attirer les candidats au mariage qui doivent donner des cadeaux à la mère. Ils ont, en contrepartie, droit à un certain nombre de privautés.

Ce premier séjour, qui était jadis de un an et plus, ne durait plus avant la guerre, que deux ou trois mois après lesquels la jeune fille reprenait sa vie ordinaire. Autrefois, dès la fin du premier *Kumbi*, elle entrait immédiatement dans le second. Là, au lieu de coucher sur une natte, elle dort sur un lit surélevé de 1 m, signifiant qu'elle est en âge de se marier. Lorsque le mariage est décidé, elle est menée en procession à la rivière où le *lukula* est enlevé par les filles non nubiles du village.

4. Mariage

Nous avons vu (chap. VI, § I-2-c) que le mariage était plus une alliance entre deux *kanda* que l'union de deux individus. Aussi, bien que ceux-ci soient consultés pour le choix de leur conjoint, que, souvent, le jeune homme ait choisi sa fiancée, toutes les démarches étaient accomplies par les notables de la *kanda*, du lignage de chacun des deux jeunes gens.

Les fiançailles peuvent avoir lieu très tôt, dès avant la naissance même : un homme peut retenir une fille à naître dans une famille amie, pour lui ou un membre de sa famille ; il prenait alors en charge l'entretien de la fillette jusqu'à sa nubilité et celle-ci était éduquée par la mère du futur mari. Enfin, il existe des « groupes de deux clans étroitement unis et se donnant la possibilité d'échanger mutuellement leurs femmes » (257).

Mais c'est surtout lorsque la fillette atteint 10 ou 12 ans que se font les demandes en mariage. La famille du jeune homme (son oncle maternel ou un autre notable) prend contact avec la famille maternelle de la jeune fille en apportant du vin de palme. A moins qu'il ne s'agisse de familles entre lesquelles des alliances ont déjà été contractées, rien ne se décide le premier jour, du moins officiellement. Toutefois, si la famille de la jeune fille accepte de boire le vin de palme apporté, elle donne par là son accord tacite.

Deux ou trois nouvelles réunions sont encore nécessaires, avec un nombre chaque fois plus grand de membres des deux familles maternelles qui serviront de témoins, notamment pour discuter du taux de

la dot. Chaque fois les représentants du fiancé doivent apporter du vin de palme qui est bu en commun.

Dès que le mariage a été décidé, le jeune homme prend l'entretien de sa fiancée à sa charge. A cette occasion, il offre unealebasse (actuellement un verre) de vin de palme à la jeune fille. Si elle accepte le prétendant, elle boira une partie de laalebasse qui sera achevée par celui-ci.

A l'heure actuelle, une grosse partie de la dot est payée en numéraire. Mais nous sommes à une des dernières étapes d'une évolution dont l'ultime sera la disparition d'une telle conception de la dot. Par contre, MERTENS (288) donne comme éléments de dot en 1919 : 15 francs (belges), 1 chemise, 1 veston, 1 couverture, 2 épaules de buffle. LAMAN (57) cite des dots plus anciennes : 30 à 50 *bongo* et 1 ou 2 cochons.

Dans le cas du mariage par échange, on ne verse pas de dot. Le mariage est effectif quand les deux jeunes femmes ont rejoint leurs époux. Dans les mariages classiques, c'est la famille maternelle de la femme qui amène celle-ci à la famille de l'époux.

Le mariage est presque toujours viri-local. Mais le mari doit laisser à sa femme le loisir de faire de longues visites à sa famille et, lorsqu'il part pour une longue absence, celle-ci retourne ordinairement s'établir avec ses enfants dans sa *kanda* d'origine.

5. Mort et funérailles

« Les maladies et, par conséquent, la mort, ne sont pas considérées comme des faits ayant une explication dans le cours normal de l'action et de la réaction des causes naturelles. Toute maladie... est due à l'action directe ou indirecte du *ndoki* » (66), du mauvais œil, le sien ou celui de quelqu'un d'autre. Seule peut être considérée comme normale la mort qui saisit le vieillard dans son lit en lui laissant le temps de régler complètement ses affaires, etc.

Aussi, dans tous les autres cas, lorsque l'exorcisation simple par un membre de la famille (aspersion des environs de la case avec des feuilles de *ntsaku-ntsaku* — *Haumania Liebrechtania* — mêlées d'herbes diverses et d'un peu d'eau) s'est avérée sans effet, il faudra consulter le *nganga* qui indiquera les prières à faire, le traitement à suivre. Il existe de nombreux *nganga*, les uns spécialisés, les autres pratiquant la « médecine générale » (voir ci-dessus, § II-2). Il ne saurait être question d'enlever toute qualité médicale à ces traitements. On s'est penché sur la question et bien des plantes employées par les *nganga* sont déjà à la base de médicaments utilisés dans la médecine occidentale (voir (216), (219), (221), (237), (329), (333), (334), (335)...).

Si rien n'y fait, si l'homme meurt, chacun des membres de sa famille doit venir jurer qu'il n'y est pour rien. Autrefois, et surtout s'il s'agissait d'un notable, il fallait connaître qui avait le *ndoki*, qui était cause de la mort. Le *nganga* se livrait à son enquête et indiquait le coupable : un mort, un étranger, un génie ou, parfois, un homme du voisinage qui n'avait, pour essayer de se justifier, que l'ordalie



(voir chap. VI, § II-1 b). Aujourd'hui encore, les dossiers des procureurs foisonnent de plaintes déposées contre des « sorciers ».

« Le premier soin doit être de fermer les yeux du mort, car s'il les rouvre à nouveau, c'est très mauvais signe » (66), puis les femmes lavent le cadavre, le frottent d'huile de palme et souvent de *tukula*, lui bouchent les narines avec de la moelle de palmier. Ensuite a lieu la cérémonie de l'exposition du cadavre, dans la cour, devant la case, protégé ordinairement par un abri en feuilles de palmier, voire, pour les notables, par une véritable case assez grande pour contenir le cadavre et les pleureuses.

Le cadavre était enroulé dans un nombre de couvertures d'autant plus grand que la famille était (ou voulait paraître) plus riche. Puis il est abandonné aux pleureuses (parentes et amies du mort) qui, torse nu (vêtues seulement de loques, jadis de feuilles de palmier) et le visage peint en blanc, chantaient les regrets du mort. Parents et parentes doivent se raser la tête.

Autrefois, l'exposition durait d'autant plus longtemps que le personnage avait été plus important, jusqu'à 6 mois et plus. En ce cas, le cadavre était placé sur une estrade sous laquelle une rigole recevra les humeurs qui tombent du cadavre par un trou percé à cet effet à travers les couvertures. De chaque côté brûle un feu de plantes à très forte odeur (*Penclanum fraxinifolium*) (66).

La tombe est creusée près du village dans le cimetière de la famille. Toutefois, les chefs étaient souvent enterrés dans leur case, alors que celle des humains ordinaires était brûlée pour que l'âme du mort ne vienne pas la hanter et provoquer des maladies. etc., dans le village. Selon le R. P. BONNEFOND (270), le mort était enterré dans la position fœtale. Par ailleurs, les petits bébés sont ordinairement ensevelis peu profondément tout près de la case, pour que la mère puisse concevoir à nouveau très vite, tandis que les cadavres de gens convaincus d'avoir le mauvais œil sont brûlés.

Les tombes des hommes très importants (grands féticheurs, chefs renommés pour leur puissance et leur sagesse) étaient tenues secrètes pour que les féticheurs d'autres clans, d'autres tribus, ne puissent essayer de s'emparer de leur esprit et par là de leur puissance et de leur sagesse pour dominer...

Notons que ce bref aperçu sur les funérailles, résumé de ce que nos informateurs et divers auteurs récents ont pu nous apprendre sur les coutumes qui existaient avant l'application de la loi française, correspond assez sensiblement à ce que PROYART (131) nous dit des coutumes du royaume de Loango au milieu du XVIII^e siècle. Il ajoutait simplement que, pour les notables, l'exposition pouvait durer jusqu'à dix mois, que, pour l'enterrement proprement dit, le corps était mis dans un cercueil à roues en bois et enfin que, avec les très grands chefs (dont le roi), on enterrait vivants des femmes et des esclaves.

Le deuil commence dès après les funérailles et dure de un à trois ans, suivant la notoriété de la famille, mais aussi suivant le temps qu'elle mettra pour réunir le nécessaire à la cérémonie de levée de deuil. Il

est marqué par un certain nombre d'interdits alimentaires variables avec les tribus et par la défense de se couper les cheveux (une fois qu'ils ont été rasés le jour du décès), de changer de vêtements.

La fin du deuil est l'occasion d'une grande fête familiale et clanique, le *malaki* ou le *matanga* qui commence par une purification (toilette, etc.) de tous ceux qui ont porté le deuil. C'est ce jour-là, aussi, que la veuve épouse son beau-frère ou bien rentre chez elle, contre remboursement de la dot.

BALANDIER (257) a remarquablement démonté le système de fonctionnement du *malaki*, qui est « à rapprocher des types de don-échange définitivement étudiés par G. Davy et M. Mauss, où interviennent le « thème du défi » et celui du « pari ». Certes, il est lancé à l'occasion d'une fête des morts, mais n'aurait rien à voir avec le *matanga*, qui est, lui, spécifiquement une fête de deuil.

Cependant pour le chef Bwango, le *matanga* n'est qu'une forme simplifiée, avec frais moindres, du *malaki*. Celui-ci reste, pour lui, la vraie fête du lever de deuil, tandis que le *matanga* n'est qu'un *malaki* sans « dons-échanges ».

POUR DECAPMAKER (326), il s'agit de deux cérémonies tout à fait différentes : le *matanga* est l'inauguration de la tombe et donne lieu, lui aussi aux « dons-échanges » que l'auteur appelle des « cotisations..., exploitation anti-familiale, antisociale et immorale » (326).

Il s'agit vraisemblablement d'une évolution de la coutume, le *matanga* étant né de l'impossibilité pour certains de faire face aux dépenses énormes que représente un « potlatch ». En conséquence le *malaki*, de fête de retrait de deuil, est devenu une fête des mânes. Mais le *matanga* tendrait, lui aussi, à devenir une opération financière...

6. Coutumes et croyances diverses

— Le *Kundu* comparable en cela à l'*éwur* des Gabonais, c'est « l'art de faire le mal », matérialisé par un animalcule dans le corps du *ndoki*, de celui qui a le mauvais œil. Il peut être transmis héréditairement (volontairement ou non) ou donné à un être très cher, mais alors seulement avec le consentement de ce dernier. Enfin, il peut être vendu contre une somme d'argent plus la remise en gage de l'« âme » d'un membre de la famille de l'acquéreur. En ce cas, une très longue initiation est nécessaire. Le *ndoki* a des relations très étroites avec les *bibandu*, les âmes des mauvais morts. Enfin, les femmes *ndoki* seraient plus puissantes que les hommes *ndoki*, les puissances infernales ayant une prise plus facile et plus complète sur l'esprit de celles-ci.

— L'art de la divination est pratiqué par les divers *nganga*, suivant des rites variables avec les fétiches dont ils sont spécialistes.

— Croyances diverses. — Nous ne nous lancerons pas dans une énumération longue et fastidieuse. Notons, comme exemples :

— Les pluies torrentielles, incessantes, avec de violents coups de tonnerre, présagent la mort d'un personnage important.

— Toucher, et même simplement saluer une femme pendant ses règles entraînerait l'impuissance.

— On jette soigneusement (ordinairement dans l'eau) les débris de cheveux, d'ongles coupés, les dents arrachées, de peur qu'ils ne servent à préparer des sorts contre leur propriétaire.

— Si l'envoûtement par les clous plantés dans le corps du fétiche apportant cette maladie est courant au Mayombe (ci-après § IV-1-c), à l'Est l'envoûtement par les nœuds est plus connu : la personne visée souffrira autant d'années que l'on fait de nœuds à une corde spéciale.

— La folie est due, soit au fait que l'on ne peut supporter l'interaction de plusieurs génies dont on a appelé sur soi la puissance, soit à un *ndoki* qui vous l'a donnée, soit aux âmes des ancêtres qui vous punissent ainsi d'avoir enfreint d'importants interdits.

— De même la lèpre est considérée comme une punition de la mauvaise conduite du malade qui fut voleur, sorcier, etc.

IV. — ESTHÉTIQUE

1. Arts plastiques

a) COSMÉTIQUE ET PARURE. — 1) *Scarifications*. — Il n'existe pas, chez les Kongo, de scarifications spécifiquement ethniques, comme c'est le cas de la plupart des tribus Téké, en ce sens que les membres de ces tribus doivent, en principe, tous porter ces scarifications. Toutefois les scarifications temporales que l'on fait à titre médical seront, par exemple, chez les Laadi, trois traits verticaux parallèles et chez les Kongo, quatre traits disposés en carré.

LAMAN (57) décrit dans tous leurs détails les scarifications telles qu'elles étaient jadis pratiquées chez les Kongo et telles qu'on ne les rencontre plus guère que chez les Yombe (voir aussi (64), (63), (53)). Ayant un caractère plus esthétique que tribal, elles reculent au fur et à mesure que se développe l'usage des vêtements, car elles étaient surtout faites sur le torse. Au Mayombe, elles ont souvent l'allure de « vanneries » (57), mais sont parfois censées représenter des animaux, etc.

C'est une prescription du canon esthétique qui faisait tailler les dents en pointe, car les « dents larges comme celles de la chèvre ne sont pas considérées comme belles... Les dents appointées sur les deux mâchoires sont appelées dents rieuses » (57).

2) *Cosmétique*. — Le plus anciennement connu est l'huile de palme. Les Kongo estiment que, après le bain, la peau prend une couleur grise qui disparaît après une friction à l'huile de palme, à laquelle il convient d'ajouter de la poudre de *tukula*. L'huile rend la peau douce et brillante. Si l'on ne veut pas de la teinte rougeâtre que donne le *tukula*, remplacer celui-ci par du jus de canne à sucre qui donne un aspect sombre et brillant à la peau.

Nous ne nous étendrons pas sur la coiffure, toutes les femmes du monde, lorsqu'une question de coutume n'impose pas une mode (ce qui est généralement le cas ici), sachant en multiplier les formes à

l'envie (voir (57)). Notons toutefois l'existence de peignes plats en vannerie ou en bois taillé.

Nous avons vu (chap. I^{er}, § III, 1) que les poils étaient rares. Aussi peu nombreux seront les porteurs de barbe. Ordinairement, seuls quelques vieillards laissent pousser la barbiche ou la totalité de la barbe. Il n'était pas rare jadis de la voir tressée. On n'emploie plus, à l'heure actuelle que le rasoir d'importation, surtout la lame de rasoir mécanique, celle-ci souvent tenue directement à la main. Les instruments traditionnels ont maintenant disparu (340).

Enfin, les dents sont nettoyées avec un morceau de rotin dont une extrémité est mâchée de façon à former brosse. Les gros morceaux de tartre sont éventuellement raclés au couteau.

3) *Parure*. — Très tôt l'enfant portera ceinture, collier, bracelet, chevillière en perles de verre.

Les hommes peuvent porter des colliers de perles, des anneaux de bras et de cheville, mais cela reste assez rare et surtout le fait des chefs dont les attributs comprenaient, en outre, un collier de dents de léopard, un anneau spiralé au bras gauche, à la main un « bâton sceptre », clouté et soigneusement courbé et incrusté ((3) et surtout (286)). A l'Ouest, ce dernier est parfois remplacé par un crucifix sans signification religieuse (voir ci-après, § c).

Des perles de verre, des cauris peuvent être fixés aux vêtements, aux bandes de portage des enfants, etc. Les femmes portent surtout des bracelets, des colliers et des ceintures de perles de verre de différents types et de différentes couleurs. Les jeunes filles dans le *tchikumbi* seront chargées de bracelets, de chevillières de métal.

Selon LAMAN (57), seules les vieilles femmes mariées portent de grosses chevillières de métal, de cuivre s'il s'agit de femmes de chef.

Les ornements de nez ont disparu. Toutefois LINDBLOM (339) signale, d'après des documents plus anciens, des anneaux en piquant de porc-épic, des brins d'herbe de 6 pouces de long, des crocs de chien, de petites dents de singe passés dans les parois latérales et surtout dans la paroi centrale du nez. Il lui a toutefois été impossible de trouver trace de telles pratiques chez les Vili.

b) *PEINTURE*. — La peinture, telle que nous l'entendons, n'existe pas traditionnellement chez les Kongo. A part la teinture des vanneries et tissus (chap. V, § IV-3-d), la teinture du corps (ci-dessus, §§ III-3 et IV-1-b), on ne peut guère citer que quelques décorations extérieures de cases. Les couleurs utilisées sont les mêmes que pour la vannerie et les tissus.

c) *SCULPTURE*. — Le presque unique mode de sculpture existant fut la sculpture sur bois. On peut à peine, du point de vue traditionnel, parler de la sculpture sur ivoire pratiquée par les Vili, notamment sous l'impulsion des missionnaires des xvii^e et xviii^e siècles. Cette technique continua après leur départ, mais la destination des objets changea : le crucifix servira à l'investiture des chefs cependant que la croix (sans Christ) aura sa place dans les rites de chasse.

L'art traditionnel Kongo, comme dans toute société au même stade

de culture, était essentiellement religieux. La lutte entreprise par les Missions, puis par les syncrétismes contre les cultes traditionnels et surtout contre les simulacres des ancêtres, des fétiches, etc., a, non seulement, arrêté toute production artistique, mais leur iconoclastie a, en outre, détruit une bonne partie de ce qui existait.

Les *Figurines sculptées du Bas-Congo*, surtout Yombe, ont été étudiées par J. MAES (341) et de nombreuses reproductions de celles-ci sont, en outre, données par L. SEGUY (344).

Maes distingue les figurines « fétiches » et les figurines commémoratives. Il divise les premières en *konde* (figurines à clous), *mpezo* (figurines à terre blanche), *moganga* (figurines de guérison), et *mbula* (figurines « à canon »).

Tous les *konde* ont un aspect terrible : colère, menace, fureur, car ces statuettes n'incarnent que les *ndoki*, les puissances mauvaises. Les *mpezo* « engendrent de nombreuses maladies, mais ne tuent que rarement » (341). Aussi auront-elles une expression moins farouche avec leur décoration en *lukula* et surtout en *mpembe* (terre blanche). Par contre, les *moganga* ont une expression « douce, modérée, calme comme il sied à une figurine de guérison, siège du *nkizi*, du bon esprit qui guérit le malade et délivre les malheureuses victimes du *ndoki* » (341). Elles sont toujours ornées.

L'emploi de ces statuettes est, par conséquent, variable : lorsqu'on se sent atteint de tel ou tel mal, on va voir le *konde* ou le *mpezo* de ce mal, on enfonce dans la statuette un objet tranchant en demandant que celui qui fut la cause de ce mal soit aussi frappé du *ndoki*. Par contre, au *moganga*, on fait des offrandes pour demander la guérison.

Les *mbula* sont des fétiches protecteurs qui appartiennent ordinairement aux chefs.

Les figurines commémoratives sont beaucoup plus fréquentes dans la partie orientale des Kongo nord-occidentaux, où elles rappellent le souvenir des morts.

L'étude de R. VERLY sur *La statuaire de pierre au Bas-Congo* (345) traite des populations voisines, au Sud, de celles qui nous intéressent. Mais une sérieuse prospection chez les Kongo nord-occidentaux, surtout dans la fraction occidentale, permettrait vraisemblablement de retrouver des traces d'une activité artistique analogue.

2. Arts dynamiques

a) MUSIQUE. CHANT ET DANSE. — En attendant la publication des importants travaux que Pepper prépare notamment sur le Gabon et le Moyen-Congo, nous n'avons qu'une documentation disparate et incomplète sur la musique, les chants et la danse de ces régions. L'ouvrage le plus important qui donne un bon inventaire des instruments de musique est maintenant celui de SODERBERG (357), complétant son inventaire Bembe (356). PEPPER illustre sa *Musique centrafricaine* (354) d'exemples Bembe de même que son *Essai de définition d'une grammaire musicale noire* (352). De nombreux autres auteurs

consacrent quelques lignes ou quelques pages à la musique Kongo.

SODERBERG (357) cite parmi les idiophones par entrechoc les morceaux de bois, de fer frappés l'un contre l'autre et connus depuis la plus haute antiquité (126), le battement de mains qui fait partie de toutes les cérémonies. Dans les idiophones par percussion, nous avons les danses où chacun frappe son corps contre celui de son voisin (53), le battement de mains sur l'eau, le battement de pieds, les récipients sur lesquels on frappe, les « tambours de bois », ou tambour à lèvres de petite ou grande taille, avec ou sans manche, qui sont frappés soit sur les lèvres, soit sur le corps avec des baguettes de bois, de nervures de palmier, de pédoncule de fruit du palmier (353) et qui servent souvent de tambour d'appel (353) et (352), les cloches sans battant (gong) en bois ou en métal, simples ou doubles, utilisées surtout par les sociétés secrètes (39). Les idiophones par secouement comprennent les nombreux grelots et sonnailles faits de coques de fruits, de cornes d'antilopes, de bracelets attachés aux bras et aux chevilles, les hochets, dont la coque en fruit sec,alebasse, vannerie, coquillage, boîte de conserve, contient des graines, de la grenaille, des morceaux de métal, etc., les cloches à battant, celles faites d'une coque de fruit, d'une coquille où l'on attache le battant, celles simplement taillées dans le bois, souvent utilisées pour les animaux, mais employées aussi, surtout quand elles sont doubles, dans les cérémonies du culte, celles en fer utilisées pour les danses et le culte. Les idiophones par râpement comprennent les bâtons dentés utilisés pour les danses du *tchikumbi* et dans les danses funèbres des Bembe. Les idiophones par pincement comprennent essentiellement les *sanza* : lamelles de bambou, maintenant de métal, de différentes longueurs, fixées sur une caisse de résonance en bois, inévitable accompagnement du veilleur et du voyageur solitaire « l'amusement des petits, le bonheur des grands, le *consolator afflictorum* » (351).

Parmi les membranophones, nous avons essentiellement les tambours : à peau unique, clouée, d'introduction récente, ou tendue par courroie, les tambours à deux peaux, tous de formes et de dimensions très variées (voir (357)), les timbales, les tambours à friction, tambours sur caisse ouverte (55). Ces instruments sont certainement les plus importants, tant au point de vue musique et danses qu'au point de vue religion.

Les chordophones comprennent les cithares (cithare sur écorce chez les Bembe, voir (352)), les pluriarcs ou guitares d'une importance comparable à celle des *sanza* et dont il existe des formes diverses, toutes à cinq cordes, les luths à cinq cordes, d'importation récente et les arcs musicaux. Parmi ces derniers, on peut distinguer ceux à manche raclé, à corde raclée, ceux avec corps de résonance (352), mais l'arc frappé ou pincé reste de beaucoup le plus fréquent.

Dans les aérophones, mis à part les armes à feu, jadis largement employées dans les fêtes, citons encore le rhombe assez rare, utilisé dans les cérémonies d'initiation (356), le sifflet en corne d'antilope, les flûtes droites, en bois ou en bambou, les flûtes du type ocarina, les

flûtes polycalames à nombre de tuyaux variable, les trompes et trompettes à embouchure terminale ou traversière en bambou, en bois, en ivoire ou en corne.

Nous devons une mention particulière aux sifflets religieux des Vili, à cause de leur rareté actuelle et surtout de leur qualité artistique. Ils ont pratiquement disparus parce que la fabrication en est arrêtée, mais aussi parce que, comme les statuettes fétiches, ils représentaient un aspect de la vie religieuse des Vili : ils ont été victimes à la fois de l'iconoclastie et de leur beauté. Ils « étaient de formes extrêmement variées, mais comportaient tous deux parties distinctes, une toute petite corne de gazelle, qui servait de sifflet et donnait une note, et, d'autre part, une partie en bois ou en ivoire, soit ornée de simples décors géométriques, soit sculptée très artistiquement et représentant des sujets très divers : animaux, petits bustes ou têtes de personnages humains, ou, enfin, petits groupes plus complexes et remarquablement composés et traités. Dans tous les cas, la pointe de la corne de gazelle s'enfonce dans un petit trou borgne, percé à la partie inférieure de cet objet... qui est, très souvent, un véritable objet d'art... » (358).

La musique, les chants, les danses accompagnent de nombreux actes de la vie des Kongo : chœurs de piroguiers soutenant la cadence des pagayeurs, chants de féticheurs pour guérir, envoûter, rechercher un coupable ou protéger un innocent, longues prières chantées aux mânes des ancêtres ou aux génies protecteurs, chants et musique de marche, chœurs funèbres des pleureuses, mais aussi chants et danses d'apparence licencieuse, qui ne sont en fait que de très vieux hymnes à la fécondité.

La matière a pu changer, le fer a remplacé le bambou pour les lamelles de la *sanza*, de nouveaux modèles d'instruments ont pu être introduits, mais PEPPER (355) a su nous montrer que les instruments qui accueillirent LOPEZ (130), CARLI (122), ou PROYART (131), résonnent encore à l'heure actuelle avec les mêmes rythmes.

b) JEUX. — Ils sont nombreux. Mme COMHAIRE a pu écrire à leur sujet deux longs articles (348) et (349) sans épuiser la question pour Léopoldville seulement.

Jeux d'enfants d'abord : ce sont ceux dans lesquels ils imitent les adultes dans leurs activités, leurs chants, leurs danses, etc., après avoir fabriqué en liane, en moelle, les ustensiles et instruments dont ceux-ci se servent, puis les jeux sportifs et d'adresse, poursuite dans l'eau, jeu des mains frappées, etc. Le jeu de pile ou face avec des coquillages, le jeu du quadrillage (*nga*), etc., les prépare aux jeux de hasard.

Mais adultes et adolescents s'intéressent de plus en plus aux sports d'importation, notamment au football, puis au cyclisme.

Plus calme, mais intéressant plutôt la littérature (chap. III, § 3), le jeu des devinettes, innombrables ici comme partout en Afrique noire, passionnera tout le monde et un bon conteur aura toujours, pour l'écouter, un auditoire qui trouvera là un passe-temps agréable.

V. — ÉVOLUTION

1. Évolution politique

Le moment est actuellement mal choisi pour étudier le stade d'évolution politique d'une population quelconque en Afrique et surtout en Afrique noire française, en pleine transformation (1). Si le Moyen-Congo fait toujours partie de la Fédération de l'Afrique équatoriale française avec ses représentants : d'une part, au Grand Conseil de l'A.E.F. ; d'autre part, à l'Assemblée nationale, au Conseil de la République, à l'Assemblée de l'Union française métropolitaine, le territoire a maintenant son autonomie financière avec son Conseil territorial, son Conseil des Ministres présidé par le gouverneur. Que sera demain ? On parle de fédéralisme, d'autonomie interne, etc.

Le territoire est divisé en régions, subdivisé en districts, abstraction faite d'une commune mixte (Dolisie) et de deux communes de plein exercice (Brazzaville et Pointe-Noire). Les administrateurs qui commandent les régions, districts et commune mixte sont chargés de l'administration générale et du contrôle de tous les services représentés sur leur territoire, mais sont responsables devant le Gouvernement.

Le Congo belge est divisé, lui, en provinces, districts et territoires, mis à part les « centres extra-coutumiers », dotés de la personnalité civile.

Nous devons, dans cette évolution, noter la place toujours plus importante occupée par la classe moyenne (378), mais aussi celle prise par les Kongo dans la nouvelle organisation politique. Si, à l'Assemblée territoriale, étant donné que celle-ci est à représentation proportionnelle par région, ils n'occupent que la place à laquelle le pourcentage leur donnait droit, ils détiennent au Conseil de Gouvernement les deux tiers des sièges tenus par des Africains.

L'évolution politique progresse chaque jour et, mises à part quelques flambées de nationalisme plus sentimentales que raisonnées, les Kongo semblent avoir compris qu'aucune évolution politique n'est viable si elle ne repose pas sur un substrat social et surtout économique dont la stabilité nécessaire, ne peut être que très lentement acquise.

2. Évolution économique

Si l'évolution politique a été très rapide, l'évolution économique semble suivre un rythme tout différent : les Kongo sont trop traditionalistes pour accepter d'emblée toutes les nouveautés que leur apporte

(1) L'ouvrage étant déjà composé lors de la proclamation, le 28 novembre 1958, de la République du Congo, autonome dans le sein de la Communauté française, l'organisation politique décrite ici est celle existant avant cette date, telle qu'elle ressortait de l'application de la loi-cadre. La mise en route des nouvelles institutions étant encore inachevée au moment où nous mettons sous presse, nous pouvons simplement dire que, en accord avec l'article 77 de la « Constitution de la Communauté et de la République », promulguée le 4 octobre 1958, le nouvel Etat « s'administre lui-même et gère démocratiquement et librement ses propres affaires ».

le monde occidental, alors qu'ils possèdent déjà une solide organisation économique. Cette résistance est renforcée par le fait qu'il n'y a pas, dans le pays Kongo, d'industrie de type occidental qui vienne activer cette évolution.

Certes, dans la vallée du Niari, l'agriculture a subi de profondes transformations. C'est là que se sont installés des centres de recherches para-administratifs qui étudient les possibilités d'implantation de plantes industrielles ou alimentaires nouvelles (textiles, oléagineux, riz, etc.), d'amélioration des rendements, que de très grandes sociétés se sont lancées dans la culture industrielle ou l'élevage. A côté de ces « Grands » travaillent des planteurs, maraîchers ou petits éleveurs (bétail, volaille) que quelques autochtones essayent, non sans succès, d'imiter... Toutefois ces planteurs africains sont installés, non sur des terres ancestrales, mais dans des domaines acquis de l'administration : ce ne sont pas des autochtones de la vallée, c'est-à-dire des Kamba, mais des Laadi, etc.

Partout l'agriculture, seule ressource économique importante du pays, se pratique encore suivant les méthodes traditionnelles de culture familiale : « Les femmes, une fois leur mari ou leurs enfants nourris, travaillent au profit du père ou de l'oncle maternel. Donc pas de concurrence sur les dots : l'argent que mettent en circulation le manioc, les oranges et les palmistes, va s'investir en presses à huile, en maisons de briques, en patentes... (377). »

C'est que, étant donné l'importance des villes en pays Kongo, l'approvisionnement de celles-ci n'est pas une sinécure. Si le manioc semble peu rentable (253), l'huile de palme dont la production s'est développée au point d'aboutir à une véritable organisation méthodique, et son inévitable corollaire, les palmistes, assurent un enrichissement d'autant plus apparent que les structures traditionnelles sont mieux conservées. Étant donné que la cellule de base reste la famille large, que chacune d'elles travaille toujours « plus ou moins pour la ville, a au moins un membre citadin, tout le monde en profite... » (266).

Cet élargissement continu des revenus fait que ceux-ci ne sont pas complètement « absorbés sous la forme de produits ou de marchandises réellement utilisés ou consommés. Dans la mesure où la capitalisation est devenue possible, c'est le mode même de cette capitalisation qui est en cause. Les opportunités d'accumulation en femmes se sont réduites avec la dégradation du statut d'esclave, avec le relâchement du contrôle sur les mouvements matrimoniaux... avec le fait que la femme Kongo... a toujours détenu une position sociale qui lui permettait de réagir avec efficacité à toute tentative d'utilisation mercantile » (257) et reste trop attachée à sa *kanda* d'origine. D'autre part, la capitalisation en bétail offre peu d'intérêt en raison de l'emploi presque strictement cultuel de celui-ci.

Reste donc seulement la possibilité d'accumuler des « biens ayant une valeur de prestige (case en dur qui n'est pas effectivement habitée, mobilier d'ostentation, décoration, etc.) ou en marchandises »... (257).

C'est aussi une raison pour laquelle une institution comme la fête du *malaki* conserve une si grande importance.

L'évolution de la propriété foncière, elle, sera très lente. Si la terre peut maintenant être donnée en paiement d'une dette, elle n'est pratiquement jamais vendue et absolument jamais dans sa totalité. D'autre part, le *nkazi* ne peut le faire sans l'accord de tous ses cadets, il y a transmission de propriété de communauté à communauté, mais non pas création de propriété foncière individuelle. Dans la majorité des cas, il n'y a encore que remise d'une terre contre une rente d'une partie de ses produits.

Mais le développement du pays Kongo a été, jusqu'à maintenant, essentiellement agricole. Que nous apportera l'industrialisation dont on parle avec la construction du barrage du Kouilou ? La naissance d'électro-industries, mais aussi celle d'un véritable prolétariat.

3. Évolution sociale

a) URBANISATION. — Une des caractéristiques essentielles de la nouvelle Afrique et surtout du pays Kongo, est le développement des villes. En effet, sur quelque 75 000 km², nous avons au moins sept centres qui méritent ce nom : Brazzaville, Léopoldville, Boma, Matadi, Pointe-Noire, Dolisie, Thysville...

« La ville, création de Blancs, se peuple de Noirs » (369). Cette attraction de la ville est due à la curiosité, à l'esprit mercantile de certaines tribus qui ont compris que la ville était le meilleur milieu d'affaires. Mais bien d'autres raisons ont joué (91) et (376) : la facilité des déplacements née de la sécurité et de la diffusion des moyens de transport. La ville a aussi servi de refuge à ceux qui voulaient échapper aux contraintes traditionnelles ou à la vindicte populaire qui les accusaient d'être *ndoki*, à ceux qui, au contraire, craignaient la vengeance d'un sorcier. Elle a attiré ceux qui voulaient s'instruire et ceux qui voulaient se distraire, elle a appelé ceux qui voulaient se perfectionner dans leur métier et ceux qui voulaient paresser à l'insu du *nkazi*. Elle a ainsi permis aux heureux, aux adroits de se hausser dans une société où la fortune tient plus de place que la séniorité, mais elle a aussi appris aux malchanceux, aux inaptes, ce qu'étaient le chômage et la misère. Elle a bouleversé toutes les hiérarchies traditionnelles créant un monde nouveau à l'image des sociétés occidentales où les vieilles familles sont ignorées, à moins qu'elles ne sachent s'intégrer dans cette nouvelle hiérarchie qui ne tient compte que de la fortune, des connaissances nouvelles (378).

Mais l'influence de la ville ne se limite pas à ses murs. Elle marque profondément les milieux ruraux et d'autant plus qu'ils sont plus proches : la famille restée au village envoie les cadets compléter leur instruction ou apprendre un métier en ville sous la surveillance de l'aîné qui y est installé. « Des vieux, des retraités quittent la ville pour retourner vivre auprès de leurs ancêtres... On conserve des relations épistolaires avec la famille restée au village et l'on expose

dans les lettres les us et coutumes de la ville, les problèmes politiques du jour... Les relations ville-campagne sont fréquentes... (266). » Par ailleurs, des chaînes économiques se créent entre la ville et la campagne ; mais il semble qu'elles soient maintenant plus nettement commerciales (379) que familiales (374).

b) ENSEIGNEMENT ET SANTÉ. — Parmi les facteurs essentiels de l'évolution sociale, il en est deux qui occupent une place à part : l'enseignement et la médecine.

Au Congo français, de 1946 à 1956, le nombre d'établissements scolaires augmentait de 120 % et le nombre d'élèves faisait plus que quadrupler. Le rythme de cette progression n'a fait, depuis, que s'accroître. Au Congo belge, pendant la même période, si le nombre d'écoles ne changeait pas, celui des élèves augmentait, lui, de près de 50 %. Le revers de la médaille apparaît dans le chômage des descolarisés qui attendent dans les villes un emploi problématique, en rapport avec leur niveau d'instruction...

Le développement, non pas tellement du Service de Santé lui-même que de l'habitude de venir consulter le médecin européen plutôt que le *nganga*, est encore plus prodigieux. Si on prend comme base le chiffre le plus anciennement connu du nombre de consultations annuelles, nous passons de 1 en 1924 à 30 en 1946 et 69 en 1955 au Congo français. Au Congo belge, de 1946 à 1956, le nombre de consultants doublait.

c) INTERACTION DE LA « SITUATION COLONIALE » ET DES ÉLÉMENTS TRADITIONNELS. — L'enseignement et la santé ne sont, certes, pas les seuls facteurs d'évolution ; néanmoins, il semble bien que ce soit presque uniquement de la valeur constructive de ceux-ci que l'Africain ait une conscience assez nette.

Les missions, l'administration ont sapé les fondements de cette société « théocratique jusqu'aux moelles » (373), en désacralisant le chef qu'ils ne veulent plus ni prêtre, ni juge. En conséquence, les conflits internes que l'autorité traditionnelle minée n'arrive plus à réduire, ont poussé l'émiettement des groupes jusqu'à l'atomisation. Par ailleurs, les évolués, plus ou moins coupés de la masse, semblaient devoir être sans action sur elle.

Pourtant la société Kongo « apparaît à la fois comme une des mieux préservées à l'égard des processus de dégradation sociale et une des plus progressistes » (257). C'est que le maintien d'« un relatif équilibre dans le changement » est dû au fait que, si les Kongo sont traditionalistes, ils ne sont pas pour autant réfractaires à toute nouveauté. Ils auront plutôt tendance à canaliser celle-ci dans le moule de leurs traditions.

Ils ont su maintenir la « liaison fondamentale terres-biens-lignage et la permanence du lignage mineur (famille étendue) comme unité fondamentale » (257). Une montée brutale du droit paternel aurait rompu tout équilibre. Mais celle-ci a été freinée par le fait que jusque-là n'était *mwana gala* — enfant du village (paternel) — que l'esclave, le fils d'esclave. L'atomisation des groupements a, par ailleurs, toujours su s'arrêter avant le seuil critique de la dispersion

familiale. Lentement les évolués adaptent leur science fraîche aux coutumes ancestrales.

En un mot l'évolution des Kongo se fait avec lenteur, une sage lenteur qui leur permettra de s'adapter aux conditions matérielles et sociales de l'Afrique nouvelle, sans trop de heurts ni de bouleversements.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

1. ETUDES D'ENSEMBLE

1. *Anuario estatístico*, ano XIX, 1952-1953 ; Luanda, Repartição Técnica de Estatística geral, 1955 ; 1 vol., 662 p., graph., 7 c. h.-t.
2. *Atlas général du Congo* ; Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge (Académie Royale des Sciences Coloniales), 1948-19 ; 26 fascicules parus.
3. BAUMANN (Hermann) et WESTERMANN (Diedrich), *Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, suivi de : *Les langues et l'éducation*, Paris, Payot, 1948 ; 1 vol., 605 p., 461 fig., 23 c. ; Bibliothèque Scientifique.
4. BRIAULT (Maurice), *Les sauvages d'Afrique*, Paris, Payot, 1943 ; 1 vol., 311 p., 73 dessins, VIII pl. ph. h.-t., 6 c. ; Bibliothèque Scientifique.
5. BRUEL (Georges), *La France équatoriale africaine, le pays, les habitants, la colonisation, les pouvoirs publics*, Paris, Larose, 1935 ; 1 vol., 558 p., 26 croquis, 190 ph. h.-t., 6 c. h.-t. en coul.
6. *Bulletin d'Informations Économiques et Sociales* (devenu *Bulletin mensuel de Statistique de l'Afrique Équatoriale Française*), Brazzaville, Statistique générale de l'A.E.F., mensuel depuis juin 1947.
7. BURTON (Richard F.), *Two trips to Gorilla Land and the Cataracts of the Congo*, Part II : *The Cataracts of the Congo*, London, Sampson Low, etc., 1876 ; 1 vol., 355 p., 1 c. h.-t., ill.
8. CUREAU (D^r Adolphe), *Les sociétés primitives de l'Afrique Équatoriale*, Paris, Armand Colin [1912] ; 1 vol., 420 p., 9 fig., 18 pl. h.-t., 1 c. h.-t.
9. DELAFOSSE (Maurice), *Les Noirs de l'Afrique*, Paris, Payot, 1922 ; 1 vol., 160 p., 4 c. ; Collection Payot, n^o 15.
10. *Le domaine colonial français*, suivi d'un aperçu général sur les Colonies étrangères ; histoire, industrie, agriculture, mœurs, vie, coutumes, beaux-arts ; t. II : *L'Afrique du Nord, l'Afrique Noire*, Paris, Les Editions du Cygne, 1929 ; 1 vol., 474 p., 508 fig., 13 pl. et c. h.-t.
11. DYBOWSKI (Jean), *La Route du Tchad, du Loango au Chari*, Paris, Firmin-Didot, 1893 ; 1 vol., 373 p., 136 fig., 1 c. h.-t.
12. *Encyclopédie du Congo belge*, Bruxelles, Bieleveld, s. d. ; 3 vol., 722, 668 et 862 p., ph., pl. h.-t., 49, 10 et 7 c.
13. *Enquête coloniale dans l'Afrique française occidentale et équatoriale* sur l'Organisation de la famille indigène, les fiançailles, le mariage, avec une Esquisse générale des langues de l'Afrique par Maurice DELAFOSSE et une Esquisse ethnologique des principales populations de l'Afrique française équatoriale par le D^r POUTRIN, Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1930 ; 1 vol., 582 p., ph. h.-t., 2 c. h.-t. en coul.
14. FITZGERALD (Walter), *Africa, a social, economic, and political geography of its major regions*, London, Methuen & C^o, 1934-1948 ; 1 vol., 499 p., 101 c.

15. FOURNEAU (Alfred), *Au Vieux Congo, Notes de Route*, Paris, Éditions du Comité de l'Afrique Française, 1922 ; 1 vol., 324 p., ph., 3 c.
16. FROBENIUS (Léo), *Histoire de la civilisation africaine*, Paris, Gallimard, 1936 ; 1 vol., 372 p., 181 fig., 170 pl. ph. h.-t., 51 c.
17. GOUROU (Pierre), *Les pays tropicaux, Principes d'une géographie humaine et économiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1947 ; 1 vol., 199 p., 16 fig. ; Colonies et Empires, Collection internationale de Documentation générale, Première série : Études Coloniales, n° 3.
18. GUERNIER (Eugène), *Afrique Équatoriale Française*, sous la direction de ... ; Paris, Encyclopédie Coloniale et Maritime, 1950 ; 1 vol., 590 + 7 p., 348 ph., 44 c., 36 fig., 19 pl. h.-t., 1 c. h.-t. en coul.
19. GUILLEMOT (Marcel), *Notice sur le Congo français*, Paris, J. André, 1901 ; 1 vol., 159 p., pl., 1 c. h.-t.
20. HAILEY (Lord), *An African Survey, a Study of problems arising in Africa South of the Sahara*, London, Oxford University Press, 1938-1939 ; 1 vol., 1837 p., 6 c. dont 4 h.-t.
21. LAGERCRANTZ (Sture), *Contribution to the Ethnography of Africa* ; Upsalla, 1950 ; 1 vol., 430 p., 97 fig., 2 pl. h.-t. en coul., 69 c. ; Studia Ethnographica Upsaliensia, I.
22. LEROI-GOURHAN (André) et POIRIER (Jean), *Ethnologie de l'Union Française (Territoires extérieurs) : T. I : Afrique* ; Paris, Presses Universitaires de France, 1953 ; 1 vol., 480 p., 10 pl. (24 ph.) h.-t., 5 c. ; Pays d'Outre-Mer, Colonies, Empires, Pays autonomes, Collection internationale de Documentation ; Sixième série : Peuples et Civilisations d'Outre-Mer, n° 1.
23. MAIGRET (Julien), *Afrique Équatoriale Française*, Paris, Société d'Éditions Géographiques Maritimes et Coloniales, 1931 ; 1 vol., 220 p., 22 ph. h.-t. ; Collection publiée sous le patronage du Commissariat Général de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris.
24. MAURETTE (Fernand), *Afrique Équatoriale, Orientale et Australe*, Paris, Colin, 1938 ; 1 vol., 398 p., 105 fig., 64 pl. (124 ph.) h.-t., 1 c. h.-t. ; Géographie Universelle, t. XII.
25. MAUSS (Marcel), *Manuel d'ethnographie*, Paris, Payot, 1947 ; 1 vol., 211 p. ; Bibliothèque Scientifique.
26. MEGGLE (Armand), *Afrique Équatoriale Française*, Paris, Société française d'Éditions, 1931 ; 1 vol., 160 + 4 p., grav., 1 c. h.-t. ; Collection « Terres françaises », V.
27. MENDES CORREA (Antonio Augusto), *Raças do Imperio* ; Porto, Portugalense editoria, 1943 ; 1 vol., 625 p., ph., 22 pl. h.-t.
28. PAULIN (Honoré), *Afrique Équatoriale*, Paris, Librairie de l'Enseignement technique, 1924 ; 1 vol., 101 p., 3 fig., 32 ph., 5 c. h.-t. ; Encyclopédie Industrielle de la France : Le Domaine extérieur de la France.
29. PAYEUR-DIDELOT, *Trente mois au continent mystérieux, Gabon-Congo et Côte occidentale d'Afrique*, Paris, Berger-Levrault, 1899 ; 1 vol., 404 p.
30. PEDRALS (D. P. DE), *Manuel scientifique de l'Afrique Noire, anthropologie, préhistoire, archéologie, cultures et arts, institutions sociales et politiques, histoire* ; Paris, Payot, 1949 ; 1 vol., 202 p., 26 pl. et gr., 11 c. ; Bibliothèque Scientifique.
31. PETILLON (Gouverneur général L.), *Discours ; Statistiques*, Léopoldville, Gouvernement Général, 1957 ; 1 vol., 48 + 71 + 48 p., 1 c. h.-t.
32. *Réalités Africaines : La mise en valeur de l'A.E.F.* Casablanca, Éditions Fontana, juil. 1956 ; 1 vol., 358 p., très nb. ill., graph. et c.

33. ROUGET (Fernand), *L'Afrique Équatoriale illustrée*, Paris, Larose, 1931 ; 1 vol., 168 p., 41 pl. (103 ph.) h.-t. ; Publications de l'Office Colonial et du Gouvernement Général de l'Afrique Équatoriale Française.
34. ROUGET (Fernand), *L'Expansion coloniale au Congo Français*, Paris, Larose, 1906 ; 1 vol., 928 p., ill.
35. *La situation économique du Congo belge et du Ruanda-Urundi en 1956*, Bruxelles, Ministère des Colonies, Direction des Études Économiques, 1957 ; 1 vol., 275 p., 15 graph.
36. TRZBNEM (Édouard) et LEMBEZAT (Bertrand), *La France équatoriale africaine*, Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1950 ; 1 vol., 286 p., 6 pl. h.-t. ; Collection Terres lointaines t. I.
37. VBISTROFFER (Albert), *Vingt ans de la brousse africaine ; Souvenirs d'un ancien membre de la Mission Savorgnan de Brazza (1883-1903)*, Lille, Mercure de Flandre, 1931 ; 1 vol., 241 p., ph., 2 c.
38. ZIEGLE (Henri), *Afrique Équatoriale Française*, Paris, Berger-Levrault, 1952 ; 1 vol., 199 p., 7 croquis, 18 ph. h.-t., Collection l'Union Française.

2. ÉTUDES PARTICULIÈRES

39. ANDERSSON (Efraïm), *Contribution à l'ethnographie des Kuta*, I, Uppsala, 1953 ; 1 vol., 365 p., 38 fig., 2 pl. h.-t. en coul., 1 c. ; Studia Ethnographica Upsaliensia VI.
40. BAPTISTA (R. P. Arnaldo), *Notas etnograficas, Mensario administrativo*, Luanda, sept-oct. 1951 ; nos 49-50, pp. 43-49, 1 pl. (2 ph.) h.-t.
41. BASTIAN (Adolf), *Die deutsche Expedition an der Loango-Küste, nebst alteren Nachrichten die su ersorchenden Lander, Nach persönlichen Erlebnissen*, Iéna, Hermann Gostenoble, 1874-1875 ; 2 vol., xvii + 374 p. et xiii + 374 p., 1 grav. et 2 grav. et 1 c.
42. BLONDET (Roger), *Au mystérieux pays des rois de Loango*, *Bulletin d'Information et de documentation du Gouvernement Général*, Brazzaville, 1950, n° 65, 6 p.
43. CLITS (L.), *Mœurs et coutumes du Bas-Congo*, *Bulletin Militaire*, Léopoldville, déc. 1951 ; n° 50, pp. 723-736.
44. *Carte de l'A.E.F. et du Cameroun au 1/200 000, en 4 couleurs* : Environs de Brazzaville, Brazzaville, Service Géographique de l'A.E.F.-Cameroun, 1955.
45. *Carte de l'Afrique au 1/1 000 000 en 4 couleurs*, feuille Léopoldville, Léopoldville, Service cartographique du Congo-Belge, s. d.
46. *Croquis provisoires de l'A.E.F.-Cameroun au 1/1 000 000 en 4 couleurs*, feuille n° 935 a : Brazzaville, et feuille n° 936 a : Pointe-Noire, Brazzaville, Service Géographique de l'A.E.F.-Cameroun ; Nombreuses éditions depuis 1950.
47. *Croquis provisoires de l'A.E.F.-Cameroun au 1/200 000*, feuilles Pointe-Noire, Dolisie, Madingou, Kinkala, Brazzaville, Mayumba, Conkouati, Kibangou, Sibiti, Pangala, Mbé ; Brazzaville, Service Géographique de l'A.E.F.-Cameroun, Nombreuses éditions depuis 1947.
48. DELEVAL, *Les tribus Kavati du Mayombe* ; *Revue congolaise*, Bruxelles, 1913 ; vol. III, n° 2.
49. DELPRAT (Médecin-Commandant Georges), *Département sanitaire du Kouilou : Rapport médical 1937*, Pointe-Noire, Direction Régionale de la Santé Publique, 1937 ; ms. dactylo., 21 x 31, 149 p.

50. DENNETT (R. E.), *At the Back of the black man's mind or Notes on the kingly office in West Africa*, London, Macmillan & Co, 1906 ; 1 vol., fig., 21 pl. h.-t.
51. DIAS DA SILVA (Alfonso), *Cabinda e os seus povos, Mensario administrativo*, Luanda, mars-avr. 1950 ; n^{os} 31-32, pp. 29-44.
52. DUPONT (Édouard), *Lettres sur le Congo, Récit d'un voyage scientifique entre l'embouchure du fleuve et le confluent du Kassai*, Paris, Reinwald, 1889 ; 1 vol., 724 p., ill., 11 pl. h.-t.
53. FUCHS (F.), *Le Mayombe* ; *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, Bruxelles, 1895 ; XIX^e année, pp. 5-23.
54. GUSSELD (Paul), FALKENSTEIN (Julius) et PECHUEL-LOESCHE (Eduard), *Die Loango-Expedition ausgesandt von der deutschen Gesellschaft zur Erforschung Aequatoria Afrika, 1873-1876*, Leipzig, Paul Froberg, 1879 ; 1 vol., 304 p., ill.
55. HAMMAR (J.), *Babwende* ; *Etnografiska bidrag af svenska missionärer i Afrika ; Utgifna af Erland Nordenskiöld*, Stockholm, 1907 ; pp. 143-169, 7 fig.
56. JUNGERS (Cap.), *Le Bas-Congo*, *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, Bruxelles, 1889 ; XIII^e année, pp. 385-413.
57. LAMAN (Karl), *The Kongo I*, Uppsala, 1953 et 1957 ; 2 vol., 155 et 164 p., 34 et 39 fig., 1 ph. h.-t. ; *Studia Ethnographica Upsaliensia*, IV et VIII.
58. LETHUR (Cap. Raoul), *Étude sur le royaume de Loango et le peuple Vili*, Brazzaville, État-Major Général de l'A.E.F.-Cameroun, 1952 ; ms. dactylo., 2 + 126 p.
59. MILHEIRO (Mario), *Registo etnografico e social sobre a tribo dos Congos, Mensario administrativo*, Luanda, mars-avril 1954, n^{os} 79-80, pp. 3-67, et mai-juin 1954, n^{os} 81-82, pp. 3-30.
60. TCHICAYA (Jean), *Étude sur la race Bassoundi, Bulletin d'information et de documentation du Gouvernement Général*, Brazzaville, 1950 ; n^o 59.
61. TORDAY (E.) et JOYCE (T.), *Notes ethnographiques sur les peuples communément appelés Bakuba, ainsi que sur les peuplades apparentées, les Bushongo*, Tervuren, Musée du Congo belge, 1911 ; 1 vol. ; *Annales*, t. II, fasc. 1.
62. TROESCH (R. P. Joseph), *Itinerario di Maiombe (Breve resenha de geografia fisica e etnografica)*, *Mensario administrativo*, Luanda, juil.-août 1953 ; n^{os} 71-72, pp. 15-46.
63. VAN DEN PLAS, *Le Mayombe*, *Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers*, 1899 ; t. XXIII, pp. 39-76.
64. VAN DE VELDE (Lieut. Liévin), *La région du Bas-Congo et du Kwilu Niadi, Usages et coutumes des indigènes*, *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, Bruxelles, 1886, X^e année, pp. 347-412.
65. VAN OVERBERGH (Cyr.), *Les Mayombe (État Indépendant du Congo)*, avec la collaboracion de Ed. DE JONGHE, Bruxelles, Institut International de Bibliographie, 1907 ; 1 vol., 470 p., 1 c. h.-t. ; *Collection des Monographies ethnographiques*, II.
66. VAN WING (R. P. Joseph), *Études Bakongo : I. Histoire et sociologie*, Bruxelles, Goemaere, 1921 ; 1 vol., 319 p., 15 pl. h.-t., 2 c. h.-t. ; *Bibliothèque Congo*, n^o 3. II. *Religion et Magie*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1938 ; 1 vol., 301 p., 8 pl. (23 ph.) h.-t., 1 c. ; *Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8^o*, t. IX, fasc. I.
67. VOULGRE (Dr), *Le Congo Français : Le Loango et la vallée du Kouilou* ; Paris, Librairie africaine et coloniale, 1897 ; 1 vol., 207 p., 2 c. h.-t.

68. WARD (Herbert), Ethnographical notes relative to the Congo tribes, *Journal of the Royal Anthropological Institute*, London, 1895 ; t. XXIV, pp. 293-599.
69. WARD (Herbert), *Chez les Cannibales d'Afrique Centrale*, Paris, Plon, 1911 ; 1 vol., 62 grav. h.-t.
70. WEEKS (John H.), Note on some customs of the lower-Congo people ; *Folklore*, London, 1909 ; t. XX, nos 2 et 3.

I. — Groupements, anthropologie, démographie

1-2. NOMENCLATURE-SITUATION

71. BOECK (L. B. DE), *Premières applications de la Géographie linguistique aux langues bantoues*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1942 ; 1 vol., 221 p., 76 c. (dont 1 h.-t.) ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8°, t. X, fasc. 5.
72. BOONE (O.), Carte ethnique du Congo belge et du Ruanda-Urundi ; *Zaire*, Bruxelles, mai 1954 ; vol. VIII, n° 5, pp. 451-465, 1 c. h.-t.
73. HULSTAERT (G.), *Carte linguistique du Congo belge*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1950 ; 1 vol., 67 p., 1 c. h.-t. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8°, t. XIX, fasc. 5.
74. MAES (J.) et BOONE (O.), *Les peuplades du Congo belge, Nom et situation géographique*, Tervuren, Musée du Congo belge, 1935 ; 1 vol., 161 p., nb. c. dans le texte, 1 c. h.-t. en coul.
75. SORET (Marcel), *Carte ethnique de l'Afrique Équatoriale Française*, feuille n° 1 : Brazzaville, au 1/1 000 000 en 5 coul. ; Brazzaville, Institut d'Études Centrafricaines, 1955.
76. SORET (Marcel), *Carte ethnique de l'Afrique Équatoriale Française*, feuille n° 2 : Pointe-Noire, au 1/1 000 000 en 7 couleurs ; Brazzaville, Institut d'Études Centrafricaines, 1955.
77. SORET (Marcel), *Esquisse ethnique générale de l'Afrique Équatoriale Française en 1 feuille au 1/5 000 000 en 26 couleurs* ; Brazzaville, Service Géographique de l'A.E.F.-Cameroun, 1957.
78. VAN BULCK (R. P. Gaston), *Les recherches linguistiques au Congo belge, Résultats acquis, Nouvelles enquêtes à entreprendre*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1948 ; 1 vol., 767 p., 1 c. h.-t. ; Section des Sciences Morales et Politiques ; Mémoires, Collection in-8°, t. XVI.

3. ANTHROPOLOGIE-SANTÉ

79. CECCALDI (J.), TRINQUIER (E.) et VARUES (R.), Contribution à l'étude des groupes sanguins chez les populations de l'Afrique Équatoriale Française, *Bulletin de l'Institut d'Études Centrafricaines*, Brazzaville, 1945 ; vol. I, fasc. 1, pp. 111-117.
80. CHABEUF (Dr Maurice), Note préliminaire sur une enquête anthropologique au Moyen-Congo, *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, Paris, 1956 ; t. VII, X^e série, pp. 392-399, 2 c.
81. GERALIN (Henri), Le problème de l'alcoolisme dans les territoires d'Outre-Mer ; *Population*, Paris, avr.-juin 1953 ; 8^e année, n° 2, pp. 291-310.
82. KIVITS (M.), *Pathologie et mortalité de l'enfance indigène au Mayombe*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1951 ; 1 vol., 33 p. ; Section des Sciences Naturelles et Médicales, Collection in-8°, t. XIX, fasc. 4.
83. LAMBOTTE-LEGRAND (J. et C.), Répartition des groupes sanguins A, B, O, et Rh. chez les Indigènes du Bas-Congo, *Annales de la Société Belge de Médecine Tropicale*, Anvers, 30 sept. 1950, t. 30, n° 3, pp. 547-552.

84. LEPROU (D^r Georges), *Le Noir d'Afrique, anthropo-biologie et raciologie*, Paris, Payot, 1943 ; 1 vol., 429 p., 32 fig., 2 ph. 8 c. ; Bibliothèque Scientifique.

4-5. DÉMOGRAPHIE

85. A.I.M.O., *Rapport provisoire de la situation démographique dans les districts des Cataractes et du Bas-Congo* (Analyse des faits statistiques), Léopoldville, A.I.M.O., 1957 ; Document ronéotypé 21 × 31, 58 p. + XVI tableaux.
- 85 bis. *Enquêtes démographiques*, Léopoldville A.I.M.O. ; Fasc. I, *Cité indigène de Léopoldville*, 1 broch., 82 p. (non numér.), sept. 1957 ; Fasc. 2 *Territoire suburbain de Léopoldville*, 1 broch., 26 p. (non numér.), oct. 1957 ; Fasc. 3 et 4, *Districts du Bas-Congo et des cataractes*, 1 broch., XIV + 73 p., nov.-déc. 1957.
86. *Enquête sur la sex-ratio*, Brazzaville, Service de la Statistique générale, 1955 ; 1 broch., 48 p., 17 graph., 10 c.
87. *Enquête socio-démographique réalisée dans la région du Niari (avril-juillet 1954)*, Brazzaville, Service de la Statistique Générale, 1955 ; 1 broch., 22 + 35 + 5 + 3 + 19 p., 4 graph., 5 c. dont 2 h.-t.
88. GOUROU (Pierre), *Carte de la densité de population de 1/5 000 000 en 9 couleurs avec 7 p. de textes grand in-4°*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1951 ; Atlas Général du Congo ; Fasc. n° 624.
89. *Recensement et démographie des principales agglomérations africaines d'A.E.F.*, Brazzaville, Service de la Statistique Générale, (1956). I. *Agglomération de Baongo (Brazzaville), (1955-1956)* ; 1 broch., 46 p., 2 fig. II. *Agglomération de Poto-Poto (Brazzaville) (1955-1956)* ; 1 broch., 51 p., 2 fig. h.-t. III. *Agglomération brazzavilloise en 1955-1956* ; 1 broch., 17 p. 1 graph.
90. SAUTTER (Gilles), L'utilisation des documents administratifs pour l'étude numérique de la population au Moyen-Congo et au Gabon, *Bulletin Institut d'Études Centrafricaines*, Brazzaville, 1954 ; nos 7-8, pp. 23-32.
91. SORET (Marcel), *Démographie et problèmes urbains en A.E.F., Poto-Poto, Baongo, Dolisie*, Brazzaville, Institut d'Études Centrafricaines, 1954, 1 vol., 137 p., 18 fig., 55 tableaux ; Mémoire n° 7.
92. VRIESE (D^r G.), *Démographische Studie in de Mayumbe, Zaïre*, Bruxelles ; janvier 1954, vol. VIII, n° 1, pp. 3-20, et vol. VIII, n° 2, févr. 1954, pp. 123-156.

II. — Histoire et traditions d'origine

OUVRAGES GÉNÉRAUX

93. BAUDART (Edgar), *Petite chronologie originale de l'histoire du Congo*, Lovania, Elisabethville, 3^e trimestre 1955 ; 13^e année, n° 36, pp. 57-64.
94. CORNEVIN (Robert), *Histoire de l'Afrique des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1956 ; 1 vol., 404 p., c. ; Bibliothèque Historique.
95. JULIEN (Charles-André), *Histoire de l'Afrique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1946 ; 1 vol., 125 p. ; Collection « Que sais-je ? », n° 4.
96. LABOURET (Henri), *Histoire des Noirs d'Afrique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1946 ; 1 vol., 128 p., 4 c. ; Collection « Que sais-je ? », n° 241.

1. PRÉHISTOIRE

97. ALIMEN (H.), *Préhistoire de l'Afrique*, Paris, Boubée, 1955 ; 1 vol., 578 p., 155 fig., 28 pl. (241 ph.) h.-t. dont 3 (5 ph.) en coul.

98. BABET (Victor), Note préliminaire sur un atelier de pierres taillées à Brazzaville (A.E.F.), *Bulletin de la Société préhistorique française*, Paris, 1936 ; p. 153, 1 pl. h.-t.
99. BEQUAERT (Maurice), Les fouilles de Jean Colette à Kalina, *Annales du Musée du Congo belge*, Tervuren, 1938 ; D, Série I, Anthropologie et Préhistoire, t. I, fasc. 2, pp. 29-88, 16 fig., 8 pl. h.-t.
100. BEQUAERT (Maurice), La préhistoire au Congo belge, *Encyclopédie du Congo belge*, Bruxelles, Bieleveld, s. d. ; t. I, pp. 45-77, 5 grav., 53 ph., 4 c.
101. BERGEAUD (Georges), Note sur les outils à encoches (grattoirs) trouvés dans la vallée du Niari, *Bulletin de l'Institut d'Études Centrafricaines*, Brazzaville, 1947 ; vol. II, fasc. I, pp. 119-124, 11 fig.
102. CABU (F.), Some aspect of the stone age in the Belgian Congo, *Proceedings of the first Pan-African Congress on Prehistory*, 1947 (1952) ; pp. 195-201.
103. COLETTE (Jean), Complexes et convergences en préhistoire, *Bulletin de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, Bruxelles, 1935, (1937) ; t. L, pp. 49-192, 23 fig.
104. COLETTE (Jean), *Industries paléolithiques du Congo belge*, XV^e Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique, Paris, 1931 ; 7 pages, 5 fig.
105. DROUX (Gabriel), Le gisement préhistorique de la Pointe Hollandaise (Brazzaville), *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, juin 1939 ; n^o 27, pp. 137-145, 1 ph. h.-t.
106. DROUX (Gabriel) et BERGEAUD (Georges), Nouveaux ateliers préhistoriques à Brazzaville, *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, nov. 1957 ; n^o 24, pp. 211-233, 4 pl. (dont 2 h.-t.) 1 c.
107. DROUX (Gabriel) et KELLEY (Harper), Recherches préhistoriques dans la région de Boko-Songho et à Pointe-Noire (Moyen-Congo), *Journal de la Société des Africanistes*, 1939 ; t. IX, fasc. 1, pp. 71-84, 15 pl. (211 ph.) h.-t., 1 c.
108. FURON (Raymond), Géographie de l'Afrique préhistorique, *Boletim da Sociedade de Geografia de Lisboa*, oct.-déc. 1955 ; Série 73, n^{os} 10-12, pp. 447-460.
109. FURON (Raymond), *Manuel de préhistoire générale*, Paris, Payot, 1951 (3^e éd.) ; 1 vol., 535 p., 180 fig., 8 pl. h.-t. ; Bibliothèque Scientifique.
110. LE ROY (Pierre), Note documentaire sur la préhistoire de Brazzaville, Esquisse d'une stratigraphie, *Afrique Équatoriale Française*, Paris, Encyclopédie maritime et coloniale, 1950 ; pp. 35-39, 49 fig.
111. LOMBARD (Jean), Matériaux préhistoriques du Congo français, *Journal de la Société des Africanistes*, Paris, 1931 ; t. I, fasc. 1, pp. 49-59, 6 fig., 3 pl. (16 ph.) h.-t.
112. LOMBARD (Jean), Présentation d'une série d'objets préhistoriques d'A.E.F., *L'Anthropologie*, Paris, 1930 ; t. XL.
113. KELLEY (Harper) et DOIZE (R. L.), Collections africaines du Département de préhistoire exotique du Musée d'Ethnographie du Trocadéro ; II : Nouvelles recherches préhistoriques au Congo, *Journal de la Société des Africanistes*, Paris, 1934 ; t. IV, fasc. 2, pp. 303-312, 5 fig.
114. MORTELMANS (G.), Coup d'œil sur la préhistoire Congolaise, *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, Bruxelles, 1949 ; 73^e année, 33 p., 4 pl. h.-t.
115. MORTELMANS (G.), La préhistoire du Congo belge et de l'Afrique Sud-Saharienne, *Problèmes d'Afrique Centrale*, Bruxelles, 4^e trimestre 1952 ; n^o 18, pp. 233-263.

116. MORTELMANS (G.), *Vue d'ensemble sur le quaternaire du bassin du Congo*, Congrès international des Sociétés préhistoriques et protohistoriques, Zurich, 1950 ; pp. 114-120.
117. PEDRALS (D. P. DE), *La préhistoire ; Afrique Équatoriale Française*, Paris, Encyclopédie maritime et coloniale, 1950 ; pp. 29-34, 15 fig.
118. REGNAULT (P.), L'âge de la pierre grossièrement taillée au Congo français, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1894 ; t. VII, 4^e série, p. 477.
119. SADOUL (Numa) et TREZENEM (Édouard), *Une station préhistorique à Dolisie (Moyen-Congo)*, Première Conférence Internationale des Africanistes de l'Ouest, comptes rendus, Dakar, Institut Français d'Afrique Noire, 1951 ; t. II, n^o 138, pp. 459-461, 15 ph.

2. DE LA DÉCOUVERTE A LA PÉNÉTRATION

A) Vieux récits de voyage.

120. BRY (J. Théodore et Israël DE), *Collectiones peregrinationum Indiam orientalem et Indiam occidentalem. Regnum Congo*, Francfurti, 1598 ; 1 vol., 14 pl., c.
Réédition avec un appendice : *Regni Congo qua continentur navigationes quinque Samuelis Brunonis*, 1625, 11 pl.
121. CAHUN (Léon), *Le Congo, la véritable description du royaume africain appelé tant par les Indigènes que par les Portugais, le Congo, telle qu'elle a été tirée récemment des explorations d'Édouard Lopez par Philippe Pigafetta qui l'a mise en langue italienne, traduite pour la première fois en français sur l'édition latine faite par les frères DE BRY, en 1598, d'après les voyages portugais et notamment celui d'Édouard Lopez, en 1578, avec trois cartes géographiques* ; Bruxelles, Gay, 1883 ; 1 vol., 213 p. 3 c.
122. CARLI (le Père Dionigi), *Viaggio del P. Michel Angiolo de Guartinel e del P. D. Carli nel regno di Congo* ; Reggio, 1672 ; 1 vol. ; trad. franç., Lyon, 1680.
123. CAVAZZI (R. P. Antonio), *Istorica descrizione degli tre regni Congo, Angole et Matampa*, Bologne, 1687 ; 1 vol.
124. CHAULMER, *Le tableau de l'Afrique où sont représentés les royaumes, républiques, principautés, îles, presque îles etc. avec quelques relations succinctes des progrès que font les pères de La Compagnie de Jésus en la conversion des infidèles*, Paris, 1654, 1 vol.
125. DAMBERGER (Chr. Fr.), *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique depuis le Cap de Bonne-Espérance, à travers la Cafrerie, les royaumes de Mataman, d'Angola, de Massi, de Monoemugi, de Muschako, etc., en continuant par le désert de Sahara et la partie septentrionale de la Barbarie jusqu'au Maroc, commencé en 1781 et achevé en 1797* ; traduit de l'allemand par L. H. DELAMMARE, Paris, König, An IX ; 2 vol., 298 et 375 + VIII p., grav., c.
126. DAPPER (Olivier), *Description de l'Afrique contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses parties, leurs rivières, leurs villes et leurs habitations, leurs plantes et leurs animaux, les mœurs, les coutumes, la langue, les richesses, la religion et le gouvernement de ses peuples, avec des cartes des États, des provinces et des villes et des figures en taille douce qui représentent les habits et les principales cérémonies des habitants, les plantes et les animaux les moins connus*, traduit du flamand d'O. DAPPER, D. M. à Amsterdam chez Wolfgang, Waesberge, Boom et Van Someren, 1685.

- 127.** DEGRANPRE (L.), *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786 et 1787 ; contenant la description des mœurs, usages, lois, gouvernement et commerce des États du Congo fréquentés par les Européens et un précis de la traite des Noirs ainsi qu'elle avait lieu avant la Révolution française. Suivi d'un voyage fait au Cap de Bonne Espérance, contenant la description militaire de cette colonie par..., officier de la Marine française, orné de vues, cartes et du plan de la citadelle du Cap*, Paris, Dentu, Palais du Tribunat, An IX, 1801 ; 2 vol. de 225 et 320 p.
- 128.** JARRIC (R. P. Pierre du), *Histoire des choses les plus mémorables qui sont advenues tant ez Indes Orientales que autres païs de la découverte des Portugais en l'establissement et progrez de la foy chrestienne et catholique : et principalement de ce que les religieux de la Compagnie de Jésus y ont fait*, Bordeaux, Simon, Millanges, 1608-1610 ; 2 vol., 700 et 700 p.
- 129.** LABAT (R. P. J.-B.), *Relation historique de l'Éthiopie occidentale contenant la Description de Congo, Angole et Matamba*, traduite de l'italien du P. CAVAZZI et augmentée de plusieurs relations portugaises des meilleurs auteurs avec des notes, des cartes géographiques et un grand nombre de figures en taille-douce par le R. P... de l'ordre des Frères prêcheurs ; à Paris chez Charles Jean-Baptiste Delespine le fils, libraire rue Saint-Jacques vis-à-vis la rue des Noyers à la Victoire ; M.DCC. XXXII, Avec privilège et approbation ; 5 vol. de 512, 480, 496, 530 et 428 p., ill., c. h.-t.
- 130.** LOPEZ (Duarte) et PIGAFETTA (Filippo), *Relação do reino de Congo e das terras circumvizinhas*. Édition en Fac-simile de l'original italien : *Relatione del reame di Congo et delle circonvicine contrade*. Tratta dalle scitti oragianamenti di Odoardo Lopez Portoghese per Filipo PIGAFETTA con disegni vari di geografia, di piante, d'habiti, d'animali E altro Almoto Mr. E. Rsmo Monsre Antonio Migliore Vescouo di S. Marco E commendatore di S. Spirito ; in Roma, Appreso Bartolomeo Grassi (1591), par Agenciã geral das colonias, Lisboa, 1949, 28 + 82 p., 9 grav. h.-t.
- 131.** PROYART (abbé), *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique*, rédigée d'après les Mémoires des Préfets apostoliques de la Mission française, enrichie d'une carte dédiée à Monsieur, par M. l'Abbé... ; à Paris, Berton ; A Lyon, Bruysct Ponthus, M.DCC. LXXVI, avec Approbation et privilège du Roi ; 1 vol., VIII + 393 p., 1 c. h.-t.
- 132.** SANSON D'ABBEVILLE (Sieur), *L'Afrique en plusieurs cartes nouvelles, et exactes ; et en divers traicts de géographie et d'histoire. Là où sont décrits succinctement, et avec une belle méthode et facile ses empires, ses monarchies, ses estats, etc., les mœurs, les langues, les religions, le négoce, et la richesse de ses peuples, etc. Et ce qu'il y a de plus beau, et de plus rare dans toutes ses parties, et dans ses îles ; par le Sieur..., géographe ordinaire du Roy ; à Paris chez l'auteur ; CIOIXLXII, avec privilège pour 20 ans.*
- 133.** ZUCHELLI DA GRADISCA (R. P. Antonio), *Relazioni del viaggio et missione di Congo*, Venezia, 1712 ; 1 vol., 438 p.

La plupart de ces récits de voyage et d'autres encore ont été regroupés ou résumés dans des Collections générales, parmi lesquelles il convient de citer :

- 134.** WALCKENAER (baron Charles), *Collection des relations de voyage par mer et par terre en différentes parties de l'Afrique depuis 1400 jusqu'à nos jours*, Paris, 1821-1842 ; 21 volumes.

B) *Études modernes.*

135. BOUVEIGNES (Olivier DE), De Grandpré à la côte d'Angola, en 1786-1787, *Zaire*, Bruxelles, déc. 1949, vol. III, n° 10, pp. 1109-1117.
136. BOUVEIGNES (Olivier DE), Jérôme de Montesarchio et la découverte du Stanley Pool, *Zaire*, Bruxelles, nov. 1948 ; vol. II, n° 9, pp. 989-1013.
137. BOUVEIGNES (Olivier DE), La traite des esclaves à la côte occidentale d'Afrique au xviii^e siècle, *Brousse*, Léopoldville, 1952 ; n° 2, pp. 26-38, 3 ph.
138. BOUVEIGNES (Olivier DE), Un voyage au Royaume de Congo (1668-1671) ; *Lovania*, Élisabethville, 3^e et 4^e trimestres 1946 ; n° 10, pp. 35-55.
139. BRASIO (R. P. Antonio), *Monumenta Missionaria Africana — Africa Occidental*, Lisboa, Agencia geral do Ultramar, 1953-1954 ; 4 volumes : XLVIII + 574 p., XLVIII + 594 p., XLVIII + 625 p. et XL + 684 p., 13 + 13 + 12 + 12 grav. et ph. h.-t.
140. CUVELIER (Mgr J.), *L'ancien royaume de Congo*, Bruxelles, Desclée de Brouwer, 1941 ; 1 vol.
141. CUVELIER (Mgr J.), L'ancien Congo d'après Pierre Van den Broeke (1608-1612) ; Académie Royale des Sciences Coloniales, *Bulletin des Séances*, n. s., Bruxelles, 1955 ; t. I, n° 2, pp. 169-192.
142. CUVELIER (Mgr J.), Contribution à l'histoire du Bas-Congo ; Institut Royal Colonial Belge, *Bulletin des Séances, Bruxelles*, 1948 ; t. XIX, n° 4, pp. 895-921.
143. CUVELIER (Mgr J.), *Documents sur une Mission française au Kakongo, 1766-1776*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1953 ; 1 vol., 132 p., 1 c. h.-t. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Collection in-8° ; t. XXX, fasc. 1.
144. CUVELIER (Mgr J.), Note sur la documentation de l'histoire du Congo ; Institut Royal Colonial Belge, *Bulletin des Séances*, Bruxelles, 1953 ; t. XXIV, n° 2, pp. 443-470.
145. CUVELIER (Mgr J.), *Relations sur le Congo du Père Laurent de Lucques (1700-1717)*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1953 ; 1 vol., 357 p., 1 c. h.-t. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Collection in-8°, t. XXXII, fasc. 2.
146. CUVELIER (Mgr J.), et JADIN (abbé L.), *L'ancien Congo d'après les archives romaines (1518-1640)*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences Coloniales, 1954 ; 1 vol., 600 p., 8 ph., 2 c. h.-t. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8°, t. XXXVI, fasc. 2.
147. GASTON-MARTIN, *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises*, Paris, Presses Universitaires de France, 1948 ; 1 vol., 318 p., Colonies et Empires, Collection internationale de Documentation coloniale, Première série : Études Coloniales : n° 4.
148. GASTON-MARTIN, *Nantes au XVIII^e siècle ; L'ère des négriers (1714-1777) d'après des documents inédits*, Paris, Alcan, 1931 ; 1 vol., 452 p., 7 pl. h.-t.
149. GLENISSON (Jean), Les royaumes de la côte congolaise avant l'arrivée de Brazza, *Liaison*, Brazzaville, juin 1953 ; n° 36, pp. 37-40 ; juil. 1953, n° 37, pp. 32-35 ; août 1953, n° 38, pp. 37-38.
150. IHLE (Alexander), *Das alte Königreich Kongo*, Leipzig, 1929.
151. MARTINS (R. P. Joaquim), As causas da emigração dos povos de S. Salvador do Congo segunda a tradição indigena, *Mensario administrativo*, Luanda, févr. 1948 ; n° 6, pp. 41-44.
152. PAIVA MANSO, *Historia do Congo. Documentos 1492-1722*, Lisboa, Typographia da Academia, 1877 ; 1 vol. 369 p.

153. RINCHON (R. P. Dieudonné), *Le trafic négrier, d'après les livres de commerce du capitaine Gantois Pierre-Ignace Lievin Van Alstem ; L'organisation de la traite des noirs*, t. I, Bruxelles, Éditions Atlas, 1938 ; 1 vol., 350 p., 73 grav. et c.
154. RINCHON (R. P. Dieudonné), *La traite et l'esclavage des Congolais par les Européens, Histoire de la déportation de 13 500 000 noirs en Amérique* ; s. l. ; s. e. ; 1929 ; 1 vol., 306 p., 37 ph.
155. SALMON (Pierre), *Les établissements portugais au Congo ; Problèmes d'Afrique Centrale*, Bruxelles, 2^e trimestre 1954 ; n^o 24, pp. 119-126.
156. SIMAR, *Le Congo au XVI^e siècle*, Bruxelles, Vromant, 1919 ; 1 vol.
157. TONNEAUX (Albert), *La découverte de la route maritime des Indes* ; *Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa*, janv.-fév. 1948 ; 66^e série, n^{os} 1 et 2, pp. 19-72.
158. TROESCH (R. P. Joseph), *Historia politica de Maiombe, Portugal em Africa*, Lisboa, janv.-févr. 1953, n^o 55, pp. 19-25 ; mai-juin 1953, n^o 57, pp. 187-197.
159. VAN BULCK (R. P. Gaston), *L'ancien Congo dans les archives romaines, Zaïre*, Bruxelles, mai 1955 ; vol. IX, n^o 5, pp. 529-538.

3. LA PÉNÉTRATION

160. BARATIER (Colonel), *Au Congo, Souvenirs de la Mission Marchand : De Loango à Brazzaville*, Paris, Fayard, s. d. ; 1 vol., 126 p., ill., 1 c.
161. CHAVANNES (Charles DE), *Pour le Cinquantenaire de Brazzaville, Académie des Sciences Coloniales, Compte rendu des Séances, Communications*, Paris, 1931 (1932) ; t. XV, pp. 39-69, 4 pl. (6 ph.) h.-t., 1 c. et *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, 1932, n^o 16, pp. 147-154.
162. CHAVANNES (Charles DE), *Les origines de l'Afrique Équatoriale française : II. Le Congo français, Ma collaboration avec Brazza (1886-1894), Nos relations jusqu'à sa mort (1905)* ; Paris, Plon, 1935 ; 1 vol., 406 p., 11 grav. h.-t., 3 c. h.-t.
163. CHAVANNES (Charles DE), *Note sur la fondation de Brazzaville en 1884, Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, 1935, n^o 20, pp. 3-22.
164. DYBOWSKY (Jean), *Le Congo méconnu* ; Paris, Hachette, 1912 ; 1 vol., 294 p., 32 pl. (57 grav.) h.-t., 1 c. h.-t.
165. HILDEBRANT (Capitaine), *Les droits historiques des Portugais sur le Congo, Congo*, Bruxelles, 1938 ; t. I, n^o 1, pp. 23-54.
166. *Histoire militaire de l'Afrique Équatoriale Française*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931 ; 1 vol., 516 p., 38 pl. (104 ph.) h.-t., 74 croquis dont 30 h.-t.
167. MAISTRE (C.), *A travers l'Afrique Centrale du Congo au Niger, 1892-1893*, Paris, Hachette, 1895 ; 1 vol., 307 p., 80 grav., 4 c. h.-t.
168. *Le Portugal et la France au Congo*, par un ancien diplomate, Paris, Dentu, 1884, 1 vol., 70 p.
169. STANLEY (Henri Morton), *Trough the Dark Continent (1874-77) ; or the Source of the Nil around the great Lakes of Equatorial Africa, and down the Livingstone river to the Atlantic Ocean*, Londres, Sampson Low etc., 1878, 2 vol., 2 + 522 p. et xi + 566 p., 2 portraits, 152 fig., 10 c.
170. TERRIER (Auguste), *Afrique Équatoriale*, dans HANOTAUX (Gabriel) et MARTINEAU (Alfred), *Histoire des Colonies françaises et de l'Expansion de la France dans le Monde*, Paris, Plon, 1931 ; t. IV, pp. 357-576, ill., 5 c. dont 1 h.-t. en coul.

III. — Données linguistiques

1. GÉNÉRALITÉS

171. GUTHRIE (Malcolm), *The classification of the Bantu languages ; Handbook of African languages*, London, International African Institute, 1948 ; 1 vol., 91 p., 1 c.
172. VAN BULCK (R. P. Gaston), *Manuel de linguistique bantoue*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1949 ; 1 vol., 323 p., 1 c. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8°, t. XVII, fasc. 3.

2. DIALECTES

173. BENTLEY (R. W. Holman), *Dictionary and grammar of the Kongo Language as spoken at San Salvador*, London, Trübner & Co, 1887 ; 1 vol., 718 p.
174. BITTREMIEUX (Léo), *Mayombsch idioticon*, Gand, Érasmus, 1922 ; vol. I et II ; Bruxelles, Essoral, 1927, vol. III ; Bibliothèque Congo.
175. BITTREMIEUX (Léo), *Woordkunst der Bayombe*, Bruxelles, 1937 ; 1 vol.
176. BUTAYE (R. P.), *Dictionnaire Kikongo-français et français-kikongo* ; Roulers, Meester, 1909 ; 1 vol. 800 p.
177. BUTAYE (R. P.), *Grammaire Congolaise*, Roulers, Meester, 1910 ; 1 vol., 90 p.
178. CAMBIER (R. P.), *Essai sur la langue congolaise*, Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1891 ; 1 broch., 124 p.
179. CARRIE (Mgr), *Grammaire de la langue Fiote*, Loango, 1890 ; 1 br.
180. CLERCQ (L. DE), *Grammaire du Kiyombe*, Bruxelles, 1921.
181. CLERCQ (L. DE), *Le verbe Kikongo, Congo*, Bruxelles, 1935 ; vol. 2, n° 1.
182. CUVELIER (Mgr J.), *Note sur la langue Kongo* ; Institut Royal Colonial Belge, *Bulletin des Séances*, Bruxelles, 1944 ; t. XV, pp. 220 sqq.
183. DECAPMAKER (J.), *L'emploi du passif dans le langage des Bakongo* ; *Aequatoria*, Coquilhatville, 1^{er} trimestre 1954 ; 27^e année, n° 1, pp. 28-40.
184. DEREAU (L.), *Cours de Kikongo*, Namur, Wesmael-Charlier, 1955 ; 1 vol., 233 p.
185. DEROUET (Mgr Jean), *Dictionnaire français-fiote, dialecte Kivili* ; Loango, 1896 ; 1 vol.
186. ELIET (Édouard), DISSAK-DELON (Sylvère S.), MVANGUI (Henriette) et NKOUKA (Félix), *Les langues spontanées dites commerciales du Congo ; le Monokoutouba comparé au Lingala et au Lari de la région du Pool*, Brazzaville, Éditions Simarro, 1953 ; 1 vol., 118 p.
187. JAFFRE (R. P.), *Manuel pratique de Lari-Français*, Paris, Procure générale des Pères du Saint-Esprit, 1924 ; 1 vol., 116 p.
188. JEAN (frère), *Leçons de Kikongo, grammaire et exercices*, Tumba (C. B.) École Normale, 1938 ; 1 vol., 154 p.
189. LAMAN (Karl E.), *Dictionnaire Kikongo-français*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1936 ; 1 vol., xciv + 1183 p., 1 c. h.-t. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8°, t. II.
190. LAMAN (Karl E.), *Grammar of the Kongo language*, New York, 1912.
191. LAMAN (Karl E.), *The musical accent in the Kongo language*, Stockholm, 1922.
192. LAMAN (Karl E.) et MEINHOF (C.), *An essay in Kongo phonology ; Zeitschrift für Eingeborenen-Sprachen*, Hambourg, 1928.

193. MARICHELLE (R. P. Christophe), *Dictionnaire Français-Vili*, Loango, 1912 ; 1 vol.
194. MARICHELLE (R. P. Christophe), *Dictionnaire Vili-Français*, Loango, 1912 ; 1 vol.
195. MARICHELLE (R. P. Christophe), *Méthode pratique pour l'étude du dialecte Vili* ; Loango, 1913 ; 1 vol.
196. SEIDEL (A.) et STRUYF (P. Ivo), *La langue congolaise ; grammaire, vocabulaire systématique ; phrases graduées et lectures ; méthode Gaspey-Otto-Sauer*, Heibelberg, Gross, 1910 ; 1 vol., 223 p.
197. TROESCH (R. P. Joseph), La négation dans le dialecte fiote, *Aequatoria*, Coquilhatville, 4^e trimestre 1953 ; 16^e année, n^o 4, pp. 134-136.
198. USSEL (A. R.), *Petite grammaire de la langue fiote*, Loango, 1888.
199. VISSEQ (R. P. Alex), *Dictionnaire fiot ou dictionnaire de la langue du Congo*, Paris, Procure générale des Pères du Saint-Esprit, 1889 ; 1 vol., 156 p.
200. WITTE (R. P. DE), No over de tonologie van het kikongo ; *Kongo-Overzes*, Anvers, 1953 ; t. XIX, n^o 4, pp. 306-316.

3. LITTÉRATURE

201. KHONDE (G. et Al.), Les Palmiers au Mayombe (Mambu ma maba ku tsi Mayombe) (textes écrits en Kikongo, traduits en néerlandais par L. DE CLERCQ), *Zaire*, Bruxelles, juil. 1947, vol. I, n^o 7, pp. 575-772 ; févr. 1948, vol. II, n^o 2 ; oct. 1948, vol. II, n^o 8, pp. 869-896.
202. MASUKA (A.), Proverbes Bakongo, *Aequatoria*, Coquilhatville, 1^{er} trimestre 1946 ; 9^e année, n^o 1, pp. 1-6.
203. STRUYF (P. Ivo), *Les Bakongo dans leurs légendes*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1936 ; 1 vol., 280 p. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8^o, t. VII, fasc. 1.
204. TASTEVIN (R. P. Constant), Les Antilopes-Revenants (fable des ba-Kamba), *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, juin 1938 ; n^o 25, pp. 59-73.
205. WANNIJN (R.), *Proverbes, maximes et sentences des Bakongo*, Bruxelles, Typ'art, 1936 ; 1 vol. ; Artes africanæ.

IV. — Le milieu physique

206. *Annales climatologiques*, Année Moyenne et Année 1946, Brazzaville, Service Météorologique, 1947 ; 1 broch. ronéotypée, 100 p., Nb. graph. et c.
207. *Annuaire hydrologique de la France d'Outre-Mer, Année 1954*, Paris, Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, 1956 ; 1 vol., 555 p., Nb. graph. et c.
208. CAHEN (L.) et LEPERSONNE (J.), *Carte géologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi au 1/5 000 000 en couleurs*, avec notice, 27 p. grand in-4^o, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1951 ; Atlas Général du Congo, fasc. 31.
209. DEVROYE (E.), *Le bassin hydrographique du Congo, spécialement celui du bief maritime*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1941 ; 1 vol., 172 p., 43 fig. et graph. (dont 6 h.-t.), 4 c. h.-t., Section des Sciences Techniques, Mémoires, Collection in-8^o, t. III, fasc. 3.
210. GÉRARD (Georges), *Carte géologique de l'Afrique FraÉquatoriale nçaise au 1/2 500 000 en couleurs*, Brazzaville, Service des Mines et de la Géologie, 1957.

211. GOUROU (Pierre), Conditions géographiques en Afrique Tropicale, dans *Le Travail en Afrique Noire*, Paris, Éditions du Seuil, 1952 ; pp. 43-57 ; Collection Présence Africaine, n° 13.
212. *Résumés mensuels du temps en A.E.F.*, Brazzaville, Service Météorologique de l'A.E.F.
213. SAUTTER (Gilles), Esquisse d'une géographie régionale du Moyen-Congo, *Cahiers de l'Information géographique*, Paris, 1954 ; n° 1, pp. 33-44, 1 c.

V. — Principaux traits économiques

1-2. AGRICULTURE. ÉLEVAGE

214. BOIS (D.), *Les plantes alimentaires chez tous les peuples et à travers les âges ; histoire, utilisation, culture*, Paris, Lechevalier, 1927-1937 ; 4 vol., 593 p. et 255 fig., 637 p. et 261 fig., 289 p. et 71 fig., 600 p. et 111 fig. ; Encyclopédie biologique n° 1, 3, 7 et 17.
215. GILLAIN (J.), Les élevages coloniaux, *Encyclopédie du Congo belge*, Bruxelles, Bieleveld, s. d. ; t. II, pp. 409-448, fig.
216. PERROT (Em.), *Matières premières usuelles du règne végétal, thérapeutique, hygiène, industrie*, Paris, Masson, 1943-1944 ; 2 vol., 2 344 p., 51 fig., 127 pl., XVII c.
217. SAUTTER (Gilles), Notes sur l'agriculture des Bakamba de la vallée du Niari, *Bulletin Institut d'Études Centrafricaines*, Brazzaville, 1955 ; n° 9, pp. 67-105.
218. SAUTTER (Gilles), *Le système de culture des villageois dans le district de Boko*, Brazzaville, Institut d'Études Centrafricaines, 1953 ; ms. dactylo, 23 p.

3. TECHNIQUES D'ACQUISITION

219. DALZIEL (J. M.), *The Useful Plants of West tropical Africa*, London, The Crown Agents for the Colonies, 1937 ; 1 vol., 612 p.
220. JUNG (Renée), Piège à porc-épic, *Journal de la Société des Africanistes*, Paris, 1950 ; t. XVIII, fasc. 2, pp. 129-133, 6 fig.
221. KOEHLIN (Jean), Sur quelques usages de plantes spontanées de la région de Brazzaville, *Bulletin Institut d'Études Centrafricaines*, Brazzaville, 1951 ; n° 2, pp. 103-109.
222. LINDBLOM (K. Gerhard), A nose-trap appliance for the capture of the fruit-eating bats of the Lower-Congo, *Man*, London, 1928 ; t. 28, pp. 93-95, 1 fig.
223. SAUTTER (Gilles), *Les pêcheurs de l'île Mbamou*, Brazzaville, Institut d'Études Centrafricaines, 1951 ; ms. dactylo, 75 p.
224. TROESCH (Joseph), La pêche au Mayombe (enclave du Cabinda), *Zaire*, Bruxelles, nov. 1955 ; vol. IX, n° 9, pp. 943-952.

4. TECHNOLOGIE

225. BASCOULERGUES (Médecin-Commandant), *Enquête nutritionnelle dans le district de Mindouli (Moyen Congo) de juin à juillet 1957*, Brazzaville, Direction fédérale du Service général mobile d'Hygiène et de Prophylaxie, août 1957 ; ms. dactylo, 28 p., 1 graph. et 1 c. h.-t.
226. CLEMENT (Pierre), Le Forgeron en Afrique Noire, Quelques attitudes du groupe à son égard, *La Revue de Géographie Humaine et d'Ethnologie*, Paris, avr.-juin 1948 ; 1^{re} année, n° 2, pp. 35-58.
227. ÉLIADÉ (Mircea), *Forgerons et alchimistes*, Paris, Flammarion, 1956 ; 1 vol. 211 p., 8 pl. h.-t. ; Collection Homo Sapiens.

228. EVEN (André), Le Feu et ses légendes au Moyen-Congo, *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, 1937 ; n° 24, pp. 79-82.
229. FRAZER (James George), *Mythes sur l'origine du Feu*, Paris, Payot, 1931 ; 1 vol., 294 p.
230. HARDY (Georges) et RICHEL (Charles), *L'alimentation indigène dans les Colonies françaises, Protectorats et Territoires sous mandat*, Paris, Vigot, 1933 ; 1 vol., 388 p., 71 ph., 16 c.
231. JUNG (Renée), Note sur la cas des Bembe, *Journal de la Société des Africanistes*, Paris, 1946 ; t. XVI, pp. 9-21, 10 fig.
232. JUNG (Renée), *Note sur la technique de la poterie chez les Balari* ; s. l., s. e., s. d. ; 1 broch., 10 p., 19 fig., 1 c.
233. LINDBLOM (K. Gerhard), Mosquito « nets », etc., in Africa, *Ethnos*, Stockholm, 1948 ; vol. 13, nos 3-4, pp. 124-140 ; 6 ph.
234. LINDBLOM (K. Gerhard), *The use of the hammock in Africa*, Stockholm, Ricksmuseum etnografiska avdelning, 1928 ; 1 broch., 39 p., 3 fig., 31 ph. ; Smärre Medellanden, n° 7.
235. MAES (J.), Mythes et légendes sur l'origine de l'allume-feu des populations du Congo belge, *Africa*, Londres, oct. 1936 ; vol. IX, n° 4, pp. 495-507.
236. WILDEMAN (E. DE), *Documents pour l'étude de l'Alimentation végétale de l'Indigène au Congo belge*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1934 ; 1 vol., 263 p., Section des Sciences Naturelles et Médicales, Mémoires, Collection in-8°, t. II, fasc. 4.
237. WILDEMAN (E. DE), *Notes sur des plantes médicinales et alimentaires du Congo belge (Missions du Foreami)*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1939 ; 1 vol., 356 p. ; Section des Sciences Naturelles et Médicales, Mémoires, Collection in-8°, t. IX, fasc. 3.

5-6. TRAVAIL. COMMERCE

238. BALANDIER (Georges), Le travail non salarié dans les « Brazzavilles Noires », *Zaire*, Bruxelles, juil.-août 1952 ; vol. VI, n° 7, pp. 675-690.
239. BALANDIER (Georges), Le travailleur africain dans les « Brazzavilles Noires », dans *Le Travail en Afrique Noire*, Paris, Éditions du Seuil, 1952 ; pp. 315-330, 1 fig. ; Collection Présence Africaine, n° 13.
240. BERNARD (J.), La mutualité chez les Bacongo : Le Kitémo, *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, 1923 ; n° 3, pp. 9-14.
241. Le chemin de fer Congo-Océan dans *Réalités Africaines : La Mise en valeur de l'A.E.F.*, Casablanca, Fontana, 1956 ; pp. 152-160, 1 graph., 16 ph.
242. DARTEVELLE (Edmond), *Les « Nzimbu », Monnaie du Royaume de Congo*, Bruxelles, Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire, 1953 ; 1 vol., 241 p., 96 ph. et fig., 5 c. h.-t. ; Mémoires, n. s., n° 1 (t. LXIV).
243. DENIS (Jacques), Pointe-Noire, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, oct.-déc. 1955 ; 8^e année, n° 32, pp. 350-368, 4 pl. (7 ph.) h.-t.
244. FOURNEAU (J.), Le pague sur la côte occidentale d'Afrique du xvi^e au xx^e siècle, *Bulletin bimestriel de la Société Belge d'Études et d'Expansion*, Liège, nov.-déc. 1953 ; n° 158, pp. 807-810.
245. FOURNEAU (J.) et KRAVETZ (L.), Le pague sur la côte de Guinée et au Congo du xv^e siècle à nos jours, *Bulletin Institut d'Études Centrafricaines*, Brazzaville, 1954 ; nos 7-8, pp. 5-22.
246. FREDERICK (J.) et GIELEN (G.), Les transports au Congo belge et au Ruanda-Urundi, *Encyclopédie du Congo belge*, Bruxelles, Bieleveld, s. d. ; t. III, pp. 423-433, ph. et c.

247. GALLAND (Henri), Le « Kitemo » ; *Renseignements coloniaux et Documents publiés par le Comité de l'Afrique Française*, Paris, 1919 ; pp. 199-201.
248. GAMARD (M. C.), Note sur une association de crédit Congolais : Le Kitemo, *Revue de Folklore français*, Paris, 1933 ; pp. 229-234.
249. LAURENT (Jean), Le port de Pointe-Noire ; Schémas, dans *Réalités Africaines : La mise en valeur de l'A.E.F.*, Casablanca, Fontana, 1956 ; pp. 137-151, 12 ph., 9 plans et schémas.
250. MAHIEU, Numimastique du Congo, *Congo*, Bruxelles, 1923 ; t. I, pp. 641 sqq.
251. MOUGIN (L.), La monnaie et le crédit, dans *l'Afrique Équatoriale Française*, Paris, Encyclopédie Maritime et Coloniale, 1950 ; pp. 419-422, 3 ph.
252. Port de Pointe-Noire, *Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer*, Paris, janvier 1954 ; vol. 4, fasc. 41, pp. 23-26, 3 ph., 2 plans.
253. SAUTTER (Gilles), Économie du pays Bacongo, *Encyclopédie coloniale et maritime mensuelle*, Paris, mai 1951 ; vol. I, fasc. 9, pp. 124-126, 3 ph.
254. Sociétés indigènes de prévoyance, *Afrique Équatoriale Française*, Paris, Encyclopédie Maritime et Coloniale, 1950 ; pp. 242-243.
255. *Les Sociétés concessionnaires du Congo français depuis 1905, situation financière, plantations, main-d'œuvre, travaux de l'Union congolaise (1906-1908), conclusions*, Paris, Grasset, 1909 ; 1 vol., 110 p., 1 graph.
256. WERTZ (J.), Quelques aspects de l'organisation financière du Congo belge et du Ruanda-Urundi, dans *Encyclopédie du Congo belge*, Bruxelles, Bielefeld, s. d. ; t. III, pp. 575-614, 2 pl. h.-t.

VI. — Organisation sociale et politique

1. STRUCTURES TRADITIONNELLES

A) Ouvrages généraux.

257. BALANDIER (Georges), *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire, Dynamique des changements sociaux en Afrique Centrale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955 ; 1 vol., 510 p., 7 fig., 2 c. ; Bibliothèque de Sociologie Contemporaine.
258. BALANDIER (Georges), *Sociologie des Brazzavilles Noires*, Paris, Colin, 1955 ; 1 vol., 274 p., 8 graph., 4 ph. h.-t. ; Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques, n° 67.
259. BALANDIER (Georges), Approche sociologique des « Brazzavilles Noires », Étude préliminaire, *Africa*, Londres, janv. 1952 ; vol. XXII, n° 1, pp. 23-34.
260. *Coutumes du Moyen-Congo*, Brazzaville, Conseil coutumier, s. d. [1953] ; 1 broch., 41 p., 2 c. ; Cahiers du Conseil coutumier africain de Brazzaville, fasc. n° 1.
261. EVEN (André), Quelques coutumes des tribus Badondo et Bassoundi, *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, janv. 1931 ; n° 13, pp. 17-31.
262. LAISNE (R. P.), Chez les Dondo, *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, 1937 ; n° 23, pp. 157-162.
263. NAUVELAERT (N.), Note sur la Société Yombe, *Congo*, Bruxelles, avril 1938 ; t. I, n° 4, pp. 504-509.
264. PHILIPPART (L.), L'Organisation sociale dans le Bas-Congo ; *Congo*, Bruxelles, 1920 ; t. II, pp. 46-66, 231-252, 394-410, 505-519.
265. RICHARDS (Audrey I.), Some types of family structure amongst the Central Bantu, in RADCLIFFE-BROWN A. R. et FORDE (Daryll), *African Systems of Kinship and Marriage*, London, International African Institute, 1950 ; 1 vol., 399 p. ; pp. 207-251.

266. SORET (Marcel), Structures sociales et leur évolution en milieu rural d'Afrique Équatoriale Française, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, (sous presse).
267. TROESCH (Joseph), Gentes et familias de Miconge, *Mensario administrativo*, Luanda, mai-juin 1953 ; n^{os} 69-70, pp. 11-14.
- B) *Études particulières.*
268. BALANDIER (Georges), Actualité du problème de la dot en Afrique Noire, *Monde non chrétien*, Paris, janv.-mars 1952 ; n^o 21, pp. 38-47.
269. BONNEFOND (R. P.) et LOMBARD (Jean), Notes de folklore Lari, *Journal de la Société des Africanistes*, Paris, 1934 ; t. IV, fasc. 1, pp. 81-109.
270. BONNEFOND (R. P.) et LOMBARD (Jean), Notes sur les coutumes Lari, *Bulletin Institut d'Études Centrafricaines*, Brazzaville, 1950 ; n^o 1, supplément, pp. 141-177.
271. CABANAC (Paul), Notes sur les tribus Balalis et Bassoundis de la subdivision de Mayama (Moyen-Congo), *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, 1925 ; n^o 7, pp. 77-94.
272. CLEENE (N. DE), Les Chefs indigènes au Mayombe, hier, aujourd'hui, demain, *Africa*, Londres, janv. 1935 ; vol. VIII, n^o 1, pp. 63-75.
273. CLEENE (N. DE), *Le clan matrilineal dans la société indigène, hier, aujourd'hui, demain*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1946 ; 1 vol. 100 p. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8^o, t. XIV, fasc. 2.
274. CLEENE (N. DE), L'Élément religieux dans l'Organisation sociale du Mayombe, *Congo*, Bruxelles, mai 1936 ; t. I, n^o 5, pp. 706-711.
275. CLEENE (N. DE), La Famille dans l'Organisation sociale du Mayombe, hier, aujourd'hui, demain, *Africa*, Londres, janv. 1937 ; t. X, fasc. 1, pp. 1-15.
276. DECAPMAKER (J.), La famille dans le matriarcat, *Aequatoria*, Coquilhatville, 3^e trimestre 1949 ; XII^e année, n^o 3, pp. 95-102.
277. Enquête ethnographique relative aux diverses formes d'Asservissement au Congo, Institut Royal Colonial Belge, *Bulletin des Séances*, Bruxelles, 1933 ; t. IV, n^o 2, pp. 346-366.
278. FRAZER (James George), *Les origines magiques de la Royauté*, Paris, Geuthner, 1920 ; 1 vol., 352 p.
279. GELDERS (V.), *Le clan dans la société indigène, Étude de politique sociale, belge et comparée*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1943 ; 1 vol., 72 p. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8^o, t. XI, fasc. 2.
280. JONGHE (Ed. DE), *Les Formes d'Asservissement dans les Sociétés indigènes du Congo belge*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1949 ; 1 vol. 184 p., 1 c. h.-t. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8^o, t. XIX, fasc. 1.
281. KANZA (Daniel K.), Qui est le chef des enfants dans le Bas-Congo ? *La Voix du Congolais*, Léopoldville, avr. 1950 ; 6^e année, n^o 49, pp. 203-208.
282. LE BOURHIS, Du matriarcat dans le Niari-Ogooué ; tribus Bakougnis, Bakambas, Batekés, Bassoundis, Bayakas, Ballalis, Batchanguis, Bapounous, Bayombés, *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, 1935 ; n^o 21, pp. 93-98.
283. MAKISA (Pierre), Fiançailles et mariage Lari, *Liaison*, Brazzaville, sept. 1951 ; n^o 15, pp. 11-12.
284. MANGOMO (Norbert), Quelques traits de vie chez les Babembe, *Liaison*, Brazzaville, sept. 1953 ; n^o 39, pp. 32-35.

285. MAVUELA (Jean), Chez les Bakongo, coutumes de chez nous, *La Voix du Congolais*, Léopoldville, sept. 1953 ; 9^e année, n^o 90, pp. 601-604.
286. MERTENS (R. P. J.), *Les Chefs couronnés chez les Bakongo orientaux, Études de régime successoral*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1942 ; 1 vol., 455 p., 2 pl. (6 ph.) h.-t. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8^o, t. XI, fasc. 1.
287. MERTENS (Victor), Dénomination des relations de famille chez les Bakongo et spécialement chez les Bambata, *Zaire*, Bruxelles, janv. 1949 ; vol. III, n^o 1, pp. 55-58.
288. MERTENS (Victor), Le mariage chez les Bambata (Bakongo) et ses implications sociales, *Zaire*, Bruxelles, déc. 1948 ; vol. II, n^o 10, pp. 1099-1126.
289. NZALAKANDA (Dominique), Essai d'étude sur le mariage des Ballahi et leurs frères de race, *Liaison*, Brazzaville, févr. 1951 ; n^o 8, pp. 23-25 ; mars 1951, n^o 9, pp. 28-29.
290. ROUSSEL (Joseph), Le mariage coutumier chez les Bayombe, *Problèmes d'Afrique Centrale*, Bruxelles, 1951 ; t. XIII, pp. 218-224.
291. TEGNAEUS (Harry), *Blood-brothers, an Ethno-sociological study of the institutions of blood-brotherhood with special reference to Africa*, Stockholm, Statens etnografiska Museum, 1952 ; 1 vol., 182 p., ill., 2 c. ; New series, Publication n^o 10.
292. TEGNAEUS (Harry), *Le Héros civilisateur, Contribution à l'étude ethnologique de la religion et de la sociologie africaine*, Uppsala, 1950 ; 1 vol., 224 p., 7 c. ; Studia ethnographica Upsaliensia, II.
293. VAN REETH (F. P.), *De Rol van den moederlijken oom in de inlandse familie*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1935 ; 1 vol., 35 p. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8^o, t. V, fasc. 1.
294. VAN WING (R. P. Joseph), Une évolution de la coutume Bakongo ; *Congo*, Bruxelles, sept. 1926 ; t. II, n^o 3, pp. 353-359.

2. PROCÉDURE JURIDIQUE

295. CHAUMETON (Josette), *La Parenté et la Propriété foncière chez les Balali-Bassoundi*, Brazzaville, Institut d'Études Centrafricaines, s. d. ; ms. dactylo, 18 p., Tableaux h.-t., 9 c. h.-t.
296. CLBBNE (N. DE), La notion de propriété chez les peuplades matrilineales du Congo belge, *Africa*, Londres, janv. 1946 ; t. XVI, n^o 1, pp. 23-28.
297. DECAPMAKER (J.), Sanctions coutumières contre l'adultère chez les Bakongo de la région de Kasi, *Congo*, Bruxelles, août 1939 ; t. II, n^o 2, pp. 134-147.
298. HUBSCHWERLIN, Le régime foncier indigène dans la région de Boko, Coutumes Balali, Basoundi, Bacongo et Bacongo-Ntséké, *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, nov. 1937 ; n^o 24, pp. 125-135.
299. MALENGREAU (Guy), *Les Droits fonciers coutumiers chez les indigènes du Congo belge ; Essai d'interprétation juridique*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1946 ; 1 vol., 260 p., Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8^o, t. XV, fasc. 2.
300. MANGIN (Gilbert), L'Organisation judiciaire de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun, in *L'avenir du droit coutumier en Afrique*, Symposium-Colloque, Amsterdam 1955, Leiden, Universitaire Pers Leiden, 1956 ; 1 vol., 305 p. ; pp. 198-207.
301. MERTENS (R. P. J.), *La juridiction indigène chez les Bakongo orientaux ; Kongo-Overzee*, Anvers, 1944-1952 ; t. X à XVIII, *passim*.

302. TREZENEM (Édouard), Note sur un ancien mode d'exécution capitale chez les Balali (Moyen-Congo), dans *Première Conférence Internationale des Africanistes de l'Ouest, Comptes rendus*, Dakar, Institut Français d'Afrique Noire, 1951 ; t. II, n° 115, pp. 299.
303. WICKERS (Serge), *Contribution à l'étude du droit privé des Bakongo*, Bordeaux, Taffard, 1954 ; 1 vol., 285 p.
304. WICKERS (Serge), La propriété immobilière au Moyen-Congo (Observation relatives aux tribus Batéké et Ballali-Bassoundi-Bas-Congo formant le groupe Bakongo), *Revue juridique et politique de l'Union Française*, Paris, juil.-sept. 1955 ; 9^e année, n° 3, pp. 549-576.

VII. — Aspects culturels

1. CARACTÉRISTIQUES MENTALES

305. BARRET (D^r Paul), *Les Noirs*, Paris, Challamel, 1892 ; 1 broch., 44 p.
306. ZIEGLE (Henri), Notes sur la psychologie des Bantous de l'Afrique Centrale, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, janv.-mars 1951 ; n° 13, pp. 23-38.

2. RELIGION

307. ABRAHAMSSON (Hans), *The Origin of Death ; Studies in African Mythology*, Uppsala, 1951 ; 1 vol., 178 p., 17 c. ; *Studia ethnographica Upsaliensia*, III.
- 307 bis. ANDERSSON (Ephraïm), *Messianic popular movements in the lower Congo*, Uppsala, 1958 ; 1 vol., 287 p., fig., 4 pl. h.-t. ; *Studia ethnographica Upsaliensia*, XIV.
308. BALANDIER (Georges), Messianisme des Ba-Kongo, *Encyclopédie coloniale et maritime mensuelle*, Paris, août 1951 ; vol. I, fasc. 12, pp. 216-220, 3 ph.
309. BALANDIER (Georges), Naissance d'un mouvement politico-religieux chez les « Ba-Kongo » du Moyen-Congo, dans *Proceedings of the III international West african Conference*, Lagos, Nigerian Museum, 1956 ; 1 vol., 360 p., ill. ; pp. 324-336.
310. BITTREMIEUX (Léo), *La Société secrète des Bakhimba au Mayombe* ; Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1936 ; 1 vol., 327 p., 8 pl. et 1 c. h.-t. ; Section des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, Collection in-8°, t. V, fasc. 3.
311. COMHAIRE (Jean L.), Religions trends in African and Afro-American urban societies, *Anthropological quarterly*, Washington, oct. 1953 ; vol. XXVI, n° 4, pp. 95-108.
312. DESCHAMPS (Hubert), *Les Religions de l'Afrique Noire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954 ; 1 vol., 128 p., 2 c. ; Collection « Que sais-je ? », n° 632.
313. JADIN (L.), Essais d'évangélisation du Loango et du Kakongo, 1766-1775, *Zaire*, Bruxelles, déc. 1953 ; vol. VII, n° 10, pp. 1053-1065.
314. JAFFRE (R. P.), L'Afrique aux Africains, Le « Ngouzisme » au Congo ; *Les Études*, Paris, 5 mars 1934 ; pp. 651-664.
315. JONGHE (Éd. DE), Formation récente de Sociétés secrètes au Congo belge, *Africa*, Londres, janv. 1936 ; vol. IX, n° 1, pp. 56-63.
316. JONGHE (Éd.), *Les Sociétés secrètes au Bas-Congo*, Bruxelles, 1907.
317. KIENER (L.), Notice sur les fétiches des populations Bassoundi habitant la subdivision de Pangala, *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, 1922 ; n° 1, pp. 21-28.
318. LE ROY (Mgr A.), *La Religion des primitifs*, Paris, Beauchesne, 1909 ; 1 vol., 518 p., ill., c. ; *Études sur l'Histoire des Religions*, I.

319. MARICHELLE (R. P.), *Les Tablettes d'un Congolais ; Notice historique sur la Mission et les Indigènes du Loango*, Paris, Les Missions Catholiques, 1910 ; pp. 178-179, 190-191, 201-204, 213-215, 225-228, 237-240, 244-245, 258-261, 269-272, 285-286.
320. ROEYKENS (R. P. Auguste), Les Pères du Saint-Esprit et l'acceptation de la Mission du Congo au XIX^e siècle, *Aequatoria*, Coquilhatville, 1950 ; t. XIII, n^o 2, pp. 67-72, et n^o 3, pp. 93-100.
321. ROEYKENS (R. P. Auguste), Les Pères du Saint-Esprit au Bas-Congo (1873-1883), *Aequatoria*, Coquilhatville, 2^e trimestre 1951 ; t. XIV, n^o 2, pp. 41-47.
322. SCHLOSSER (Katesa), *Propheten in Africa*, Braunschweig, 1949.
323. TEMPELS (R. P. Placide), *La philosophie Bantoue*, Paris, Éditions du Seuil, 1949 ; 1 vol., 125 p., ill. ; Collection Présence Africaine (première édition en néerlandais en 1945).
324. THIEL (V.), Le Kakinisme (Mouvement politico-religieux en pays Balari), *Annales Spiritaines*, Paris, juil. 1949 ; t. LIX, n^o 6, pp. 91-92.

3. COUTUMES SOCIALES

325. CUVELIER (Mgr J.), La sorcellerie appelée Kindoki ; dans *La sorcellerie en pays de Mission*, Bruxelles, Édition universelle, 1937.
326. DECAPMAKER (J.), Les funérailles chez les Bakongo, *Aequatoria*, Coquilhatville, 1951 ; t. XIV, n^o 3, pp. 81-84 et n^o 4, pp. 125-128.
327. GANGU (Jackson), L'enterrement, prise et levée de deuil chez les Bakongo, *La Voix du Congolais*, Léopoldville, juin 1952 ; 8^e année, n^o 75, pp. 335-338.
328. LAIGRET (D^r J.), De quelques coutumes indigènes concernant les accouchements, *Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, Brazzaville, 1925 ; n^o 6, pp. 11-14.
329. STANER (P.) et BOUTIQUE (R.), *Matériaux pour l'étude des plantes médicinales indigènes au Congo belge*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1937 ; 1 vol., 228 p., pl. h.-t. ; Section des Sciences Naturelles et Médicales, Mémoires, Collection in-8^o, t. V, fasc. 6.
330. STEPHEN-CHAUVET (D^r), *La médecine chez les peuples primitifs préhistoriques et contemporains*, Paris, Maloine, 1936 ; 1 vol., 143 p., 103 fig. ; *La Médecine à travers le Temps et l'Espace*, vol. n^o 1.
331. VAN WING (R. P. Joseph), Bakongo magic, *Journal of Royal Anthropological Institute*, London, 1941 ; t. 71, n^{os} 1-2, pp. 85-95.
332. VAN WING (R. P. Joseph), Nzo-longo ou les rites de la puberté chez les Bakongo, *Congo*, Bruxelles, déc. 1920 ; t. II, n^o 6, pp. 229-246 ; janv. 1921, t. I, n^o 1, pp. 48-60 ; mars 1921, t. I, n^o 3, pp. 365-389.
333. WILDEMAN (E. DE), *A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1937-19 ; 11 volumes parus dans : Section des Sciences Naturelles et Médicales, Mémoires, Collection in-8^o.
334. WILDEMAN (E. DE), *Sur les plantes médicinales ou utiles du Mayumbe (Congo belge) d'après les notes du R. P. Wellens (1891-1924)* ; Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1938 ; 1 vol., 97 p. ; Section des Sciences Naturelles et Médicales, Mémoires, Collection in-8^o, t. VI, fasc. 4.
335. WILDEMAN (E. DE), *A propos de médicaments indigènes Congolais*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1935 ; 1 vol. 127 p. ; Section des Sciences Naturelles et Médicales, Mémoires, Collection in-8^o, t. III, fasc. 3.

4. ESTHÉTIQUE

A) Arts plastiques.

336. *Les arts au Congo belge et au Ruanda-Urundi*, Bruxelles, Centre d'Information et de Documentation du Congo belge et du Ruanda-Urundi, 1950 ; 1 vol., 89 p., ph. h.-t.
337. BITTREMIEUX (Léo), *Symbolism in de Negerkunst*, Bruxelles, Goemaere, 1937 ; 1 vol. ; Bibliothèque Congo, n. s., n° 1,
338. DONDER (J. DE), Les vieux Crucifix du Bas-Congo ; *Grands Lacs*, Namur, 1948 ; t. XV, p. 31.
339. LINDBLOM (K. Gerhard), *Nose ornaments in Africa*, Stockholm, Statens etnografiska Museum, 1945 ; 1 broch., 56 p., 13 ph., 1 c. h.-t. ; Smärre Meddelanden, n° 20.
340. LINDBLOM (K. Gerhard), *African razors, a preliminary study* ; Stockholm, Statens etnografiska Museum, 1943 ; 1 broch., 54 p., 66 fig. ; Smärre Meddelanden, n° 19.
341. MAES (J.), Les figurines sculptées du Bas-Congo, *Africa*, Londres, juil. 1930 ; vol. III, n° 3, pp. 347-349, 10 ph. h.-t.
342. MAQUET (M.), Ancient native Crucifixes of the Belgian Congo, *Revue Belgium*, New York, 1943 ; n° 3.
343. MAQUET (M.), Contribution à l'étude des Crucifix anciens indigènes du Bas-Congo, *Arts et métiers indigènes dans la Province de Léopoldville*, 1938 ; n° 6.
344. SEGY (Ladislas), *African sculpture speaks*, New York, Lawrence Hill & Co, 1955 ; 1 vol., 254 p., 276 ph.
345. VERLY (Robert), La statuaire de pierre au Bas-Congo (Bamboma-Mussorongo), *Zaire*, Bruxelles, mai 1955, vol. IX, n° 5, pp. 451-528.
346. WANNYN (Robert C.), Les anneaux de parure au Bas-Congo, *Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, Bruxelles, 1951 ; t. LXII, pp. 32-38.

B) Arts dynamiques.

347. AVELOT (R.), La musique chez les Pahouin, les Bakalai, Echira, Iveïa, Bavili (Congo français), *L'Anthropologie*, Paris, 1905 ; t. XVI, pp. 287-293, 11 fig.
348. COMHAIRE-SYLVAIN (Suzanne), Jeux congolais, *Zaire*, Bruxelles, avr. 1952 ; vol. VI, n° 4, pp. 351-362.
349. COMHAIRE-SYLVAIN (Suzanne), Jeux des enfants noirs à Léopoldville, *Zaire*, Bruxelles, févr. 1949 ; vol. III, n° 2, pp. 139-152.
350. LINDBLOM (K. Gerhard), *String figures in Africa*, Stockholm, Ricks-museets etnografiska avdelning, 1930 ; 1 broch., 12 p. ; Smärre Meddelanden, n° 9.
351. MAES (J.), Les Sanza du Congo belge, *Congo*, Bruxelles, janv. 1920 ; t. I, pp. 542-572, 14 fig., 1 c.
352. PEPPER (Herbert), Essai de définition d'une grammaire musicale noire d'après des notations empruntées à un inventaire Babembe, *Problèmes d'Afrique Centrale*, Bruxelles, 4^e trimestre 1954 ; 7^e année, n° 26, pp. 289-298 ; 8 ph., 1 c.
353. PEPPER (Herbert), Histoire contée sur un vieux tambour de bois, *Jeune Afrique*, juin 1949, pp. 13-15.
354. PEPPER (Herbert), Musique Centre-Africaine, *Afrique Équatoriale Française*, Paris, Encyclopédie Coloniale et Maritime, 1950 ; pp. 553-572, 16 ph., 3 fig.

355. PEPPER (Herbert), A la Recherche des traditions musicales en Pays Vili, *Bulletin d'Information et de Documentation du Gouvernement Général*, Brazzaville, juil. 1950 ; n° 69, 6 p.
356. SODERBERG (Bertil), Musical Instruments used by the Babembe ; *Ethnos*, Stockholm, 1952 ; nos 1-4, pp. 51-63, 6 ph.
357. SODERBERG (Bertil), *Les Instruments de musique au Bas-Congo et dans les régions avoisinantes*, Stockholm ; Statens etnografiska Museum, 1956 ; 1 vol. 285 p., 25 fig. ; XXVI pl. (155 ph) h.-t. ; Monograph series, Publication n° 3.
358. STEPHEN-CHAUVET (Dr), *Musique Nègre*, Paris, Société d'éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1929 ; 1 vol., 242 p., 92 ph.

5. ÉVOLUTION

359. BALANDIER (Georges), Approche psychologique des jeunes évolués de Brazzaville, dans *Proceedings of the III International West African Conference*, Lagos, Nigerian Museum, 1956 ; 1 vol., 360 p., ill. ; pp. 337-355.
360. BALANDIER (Georges), Contribution à l'étude des nationalismes en Afrique Noire, *Zaire*, Bruxelles, avr. 1954 ; vol. VIII, n° 4, pp. 379-389.
361. BALANDIER (Georges), *Développement d'une classe moyenne dans les pays tropicaux et subtropicaux, Aspect social*, Institut International des Civilisations différentes, Compte rendu de la XXIX^e Session tenue à Londres du 13 au 16 septembre 1955, Bruxelles, Incidi, 1956 ; 1 vol., 467 p. ; pp. 405-418.
362. BALANDIER (Georges), De l'Évolution et des Évolués, *France d'Outre-Mer*, Paris, déc. 1949 ; n° 243, pp. 322-323.
363. BALANDIER (Georges), Messianismes et nationalismes en Afrique Noire, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Paris, 1953 ; n° 14, pp. 41-65.
364. BALANDIER (Georges), *Les Problèmes de l'éducation populaire en Afrique Noire Française*, Symposium sur l'éducation populaire du 31 mars au 2 avr. 1952, Universitaire Pers Leiden, 1953 ; 1 vol., 183 p., pp. 94-109.
365. BALANDIER (Georges), La situation coloniale : Approche théorique, *Cahiers Internationaux de sociologie*, Paris, 1951 ; n° 11, pp. 44-79.
366. CHAUVET (Gouverneur général Paul), *L'Afrique Équatoriale Française à la veille du Marché commun*, Brazzaville, Gouvernement Général de l'A.E.F., 1957 ; 1 broch., 31 p.
367. CLEENE (N. DE), Individu et Collectivité dans l'évolution économique du Mayombe ; Institut Royal Colonial Belge, *Bulletin des Séances*, Bruxelles, 1945 ; t. XVI, n° 2, pp. 254-260.
368. DESCHAMPS (Hubert), *L'Union française, histoire, institutions, réalités*, Paris, Berger-Levrault, 1952 ; 1 vol., 214 p., 16 ph. h.-t., 6 c. ; Collection de l'Union Française.
369. DRESCH (Jean), Villes Congolaises, Étude de géographie urbaine et sociale, *La Revue de géographie humaine et d'ethnologie*, Paris, juil.-sept. 1948 ; 1^{re} année, n° 3, pp. 3-24.
370. LAROCLETTE (J.), Problèmes culturels et problèmes linguistiques au Congo belge, *Zaire*, Bruxelles, févr. 1950 ; vol. IV, n° 2, pp. 123-165.
371. MERNIER (J.), L'évolution de la Société noire au Congo belge, *Zaire*, Bruxelles, oct. 1948 ; vol. II, n° 8, pp. 835-868.
372. Naissance d'une ville : Dolisie, *Bulletin d'Information et de Documentation du Gouvernement Général*, Brazzaville, déc. 1949 ; n° 37, 8 p.

373. PASSY (Charles), Les dangers d'une révolution laïciste dans un monde profondément religieux, *Marchés coloniaux*, Paris, août 1949 ; n° 197, pp. 1777-1779.
374. SAUTTER (Gilles), Aperçu sur les villes africaines du Moyen-Congo, *L'Afrique et l'Asie*, 2^e trimestre 1951 ; n° 14, pp. 34-53.
375. SAUTTER (Gilles), Une économie progressive : les Bacongo du district de Boko (Moyen-Congo), Paris, *Bulletin de l'Association des Géographes français*, mars-avr. 1951 ; nos 216-217, pp. 64-72, 1 c.
376. SAUTTER (Gilles), *L'exode vers les grands centres en Afrique Équatoriale Française*, Brazzaville, Institut d'Études Centrafricaines, s. d. ; ms. dactylo., 83 p.
377. SAUTTER (Gilles), Le Régime des terres et ses modifications récentes aux environs de Brazzaville et au Woleu-Ntem, *Bulletin Institut d'Études Centrafricaines*, 1954 ; nos 7-8, pp. 201-209.
378. SORET (Marcel), *Formation d'une classe moyenne en Afrique Équatoriale Française*, Institut International des Civilisations différentes, Compte rendu de la XXIX^e Session tenue à Londres du 13 au 16 septembre 1955, Bruxelles, Incidi, 1956 ; 1 vol., 467 p. ; pp. 184-191.
379. VENNETIER (P.), Banlieue noire de Brazzaville, la vie rurale et les rapports entre la ville et la campagne à Bacongo, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, avril-juin 1957 ; 10^e année, n° 38, pp. 131-157, 3 fig., 4 ph. h.-t.

Bibliographie

380. BRUEL (Georges), *Bibliographie de l'Afrique Équatoriale Française* ; Paris, Larose, 1914 ; 1 vol., 326 p. (7 029 numéros).
381. [SANNER (P.)], *Bibliographie ethnographique de l'Afrique Équatoriale Française, 1914-1948*, Paris, Imprimerie nationale, 1949 ; 1 vol., 107 p. (549 numéros).
382. *Bibliographie ethnographique du Congo belge et des Régions avoisinantes*, Tervueren, Musée Royal du Congo belge, 1932-1957 ; 17 fasc. parus pour les années 1925-1954 ; Publication du Bureau de Documentation ethnographique, Série Bibliographie (environ 20 000 numéros parus).
383. Bibliographie of current publications dans *Africa* ; Londres (environ 1 250 numéros par an depuis 1929).
384. *African abstracts*, revue trimestrielle des études ethnographiques sociales et linguistiques paraissant dans les périodiques, Londres, International African Institute (environ 650 numéros par an depuis 1950).
385. Bibliographie africaniste, dans *Journal de la Société des Africanistes*, Paris (environ 1 250 numéros par an depuis 1931).
386. Bibliographie courante dans *Zaire*, Bruxelles (environ 1 600 numéros par an depuis 1947).

Teke

15°

Loua

Ndeou

Léfini

k

oué

Sundi

Mayama

Niari

a Ga a

Fumbu

Djoué

ILLE

L OP ILLE

di

Foula

nké

bisa

asangulu

Boke
on

Mpangu

Thyaville

Luhun

Mb ta

Kwila

Ndibu

Inkisi

Zombo

ve Zombo

15°

6°

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AVANT-PROPOS.....	VII
CHAPITRE PREMIER. — Groupements tribaux et sous-tribaux ; anthropologie ; démographie	1
I. — <i>Nomenclature</i>	1
II. — <i>Situation</i>	3
1. Situation ethnique	3
2. Localisation géographique	4
3. Tribus voisines.....	5
III. — <i>Données anthropologiques et sanitaires</i>	6
1. Caractéristiques physiques.....	6
2. État sanitaire.....	7
IV. — <i>Données démographiques</i>	9
1. Structure de la population	9
a) Répartition géographique	9
b) Age et sexe	11
2. Mouvement naturel de la population	13
a) Nuptialité	13
b) Fécondité	15
V. — <i>Migrations</i>	16
1. Migrations externes.....	16
2. Migrations internes	17
3. Immigration	18
CHAPITRE II. — Histoire et traditions d'origine	19
I. — <i>Préhistoire</i>	19
II. — <i>De la découverte à la pénétration</i>	20
III. — <i>La pénétration</i>	23
CHAPITRE III. — Données linguistiques	26
I. — <i>Les langues</i>	26
1. Classification	26
2. Caractères linguistiques	27
a) Phonétique	27
b) Ton.....	28
c) Morphologie	28
II. — <i>Langues véhiculaires</i>	29
III. — <i>Littérature</i>	30
CHAPITRE IV. — Le milieu physique	32
I. — <i>Les régions naturelles — Pays et végétation</i>	32
1. La façade maritime	32
a) La plaine côtière	32
b) Le Mayombe	32

